



OEUVRES

DE

NAPOLÉON III

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

OEUVRES

DE

NAPOLÉON III

TOME PREMIER





PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

8, rue de la Paix

M DCCC LIV

L'IDÉE

NAPOLÉONIENNE

« Ce ne sont pas seulement les cendres,
« mais les idées de l'Empereur qu'il faut
« ramener. »

Londres, 1840.

Depuis vingt-cinq ans la France s'épuise en vains efforts pour établir un état de choses durable. Les causes de troubles renaissent sans cesse, et la société ne fait que passer tour à tour d'une agitation fébrile à une apathie léthargique.

Cette instabilité des esprits est commune à toutes les époques de transition, lorsque ceux qui gouvernent abandonnent au hasard des événements le passage d'un ancien système à un nouveau, au lieu de lui imprimer une direction ferme et régulière.

Le grand mouvement de 1789 a eu deux caractères distincts, l'un social, et l'autre politique. La révolution sociale a triomphé malgré nos revers, tandis que la révolution politique a échoué malgré les victoires du peuple. Là est toute la cause du malaise qui nous tourmente.

Lorqu'au commencement du XIXe siècle apparut la grande figure de Napoléon, la société tout entière prit un nouvel aspect. Les flots populaires s'apaisèrent, les ruines disparurent, et l'on vit avec étonnement l'ordre et la prospérité sortir du même cratère qui les avait momentanément engloutis.

C'est que le grand homme accomplissait pour la France et pour l'Europe le plus grand des problèmes. Il opérait hardiment, mais sans désordre ni excès, la transition entre les anciens et les nouveaux intérêts; il jetait en France les larges fondations qui devaient assurer le triomphe de la révolution sociale et de la révolution politique. Mais à peine l'Empire fut-il tombé que tous les ferments de discorde reparurent; du passé, on vit renaître les prétentions surannées, et avec elles les exagérations révolutionnaires qu'elles avaient produites. Le régime établi en 1800, guidé par un génie supérieur, avait fondé partout des institutions progressives sur des principes d'ordre et d'autorité; mais l'ancien régime se présenta en 1814 et en 1815 sous le masque d'idées libérales. Ce cadavre s'enveloppa de lambeaux aux couleurs nouvelles, et l'on prit le linceul d'un mort pour les langes d'un enfant plein d'avenir.

Ce déguisement produisit dans les esprits une perturbation funeste; toutes les réputations, tous les drapeaux furent confondus; on salua du nom de libérateur des peuples l'oppresseur étranger; on appela brigands les débris glorieux des armées de la République et de l'Empire; on qualifia du nom de libéraux les admirateurs du système oligarchique de l'Angleterre, tandis que l'on voulut flétrir du nom de partisans de l'absolutisme, ceux qui regrettaient le pouvoir tutélaire et démocratique du héros plébéien, qui assurait l'indépendance des peuples et qui était le vrai représentant de notre révolution.

Un jour, nous espérâmes que cet état de déception et d'incertitude avait eu un terme, et que la révolution de 1830 fixerait à jamais les destinées de la France. Vain espoir! La révolution n'a fait que semer parmi nous plus d'éléments de trouble et de discorde, et il n'existe aujourd'hui que des théories confuses, que des intérêts mesquins, que des passions sordides.

Corruption d'un côté, mensonge de l'autre, et haine partout; voilà notre état! Et au milieu de ce chaos d'intelligence et de misère, il semblerait qu'il n'y a plus d'idée assez grande pour qu'elle rallie une majorité, qu'il n'y a plus un homme

assez populaire pour qu'il soit la personnification d'un grand intérêt.

Cette subdivision d'opinion, ce manque de grandeur, cette indifférence du peuple, prouvent assez combien toutes les théories mises en avant depuis 1815, étaient insuffisantes pour établir un système et fonder une cause.

La société française n'obéit pas à une impulsion régulière, mais elle cherche une trace à suivre; elle ne marche pas, elle erre à l'aventure.

Or, à nous qui cherchions et qui errions aussi, un chemin, un guide nous est apparu. Ce guide, c'est l'homme extraordinaire qui, second Josué, arrêta la lumière et fit reculer les ténèbres. Ce chemin, c'est le sillon qu'il creusa d'un bout du monde à l'autre, et qui doit apporter la fertilité et l'abondance.

Dans la route difficile que notre âge doit parcourir, au lieu de prendre, comme chefs de doctrine, des rhéteurs de collége, il nous semble plus logique de suivre les préceptes, et de nous faire les apôtres de l'homme, qui fut encore plus grand comme législateur qu'il ne fut redoutable comme capitaine. Lorsque dans l'histoire des temps passés apparut sur la scène du monde un grand homme qui réfléchissait en lui le double caractère de fon-

dateur et de guerrier, on vit toujours les générations qui le suivirent reprendre après sa mort les institutions qu'il avait sanctionnées, l'allure qu'il avait indiquée.

Pendant des siècles, les peuples des rives du Jourdain ont suivi les lois de Moïse. Les institutions de Mahomet ont fondé cet empire d'Orient, qui résiste encore aujourd'hui à notre civilisation. Malgré le meurtre de César, sa politique et son impulsion ont encore, pendant six cents ans, maintenu l'unité romaine, repoussé les barbares et reculé les limites de l'Empire.

Pendant huit siècles, le système féodal et religieux établi par Charlemagne a gouverné l'Europe, et servi de transition entre la société romaine et celle qui surgit depuis 89. Et nous, qui avons eu dans nos rangs et à notre tête, un Moïse, un Mahomet, un César, un Charlemagne, irions-nous chercher, autre part que dans ses préceptes, un exemple et une synthèse politiques?

Les grands hommes ont cela de commun avec la Divinité, qu'ils ne meurent jamais tout entiers. Leur esprit leur survit, et l'idée napoléonienne a jailli du tombeau de Sainte-Hélène, de même que la morale de l'Évangile s'est élevée triomphante malgré le supplice du Calvaire.

La foi politique, comme la foi religieuse, a eu ses martyrs; elle aura comme elle ses apôtres, comme elle son empire!

Expliquons en peu de mots ce que nous entendons par l'idée napoléonienne.

De toute convulsion politique jaillit une idée morale, progressive, civilisatrice. L'idée napoléonienne est sortie de la révolution française comme Minerve de la tête de Jupiter : le casque en tête et toute couverte de fer. Elle a combattu pour exister, elle a triomphé pour persuader, elle a succombé pour renaître de ses cendres : imitant en cela un exemple divin!

L'idée napoléonienne consiste à reconstituer la société française bouleversée par cinquante ans de révolution, à concilier l'ordre et la liberté; les droits du peuple et les principes d'autorité.

Au milieu de deux partis acharnés, dont l'un ne voit que le passé, et l'autre que l'avenir, elle prend les anciennes formes, et les nouveaux principes.

Voulant fonder solidement, elle appuie son système sur des principes d'éternelle justice, et brise sous ses pieds les théories réactionnaires enfantées par les excès des partis.

Elle remplace le système héréditaire des vieilles

aristocraties par un système hiérarchique qui, tout en assurant l'égalité, récompense le mérite et garantit l'ordre.

Elle trouve un élément de force et de stabilité dans la démocratie, parce qu'elle la discipline.

Elle trouve un élément de force dans la liberté, parce qu'elle en prépare sagement le règne en établissant des bases larges avant de bâtir l'édifice.

Elle ne suit ni la marche incertaine d'un parti, ni les passions de la foule; elle commande par la raison, elle conduit parce qu'elle marche la première.

Planant au-dessus des coteries politiques, exempte de tout préjugé national, elle ne voit en France que des frères faciles à réconcilier, et dans les différentes nations de l'Europe que les membres d'une seule et grande famille.

Elle ne procède pas par exclusion, mais par réconciliation; elle réunit la nation au lieu de la diviser. Elle donne à chacun l'emploi qui lui est dû, la place qu'il mérite selon sa capacité et ses œuvres, sans demander compte à personne ni de son opinion, ni de ses antécédents politiques.

N'ayant d'autre préoccupation que le bien, elle ne cherche pas par quel moyen artificiel elle peut

soutenir un pouvoir chancelant, mais par quel moyen elle peut rendre le pays prospère.

Elle n'attache d'importance qu'aux choses; elle hait les paroles inutiles. Les mesures que d'autres discutent pendant dix ans, elle les exécute en une seule année. Elle vogue à pleines voiles sur l'océan de la civilisation au lieu de rester dans un étang bourbeux, pour essayer inutilement toutes sortes de voilures.

Elle repousse cette polémique du jour qui ressemble aux discussions religieuses du moyen âge, où l'on se battait pour les questions métaphysiques de la transsubstantiation du sang de Notre-Seigneur, au lieu de s'étendre sur les grands principes évangéliques. Aussi n'élève-t-elle jamais la voix pour blâmer ou accueillir une loi microscopique sur des garanties imaginaires, sur des exclusions réactionnaires ou des libertés tronquées; elle ne joue pas un jeu d'enfant, mais, géante elle-même, lorsqu'elle se bat, c'est une guerre de Titans; ses armes sont des peuples entiers, et ses triomphes ou ses revers sont pour le monde le signal de l'esclavage ou de la liberté.

L'idée napoléonienne se fractionne en autant de branches que le génie humain a de phases différentes; elle va vivifier l'agriculture, elle invente

de nouveaux produits, elle emprunte aux pays étrangers les innovations qui peuvent lui servir. Elle aplanit les montagnes, traverse les fleuves, facilite les communications, et oblige les peuples à se donner la main.

Elle emploie tous les bras et toutes les intelligences. Elle va dans les chaumières, non pas en tenant à la main de stériles déclarations des droits de l'homme, mais avec les moyens nécessaires pour étancher la soif du pauvre, pour apaiser sa faim : et de plus, elle a un récit de gloire pour éveiller son amour de la patrie ! L'idée napoléonienne est comme l'idée évangélique : elle fuit le luxe et n'a besoin ni de pompe, ni d'éclat, pour pénétrer et se faire recevoir ; ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'elle invoque le dieu des armées. Humble sans bassesses, elle frappe à toutes les portes, reçoit les injures sans haine et sans rancune, et marche toujours sans s'arrêter, parce qu'elle sait que la lumière la devance et que les peuples la suivent.

L'idée napoléonienne, ayant la conscience de sa force, repousse loin d'elle la corruption, la flatterie et le mensonge, ces vils auxiliaires de la faiblesse. Quoiqu'elle attende tout du peuple, elle ne le flatte pas ; elle méprise ces phrases de

chambellanisme démocratique avec lesquelles on caresse les masses pour se rallier de mesquines sympathies, imitant ces courtisans qui encensaient le grand roi dans sa vieillesse, en vantant les mérites qu'il n'avait plus. Son but n'est pas de se créer une popularité passagère en rallumant des haines mal éteintes et en flattant des passions dangereuses; elle dit à chacun ce qu'elle pense, roi ou tribun, riche ou pauvre; elle accorde la louange ou jette le blâme, suivant que les actions sont louables ou dignes de mépris.

L'idée napoléonienne s'est concilié depuis longtemps la sympathie des masses, parce que les sentiments chez les peuples précèdent le raisonnement, que le cœur sent avant que l'esprit conçoive. Lorsque la religion chrétienne s'étendit, les nations l'adoptèrent avant de comprendre toute la portée de sa morale. L'influence d'un grand génie, semblable en cela à l'influence de la Divinité, est un fluide qui se répand comme l'électricité, exalte les imaginations, fait palpiter les cœurs et entraîne parce qu'elle touche l'âme avant que de persuader.

Cette influence, qu'elle croit exercer sur les masses, elle veut l'employer, non pas à bouleverser la société, mais au contraire à la rasseoir

et à la réorganiser. L'idée napoléonienne est donc par sa nature une idée de paix plutôt qu'une idée de guerre, une idée d'ordre et de reconstitution plutôt qu'une idée de bouleversement. Elle professe sans fiel et sans haine la morale politique que le grand homme conçut le premier. Elle développe ces grands principes de justice, d'autorité, de liberté, qu'on oublie trop souvent dans les temps de trouble.

Voulant surtout persuader et convaincre, elle prêche la concorde et la confiance, et en appelle plus volontiers à la raison qu'à la force. Mais si, poussée à bout par trop de persécution, elle devenait le seul espoir des populations malheureuses, et le dernier refuge de la gloire et de l'honneur du pays, alors, reprenant son casque et sa lance, et montant sur l'autel de la patrie, elle dirait au peuple, trompé par tant de ministres et d'orateurs, ce que saint Remi disait au fier Sicambre : « Renverse tes faux dieux et tes images d'argile; brûle ce que tu as adoré jusqu'ici, et adore ce que tu as brûlé. »

DES

IDÉES NAPOLÉONIENNES

PRÉFACE.

Si la destinée que me présageait ma naissance n'eût pas été changée par les événements, neveu de l'Empereur, j'aurais été un des défenseurs de son trône, un des propagateurs de ses idées; j'aurais eu la gloire d'être un des piliers de son édifice ou de mourir dans un des carrés de sa garde en combattant pour la France. L'Empereur n'est plus!... mais son esprit n'est pas mort. Privé de la possibilité de défendre par les armes son pouvoir tutélaire, je puis au moins essayer de défendre sa mémoire par des écrits. Éclairer l'opinion en re-

cherchant la pensée qui a présidé à ses hautes conceptions, rappeler ses vastes projets, est une tâche qui sourit encore à mon cœur et qui me console de l'exil. La crainte de choquer des opinions contraires ne m'arrêtera pas; des idées, qui sont sous l'égide du plus grand génie des temps modernes, peuvent s'avouer sans détour; elles ne sauraient varier au gré de l'atmosphère politique. Ennemi de toute théorie absolue et de toute dépendance morale, je n'ai d'engagements envers aucun parti, envers aucune secte, envers aucun gouvernement; ma voix est libre comme ma pensée.... et j'aime la liberté!

Carlton-Terrace, juillet 1839.

CHAPITRE PREMIER.

DES GOUVERNEMENTS EN GÉNÉRAL.

Mouvement général du progrès. — Forme de gouvernements. Leur mission.

Toutes les révolutions qui ont agité les peuples, tous les efforts des grands hommes, guerriers ou législateurs, ne doivent-ils aboutir à rien? Nous remuons-nous constamment dans un cercle vicieux, où les lumières succèdent à l'ignorance, et la barbarie à la civilisation? Loin de nous une pensée aussi affligeante! Le feu sacré qui nous anime doit nous mener à un résultat digne de la puissance divine qui nous l'inspire. L'amélioration des sociétés marche sans cesse, malgré les obstacles; elle ne connaît de limites que celles du monde.

« Le genre humain, a dit Pascal, est un homme

qui ne meurt jamais, et qui se perfectionne toujours. » Image sublime de vérité et de profondeur ! Le genre humain ne meurt pas, mais il subit cependant toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet ; et quoiqu'il se perfectionne sans cesse, il n'est pas exempt des passions humaines, arsenal dangereux mais indispensable, qui est la cause de notre élévation ou de notre ruine.

Cette comparaison résume les principes sur lesquels se fonde la vie des peuples, cette vie, qui a deux natures et deux instincts : l'un divin, qui tend à nous perfectionner, l'autre mortel, qui tend à nous corrompre.

La société renferme donc en elle deux éléments contraires : d'un côté, immortalité et progrès ; de l'autre, malaise et désorganisation.

Les générations qui se succèdent participent toutes des mêmes éléments.

Les peuples ont tous quelque chose de commun : c'est le besoin de perfectionnement ; ils ont chacun quelque chose de particulier : c'est le genre de malaise qui paralyse leurs efforts.

Les gouvernements ont été établis pour aider la société à vaincre les obstacles qui entravaient sa marche. Leur forme a dû varier suivant la nature du mal qu'ils étaient appelés à guérir, suivant

l'époque, suivant le peuple qu'ils devaient régir. Leur tâche n'a jamais été et ne sera jamais facile, parce que les deux éléments contraires dont se compose notre existence exigent l'emploi de moyens différents. Sous le rapport de notre essence divine, il ne nous faut pour marcher que liberté et travail; sous le rapport de notre nature mortelle, il nous faut, pour nous conduire, un guide et un appui.

Un gouvernement n'est donc pas, comme l'a dit un économiste distingué, *un ulcère nécessaire;* mais c'est plutôt le moteur bienfaisant de tout organisme social.

En déroulant à nos yeux le tableau de l'histoire, nous y trouvons sans cesse ces deux grands phénomènes : d'un côté, un système constant, qui obéit à une progression régulière, qui avance sans jamais revenir sur ses pas : c'est le progrès; de l'autre, au contraire, nous ne voyons que flexibilité et mobilité : ce sont les formes de gouvernement.

Le progrès ne disparaît jamais, mais il se déplace souvent; il va des gouvernants aux gouvernés. La tendance des révolutions est de le ramener toujours parmi les gouvernants. Lorsqu'il est à la tête des sociétés, il marche hardiment,

car il conduit; lorsqu'il est dans la masse, il marche à pas lents, car il lutte. Dans le premier cas, le peuple confiant se laisse gouverner; dans le second cas, il veut au contraire tout faire par lui-même.

Depuis que le monde existe, le progrès a toujours eu lieu. Pour le reconnaître, il suffit de mesurer la route suivie par la civilisation; la trace en est marquée par les grands hommes qui en sont comme les bornes milliaires; chacun a un degré supérieur qui nous rapproche du but; et l'on va d'Alexandre à César, de César à Constantin, de Constantin à Charlemagne, de Charlemagne à Napoléon.

Les formes de gouvernement, au contraire, ne suivent pas des lois constantes. Les républiques sont aussi vieilles que le monde; l'élection et l'hérédité se sont, depuis des siècles, disputé le pouvoir, et le pouvoir est resté tour à tour à ceux qui avaient pour eux les sciences et les lumières, le droit ou la force. Il ne saurait donc y avoir de gouvernement assis sur des formes invariables; il n'y a pas plus de formule gouvernementale pour le bonheur des peuples, qu'il n'y a de panacée universelle qui guérisse de tous les maux. « Toute question de forme politique, a dit

Carrel[1], a ses données dans l'état de la société, nullement ailleurs. » Ces paroles renferment une grande vérité. En politique, le bien n'est que relatif, jamais absolu.

En admettant les idées qui précèdent, il serait impossible d'attacher une haute importance aux distinctions savantes que les publicistes ont faites entre le gouvernement d'un seul et le gouvernement de plusieurs, entre les gouvernements démocratiques et les gouvernements aristocratiques[2]. Tous ont été bons, puisqu'ils ont duré; telle

1. *Histoire de la contre-révolution en Angleterre*, Introduction, p. 3.

2. Loin de moi l'idée d'entrer en discussion sur le mérite de la monarchie, ou de la république; je laisse aux philosophes et aux métaphysiciens le soin de résoudre un problème qu'*a priori* je crois insoluble. Je ne vois dans la monarchie ni le principe de droit divin, ni tous les vices que l'on veut y trouver. Je ne vois uniquement dans le système héréditaire que la garantie de l'intégrité d'un pays. Pour apprécier cette opinion, il suffit de se rappeler que les deux monarchies de France et d'Allemagne naquirent en même temps du partage de l'empire de Charlemagne; la couronne devint purement élective en Allemagne, elle resta héréditaire en France. Huit cents ans plus tard, l'Allemagne est divisée en douze cents États environ : sa nationalité a disparu, tandis qu'en France le principe héréditaire a détruit tous les petits souverains, et formé une nation grande et compacte.

forme a été la meilleure pour tel peuple qui a duré le plus longtemps. Mais *a priori*, le meilleur gouvernement est celui qui remplit bien sa mission, c'est-à-dire celui qui se formule sur le besoin de l'époque, et qui, en se modelant sur l'état présent de la société, emploie les moyens nécessaires pour frayer une route plane et facile à la civilisation qui s'avance.

Je le dis à regret, je ne vois aujourd'hui que deux gouvernements qui remplissent bien leur mission providentielle ; ce sont les deux colosses qui sont au bout du monde, l'un à l'extrémité du nouveau, l'autre à l'extrémité de l'ancien[1]. Tandis que notre vieux centre européen est comme un volcan qui se consume dans son cratère, les deux nations orientale et occidentale marchent, sans hésiter, vers le perfectionnement, l'une par la volonté d'un seul, l'autre par la liberté.

La Providence a confié aux États-Unis d'Amérique le soin de peupler et de gagner à la civilisation tout cet immense territoire qui s'étend de

1. Je ne prétends pas dire par là que tous les autres gouvernements de l'Europe soient mauvais; je veux dire seulement que, dans le moment actuel, il n'en est aucun qui soit à la hauteur d'une aussi grande mission.

l'Atlantique à la mer du Sud, et du pôle nord à l'équateur. Le gouvernement qui n'est qu'une simple administration, n'a eu, jusqu'à présent, qu'à mettre en pratique ce vieil adage, *laissez faire, laissez passer*, pour favoriser cet instinct irrésistible qui pousse vers l'ouest les peuples d'Amérique.

En Russie, c'est à la dynastie impériale qu'on doit tous les progrès qui, depuis un siècle et demi, ont tiré ce vaste empire de la barbarie. Le pouvoir impérial doit lutter contre les vieux préjugés de notre vieille Europe; il faut qu'il centralise, autant que possible, dans les mains d'un seul, les forces de l'État, afin de détruire tous les abus qui se perpétuent à l'abri des franchises communales et féodales. L'Orient ne peut recevoir que de lui les améliorations qu'il attend.

Mais toi, France de Henri IV, de Louis XIV, de Carnot, de Napoléon, toi qui fus toujours pour l'occident de l'Europe la source des progrès, toi qui possèdes les deux soutiens des empires, le génie des arts pacifiques et le génie de la guerre, n'as-tu plus de mission à remplir? Épuiseras-tu tes forces et ton énergie à lutter sans cesse avec tes propres enfants? Non, telle ne peut être ta destinée;

bientôt viendra le jour où, pour te gouverner, il faudra comprendre que ton rôle est de mettre dans tous les traités ton épée de Brennus en faveur de la civilisation.

CHAPITRE II.

IDÉES GÉNÉRALES.

Mission de l'Empereur. — La liberté suivra la même marche que la Religion. — Rétablissement de la Monarchie et de la Religion catholique. — Comment il faut juger Napoléon.

Lorsque des idées, qui ont gouverné le monde pendant de longues périodes, perdent, par la transformation nécessaire des sociétés, de leur force et de leur empire, il en surgit de nouvelles, destinées à remplacer celles qui les précédaient. Quoiqu'elles portent en elles un germe réorganisateur, elles procèdent cependant par la désorganisation. Mais tant est grande la présomption des idées naissantes, et tant plaît à notre existence éphémère l'idée de durée, qu'à chaque pierre qu'elles arrachent du vieil édifice, elles proclament ce débris, sur lequel elles se posent, comme une nouvelle fondation à bases indestructibles; jusqu'à ce que

d'autres éboulements, s'ensevelissant réciproquement, leur prouvent qu'elles ont ébranlé sans avoir construit, et qu'il faut à leur ouvrage de plus solides matériaux, pour être à l'abri des ruines du passé qui s'écroule.

C'est ainsi que les idées de 89, idées qui, après avoir bouleversé l'Europe, finiront par assurer son repos, paraissaient, déjà en 91, avoir détruit l'ancien ordre de choses et en avoir créé un nouveau. Mais l'enfantement de la liberté est pénible, et l'œuvre des siècles ne se détruit pas sans des secousses terribles! 93 suivit de près 91, et l'on vit ruines sur ruines, transformations sur transformations; jusqu'à ce qu'enfin Napoléon apparut, débrouilla ce chaos de néant et de gloire, sépara les vérités des passions, les éléments de succès des germes de mort, et ramena à l'idée de synthèse tous ces grands principes qui, luttant sans cesse entre eux, compromettaient le succès auquel tous étaient intéressés.

Napoléon, en arrivant sur la scène du monde, vit que son rôle était d'être l'*exécuteur testamentaire* de la révolution. Le feu destructeur des partis était éteint, et lorsque la révolution mourante, mais non vaincue, légua à Napoléon l'accomplissement de ses dernières volontés, elle dut lui dire :

« Affermis sur des bases solides les principaux résultats de mes efforts, réunis les Français divisés, repousse l'Europe féodale liguée contre moi, cicatrise mes plaies, éclaire les nations, exécute en étendue ce que j'ai dû faire en profondeur; sois pour l'Europe ce que j'ai été pour la France; et quand même tu devrais arroser de ton sang l'arbre de la civilisation, voir tes projets méconnus et les tiens sans patrie errer dans le monde, n'abandonne jamais la cause sacrée du peuple français, et fais-la triompher par tous les moyens que le génie enfante, que l'humanité approuve. »

Cette grande mission, Napoléon l'accomplit jusqu'au bout. Sa tâche fut difficile. Il fallait asseoir une société, bouillonnante encore de haine et de rancune, sur de nouveaux principes; se servir, pour consolider, des mêmes instruments qui jusque-là n'avaient servi qu'à abattre.

Le sort commun à toute nouvelle vérité qui surgit est d'effrayer au lieu de séduire, de blesser au lieu de convaincre. C'est qu'elle s'élance avec d'autant plus de force qu'elle a été plus longtemps comprimée; c'est qu'ayant des obstacles à vaincre, il faut qu'elle lutte et qu'elle renverse, jusqu'à ce que, comprise et adoptée par la généralité, elle devienne la base d'un nouvel ordre social.

La liberté suivra la même marche que la religion chrétienne. Arme de mort pour la vieille société romaine, le christianisme a excité pendant longtemps la crainte et la haine des peuples; puis, à force de martyrs et de persécutions, la religion du Christ a pénétré dans les esprits et dans les consciences; bientôt elle eut à ses ordres des armées et des rois; Constantin et Charlemagne la promenèrent triomphante en Europe. Alors la religion déposa ses armes de guerre; elle dévoila à tous les yeux les principes d'ordre et de paix qu'elle renfermait, et devint l'élément organisateur des sociétés, l'appui même du pouvoir. Il en sera ainsi de la liberté. Elle a déjà eu les mêmes phases. En 1793, elle effraya les peuples autant que les souverains; puis, ayant revêtu des formes plus douces, elle s'insinua partout à la suite de nos bataillons. En 1815 tous les partis adoptèrent son drapeau, et, s'étayant de sa force morale, ils se couvrirent de ses couleurs. L'adoption n'était pas sincère : la liberté fut obligée de reprendre son armure de guerre. Avec la lutte reparurent les craintes. Espérons que bientôt elles cesseront, et que la liberté revêtira ses habits de fête pour ne plus les quitter.

L'empereur Napoléon a contribué plus que tout autre à accélérer le règne de la liberté, en sauvant

l'influence morale de la révolution, et en diminuant les craintes qu'elle inspirait [1]. Sans le Consulat et l'Empire, la révolution n'eût été qu'un grand drame qui laisse de grands souvenirs, mais peu de traces. La révolution se serait noyée dans la contre-révolution, tandis que le contraire a eu lieu, parce que Napoléon enracina en France et introduisit partout en Europe les principaux bienfaits de la grande crise de 89, et que, pour nous servir de ses expressions, *il dessouilla la révolution, affermit les rois et ennoblit les peuples.* Il dessouilla la révolution, en séparant les vérités, qu'elle fit triompher, des passions qui dans leur délire les avaient obscurcies; il raffermit les rois, en rendant le pouvoir honoré et respectable; il ennoblit les peuples, en leur donnant la conscience de leur force et ces institutions qui relèvent l'homme à ses propres yeux. L'Empereur doit être considéré comme le messie des idées nouvelles. Car, il faut le dire, dans les moments qui suivent de près un bouleversement social, l'essentiel n'est pas de mettre en application des principes dans toute la subtilité de leur théorie, mais de s'em-

1. Ce sont les craintes que la révolution française inspira aux souverains, qui arrêtèrent chez eux les progrès qui avaient été introduits avant 1789 par Joseph II en Autriche, et par Léopold en Italie.

parer du génie régénérateur, de s'identifier avec les sentiments du peuple, et de le diriger hardiment vers le but qu'il veut atteindre. Pour être capable d'accomplir une tâche semblable, il faut que *votre fibre réponde à celle du peuple*[1], que vous sentiez comme lui, et que vos intérêts soient tellement confondus, que vous ne puissiez vaincre ou tomber qu'ensemble !

C'est cette union de sentiments, d'instincts et de volontés qui a fait toute la force de l'Empereur. On commettrait une grave erreur, si l'on croyait qu'un grand homme a l'omnipotence, et qu'il ne puise de force qu'en lui-même. Savoir deviner, profiter et conduire, telles sont les premières qualités d'un génie supérieur. « Je n'ai garde, disait Napoléon, de tomber dans la faute des hommes à systèmes modernes, de me croire, par moi seul et par mes idées, la sagesse des nations. Le génie de l'ouvrier est de savoir se servir des matériaux qu'il a sous la main. »

Une des premières nécessités pour un gouvernement, c'est de bien connaître l'état du pays qu'il régit, et de savoir où sont les éléments de force sur lesquels il doit s'appuyer. L'ancienne monarchie avait pour soutiens la noblesse et le clergé, parce

1. Paroles de l'Empereur.

que c'était alors dans ces deux classes que résidaient les deux principaux éléments de force, la richesse territoriale et l'influence morale. La révolution avait détruit tout cet édifice féodal : elle avait déplacé les intérêts, créé de nouvelles sources de puissance et de richesse, fait naître de nouvelles idées.

Tenter de ramener l'ancien régime, s'appuyer sur des forces qui n'avaient plus de racines, eût été folie. L'Empereur, tout en rétablissant les formes anciennes, ne basa son autorité que sur une séve jeune et vigoureuse, les intérêts nouveaux. Il rétablit la religion, mais sans faire du clergé un moyen de gouvernement. Aussi le passage de la république à la monarchie et le rétablissement des cultes, au lieu d'éveiller des craintes, rassurèrent les esprits; car, loin de froisser aucun intérêt, ils satisfaisaient à des besoins politiques et moraux, et répondaient au vœu du plus grand nombre. En effet, si ces transformations n'eussent pas été dans les sentiments et les idées de la majorité, Napoléon ne les aurait pas accomplies; car il devinait juste, et, son pouvoir moral, il voulait l'augmenter et non l'affaiblir. Aussi jamais de si grands changements ne se firent avec moins d'efforts. Napoléon n'eut qu'à dire. « Qu'on ouvre les églises! » et les fidèles

s'y précipitèrent à l'envi. Il a dit à la nation : « Voulez-vous un pouvoir héréditaire ? » et la nation répondit affirmativement par quatre millions de votes [1]. C'est qu'il est difficile de se dépouiller entièrement du passé ; une génération a, comme un individu, des antécédents qui la dominent. Nos sentiments ne sont, pour la plupart, que des traditions. Esclave des souvenirs de son enfance, l'homme obéit toute sa vie, sans s'en douter, aux impressions qu'il a reçues dans son jeune âge, aux épreuves et aux influences auxquelles il a été en butte. La vie d'un peuple est soumise aux mêmes lois générales. Un jour seul ne fait pas d'une république de cinq cents ans une monarchie héréditaire, ni d'une monarchie de quatorze cents ans une république élective.

1. Quelques personnes veulent révoquer en doute la légitimité d'une telle élection ; mais elles attaquent ainsi toutes les constitutions de la République, car ces constitutions n'obtinrent pas même une sanction aussi forte.

Constitution de 1791 non soumise à l'acceptation du peuple.

	Votants.	Acceptants.	Refusants.
Constitution de 1793................	—	1 801 018	11 600
» de l'an III............	—	1 057 390	49 977
» de l'an VIII (Consulat).	3 012 569	3 011 004	1 562
Consulat à vie....................	3 577 259	3 568 888	8 374
Empire héréditaire (1804)...........	3 524 254	3 321 675	2 579

Voyez Rome ! pendant cinq cents ans ses formes républicaines l'ont mise à la tête du monde ; pendant cinq cents ans le système électif a produit de grands hommes ; et la dignité de consul, de sénateur, de tribun, a été bien au-dessus des trônes des rois, que les Romains n'avaient connus qu'en les voyant attachés au char triomphal du vainqueur. Aussi, quoique Rome ne fût plus capable de supporter ces institutions séculaires qui avaient fait sa grandeur et sa force, elle conserva néanmoins, pendant six cents ans encore, sous les empereurs, les formes vénérées de la République. De même la République française, qui succédait à une monarchie de quatorze cents ans, dont le résultat avait été de faire une France grande et glorieuse par le seul principe de la centralisation monarchique, en dépit des vices et des erreurs des rois ; de même cette république, non-seulement se revêtit bientôt des formes anciennes, mais dès son origine elle conserva le caractère distinctif de la monarchie, en proclamant et en renforçant par tous les moyens cette centralisation du pouvoir, qui avait été l'élément vital de la nationalité française.

Ajoutons à ces considérations, que Napoléon et César, qui se trouvèrent tous les deux dans des circonstances analogues, durent agir par les mêmes

motifs dans un sens opposé. Tous les deux voulaient reconstituer, avec les anciennes formes, sur de nouveaux principes[1]. César devait donc vouloir conserver les formes républicaines, Napoléon rétablir celles de la monarchie.

Au commencement du XIX[e] siècle, les idées étaient toutes portées pour l'hérédité du pouvoir de l'Empereur, soit par la force traditionnelle des anciennes institutions, soit par le prestige qui environnait l'homme investi de l'autorité, soit enfin par le désir d'un ordre de choses qui donnât plus de garantie de stabilité. Mais la difficulté de l'établissement de la République pouvait s'expliquer peut-être par une autre considération. La France était démocratique depuis 1789; or, dans un grand État européen, il

1. L'Empereur, dans son *Précis des guerres de César*, a suffisamment prouvé que ce grand homme n'a jamais voulu, n'a jamais pu vouloir se faire roi : « Vainqueur, dit Napoléon, César ne gouverna que comme consul, dictateur ou tribun; il confirma donc, au lieu de les discréditer, les formes anciennes de la République. Auguste même, longtemps après, et lorsque les générations républicaines tout entières étaient détruites par les proscriptions et la guerre des triumvirs, n'eut jamais l'idée d'élever un trône. C'eût été, de la part de César, une étrange politique de remplacer la chaise curule des vainqueurs du monde par le trône pourri, méprisé des vaincus. »

est difficile de concevoir l'existence d'une république sans aristocratie[1].

Il y a pour tout pays deux sortes d'intérêts bien distincts et souvent opposés : les intérêts généraux et les intérêts particuliers; autrement dit, les intérêts permanents et les intérêts passagers. Les premiers ne changent pas avec les générations; leur esprit se transmet d'âge en âge par tradition plutôt que par calcul. Ces intérêts ne peuvent être représentés que par une aristocratie, ou, à son défaut, par une famille héréditaire. Les intérêts passagers ou particuliers, au contraire, changent continuellement selon les circonstances, et ne peuvent être bien compris que par des délégués du peuple, qui, se renouvelant sans cesse, soient l'expression fidèle des besoins et des désirs des masses. Or, la France n'ayant plus et ne pouvant plus avoir d'aristocratie, c'est-à-dire de ces corps privilégiés dont l'influence n'est grande que parce que le temps a consacré leur autorité, la République eût été pri-

1. Je trouve dans l'*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers, une idée analogue, t. VIII, p. 12. « En y réfléchissant mieux, on aurait vu qu'un corps aristocratique convient *plus particulièrement* aux républiques. » On peut ajouter que l'aristocratie n'a pas besoin de chef, tandis que la nature de la démocratie est de se personnifier dans un homme.

vée de ce pouvoir conservateur qui, gardien fidèle, quoique souvent oppressif, des intérêts généraux et permanents, a fait pendant des siècles à Rome, à Venise et à Londres, la grandeur de ces pays par la simple persévérance dans un système national.

Pour obvier à ce manque de fixité et de suite, qui est le plus grand défaut des républiques démocratiques, il fallait créer une famille héréditaire qui fût la conservatrice de ces intérêts généraux, et dont la puissance ne fût basée que sur l'esprit démocratique de la nation.

Que les opinions diffèrent sur la valeur de ces considérations; qu'on blâme Napoléon d'avoir surmonté d'une couronne ses lauriers républicains; qu'on blâme le peuple français d'avoir voulu et sanctionné ce changement, tout est susceptible de controverse. Mais il est un point, sur lequel tous ceux qui reconnaissent dans l'Empereur un grand homme doivent tomber d'accord : c'est que, se fût-il trompé, ses intentions durent toujours être à la hauteur de ses facultés. Le comble de l'inconséquence est de prêter à un grand génie toutes les faiblesses de la médiocrité. Il y a cependant des esprits vulgaires qui, jaloux de la supériorité du mérite, semblent vouloir s'en venger en lui attribuant leurs mesquines passions! Ainsi, au lieu de comprendre

qu'un grand homme n'a pu être dirigé que par de grandes conceptions, par des raisons d'État de la plus haute portée, ils disent : Napoléon s'est fait empereur par ambition personnelle ; il s'est entouré de noms illustres de l'ancien régime pour satisfaire son amour-propre ; il a dépensé les trésors de la France et le plus pur de son sang, pour agrandir sa puissance et pour mettre ses frères sur des trônes ; enfin il a épousé une archiduchesse d'Autriche pour mettre une vraie princesse dans son lit. — « Ai-je donc régné sur des pygmées en intelligence, qu'ils m'aient si peu compris ? » s'écriait Napoléon à Sainte-Hélène dans un moment d'humeur.... Que son âme se console ! Les masses depuis longtemps lui ont rendu justice ; chaque jour qui s'écoule, en découvrant une des misères qu'il avait guéries, un mal qu'il avait extirpé, explique assez ses nobles projets. Et ses grandes pensées, qui brillent d'autant plus que le présent s'obscurcit, sont comme des phares lumineux, qui font entrevoir au milieu des ténèbres et des tempêtes un avenir de sécurité !

CHAPITRE III.

QUESTION INTERIEURE.

Tendance générale. — Principes de fusion, d'égalité, d'ordre, de justice. — *Organisation administrative.* — Ordre judiciaire. — Finances. — Établissements de bienfaisance, communes, agriculture, industrie, commerce. — Instruction publique. — De l'armée. — *Organisation politique.* — Principes fondamentaux. — Accusations de despotisme. — Du gouvernement militaire. — Réponse à ces accusations.

Les divers gouvernements qui s'étaient succédé depuis 1789 jusqu'en 1800 avaient, malgré leurs excès, obtenu de grands résultats. L'indépendance de la France avait été maintenue, la féodalité avait été détruite, des principes salutaires avaient été répandus. Cependant rien n'était encore solidement établi; trop d'éléments contraires étaient en présence.

A l'époque où Napoléon arriva au pouvoir, le génie du législateur consistait à juger d'un coup d'œil les rapports qui existaient entre le passé et le présent, entre le présent et l'avenir.

Il fallait résoudre les questions suivantes :

Quelles sont les idées qui sont passées sans retour?

Quelles sont celles qui doivent triompher par la suite?

Enfin, quelles sont les idées qui peuvent être appliquées immédiatement et qui accéléreront le règne de celles qui doivent prévaloir?

L'Empereur fit d'un coup d'œil cette distinction, et, tout en prévoyant les possibilités futures, il se borna à la réalisation des possibilités actuelles.

La grande difficulté des révolutions est d'éviter la confusion dans les idées populaires. Le devoir de tout gouvernement est de combattre les idées fausses et de diriger les idées vraies, en se mettant hardiment à leur tête; car si, au lieu de conduire, un gouvernement se laisse entraîner, il court à sa perte, et il compromet la société au lieu de la protéger.

C'est parce que l'Empereur fut le représentant des idées vraies de son siècle, qu'il acquit si facilement l'ascendant le plus immense. Quant aux idées nuisibles, il ne les attaqua jamais de front, mais il les prit à revers, parlementa, traita avec elles, et enfin les soumit par une influence morale; il savait que la violence ne vaut rien contre des idées.

Ayant toujours un but devant les yeux, il em-

ploya, suivant les circonstances, les moyens les plus prompts pour y arriver.

Quel est son but ? La liberté.

Oui, la liberté!... et plus on étudiera l'histoire de Napoléon, plus on se convaincra de cette vérité. Car la liberté est comme un fleuve : pour qu'elle apporte l'abondance et non la dévastation, il faut qu'on lui creuse un lit large et profond. Si, dans son cours régulier et majestueux, elle reste dans ses limites naturelles, les pays qu'elle traverse bénissent son passage; mais si elle vient comme un torrent qui déborde, on la regarde comme le plus terrible des fléaux; elle éveille toutes les haines, et l'on voit alors des hommes, dans leur prévention, repousser la liberté parce qu'elle détruit, comme si l'on devait bannir le feu parce qu'il brûle, et l'eau parce qu'elle inonde.

La liberté, dira-t-on, n'était pas assurée par les lois impériales! Son nom n'était pas, il est vrai, en tête de toutes les lois, ni affiché à tous les carrefours, mais chaque loi de l'Empire en préparait le règne paisible et sûr.

Quand, dans un pays, il y a des partis acharnés les uns contre les autres, des haines violentes, il faut que ces partis disparaissent, que ces haines s'apaisent, avant que la liberté soit possible.

Quand, dans un pays démocratisé comme l'était la France, le principe d'égalité n'est pas appliqué généralement, il faut l'introduire dans toutes les lois, avant que la liberté soit possible.

Lorsqu'il n'y a plus ni esprit public, ni religion, ni foi politique, il faut recréer au moins une de ces trois choses, avant que la liberté soit possible.

Lorsque les changements successifs de constitution ont ébranlé le respect dû à la loi, il faut recréer l'influence légale, avant que la liberté soit possible.

Lorsque les anciennes mœurs ont été détruites par une révolution sociale, il faut en recréer de nouvelles d'accord avec les nouveaux principes, avant que la liberté soit possible.

Quand le gouvernement, quelle que soit sa forme, n'a plus ni force ni prestige; que l'ordre n'existe ni dans l'administration ni dans l'État, il faut recréer le prestige, il faut rétablir l'ordre, avant que la liberté soit possible.

Lorsque dans une nation il n'y a plus d'aristocratie et qu'il n'y a d'organisé que l'armée, il faut reconstituer un ordre civil, basé sur une organisation précise et régulière, avant que la liberté soit possible.

Enfin, lorsqu'un pays est en guerre avec ses voisins et qu'il renferme encore dans son sein des partisans de l'étranger, il faut vaincre les ennemis et se faire des alliés sûrs, avant que la liberté soit possible.

Il faut plaindre les peuples qui veulent récolter, avant d'avoir labouré le champ, ensemencé la terre, et donné à la plante le temps de germer, d'éclore et de mûrir. Une erreur fatale est de croire qu'il suffise d'une déclaration de principes pour constituer un nouvel ordre de choses !

Après une révolution, l'essentiel n'est pas de faire une constitution, mais d'adopter un système qui, basé sur les principes populaires, possède toute la force nécessaire pour fonder et établir, et qui, tout en surmontant les difficultés du moment, ait en lui cette flexibilité qui permette de se plier aux circonstances. D'ailleurs, après une lutte, une constitution peut-elle se garantir des passions réactionnaires ? et quel danger n'y a-t-il pas à traduire, en principes généraux, des exigences transitoires[1] !

1. On pourrait citer mille exemples à l'appui de cette assertion ; nous nous bornerons à rappeler qu'en 92, pour empêcher que l'autorité ne rétablît indirectement l'inégalité dans le partage, on avait, pour ainsi dire, ôté aux citoyens la liberté de tester. Napoléon réforma cette loi réactionnaire. Sous la Res-

« Une constitution, a dit Napoléon, est l'œuvre du temps; on ne saurait y laisser une trop large voie aux améliorations. »

Nous allons parcourir, sous les points de vue précédents, les actions de l'Empereur. Juger, c'est comparer. Nous comparerons donc son règne avec l'époque immédiate qui l'a précédé, avec l'époque qui l'a suivi. Nous jugerons ses projets, sur ce qu'il a fait étant vainqueur, sur ce qu'il a laissé malgré sa défaite.

Lorsque Napoléon revint d'Égypte, toute la France l'accueillit avec transport; on vit en lui le sauveur de la révolution, qui était au moment de périr. Fatiguée par tant d'efforts successifs, ballottée par tant de partis différents, la France s'était endormie au bruit de ses victoires, et semblait prête à perdre tout le fruit de ce qu'elle avait acquis. Le gouvernement était sans force morale,

tauration, on détestait en France les troupes suisses, qui étaient mieux payées que les troupes françaises. Après la révolution de 1830, on ne se contenta pas de les renvoyer, on introduisit dans la charte un article qui interdisait au gouvernement de prendre à sa solde des troupes étrangères. Un an plus tard surviennent les malheurs de la Pologne ; 6000 Polonais se réfugient en France, on voudrait les enrégimenter ; la loi réactionnaire de la veille s'y oppose.

sans principes, sans vertu. Les fournisseurs et les faiseurs d'affaires étaient à la tête de la société, et y tenaient le premier rang au milieu de la corruption. Les généraux d'armée, tels que Championnet à Naples et Brune en Lombardie[1], se sentant les plus forts, commençaient à ne plus obéir au gouvernement et emprisonnaient ses représentants. Le crédit était anéanti, le trésor était vide, la rente était tombée à 11 francs; le gaspillage était dans l'administration; le brigandage le plus odieux infestait la France, et l'ouest était toujours en insurrection. Enfin, l'ancien régime s'avançait d'une manière effrayante, depuis qu'à côté du bonnet de la liberté on n'apercevait plus la hache du licteur.

On parlait sans cesse de liberté et d'égalité, et chaque parti n'en voulait que pour lui. Nous voulons l'égalité, disaient les uns, mais nous ne voulons pas accorder les droits de citoyen aux parents des nobles et des émigrés; nous voulons laisser 145 000 Français dans l'exil[2]. Nous voulons l'égalité, disaient les autres, mais nous ne voulons

1. Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. X, p. 2.

2. Ce nombre est celui fixé par le rapport du ministre de la police, an VIII.

pas accorder d'emplois aux conventionnels. Enfin, nous voulons la liberté, mais nous maintenons la loi qui condamne à la peine de mort ceux dont les écrits tendraient à rappeler l'ancien régime; nous maintenons la loi des otages qui détruit la sécurité de 200 000 familles[1]; nous maintenons les entraves qui rendent nulle la liberté des cultes, etc., etc.

Une telle contradiction entre les principes proclamés et leur application tendait à introduire la confusion dans les idées et dans les choses. Il devait en être ainsi, tant qu'il n'y aurait pas un pouvoir national qui, par sa stabilité et la conscience de sa force, fût exempt de passions, et pût donner protection à tous les partis, sans rien perdre de son caractère populaire.

Les hommes ont eu, dans tous les temps, les mêmes passions. Les causes qui produisent les grands changements sont différentes, mais les effets sont souvent les mêmes. On a presque toujours vu, dans les temps de troubles, les opprimés réclamer pour eux la liberté, et, une fois obtenue, la refuser à ceux qui étaient leurs oppresseurs. Il y avait en Angleterre au XVII[e] siècle

1. Bignon, t. I, p. 11.

une secte religieuse et républicaine, qui, persécutée par l'intolérance du clergé et du gouvernement, se décida à abandonner le pays de ses ancêtres et à aller au delà des mers, dans un monde inhabité, jouir de cette douce et sainte liberté que l'ancien monde lui refusait. Victimes de l'intolérance, conscients des maux qu'elle fait souffrir, ah! certes, dans la patrie qu'ils vont fonder, ces hommes indépendants seront plus justes que leurs oppresseurs. Mais, inconséquence du cœur humain! la première loi des puritains, fondant une nouvelle société dans l'État de Massachusetts, est la peine de mort pour ceux qui s'écarteront de leur doctrine religieuse!

Admirons l'esprit napoléonien, il ne fut jamais ni exclusif ni intolérant. Supérieur aux petites passions des partis, généreux comme le peuple qu'il était appelé à gouverner, l'Empereur professa toujours cette maxime : qu'en politique il faut guérir les maux, jamais les venger.

L'abus du pouvoir royal, la tyrannie de la noblesse, avaient produit cette réaction immense qu'on appela la révolution de 89. Celle-ci amena d'autres réactions opposées et funestes. Avec Napoléon cessèrent toutes les passions réactionnaires.

Fort de l'assentiment du peuple, il procéda rapidement à l'abolition de toutes les lois injustes, il cicatrisa toutes les plaies, récompensa tous les mérites, adopta toutes les gloires, et fit concourir tous les Français à un seul but, la prospérité de la France.

A peine investi du pouvoir, le premier Consul révoque les lois qui excluaient les parents des émigrés et des ci-devant nobles de l'exercice des droits politiques et des fonctions publiques. La loi de l'emprunt forcé est rapportée et remplacée par une subvention extraordinaire additionnelle aux contributions. Napoléon fait cesser les réquisitions en nature et abolit la loi des otages. Il rappelle les écrivains condamnés à la déportation par la loi du 19 fructidor an V, tels que Carnot, Portalis, Siméon. Il fait revenir les conventionnels Barrère et Vadier. Il ouvre les portes de la France à plus de 100 000 émigrés, parmi lesquels étaient compris les membres de l'Assemblée constituante. Il fait réintégrer dans leur emploi quelques conventionnels qu'on avait voulu écarter. Il pacifie la Vendée, organise l'administration des municipalités dans les villes de Lyon, Marseille et Bordeaux. Il s'écriait un jour au conseil d'État : « Gouverner par un parti, c'est se mettre tôt ou tard dans sa dépen-

dance. On ne m'y prendra pas; je suis national. Je me sers de tous ceux qui ont de la capacité et la volonté de marcher avec moi. Voilà pourquoi j'ai composé mon conseil d'État de constituants qu'on appelait modérés ou Feuillants, comme Defermon, Rœderer, Regnier, Regnault; de royalistes comme Devaines et Dufresnes; enfin de Jacobins comme Brune, Réal et Berlier. J'aime les honnêtes gens de tous les partis. » Prompt à récompenser les services récents, comme à illustrer tous les grands souvenirs, Napoléon fait mettre à l'hôtel des Invalides à côté des statues de Hoche, de Joubert, de Marceau, de Dugommier, de Dampierre, la statue de Condé, les cendres de Turenne et le cœur de Vauban. Il fait revivre à Orléans la mémoire de Jeanne d'Arc, à Beauvais celle de Jeanne Hachette. En 1800, il fait de la reddition d'un grand citoyen, La Fayette, la condition impérieuse d'un traité. Plus tard, il prend pour aides de camp des officiers (Drouot, Lobau, Bernard) qui avaient été opposés au consulat à vie; on le voit traiter avec la même bienveillance les sénateurs qui avaient voté contre l'établissement de l'Empire. Toujours fidèle aux principes de conciliation, l'Empereur, dans le cours de son règne, donne une pension à la sœur de Robespierre, comme à

la mère du duc d'Orléans[1]. Il soulage l'infortune de la veuve de Bailly, président de l'Assemblée constituante, et soutient dans sa vieillesse la dernière descendante des du Guesclin.

Réunir toutes les forces nationales contre l'étranger, réorganiser le pays sur des principes d'égalité, d'ordre et de justice, telle est la tâche de Napoléon. Il trouve sous la main bien des éléments antipathiques, et, suivant sa propre expression, il les réunit en amalgamant au lieu d'extirper.

Les divisions existaient non-seulement dans les partis politiques, mais aussi dans les autres corps de la nation. Le clergé était partagé entre les anciens et les nouveaux évêques, la grande et la petite Église, les prêtres assermentés partisans de la révolution, et les prêtres réfractaires. Ces derniers étaient les enfants chéris du pape. Profitant de l'influence que leur donnait la protection du chef de la religion, ils égaraient les esprits par les écrits qu'ils répandaient de l'étranger dans les campagnes. L'Empereur, par son concordat, en-

1. L'Empereur accorda à la mère du roi actuel, Louis-Philippe, une pension de 400 000 francs, et une autre de 200 000 francs à la duchesse de Bourbon.

leva le chef à ce troupeau égaré, et ramena le clergé à des idées de concorde et de soumission[1]. La république des lettres était partagée entre le nouvel Institut et l'ancienne Académie; il fondit les académiciens dans l'Institut, et les savants vécurent en paix, réunissant leurs lumières pour éclairer la nation et accélérer les progrès de la science. Il existait de vieux noms dont quelques-uns se rattachaient à des souvenirs de gloire; il existait des titres dont l'influence n'était pas entièrement éteinte; Napoléon allia l'ancienne France à la nouvelle, en confondant les titres héréditaires avec de nouveaux titres acquis par des services. Les juifs formaient une nation dans la nation : quelques-uns de leurs dogmes étaient opposés aux lois civiles françaises; l'Empereur fit convoquer le grand Sanhédrin, qui, d'accord avec les commissaires impériaux, réforma dans la loi de Moïse les dispositions politiques susceptibles de modifications. Les juifs devinrent citoyens, et les bar-

1. Par l'article 3 du concordat, le pape s'engageait à procurer la renonciation des évêques émigrés, dont les mandements et les lettres pastorales continuaient à semer le trouble dans leurs anciens diocèses. L'article 13 sanctionnait l'aliénation des biens ecclésiastiques, et en déclarait la possession incommutable dans la main de leurs acquéreurs et de leurs ayants cause.

rières qui les séparaient du reste de la nation disparurent peu à peu.

N'oublions pas surtout de remarquer que tout ce qu'entreprit Napoléon pour opérer une fusion générale, il le fit sans renoncer aux principes de la révolution. Il avait rappelé les émigrés, sans toucher à l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux. Il avait rétabli la religion catholique, tout en proclamant la liberté des consciences, et en donnant une rétribution égale aux ministres de tous les cultes. Il se fit sacrer par le souverain pontife, sans souscrire à aucune des concessions que lui demandait le pape sur les libertés de l'Église gallicane. Il épousa la fille de l'empereur d'Autriche, sans abandonner aucun des droits de la France sur les conquêtes qu'elle avait faites. Il rétablit les titres nobiliaires, mais sans y attacher de priviléges ni de prérogatives; ces titres allaient atteindre toutes les naissances, tous les services, toutes les professions. Sous l'Empire, toute idée de caste était détruite, personne ne pensait à se vanter de ses parchemins; on demandait à un homme ce qu'il avait fait, et non de qui il était né.

La première qualité d'un peuple, qui aspire à un gouvernement libre, est le respect de la loi. Or, une loi n'a de force que l'intérêt qu'a chaque ci-

toyen de la respecter ou de l'enfreindre. Pour enraciner dans le peuple le respect de la loi, il fallait qu'elle fût exécutée dans l'intérêt de tous, et qu'elle consacrât le principe de l'égalité dans toute son extension; il fallait recréer le prestige du pouvoir et enraciner dans les mœurs les principes de la révolution; car les mœurs sont le sanctuaire des institutions. A la naissance d'une nouvelle société, c'est le législateur qui fait les mœurs ou qui les corrige; tandis que plus tard ce sont les mœurs qui font les lois ou qui les conservent intactes d'âge en âge. Lorsque les institutions sont d'accord non-seulement avec les intérêts, mais encore avec les sentiments et les habitudes de chacun, c'est alors que se forme cet esprit public, cet esprit général qui fait la force d'un pays, parce qu'il sert de rempart contre tout empiétement de pouvoir, contre toute attaque des partis. « Il y a dans chaque nation, dit Montesquieu, un esprit général sur lequel la puissance même est fondée. Quand elle choque cet esprit, elle se choque elle-même et s'arrête nécessairement. »

Cet esprit général, si difficile à créer après une révolution, se forma sous l'Empire par l'établissement de ces Codes qui fixaient le droit de chacun, par la morale sévère introduite dans l'administra-

tion, par la promptitude avec laquelle le pouvoir réprimait toutes les injustices, enfin par le zèle que l'Empereur mettait sans cesse à satisfaire les besoins matériels et moraux de la nation. Son gouvernement ne commit pas la faute, commune à tant d'autres, de séparer les intérêts de l'âme de ceux du corps, en rejetant les premiers dans la région des chimères, et en admettant les seconds seuls dans la réalité. Napoléon, au contraire, en donnant l'élan à toutes les passions élevées, en montrant que le mérite et la vertu conduisaient aux richesses et aux honneurs, prouva au peuple que les sentiments nobles du cœur humain ne sont que les drapeaux des intérêts matériels bien entendus; de même que la morale chrétienne est sublime, parce que, même comme loi civile, elle est le guide le plus sûr que nous puissions suivre, la meilleure conseillère de nos intérêts privés.

Pour constituer la nation, il ne suffisait pas à l'Empereur de réparer les injustices des gouvernements passés, ou de s'appuyer indistinctement sur toutes les classes, il fallait encore organiser. Un système de gouvernement embrasse l'*organisation administrative* et l'*organisation politique*. Dans un État démocratique comme était la France, l'organisation administrative avait plus d'importance

que dans tout autre, car elle domine jusqu'à un certain point l'organisation politique. Dans un pays aristocratique, l'action politique étant le partage de toute une classe, les délégués du pouvoir règnent plutôt par leur influence personnelle que par une influence administrative; la force gouvernementale est répartie entre toutes les familles patriciennes[1]. Mais dans un gouvernement dont la base est démocratique, le chef seul a la puissance gouvernementale; la force morale ne dérive que de lui, tout aussi remonte directement jusqu'à lui, soit haine, soit amour. Dans une telle société, la centralisation doit être plus forte que dans toute autre; car les représentants du pouvoir n'ont de prestige que celui que le pouvoir leur prête, et, pour qu'ils conservent ce prestige, il faut qu'ils disposent d'une grande autorité sans cesser d'être vis-à-vis du chef dans une dépendance absolue, afin que la surveillance la plus active puisse s'exercer sur eux.

1. L'Angleterre fournit un exemple à l'appui de cette opinion. Les lords lieutenants des comtés n'ont pas la moitié du pouvoir qu'ont les préfets en France, ils ont le double de force morale. Leur influence vient de leur position dans la société, et non de leur emploi; c'est le *lord* qui gouverne beaucoup plus que le *lieutenant* du gouvernement.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

L'organisation administrative sous l'Empire eut, comme la plupart des institutions de cette époque, un objet momentané à remplir, et un but éloigné à atteindre. La centralisation était alors le seul moyen de constituer la France, d'y établir un régime stable et d'en faire un tout compacte, capable tout à la fois de résister à l'Europe et de supporter plus tard la liberté. L'excès de centralisation, sous l'Empire, ne doit pas être considéré comme un système définitif et arrêté, mais plutôt comme un moyen. Dans toutes les institutions, c'est l'idée prédominante et la tendance générale qu'il faut surtout rechercher et approfondir.

Une bonne administration se compose d'un système régulier d'impôts, d'un mode prompt et égal pour les percevoir, d'un système de finances qui assure le crédit, d'une magistrature considérée qui fasse respecter la loi; enfin, d'un système de rouages administratifs qui porte la vie du centre aux extrémités et des extrémités au centre. Mais ce qui distingue surtout une bonne administration, c'est lorsqu'elle fait appel à tous les mérites, à toutes les spécialités, pour éclairer sa marche et mettre

en pratique tous les perfectionnements; c'est lorsqu'elle réprime avec force tous les abus, qu'elle améliore le sort des classes pauvres, qu'elle éveille toutes les industries, et qu'elle tient une balance égale entre les riches et les pauvres, entre ceux qui travaillent et ceux qui font travailler, entre les dépositaires du pouvoir et les administrés.

La Convention avait divisé le territoire français en départements; l'Empereur facilita l'exercice du pouvoir par la création des préfets, sous-préfets, maires et adjoints. La France fut divisée en outre en 398 arrondissements communaux. Chaque département avait un conseil général et un conseil de préfecture; le premier présidait à la répartition des charges publiques, et surveillait l'agent spécial du pouvoir; le second décidait des demandes des particuliers envers l'administration.

L'Empereur se félicitait à Sainte-Hélène d'avoir institué un ministre du trésor et un ministre secrétaire d'État. Le ministre du trésor concentrait toutes les ressources et contrôlait toutes les dépenses de l'Empire. Du ministre secrétaire d'État émanaient tous les actes : c'était le ministre des ministres donnant la vie à toutes les actions intermédiaires; le grand notaire de l'Empire signant et légalisant toutes les pièces.

L'Empereur introduisit l'ordre et l'économie dans toutes les branches du service, ainsi que dans l'administration des établissements de charité. Il rétablit la direction générale des forêts, de l'enregistrement et des douanes, qui étaient auparavant régis par des administrations collectives. L'administration des forêts fut rendue plus économique et plus simple, celle de l'enregistrement moins onéreuse, par une meilleure distribution des droits à percevoir.

Quant à l'administration militaire, nous voyons, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène,* que Napoléon la trouvait trop étendue : « On avait centralisé à Paris, dit-il, la direction des marchés, des fournitures, les confections, et subdivisé la correspondance du ministère en autant de personnes qu'il y avait de régiments. Il fallait au contraire centraliser les correspondances et subdiviser les ressources en les transportant dans les localités elles-mêmes. »

Ordre judiciaire.

L'ordre judiciaire se composait, sous le Directoire, de 417 tribunaux correctionnels, et de 98 tribunaux civils. En 1800 il fut établi, dans

chaque arrondissement communal, un tribunal de première instance, connaissant aussi des matières de police correctionnelle, ce qui rendait la justice plus facile à tous les citoyens. Au-dessus de ces tribunaux de première instance s'élevaient vingt-neuf tribunaux d'appel. Chaque département avait un tribunal criminel. A Paris siégeait la Cour de cassation. En 1810, les cours d'appel et les cours criminelles furent réunies, et reçurent le titre de cours impériales; elles connaissaient des matières civiles et des matières criminelles; les cours de justice criminelle furent supprimées. Les cours d'assises et les cours spéciales étaient une émanation des cours impériales.

La réunion de ces deux justices avait deux avantages; le premier, de donner une garantie à l'accusé en le soumettant à une juridiction moins rigoureuse, puisqu'elle n'aurait plus l'habitude de ne chercher que des crimes dans les affaires qui lui étaient soumises. En second lieu, la magistrature criminelle étant, au contraire, par la nature même de ses attributions, impopulaire, la fusion de ces deux corps judiciaires avait pour résultat de faire participer la magistrature criminelle à la considération qui entourait la magistrature civile.

Comme preuve de la bonté des institutions judi-

ciaires sous l'Empire, il n'est pas inutile de remarquer que les crimes allèrent toujours en diminuant, et que le nombre des prisonniers d'État, qui était de 9000 au 18 brumaire, se trouva réduit à 150 en 1814.

Finances.

Les finances d'un grand État devaient, suivant l'Empereur, offrir les moyens de faire face aux circonstances extraordinaires, et même aux vicissitudes des guerres les plus acharnées, sans qu'on fût obligé d'avoir recours à de nouveaux impôts dont l'établissement est toujours difficile. Son système consistait à en avoir un grand nombre, qui pesaient peu sur le peuple en temps ordinaire, et dont le taux s'élèverait ou s'abaisserait suivant les besoins, au moyen des centimes additionnels.

On sait à combien d'abus était soumis le recouvrement des impôts avant le 18 brumaire; aussi le trésor ne possédait-il à cette époque que 150 000 francs. Les rentes et pensions de l'État n'étaient payées qu'en papier qui perdait considérablement sur la place. Les produits versés au trésor se composaient de plus de quarante espèces. Il était impossible de faire un budget.

Au commencement du Consulat, Pitt, notre ter-

rible adversaire, voyait dans le manque d'argent et de crédit la ruine prochaine de la France. Il ignorait toutes les ressources que pouvait en tirer un gouvernement habile et fort. Un an, en effet, suffit à Napoléon, après le 18 brumaire, pour régulariser le recouvrement des contributions, de telle sorte que tout en abolissant les moyens violents, il avait fait face aux dépenses, diminué les impôts, rétabli le numéraire effectif, et possédait en portefeuille 300 millions de valeurs.

« Des finances fondées sur une bonne agriculture ne se détruisent jamais, » disait le premier Consul[1]. Les faits lui ont donné raison.

Par l'ordre et la régularité qu'il introduisit dans l'administration et dans les budgets, il fit revivre le crédit. Il favorisa la création de la banque de France; mais, tout en la rendant indépendante du gouvernement, il se réservait sur elle une action de contrôle. Il demandait, non qu'elle lui prêtât de l'argent, mais qu'elle présentât des facilités pour réaliser à bon marché les revenus de l'État, aux époques et dans les lieux convenables. Il se montra constamment disposé à venir à son aide dans les moments difficiles. « Malgré le mauvais

1. Lettre de Napoléon au roi d'Angleterre.

esprit et la méfiance dont quelques régents sont animés, disait-il en 1805, j'arrêterai, s'il le faut, la solde de mes troupes pour soutenir la banque. » Il avait l'intention d'ériger des succursales de cet établissement dans toutes les grandes villes de France.

Il créa un ministre du trésor indépendant du ministre des finances. Il ne voulait pas d'alliance entre la banque et le trésor, parce qu'il pensait qu'un simple mouvement de fonds peut porter avec lui le secret de l'État. Une des plus importantes innovations qui eurent lieu à la trésorerie, fut l'introduction de la comptabilité en partie double.

La France doit se féliciter de ce que le système d'emprunt, qui écrase aujourd'hui l'Angleterre, n'ait pas été mis en vigueur sous l'Empire. Napoléon avait posé les principes contraires, en fixant par une loi spéciale, le montant de la dette publique à 80 millions de rentes.

On peut compter, parmi les améliorations qu'on doit à l'Empire, la loi qui obligeait les receveurs généraux, les notaires et les agents de change, à fournir des cautionnements. Pour un gouvernement nouveau, il était essentiel que le cours de la dette se maintînt en état progressif; et la conséquence naturelle de cette nécessité était un droit

de police et de surveillance sur les hommes qui, ne spéculant que sur la variation de ce cours, peuvent avoir intérêt à lui imprimer un mouvement rétrograde. Les investigations éclairées de l'Empereur allèrent jusqu'à faire rectifier le taux des rentes viagères comme n'étant pas d'accord avec le calcul des probabilités.

Il fonda la caisse d'amortissement. Il s'exprimait ainsi à cette occasion : « On dit qu'une caisse d'amortissement ne doit être qu'une machine à emprunt ; cela peut être vrai, mais *le temps n'est pas venu pour la France de fonder ses finances sur des emprunts.* » Il installa une caisse de service, qui était principalement chargée d'opérer avec célérité dans les départements l'application locale des recettes aux dépenses. Elle ouvrait des comptes courants aux receveurs généraux.

Il avait l'intention de créer des caisses d'activité, dont les sommes croissantes eussent été consacrées aux travaux d'amélioration publique. Il y aurait eu la caisse d'activité de l'Empire pour les travaux généraux, la caisse des départements pour les travaux locaux, la caisse des communes pour les travaux municipaux.

En 1806, le droit de passe et de taxe sur les routes fut supprimé, et une loi autorisa l'éta-

blissement d'octrois municipaux dans les villes où les hospices civils n'avaient pas de revenus suffisants.

Le conseil de liquidation, installé en 1802, cessa ses travaux le 30 juin 1810. Il avait ainsi liquidé toutes les dettes de l'État; cette longue plaie de la révolution, comme le dit M. Thibaudeau, était enfin fermée [1].

L'Empereur estimait qu'il fallait à la France un budget de 800 millions pour l'état de guerre, et de 600 millions pour l'état de paix. Le budget, sous l'Empire, n'a jamais dépassé le chiffre ci-dessus, excepté après les revers de Moscou; il était donc, malgré la guerre, de 400 millions moins élevé que celui, dont vingt-quatre années d'une paix profonde ont grevé la France [2]. L'Empereur ne dépensait pas pour lui la moitié de sa liste civile, et il employait l'excédant, soit à former un fonds de réserve, soit à faire exécuter des travaux publics, soit à seconder les manufactures. En 1814, toutes ses réserves furent consacrées à soutenir la guerre nationale.

Un bon système de comptabilité est le complé-

1. Thibaudeau, t. VIII, p. 28.

2. Voir les budgets de l'Empire dans les pièces à l'appui.

ment indispensable d'un bon système de finances. La constitution de l'an VIII avait conservé une commission de comptabilité chargée de juger les comptes; elle n'avait pu suffire aux travaux immenses accumulés sur elle. Depuis 1792 jusqu'en 1807, sur 11 477 comptes, elle n'en avait jugé que 8793[1]. L'Empereur, jaloux de tout régulariser, établit la cour des comptes, qui mit au courant cette partie importante du service public.

On a reproché à l'Empereur d'avoir, dans le prélèvement des impôts, trop favorisé la propriété foncière. Il pensait que, pendant la paix, il fallait ménager la ressource des impôts directs, parce que ce sont les seuls qui, pendant la guerre, supportent toutes les charges; et qu'il fallait profiter de l'activité que la paix imprime aux consommations pour leur demander des contributions indirectes, qu'elles ne peuvent plus fournir en temps de guerre. D'ailleurs, un but politique aurait pu présider à cette préférence momentanée; car il faut remarquer que les changements politiques survenus depuis 1789 avaient créé environ 10 millions de propriétaires fonciers; que ces propriétaires,

1. Thibaudeau, t. VIII, p. 130.

dont tous les intérêts se rattachaient à la révolution, étaient la classe que le gouvernement devait surtout ménager; car c'était cette masse de nouveaux acquéreurs qui était appelée à former l'esprit public. L'Empereur disait un jour au conseil d'État : « Le système d'impositions est mauvais; il fait qu'il n'y a ni propriété ni liberté civile; car la liberté civile dépend de la sûreté de la propriété. Il n'y en a point dans un pays où l'on peut chaque année changer le rôle du contribuable. Celui qui a 3000 francs de rente ne sait pas combien il lui en restera l'année suivante pour exister. On peut absorber tout son revenu par la contribution. On voit, pour un misérable intérêt de 50 à 100 francs, plaider solennellement devant un grave tribunal, et un simple commis peut d'un seul coup de plume, vous surcharger de plusieurs milliers de francs! Il n'y a donc plus de propriété! Lorsque j'achète un domaine, je ne sais pas ce que je fais. En Lombardie, en Piémont, il y a un cadastre; chacun sait ce qu'il doit payer. Le cadastre est invariable; on n'y fait des changements que dans les cas extraordinaires, et après un jugement solennel. Si l'on augmente la contribution, chacun en supporte sa part au marc la livre, et peut faire ce calcul dans son cabinet. On sait

alors ce qu'on a; il y a une propriété. Pourquoi n'y a-t-il pas d'esprit public en France? C'est qu'un propriétaire est obligé de faire sa cour à l'administration. S'il est mal avec elle, il peut être ruiné. Le jugement des réclamations est arbitraire. C'est ce qui fait que chez aucune autre nation on n'est aussi servilement attaché au gouvernement qu'en France, parce que la propriété y est dans la dépendance. En Lombardie, au contraire, un propriétaire vit dans sa terre sans s'inquiéter qui gouverne. On n'a jamais rien fait en France pour la propriété. Celui qui fera une bonne loi sur le cadastre méritera une statue. » En 1810, le cadastre parcellaire était exécuté dans 3200 communes; environ 600000 propriétaires jouissaient de l'égalité proportionnelle dans les communes cadastrées.

La propriété des mines n'avait jamais été réglée qu'imparfaitement. En 1810, elle fut régularisée par des lois, et l'Empereur créa un corps d'ingénieurs des mines.

Établissements de bienfaisance.

L'amélioration des classes pauvres fut une des premières occupations de l'Empereur. Dans une

lettre au ministre de l'intérieur, du 2 novembre 1807, il dit qu'il attache à la destruction de la mendicité une grande idée de gloire. Il fit établir des dépôts de mendicité; 42 existaient déjà en 1809. Pour trouver les moyens efficaces de soulager la misère du peuple, il provoquait les avis de tous les publicistes. Il institua la Société maternelle, qui devait avoir un conseil d'administration dans chacune des grandes villes de l'Empire. L'institution des sœurs de la Charité fut rétablie avec tous ses anciens avantages, sans les abus qui en avaient altéré la destination. Six maisons destinées à recueillir les orphelines de la Légion d'honneur, jusqu'au nombre de 600, furent créées en 1810. L'hôtel des Invalides reçut en 1803 une nouvelle organisation, et on lui adjoignit sur divers points plusieurs succursales. Napoléon créa des camps pour les vétérans, où chacun de ceux qui y étaient admis avait une habitation rurale, une portion de terre d'un revenu net, égal à la somme de retraite.

En 1807, on rendit aux hospices les biens qu'un décret de la Convention avait aliénés.

Les condamnés par les tribunaux criminels et par la police correctionnelle restaient confondus dans les prisons avec les prévenus et les accusés. Le gouvernement adopta le système des pri-

sons centrales pour les condamnés à une année au moins de détention.

L'Empereur voulait que tout dans le culte fût gratuit, et, pour le peuple, que l'inhumation du pauvre fût faite gratuitement et décemment. « On n'avait pas le droit, disait-il, de mettre un impôt sur les morts; on ne devait pas priver les pauvres, parce qu'ils sont des pauvres, de ce qui les console de la pauvreté. » Il ordonna que les églises fussent ouvertes gratuitement au public; que si l'église était tendue en noir pour un riche, on ne la détendrait qu'après le service du pauvre. Il avait eu l'intention de faire réduire le dimanche les places du parterre du Théâtre-Français à un franc, afin que le peuple pût jouir des chefs-d'œuvre de notre littérature. Dans le discours qu'il prononça en 1807 devant le Corps législatif, il dit que dans toutes les parties de son empire, même dans le plus petit hameau, l'aisance des citoyens et la valeur des terres se trouveraient bientôt augmentées par l'effet du système général d'amélioration qu'il avait conçu.

La guerre l'empêcha de réaliser complétement un aussi grand projet, et arrêta l'exécution d'une foule d'autres améliorations philanthropiques, parmi lesquelles nous citerons le désir de faire cesser les in-

convénients existants à la maison de dépôt de la préfecture de police à Paris, où l'on voit les plus honnêtes gens exposés à passer la nuit confondus avec des voleurs et des scélérats.

Communes.

L'administration de la France était une machine qui s'organisait. Il fallait, comme cela a été dit plus haut, tout centraliser pour améliorer, vivifier, fonder, sauf à reporter ensuite à la circonférence la part de pouvoir que le centre avait absorbée momentanément.

L'Empereur sentait toute l'importance d'une bonne administration communale; il disait qu'il fallait bien se garder de détruire l'esprit municipal. Il soutenait souvent les maires contre les préfets, et voulait que ceux-ci assistassent à l'installation des maires. Suivant son opinion, les octrois devaient être administrés, dans l'intérêt des communes par les maires, et les préfets devaient se borner à une simple surveillance.

Pour encourager, dans les communes rurales, des échanges propres à faire disparaître la dissémination et l'enchevêtrement des pièces de terre, le gouvernement exempta des droits d'enregistrement

la première commune dont les habitants auraient exécuté cette opération par un accord général.

L'esprit communal est un esprit essentiellement conservateur; tout ce qu'il a acquis, que ce soit un abus ou un avantage, il le garde avec la même ténacité. Pour régénérer la commune, il fallait la priver momentanément d'une partie de ses droits, jusqu'à ce que son éducation fût faite ; alors seulement on lui eût rendu, sans crainte pour le bien général, une plus grande indépendance. La prospérité des communes fut l'objet de toute la sollicitude de l'Empereur. Le plan qu'il avait conçu pour améliorer leur état se trouve développé dans une lettre écrite par lui au ministre de l'intérieur, et que nous reproduisons à la fin de cet écrit.

« Travailler, disait-il, à la prospérité des 36 000 communautés, c'est travailler au bonheur de 30 millions d'habitants, en simplifiant la question, en diminuant la difficulté de tout ce qu'établit de différence le rapport de 36 000 à 30 millions. » Dans ce but, l'Empereur classa les communes en trois catégories : communes endettées, communes au courant, communes ayant des ressources disponibles. D'après des moyens qu'il expliqua au ministre de l'intérieur, cinq années auraient suffi pour faire disparaître les muni-

cipalités endettées; il n'y aurait plus eu alors que deux classes de communes : communes ayant des ressources disponibles, et communes au courant; et au bout de dix ans, la France n'aurait plus compté que des communes ayant des ressources disponibles.

« L'aliénation des biens des communes, sous le rapport des progrès de l'agriculture, était, disait l'Empereur, la plus grande question d'économie politique qu'on pût agiter. » Elle fut tranchée par les besoins impérieux de la guerre. En 1813, on vendit les terres, maisons et usines appartenant aux communes; on leur laissa les bois, pâtis, pâturages, tourbières, et autres biens dont les habitants jouissaient en commun, ou dont ils ne tiraient aucun loyer, aussi bien que les édifices affectés au service public, et les emplacements qui concouraient à la salubrité des lieux ou à l'agrément. Les biens à vendre étaient cédés à la caisse d'amortissement. Les communes recevaient, en inscriptions à cinq pour cent, une rente proportionnée au revenu net de leurs biens cédés.

On voit clairement, par ce qui précède, que les intentions de l'Empereur étaient toutes portées vers l'amélioration du bien-être matériel du pays. On voit encore que lorsque les désastres de la

guerre le forcent à recourir à des expédients, les ressources qu'il sait se créer ne sont pas désastreuses pour le pays, et qu'elles ne ressemblent guère à tous les moyens employés par d'autres gouvernements dans des circonstances analogues. Il n'y eut ni papier-monnaie, ni emprunt forcé, ni emprunt écrasant, ni altération de la valeur de la même monnaie, comme cela se fit sous Frédéric le Grand.

L'Empereur avait fait une distinction précise entre les ressources d'un État. « Jadis, disait-il, on ne connaissait qu'une espèce de propriété, celle du terrain; il en est survenu une nouvelle, celle de l'industrie, aux prises en ce moment avec la première; c'est la grande lutte des champs contre les comptoirs, des créneaux contre les métiers; puis une troisième, celle dérivant des énormes charges perçues sur les administrés, et qui, distribuées par les mains neutres et impartiales du gouvernement, peuvent garantir du monopole des deux autres, leur servir d'intermédiaire, et les empêcher d'en venir aux mains. » Il faisait la classification suivante :

L'agriculture, l'âme, la base de l'Empire.

L'industrie, l'aisance, le bonheur de la population.

Le commerce extérieur, la surabondance, le bon emploi des deux autres.

Le commerce extérieur, infiniment au-dessous des deux autres dans ses résultats, leur a été aussi constamment subordonné dans la pensée de Napoléon. « Celui-ci est fait pour les deux autres, disait-il; les deux autres ne sont pas faits pour lui. Les intérêts de ces trois bases essentielles sont divergents, souvent opposés. Je les ai constamment servis dans leur rang naturel. »

Agriculture.

L'agriculture n'a cessé de faire de grands progrès sous l'Empire[1]. « C'est par des comparaisons et des exemples, disait Napoléon, que l'agriculture, comme tous les autres arts, se perfectionne. » Il ordonnait aux préfets de lui faire connaître les propriétaires cultivateurs qui se distingueraient, soit par une culture mieux entendue et mieux raisonnée, soit par une éducation plus soignée des bestiaux et par l'amélioration des espèces. Dans les départements qui étaient arriérés pour la culture, on engageait les bons proprié-

1. Voyez à la fin de l'ouvrage l'exposé de la situation de l'Empire présenté, en 1813, par le ministre de l'intérieur.

taires à envoyer leurs enfants étudier la méthode usitée dans les départements où l'agriculture était florissante. Des éloges et des distinctions étaient décernés à ceux qui avaient le mieux profité.

Le Code rural, projeté dès 1802, fut soumis en 1808 à des commissions consultatives, formées dans chaque ressort de cour d'appel, et composées de juges, d'administrateurs et d'agriculteurs les plus distingués. Il ne put être achevé sous l'Empire.

En 1807, le gouvernement créa dans l'École vétérinaire d'Alfort une chaire d'économie rurale.

Industrie.

L'industrie non-seulement fut encouragée sous l'Empire, mais on peut dire qu'elle fut en quelque sorte créée; elle atteignit en peu de temps un degré extraordinaire de prospérité.

L'Empereur, en disant que l'industrie était une nouvelle propriété, exprimait d'un seul mot son importance et sa nature. L'esprit de propriété est par lui-même envahissant et exclusif. La propriété du sol avait eu ses vassaux et ses serfs. La révolution affranchit la terre; mais la nouvelle propriété de l'industrie, s'agrandissant journellement, ten-

dait à passer par les mêmes phases que la première, et à avoir comme elle ses vassaux et ses serfs.

Napoléon prévit cette tendance inhérente à tout système dont les progrès sont des conquêtes ; et, tout en protégeant les maîtres des établissements industriels, il n'oublia pas aussi le droit des ouvriers. Il établit à Lyon, et plus tard dans d'autres villes manufacturières, un conseil de prud'hommes, véritables juges de paix de l'industrie, qui étaient chargés de régler les différends qui pouvaient naître entre ceux qui travaillent et ceux qui font travailler. Des règlements furent publiés sur la police des fabriques, les marques particulières, le contentieux, les obligations respectives des ouvriers et des fabricants. Des chambres consultatives de manufactures, fabriques, arts et métiers furent instituées. On installa au ministère de l'intérieur un conseil général de fabriques et de manufactures. L'Empereur prêta souvent sur sa liste civile à des manufactures qui, faute de débit, étaient dans le cas de suspendre leurs travaux. Son intention était de venir au secours de l'industrie par l'établissement d'une caisse particulière. Il écrivait, après la bataille d'Eylau, au ministre de l'intérieur : « Mon but n'est pas d'empêcher

tel négociant de faire banqueroute; les finances de l'État n'y suffiraient pas; mais d'empêcher telle manufacture de se fermer. Mon but est de suppléer à la vente en prêtant. Je veux bâtir un établissement stable et perpétuel, et le doter de 40 à 50 millions, de manière que le défaut de débit soit moins cruel pour le manufacturier. »

L'Empereur releva l'industrie en faisant concourir les sciences à son amélioration. « Si l'on m'eût laissé le temps, disait-il, bientôt il n'y aurait plus eu de métiers en France; tous eussent été des arts. » En effet, la chimie et la mécanique furent sous son règne employées à perfectionner toutes les branches d'industrie. Aussi que de machines furent créées, que d'inventions virent le jour durant le régime impérial!

Si l'esprit d'association n'a pas fait plus de progrès en France, ce n'est pas faute d'encouragement de la part du chef de l'État; car au milieu des préoccupations de la guerre, il ordonna au ministre de l'intérieur de chercher à vendre à des compagnies les canaux qui étaient achevés, et lui enjoignit en 1807 de faire exécuter le pont d'Iéna en fer, comme le pont des Arts, par une compagnie.

L'Empereur s'opposa toujours au rétablissement des jurandes et des maîtrises. Il établit des écoles

d'arts et de métiers à Châlons. Les prix les plus élevés furent fondés pour encourager toutes les inventions. Une somme d'un million fut promise à l'inventeur de la meilleure machine pour filer le lin; un premier prix de 40 000 francs, et un second de 20 000, à l'auteur de la machine la plus propre à ouvrir, carder, peigner et filer la laine.

Il créa des manufactures de coton, qui comportent le coton filé, le tissu, enfin l'impression. Avant l'Empire, l'art de filer le coton n'était pas pratiqué en France; les tissus nous venaient de l'étranger. Le coton fut cultivé avec avantage au midi de la France, en Corse, en Italie; on en évalua en 1810 la récolte à 100 000 kilogrammes. Les mérinos furent enlevés et répandus dans tout l'Empire. Napoléon ordonna qu'on fît des fouilles pour chercher du granit, et c'est à cet ordre qu'on doit les carrières qu'on exploite aujourd'hui[1]. Les produits européens remplacèrent les produits exotiques; le pastel suppléa à l'indigo; la betterave fut substituée à la canne à sucre; et la garance à la cochenille; les fabriques de soudes artificielles remplacèrent les soudes étrangères; et maintenant tous ces différents produits sont, pour la plupart, une source

1. Bignon.

de richesses pour la France. La fabrication du sucre de betterave s'élève à 50 millions de kilogrammes par an.

Commerce.

Le commerce extérieur au delà des mers ne put, à cause de la guerre, avoir une grande extension; mais le commerce intérieur prit un immense développement; car on peut dire qu'alors le commerce intérieur était le commerce européen, depuis Hambourg jusqu'à Rome.

Un conseil général de commerce fut installé près du ministre de l'intérieur, de même qu'il en avait été établi un pour l'industrie.

Dans tous ses traités, l'Empereur vise toujours à favoriser le commerce français. En 1808, il ouvre des débouchés en Espagne aux produits nationaux, en faisant supprimer les prohibitions sur les soieries de Lyon, de Tours et de Turin. Il assure un pareil accès au drap de Carcassonne, à la toile de Bretagne, à la quincaillerie française. Il veut que le commerce établisse à Pétersbourg des maisons françaises, qui reçoivent des marchandises de France, et fassent venir en France des marchandises russes. Et c'est encore grâce à un traité fait par l'Empereur avec la Russie, que la France tirè

aujourd'hui de ce pays les bois de construction nécessaires à sa marine.

Le Code commercial fut terminé et adopté en 1807.

Travaux publics.

Les travaux publics, que l'Empereur fit exécuter sur une si grande échelle, furent non-seulement une des causes principales de la prospérité intérieure, mais ils favorisèrent même un grand progrès social. En effet, ces travaux, en multipliant les communications, produisaient trois grands avantages : le premier, d'employer tous les bras oisifs et de soulager ainsi les classes pauvres; le second, de favoriser l'agriculture, l'industrie et le commerce, la création de nouvelles routes et de canaux augmentant la valeur des terres, et facilitant l'écoulement de tous les produits; le troisième enfin était de détruire l'esprit de localité, et de faire disparaître les barrières qui séparent, non-seulement les provinces d'un État, mais les différentes nations, en facilitant tous les rapports des hommes entre eux, et en resserrant les liens qui doivent les unir. On trouvera à la fin de l'ouvrage le relevé des principaux travaux publics exécutés sous l'Empire. Le système de Napoléon consistait à faire faire

par l'État un grand nombre de constructions, et une fois celles-ci terminées, de les revendre et d'affecter le produit de cette vente à l'exécution d'autres travaux. Il est important de remarquer que, malgré la guerre, l'Empereur trouva le moyen de dépenser en douze ans 1 milliard 5 millions pour des travaux publics; et l'homme qui eut tant de trésors à sa disposition, qui distribua 700 millions en dotations, n'eut jamais de propriétés particulières.

Instruction publique.

L'instruction publique devait, sous un régime éclairé comme l'était celui de l'Empire, participer à l'impulsion imprimée par le chef de l'État à toutes les branches de l'administration. « Il n'y a, disait l'Empereur, que ceux qui veulent tromper les peuples et gouverner à leur profit, qui peuvent vouloir les retenir dans l'ignorance; car plus les peuples seront éclairés, plus il y aura de gens convaincus de la nécessité des lois, du besoin de les défendre, et plus la société sera assise, heureuse, prospère; et s'il peut arriver jamais que les lumières soient nuisibles à la multitude, ce ne sera que quand le gouvernement, en hostilité avec les intérêts du peuple, l'acculera dans une posi-

tion forcée, ou réduira la dernière classe à mourir de misère; car alors il se trouvera plus d'esprit pour se défendre ou devenir criminel. »

La Convention nationale avait déjà beaucoup fait en renversant l'édifice gothique de l'enseignement. Mais, dans les moments de troubles, il est difficile de fonder; et les établissements d'instruction projetés étaient restés imparfaits. Il n'y avait d'écoles primaires que dans les villes, les écoles centrales étaient désertes. Napoléon divisa, en 1802, l'enseignement en trois classes : 1° les écoles municipales ou primaires; il devait en être créé 23 000; 2° les écoles secondaires, ou colléges communaux; 3° les lycées et les écoles spéciales, entretenus aux frais du trésor. L'Institut était la tête de tout l'édifice. La plus grande activité fut imprimée à la création des écoles, que se disputèrent à l'envi les villes et les départements, et dont ils offrirent de faire les frais.

On établit d'abord 45 lycées : il devait y en avoir un au moins par arrondissement de chaque tribunal d'appel. Trois commissions de savants parcoururent le pays, pour verser dans les lycées tous les matériaux de l'instruction. Il y avait 6400 élèves pensionnaires de l'État.

Le gouvernement fit faire des ouvrages pour

l'enseignement des mathématiques par La Place, Monge et Lacroix; d'histoire naturelle par Duméril; de minéralogie par Brongniart; de chimie par Adet; d'astronomie par Biot; de physique par Haüy.

La dénomination de prytanée français, sous laquelle jusqu'alors avaient été compris plusieurs colléges, fut donnée, en 1803, au seul collége de Saint-Cyr, école gratuite réservée aux fils de militaires morts sur le champ de bataille. Les élèves de cette école, après avoir subi des examens, passaient à l'école spéciale de Fontainebleau, qui fut aussi créée à cette époque.

On établit une école spéciale de marine et des vaisseaux-écoles à Toulon et à Brest.

On créa deux écoles pratiques des mines, l'une à Geislautern, département de la Saar; l'autre à Pesey, département du Mont-Blanc.

En 1806, l'Empereur sentit le besoin de régulariser l'instruction par un système général. On a reproché à ce système d'entraver la liberté; mais, comme il a été dit plus haut, le temps de la liberté n'était pas venu; et lorsqu'un gouvernement se trouve à la tête d'une nation qui vient de s'affranchir de toutes les idées du passé, il est de son devoir, non-seulement de diriger la géné-

ration présente, mais d'élever la génération qui surgit dans les principes qui ont fait triompher cette révolution. « Il n'y aura pas d'état politique fixe, dit l'Empereur, s'il n'y a pas de corps enseignant avec des principes fixes; sa création, au contraire, fortifiera l'ordre civil. »

Tout en renfermant des restrictions, le système d'éducation était un beau et grand monument, et se trouvait en harmonie avec l'ensemble de l'organisation impériale, qui s'adressait à toutes les capacités, frayait le chemin, le traçait avec précision, en faisant disparaître toutes les entraves qui empêchaient de le parcourir. Vous tous qui voulez vous livrer à l'art d'enseigner, comme vous qui voulez vous vouer, soit à l'art de guérir, soit à la science du jurisconsulte, la carrière vous est ouverte; pourvu que la société ait les garanties suffisantes que vous êtes capables d'enseigner la morale et non le vice; que vous savez distinguer les plantes bienfaisantes des sucs vénéneux, ou que, élèves de la loi, vous en avez étudié l'esprit, et que vous saurez la défendre!

Les premières dispositions adoptées par Napoléon avaient fait faire de grands progrès à l'instruction publique. De nombreuses écoles s'étaient élevées; mais elles étaient isolées et indépen-

dantes les unes des autres. L'état des hommes qui se consacraient à l'enseignement n'était pas assuré; ils n'étaient point assujettis à un règlement commun. L'Empereur conçut le projet de lier par des rapports immédiats tous ces établissements, en réunissant en un corps tous les professeurs, et en relevant l'importance de leur état à l'égal des emplois les plus considérés.

L'enseignement public dans tout l'Empire fut confié exclusivement à l'université. Elle était composée d'autant d'académies qu'il y avait de cours d'appel. Les écoles appartenant à une académie étaient placées dans l'ordre suivant : 1° les facultés pour les sciences approfondies et pour la collation des grades; 2° les lycées; 3° les colléges et écoles secondaires communales; 4° les institutions, écoles tenues par des instituteurs particuliers, 5° les pensionnats, appartenant à des maîtres particuliers et consacrés à des études moins fortes que celles des institutions; 6° les petites écoles, écoles primaires. Les petits séminaires étaient sous la surveillance de l'université.

Il y avait cinq ordres de facultés, ceux de théologie, de droit, de médecine, des sciences mathématiques et physiques. Il y avait une faculté de théologie par église métropolitaine, en

outre une à Strasbourg et une à Genève pour la religion réformée. Les écoles de droit formaient douze facultés; les cinq écoles de médecine en formaient cinq. Une faculté des sciences et une faculté des lettres étaient établies auprès de chaque lycée, chef-lieu d'une académie.

Dans chaque faculté les grades étaient le baccalauréat, la licence, le doctorat, qui étaient conférés à la suite d'examens.

La hiérarchie administrative et d'enseignement comprenait dix-neuf degrés. Nul ne pouvait être appelé à une place qu'après avoir passé par les places inférieures et obtenu dans les différentes facultés des grades correspondants à la nature et à l'importance des fonctions. Les fonctionnaires étaient divisés en titulaires, en officiers de l'université et en officiers des académies; ils étaient soumis à une discipline sévère. Après un service de trente années sans interruption, ils pouvaient être déclarés émérites et obtenir une pension de retraite.

L'université était régie et gouvernée par le grand maître nommé par l'Empereur, et révocable.

Le conseil de l'université était composé de trente membres. Au chef-lieu de chaque acadé-

mie, il y avait un conseil académique de dix membres.

Il y avait des inspecteurs généraux de l'université, chargés de visiter les établissements d'instruction par ordre du grand maître.

Il devait être établi, auprès de chaque académie et dans l'intérieur des colléges et des lycées, une ou plusieurs écoles destinées à former de bons maîtres pour les écoles primaires.

L'université devait tendre sans relâche à perfectionner l'enseignement dans tous les genres, à favoriser la composition des ouvrages classiques, et veiller surtout à ce que l'enseignement des sciences fût toujours au niveau des connaissances acquises et à ce que l'esprit de système ne pût jamais en arrêter les progrès.

Les lycées, dont le nombre fut porté à 100 en 1811, devaient être la pépinière des professeurs, des recteurs, des maîtres d'études. L'Empereur voulait qu'on leur donnât de grands motifs d'émulation, afin que les jeunes gens qui se voueraient à l'enseignement eussent la perspective de s'élever d'un grade à l'autre jusqu'aux premières places de l'État. Il y eut dans chaque lycée vingt élèves entretenus aux frais du gouvernement; quatre-vingts l'étaient par moitié, et cinquante aux trois

quarts, afin de faciliter aux talents pauvres les moyens de se produire.

Dans l'élan qu'il imprima à l'instruction, Napoléon remplaça l'étude des langues mortes, qui étaient presque exclusivement enseignées auparavant, par l'étude plus utile des sciences physiques et mathématiques, et ce fut dans le même esprit qu'il s'opposa à la prééminence qu'on voulait donner à la médecine sur la chirurgie.

L'école Polytechnique, dont la fondation appartient au Directoire, prit un grand développement et fournit des officiers distingués aux armées, et des savants dans toutes les autres branches de la science pratique.

L'école Normale, dont l'établissement avait été projeté sous la Convention, reçut sa destination salutaire sous l'Empire.

Napoléon créa, sous le titre de maisons impériales, deux établissements distincts : l'un pour l'éducation des filles des membres de la Légion d'honneur, l'autre pour l'éducation des orphelines. Dans le premier, on recevait une éducation brillante; dans le second, les orphelines apprenaient tous les ouvrages de femme propres à leur donner les moyens de gagner leur vie.

Il fut pourvu au sort des enfants dont l'éduca-

tion était confiée à la charité publique. Ils formaient trois classes : les enfants trouvés, les enfants abandonnés, les orphelins pauvres. Un hospice dans chaque arrondissement fut chargé de les recevoir.

On créa à Rouen une école de préparation anatomique. L'école des arts et métiers, fondée en 1803 à Compiègne et transférée ensuite à Châlons-sur-Marne, avait pour objet de répandre partout les bienfaits d'une éducation industrielle. En 1806 on en créa une seconde à Beaupréau, et une troisième dans l'abbaye de Saint-Maximilien près de Trèves.

L'école française des beaux-arts à Rome fut remise en activité et transférée à la villa Medici. On y envoya quinze élèves.

L'Empereur ne se borna pas à créer des écoles, il stimula encore tous les genres de mérite par des prix et des récompenses auxquels, dans un grand but d'émulation, il fit concourir tous les savants de l'Europe. Un prix de 60 000 francs fut institué pour celui qui ferait faire des progrès au galvanisme, et un autre, consistant en une médaille de 3000 francs, pour la meilleure expérience qui, au jugement de l'Institut, serait faite chaque année sur ce même sujet. En 1808, le

célèbre chimiste anglais Davy gagna le prix annuel de l'Institut.

Les prix décennaux, qui furent alors fondés, étaient un encouragement offert à toutes les sciences et à tous les arts. Il y en avait neuf de 10 000 francs, et treize de 5000.

Parmi les nombreux encouragements accordés aux sciences, il faut mentionner le prix de 12 000 francs, qui fut promis à l'auteur du meilleur mémoire sur la maladie du croup.

L'Empereur consacra le droit de propriété aux héritiers des auteurs morts ayant laissé des ouvrages posthumes.

Il avait conçu l'idée d'ériger une sorte d'université littéraire, composée d'une trentaine de chaires si bien coordonnées, qu'elles présentassent comme une sorte de bureau destiné à faciliter les recherches littéraires, géographiques, historiques et politiques; où, par exemple, quiconque voudrait connaître une époque pût s'informer des ouvrages qu'il devait lire, des mémoires, des chroniques qu'il devait consulter; où tout homme, enfin, qui voudrait parcourir une contrée, pût se procurer les renseignements nécessaires sur son voyage.

« Le seul encouragement raisonnable pour la

littérature, disait l'Empereur, ce sont les places à l'Institut, parce qu'elles donnent aux poëtes un caractère dans l'État. » Il aurait voulu que la seconde classe de l'Institut formât une sorte de tribunal littéraire, chargé de faire une critique raisonnée et impartiale des écrits de quelque mérite qui viendraient à paraître.

Il n'épargna rien pour honorer la mémoire des savants qui étaient morts. D'Osterode, tout couvert de la poussière des batailles, il ordonna de placer la statue de d'Alembert dans la salle des séances de l'Institut. Il fit élever des mausolées à Voltaire et à Rousseau.

Les bustes de Tronchet et de Portalis, les rédacteurs du premier projet du Code Napoléon, furent placés dans la salle du conseil d'État.

A Cambrai, un monument fut élevé aux cendres de Fénelon.

Malgré les guerres, le gouvernement impérial ne négligea rien de ce qui pouvait avancer les sciences. C'est ainsi qu'en 1806, entre autres, il ordonna la publication, à ses frais, de la relation des voyages et découvertes, faits de 1800 à 1804, par Perron, Lesueur et le capitaine Baudin.

Biot et Arago furent envoyés en Espagne pour

continuer la mesure de l'arc du méridien jusqu'aux îles Baléares.

L'Institut national fut chargé de dresser un tableau général des progrès des sciences, des lettres et des arts depuis 1789; il était tenu de le faire présenter tous les cinq ans, au gouvernement, par une députation. Ce corps devait en outre proposer ses vues sur les découvertes dont il croirait l'application utile au service public, sur les secours et les encouragements dont les sciences, les arts et les lettres auraient besoin, et sur le perfectionnement des méthodes employées dans les différentes branches de l'enseignement public.

On voit donc que l'Empereur donna à l'instruction le même élan qu'à l'industrie; et l'on peut le dire avec Thibaudeau[1], que ce sont les élèves des lycées qui, après la chute de l'Empire, ont continué dans les arts, les sciences et les lettres, la gloire de la France.

De l'armée.

Il serait hors de notre sujet d'examiner toutes les améliorations que subit l'organisation de l'armée, et de raconter les hauts faits qui l'ont illus-

1. Tome III, p. 404.

trée. L'univers entier connaît les exploits de ces soldats héroïques qui, depuis Arcole jusqu'à Waterloo, secondèrent les entreprises gigantesques de Napoléon, et mouraient pour lui avec bonheur, parce qu'ils savaient que c'était mourir pour la France. Il serait d'ailleurs trop long de retracer tout ce que l'armée a fait pour l'Empereur, et tout ce que l'Empereur a fait pour elle; examinons seulement sous un point de vue social l'organisation militaire.

La conscription, qui malheureusement pesa tant sur la France à cause de la prolongation de la guerre, fut une des plus grandes institutions du siècle. Non-seulement elle consacrait le principe d'égalité, mais, comme l'a dit le général Foy[1], « elle devait être le palladium de notre indépendance, parce que, mettant la nation dans l'armée et l'armée dans la nation, elle fournit à la défense des ressources inépuisables. » Le principe qui avait présidé à l'institution de la loi sur la conscription devait recevoir de plus grands développements, et l'on peut dire que les idées de l'Empereur ont été mises en pratique par d'autres gouvernements, entre autres par la Prusse. Il

1. *Guerre de la Péninsule*, t. I, p. 54.

ne suffisait pas, en effet, que l'armée fût recrutée dans toute la nation; mais il fallait que toute la nation pût, dans un cas de malheur, servir de réserve à l'armée. L'Empereur disait que « jamais une nation, lorsqu'elle repousse une invasion, ne manque d'hommes, mais trop souvent de soldats. » Le système militaire de la Prusse offre des avantages immenses ; il fait disparaître les barrières qui séparent le citoyen du soldat; il donne le même mobile et le même but à tous les hommes armés, la défense du sol de la patrie; il fournit les moyens d'entretenir une grande force militaire avec le moins de frais possible; il rend tout un peuple capable de résister avec succès à une invasion. L'armée en Prusse est une grande école où toute la jeunesse vient s'instruire au métier des armes; la landwehr, qui est divisée en trois bans, est la réserve de l'armée. Dans l'organisation militaire, il y a donc plusieurs classifications; mais toutes partant de la même source, elles ont le même but : il y a émulation entre les corps organisés, et non rivalité.

On sait que la garde nationale, dont l'institution était tombée en désuétude dans les derniers temps de la République, fut rétablie par Napoléon en 1806. En 1812 on la divisa en trois bans, com-

posés, le premier, des hommes de 20 à 26 ans, des six dernières classes de la conscription, qui n'avaient pas été mis en activité; le second, de tous les hommes valides de 26 à 40 ans; le troisième, ou arrière-ban, des hommes de 40 à 60 ans. On voit que ce système était complétement en rapport avec celui qui est aujourd'hui en vigueur en Prusse. « A la paix, disait l'Empereur, j'aurais amené tous les souverains à n'avoir plus que leur simple garde; j'aurais procédé à l'organisation de la garde nationale de manière à ce que chaque citoyen connût son poste au besoin; alors, ajoutait-il, on aurait eu vraiment une nation maçonnée à chaux et à sable, capable de défier les siècles et les hommes. »

ORGANISATION POLITIQUE.

Nous avons passé rapidement en revue l'organisation administrative de l'Empire, et fait ressortir les principaux bienfaits matériels de cette époque. Jetons maintenant un coup d'œil sur son organisation politique.

En premier lieu, qu'il me soit permis de dire que je considère comme un malheur la fatale tendance qu'on a en France de vouloir toujours co-

pier les institutions des peuples étrangers, pour les adopter parmi nous. Sous la République on était Romain; puis la constitution anglaise a paru le chef-d'œuvre de la civilisation; les titres de ***noble pair*** et d'***honorable député*** ont semblé plus libéraux que ceux de tribun et de sénateur, comme si en France cette patrie de l'honneur, être ***honorable*** était un titre et non une qualité. Enfin plus tard a surgi l'école américaine. Ne serons-nous donc jamais nous-mêmes? L'Angleterre, il est vrai, nous a offert pendant longtemps un beau spectacle de liberté parlementaire. Mais quel est l'élément de la constitution anglaise, quelle est la base de l'édifice? l'aristocratie. Supprimez-la, et en Angleterre vous n'auriez rien d'organisé; « de même qu'à Rome, a dit Napoléon, si l'on eût ôté la religion, il ne serait rien resté. »

Aux États-Unis d'Amérique nous voyons aussi de grandes choses; mais où trouver un seul rapport entre ce pays et la France? Les États-Unis ne sont pas encore devenus un monde social; car l'organisation d'un tel monde suppose la fixité et l'ordre; la fixité, l'attachement au sol, à la propriété, conditions impossibles à remplir, tant que l'esprit commerçant et la disproportion entre le nombre d'habitants et la grandeur du territoire ne

feront regarder la terre que comme une marchandise. L'homme n'a pas encore pris racine en Amérique, il ne s'est pas incorporé à la terre; les intérêts sont personnels et non territoriaux [1]. En Amérique, le commerce est en première ligne; ensuite vient l'industrie, et en dernier l'agriculture; c'est donc l'Europe renversée.

La France, sous beaucoup de rapports, est à la tête de la civilisation : et on semble douter qu'elle puisse se donner des lois qui soient uniquement françaises, c'est-à-dire des lois adaptées à nos besoins, modelées sur notre nature, subordonnées à notre position politique! Prenons, des pays étrangers, des améliorations qu'une longue expérience a consacrées; mais gardons dans nos lois la forme, l'instinct et l'esprit français. « La politique, a dit un écrivain [2], est l'application de l'histoire à la morale des sociétés. » On peut en dire autant d'une constitution : il faut que le pacte qui lie les divers membres d'une société puise sa forme dans l'expérience des temps passés, les choses dans l'état présent de cette société, son esprit dans l'avenir. Une constitution doit être

1. Voyez à ce sujet Tocqueville.
2. M. Daunou.

faite uniquement pour la nation à laquelle on veut l'adapter. Elle doit être comme un vêtement qui, pour être bien fait, ne doit aller qu'à un seul homme.

Sous le rapport politique, l'Empereur n'a pu organiser la France que provisoirement; mais toutes ses institutions renfermaient un germe de perfectionnement qu'à la paix il eût développé.

Constatons d'abord une vérité, c'est que lorsque le peuple français proclama Napoléon empereur, la France était tellement fatiguée des désordres et des changements continuels, que tout concourait à investir le chef de l'État du pouvoir le plus absolu. L'Empereur n'eut donc pas besoin de le convoiter, il n'eut au contraire qu'à s'en défendre. Autant autrefois l'opinion publique avait réclamé l'affaiblissement du pouvoir, parce qu'elle le croyait hostile, autant elle se prêtait à le renforcer, depuis qu'elle le voyait tutélaire et réparateur. Il n'eût tenu qu'à Napoléon de n'avoir ni corps législatif, ni sénat, tant on était las de ces discussions éternelles, entretenues, comme il le disait lui-même, par une foule de gens qui s'acharnaient à disputer sur les nuances avant d'avoir assuré le triomphe de la couleur.

L'empereur Napoléon ne commit pas la faute de

beaucoup d'hommes d'État, de vouloir assujettir la nation à une théorie abstraite, qui devient alors, pour un pays, comme le lit de Procuste; il étudia, au contraire, avec soin le caractère du peuple français, ses besoins, son état présent; et, d'après ces données, il formula un système, qu'il modifia encore suivant les circonstances. « Où en serais-je, disait-il, vis-à-vis de l'Europe entière, avec un gouvernement que je bâtis au milieu des décombres, dont les fondements ne sont pas encore assis, et dont à tout instant je dois combiner les formes avec des circonstances nouvelles qui naissent de la variation même de la politique extérieure, si je soumettais quelques-unes de ces combinaisons à des méthodes absolues qui n'admettent pas de modifications, et qui ne sont efficaces que parce qu'elles sont immuables ? »

L'idée prédominante qui a présidé à tous les établissements de l'Empereur à l'intérieur est le désir de fonder un ordre civil[1]. La France est entourée

1. « Je veux constituer en France l'ordre civil. Il n'y a eu jusqu'à présent dans le monde que deux pouvoirs, le militaire et l'ecclésiastique. Les barbares, qui ont envahi l'empire romain, n'ont pu former d'établissement solide, parce qu'ils manquaient à la fois d'un corps de prêtres et d'un ordre civil. » (Paroles de l'Empereur au conseil d'État.)

de puissants voisins. Depuis Henri IV, elle est en butte à la jalousie de l'Europe. Il lui faut une grande armée permanente pour maintenir son indépendance. Cette armée est organisée, elle a des colonels, des généraux, des maréchaux; mais le reste de la nation ne l'est pas; et à côté de cette hiérarchie militaire, à côté de ces dignités auxquelles la gloire donne tant d'éclat, il faut qu'il y ait aussi des dignités civiles qui aient la même prépondérance; sinon le gouvernement risquerait toujours de tomber dans les mains d'un soldat heureux. Les États-Unis nous offrent un exemple frappant des inconvénients qu'entraîne la faiblesse de l'autorité civile. Quoique dans ce pays il n'y ait aucun des ferments de discorde qui bouillonneront longtemps encore en Europe, le pouvoir civil central étant faible, toute organisation indépendante de lui l'effraye, car elle le menace. Ce n'est pas seulement le pouvoir militaire qu'on redoute, mais le pouvoir d'argent, la banque : de là, la division des partis. Le gouverneur de la banque pourrait avoir plus d'influence que le président; à plus forte raison un général vainqueur éclipserait bientôt le pouvoir civil. Dans les républiques italiennes, ainsi qu'en Angleterre, l'aristocratie était l'ordre civil organisé; mais la France n'ayant plus heureusement

de corps privilégiés, c'était par une hiérarchie démocratique qu'on pouvait se procurer les mêmes avantages sans froisser les principes d'égalité.

Examinons sous ce point de vue les constitutions de l'Empire.

Les principes sur lesquels reposaient les lois impériales, sont :

L'égalité civile, d'accord avec le principe démocratique.

La hiérarchie, d'accord avec les principes d'ordre et de stabilité.

Napoléon est le chef suprême de l'État, l'élu du peuple, le représentant de la nation. Dans ses actes publics, l'Empereur se glorifia toujours de ne devoir tout qu'au peuple français. Lorsque, entouré de rois et d'hommages, du pied des Pyrénées, il dispose des trônes et des empires, il réclame avec énergie le titre de premier représentant du peuple, qu'on semblait vouloir donner exclusivement au corps législatif[1].

Le pouvoir impérial seul se transmet par droit d'hérédité. Il n'y a point d'autre emploi hérédi-

1. Voir la note insérée par ordre de l'Empereur dans le *Moniteur* du 19 décembre 1808.

taire en France; tous sont accordés à l'élection ou au mérite.

Il y a deux chambres : le sénat et le corps législatif.

Le sénat, dont le nom est plus populaire que celui de chambre des pairs, est composé des membres proposés par les colléges électoraux : un tiers seul est laissé à la nomination de l'Empereur. Il est présidé par un membre nommé par le chef de l'État; il veille au maintien de la constitution, il est garant de la liberté individuelle et de la liberté de la presse[1]. Le sénat étant, après le souverain, le premier pouvoir de l'État, l'Empereur avait cherché, autant que les circonstances le permettaient, à lui donner une grande importance; car lorsque l'influence qu'exercent les corps constitués

1. M. Bignon, dans son *Histoire de l'Empire*, s'exprime ainsi :

« Le système établi n'était pas vicieux en lui-même, ni les libertés de la nation entièrement laissées sans garanties. Si ces garanties deviennent illusoires, si les commissions sénatoriales de la liberté individuelle et de la liberté de la presse doivent rester un jour sans efficacité ou même sans action, c'est que la France parcourt un ordre d'événements dans lequel les questions d'intérêt domestique et de droit privé seront nécessairement subordonnées aux besoins de la force publique et de la puissance extérieure. »

ne suit pas l'ordre de leur hiérarchie politique, c'est une preuve évidente que la constitution n'est pas en harmonie avec l'esprit public ; c'est alors une machine dont les rouages ne fonctionnent pas dans leur ordre respectif.

Aussi, pour donner de l'influence au sénat, l'idée de l'Empereur n'est pas d'en faire uniquement une cour de justice, ni un refuge pour tous les ministres que l'opinion publique a condamnés, mais au contraire de le composer de toutes les sommités, et d'en faire le gardien et le garant de toutes les libertés de la nation [1].

Pour rendre les sénateurs indépendants, et les attacher au sol des provinces, on établit, dans chaque arrondissement de cour d'appel, une sé-

1. L'opinion de l'Empereur était qu'une chambre héréditaire ne pouvait pas s'établir en France, et qu'elle n'aurait aucune espèce d'influence. Il disait en 1815, à Benjamin Constant, qui était un des plus fervents partisans de la constitution anglaise : « Votre chambre des pairs ne sera bientôt qu'un camp ou une antichambre. »

Le président du sénat convoque le sénat sur un ordre du propre mouvement de l'Empereur, sur la demande des commissions sénatoriales de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, ou d'un sénateur pour dénonciation d'un décret rendu par le corps législatif, ou d'un officier du sénat pour les affaires intérieures du corps.

natorerie rapportant au sénateur titulaire 20 000 à 25 000 livres de rente à vie.

Le corps législatif est nommé par les colléges électoraux des départements ; les membres de ce corps sont rétribués pendant les sessions.

Il est essentiel de rappeler ici le mode d'élection introduit par Napoléon. Dans la constitution de l'an VIII, Siéyès avait inventé un système de notabilités qui enlevait au peuple toute participation aux élections. Quoique Siéyès, ancien membre de l'Assemblée constituante, de la Convention et du Directoire, fût un ami de la liberté, il s'était vu obligé par les circonstances et pour le maintien de la République d'en agir ainsi ; car, avant le 18 fructidor, les élections portèrent des royalistes

Chacune des commissions sénatoriales est composée de sept membres. Toute personne arrêtée et non mise en jugement après dix jours d'arrestation peut s'adresser à cette commission

Une haute cour impériale est établie pour connaître des crimes contre la sûreté intérieure de l'État, des délits de responsabilité d'office commis par les ministres et conseillers d'État, des abus de pouvoir commis par les agents impériaux civils et militaires, etc.

Le siége de la haute cour est dans le sénat, l'archichancelier de l'Empire la préside ; les formes de procéder sont protectrices ; les débats et les jugements ont lieu en public.

au corps législatif : cette journée les en chassa. Vint ensuite le tour des Jacobins ; le 20 floréal les écarta ; aux élections suivantes, ils parurent se maintenir et se disposèrent à éloigner leurs rivaux. Il n'y avait rien de stable ; c'était chaque année le triomphe d'un parti, comme le dit Thibaudeau lui-même.

Mais la marche ferme et nationale du Consulat avait déjà créé une France forte et compacte ; et le vaisseau de l'État risquait moins d'échouer sur les deux écueils qui étaient toujours à craindre, la terreur et l'ancien régime.

Napoléon, créé consul à vie, supprima les listes de notabilités de Siéyès, établit des assemblées de canton, composées de tous les citoyens domiciliés dans le canton. Ces assemblées nommaient les membres des colléges électoraux d'arrondissement et de département. Les éligibles aux colléges électoraux devaient être les plus imposés du département ; mais on pouvait ajouter aux colléges d'arrondissement dix membres, et aux colléges de département vingt membres non propriétaires, pris parmi les membres de la Légion d'honneur ou parmi les hommes qui avaient rendu des services. Les colléges présentaient deux candidats aux places vacantes dans le corps législatif ; le collége de département seul proposait des candidats pour les

places de sénateurs; un des deux candidats devait être pris hors du collége qui le présentait.

En examinant l'esprit qui dicta ces lois, à une époque où l'on sortait de violentes dissensions, et où la guerre était toujours menaçante; alors même que les amis les plus sincères de la liberté voyaient la nécessité de restreindre les droits électoraux, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'intention de l'Empereur était de rétablir l'élection sur les bases les plus larges; et les paroles suivantes de l'orateur du gouvernement d'alors confirment cette opinion : « Les colléges électoraux rattachent les grandes autorités au peuple et réciproquement; ce sont des corps intermédiaires entre le pouvoir et le peuple; c'est une classification de citoyens, une organisation de la nation. Dans cette classification, il fallait combiner les intérêts opposés des propriétaires et des prolétaires, puisque la propriété est la base fondamentale de toute association politique; il fallait y appeler aussi des non-propriétaires, pour ne pas fermer la carrière aux talents et aux génies. »

Le conseil d'État était un des premiers rouages de l'Empire. Composé des hommes les plus distingués, il formait le conseil privé du souverain. Les hommes qui en faisaient partie, affranchis de toute

gêne, ne visant point à faire de l'effet, et stimulés par la présence du souverain, élaboraient les lois sans autre préoccupation que les intérêts de la France. Les orateurs du conseil d'État devaient porter à l'acceptation des chambres les lois qui avaient été préparées dans son sein.

L'Empereur créa des auditeurs au conseil d'État; leur nombre fut porté à trois cent cinquante; ils furent divisés en trois classes, et attachés à toutes les administrations. Le conseil d'État formait ainsi une pépinière d'hommes instruits et éclairés, capables de bien administrer le pays. Familiers à toutes les grandes questions politiques, ils recevaient du gouvernement des missions importantes.

Cette institution remplissait une grande lacune; car, lorsque dans un pays il y a des écoles pour l'art du jurisconsulte, pour l'art de guérir, pour l'art de la guerre, pour la théologie, etc., n'est-il pas choquant qu'il n'y en ait pas pour l'art de gouverner, qui est certainement le plus difficile de tous, car il embrasse toutes les sciences exactes, politiques et morales[1]?

1. « A défaut d'une tribune effective que le gouvernement constitutionnel eût donnée à la France, jamais chef de royauté n'eut un conseil aussi éclairé, où toutes les questions d'ordre

« Je ménageais à mon fils une situation des plus heureuses, disait l'Empereur à Sainte-Hélène. J'élevais précisément pour lui une école nouvelle, la nombreuse classe des auditeurs au conseil d'État. Leur éducation finie et leur âge venu, ils eussent un beau jour relevé tous les postes de l'Empire; forts de nos principes et des exemples de nos devanciers, ils se fussent trouvés, tous, de douze à quinze ans plus âgés que mon fils; ce qui l'eût placé précisément entre deux générations et tous leurs avantages : la maturité, l'expérience et la sagesse, au-dessus; la jeunesse, la célérité, la prestesse au-dessous. »

Le conseil du contentieux fut institué comme tribunal spécial pour le jugement des fonctionnaires publics, pour les appels des conseils de préfecture, pour les questions relatives à la fourniture des subsistances, pour violations des lois de l'État, etc.

Le désir de l'Empereur de relever les corps po-

administratif et civil furent discutées avec plus de franchise et d'indépendance. A défaut de cette tribune qui eût exprimé l'opinion publique, jamais chef de royauté ne devina mieux la véritable opinion ; jamais nul autre n'en démêla mieux les caractères et ne sut si bien profiter, souvent de sa rectitude, quelquefois aussi de ses erreurs. » (Thibaudeau.)

litiques se manifesta par la création de la dignité de grand électeur, par les honneurs dont il environna le président du corps législatif[1], par les exposés détaillés de l'état de l'Empire qu'il faisait présenter au corps législatif, par l'importance qu'il donnait aux sessions d'ouverture. Se regardant comme le premier représentant de la nation, il se croyait dans l'obligation de rendre compte de ses actes devant les corps constitués. Aussi l'ouverture du corps législatif ne fut jamais sous son règne une vaine cérémonie; il ne venait pas s'asseoir sur un trône, avec tous les dehors d'une royauté du XVI[e] siècle, pour répéter banalement les paroles de ses ministres; mais, au contraire, debout devant le corps législatif, il lui communiquait ses idées sans détour. Ce n'était pas la faiblesse qui se cachait sous l'appareil de la force; c'était au contraire la force qui de son plein gré rendait hommage aux corps constitués.

Au lieu d'influencer les élections, on vit Napoléon recommander souvent aux hommes qui l'entouraient de ne pas se porter candidats au sénat; il leur disait qu'ils pouvaient parvenir à ce poste

1. Le président du corps législatif avait une garde d'honneur.

par une autre route, qu'il fallait laisser cette satisfaction aux notables des provinces.

Les principes qui dirigeaient l'Empereur dans le choix des fonctionnaires publics étaient bien plus rationnels que ceux d'après lesquels on procède aujourd'hui. Lorsqu'il nomme le chef d'une administration, il ne consulte pas la nuance politique de l'homme, mais sa capacité comme fonctionnaire. C'est ainsi qu'au lieu de rechercher les antécédents politiques des ministres qu'il emploie, il ne leur demande que des connaissances spéciales : Chaptal, chimiste célèbre, est chargé d'ouvrir des routes nouvelles à l'industrie; le savant Denon est nommé directeur du musée des arts; Mollien ministre du trésor. Si les finances ont été si prospères sous l'Empire, c'est en grande partie parce que Gaudin, duc de Gaëte, est entré au ministère des finances sous le Consulat, et qu'il n'en est sorti qu'en 1814.

Afin que la route fût ouverte à toutes les améliorations, la cour de cassation était chargée de faire pour les lois ce que l'Institut accomplissait pour les sciences. Tous les ans, elle devait présenter un compte rendu des améliorations dont les diverses parties de la législation étaient susceptibles,

et faire connaître les vices et les défauts que l'expérience avait constatés.

On doit aussi remarquer dans les institutions de l'Empire un mouvement continuel, qui de la circonférence agit sur le centre, et du centre réagit vers la circonférence, semblable au sang qui, dans le corps humain, afflue vers le cœur, et qui du cœur reflue vers les extrémités. D'un côté, on voit le peuple participant par l'élection à tous les emplois politiques; d'un autre, les corps politiques présidés par des hommes qui tiennent au pouvoir. Les grands dignitaires de l'Empire présidaient les colléges électoraux des plus grandes villes; les autres grands officiers ou les membres de la Légion d'honneur présidaient les autres colléges [1].

Les conseillers d'État en service extraordinaire étaient envoyés dans les départements pour surveiller l'administration; ils transmettaient les projets du gouvernement, et recevaient les plaintes et les vœux des populations. Les sénateurs, qui jouissaient des bénéfices des sénatoreries, étaient tenus

1. Chaque collége électoral terminait sa session par le vote d'une adresse à l'Empereur, qui lui était présentée par une députation.

à une résidence de trois mois par an dans leur arrondissement, afin d'y apporter l'opinion du centre, et de rapporter à Paris l'opinion de l'arrondissement.

La création de la Légion d'honneur, qui divisait le territoire français en seize arrondissements avec désignation du chef-lieu, était, suivant les expressions du rapporteur de la loi, une institution politique qui plaçait dans la société des intermédiaires, par lesquels les actes du pouvoir étaient traduits à l'opinion avec fidélité et bienveillance, et par lesquels l'opinion pouvait remonter jusqu'au pouvoir.

On sait tout le bien que produisit l'introduction du Code Napoléon; il avait mis plusieurs parties de la législation en harmonie avec les principes de la révolution, et il avait considérablement diminué les procès en mettant une foule de causes à la portée de chacun. Mais ce code ne répondait pas encore à tous les désirs de l'Empereur; il projetait un code universel, afin qu'il n'y eût plus d'autres lois que celles inscrites dans ce seul code, et qu'on pût proclamer, une fois pour toutes, nul et non avenu tout ce qui n'y serait pas compris : « Car, ajoutait-il, avec quelques édits de Chilpéric ou de Pharamond, déterrés au besoin, il n'y a personne

qui puisse se dire à l'abri d'être dûment et légalement pendu. »

Pour résumer le système impérial, on peut dire que la base en est démocratique, puisque tous les pouvoirs viennent du peuple; tandis que l'organisation est hiérarchique, puisqu'il y a dans la société des degrés différents pour stimuler toutes les capacités.

Le concours est ouvert à 40 millions d'âmes; le mérite seul les distingue; les différents degrés de l'échelle sociale les récompensent.

Ainsi, politiquement: assemblées de canton, colléges électoraux, corps législatif, conseil d'État, sénat, grands dignitaires.

Pour l'armée, tout homme est soldat, tout soldat peut devenir un officier : colonel, général, maréchal.

Pour la Légion d'honneur, tous les mérites y ont le même droit : services civils, militaires, industriels, ecclésiastiques, scientifiques; tous peuvent obtenir les grades de légionnaires, officiers, commandants, grands officiers, grands aigles.

L'instruction publique a ses écoles primaires, ses écoles secondaires, ses lycées, et l'Institut comme tête de tout l'édifice.

La justice a ses tribunaux de première instance, ses cours impériales, sa cour de cassation.

Enfin l'administration a ses maires, ses adjoints, ses sous-préfets, ses préfets, ses ministres, ses conseillers d'État.

Napoléon était donc en quelque sorte le foyer autour duquel venaient se grouper toutes les forces nationales. Il avait divisé la France : administrativement, par les arrondissements communaux et les préfectures; politiquement, par les collèges électoraux et les sénatoreries; militairement, par les divisions militaires; judiciairement, par les cours impériales; religieusement, par les évêchés; philosophiquement, par les lycées; moralement, par les arrondissements de la Légion d'honneur.

Le corps politique, comme le corps enseignant, comme le corps administratif, avait ses pieds dans les communes et sa tête dans le sénat.

Le gouvernement de l'Empereur était donc, pour nous servir d'une comparaison, un colosse pyramidal à base large et à tête haute.

Après avoir parcouru la période de 1800 à 1814, si l'on porte ses regards sur l'époque actuelle, on voit que la plupart des institutions fondées par l'Empereur existent encore, et qu'elles ont à elles seules maintenu l'administration. Quoi-

que privée de la force motrice, la France obéit depuis vingt-quatre ans à l'impulsion que Napoléon lui avait imprimée. Mais il ne faut pas juger de l'Empire par les fausses imitations que nous avons vues; on a copié les choses, comme si l'on avait toujours ignoré l'esprit qui avait présidé à leur création. On doit à deux causes tous les prodiges que l'on vit éclore sous l'Empire malgré les guerres : l'une tient au génie de l'homme, l'autre au système qu'il avait établi. Sous l'Empire, toutes les intelligences, toutes les capacités de la France étaient appelées à concourir à un seul but, la prospérité du pays. Depuis, au contraire, toutes les intelligences n'ont été occupées qu'à lutter entre elles, qu'à discuter sur la route à suivre, au lieu d'avancer. La discipline politique s'est rompue, et, au lieu de marcher droit à un but en colonne serrée, chacun a improvisé un ordre de marche particulier et s'est séparé du corps d'armée.

On a dit que l'Empereur était un despote. Sa puissance avait, il est vrai, toute la force nécessaire pour créer; elle était en proportion de la confiance que le peuple avait en lui. « Avec Napoléon, dit le général Foy, qu'on ne peut, certes, accuser de partialité, on ne connaissait ni les

vexations des subalternes, ni l'intolérance des castes, ni l'intolérable domination des partis. La loi était forte, souvent dure, mais égale pour tous[1]. »

Napoléon était despote, a-t-on dit; et cependant il ne prononçait jamais de destitutions sans une enquête, sans un rapport préalable, et rarement même sans avoir entendu le fonctionnaire inculpé. Jamais, pour les questions civiles ou administratives, Napoléon ne prit de parti, sans une discussion préalable, sur les questions qu'il s'agissait de régler[2]. Jamais souverain ne demanda autant de conseils que l'Empereur, car il ne cherchait qu'une chose, la vérité. Pouvait-il être despote par système, celui qui, par ses codes et son organisation, tendit sans cesse à remplacer l'arbitraire par la loi? Nous le voyons en 1810 empêcher l'expropriation pour cause d'utilité publique sans jugement préalable[3],

1. *Guerre de la Péninsule*, t. I, p. 18.

2. Bignon, t. V, p. 178.

3. « Je veux que l'utilité publique soit constatée par un sénatus-consulte, une loi ou un décret délibéré en conseil d'État; ensuite que les contestations qui surviendraient soient jugées par les tribunaux. J'avoue que je ne m'accoutume pas à voir l'arbitraire se glisser partout, et un si vaste État avoir des magistrats sans qu'on puisse leur adresser des plaintes. » (Paroles de l'Empereur au conseil d'État.)

et établir le conseil du contentieux, pour régler l'emploi de cette portion d'arbitraire nécessaire à l'administration de l'État. Il disait à cette occasion : « Je veux qu'on gouverne l'État par des moyens légaux, et qu'on légalise par l'intervention d'un corps constitué ce qu'on peut être obligé de faire hors de la loi. »

Nous le voyons encore en 1810 manifester son mécontentement de ce qu'on n'ait pas fait de loi sur la presse[1]; et, ce qu'il est surtout utile de remarquer, c'est que l'Empereur prononçait souvent ces paroles mémorables : « Je ne veux pas que ce pouvoir reste à mes successeurs, parce qu'ils pourraient en abuser. »

Lorsqu'on lit l'histoire, on est étonné de la sévérité des jugements portés par les Français sur leur propre gouvernement, et de leur indulgence pour les gouvernements étrangers. Voici, par exemple, le jugement que Carrel portait sur l'administration de Cromwell; et, certes, le protecteur anglais était

1. « La presse, qu'on prétend libre, est dans l'esclavage le plus absolu ; la police cartonne, supprime, comme elle veut, les ouvrages; et même ce n'est pas le ministre qui juge, il est obligé de s'en rapporter à ses bureaux. Rien de plus irrégulier, de plus arbitraire que ce régime. » (Paroles de l'Empereur au conseil d'État.)

bien au-dessous du héros français : « Il fut heureux pour l'Angleterre qu'un tel homme (Cromwell) prît sur lui la responsabilité d'une violence inévitable, parce que l'ordre vint de l'usurpation au lieu de l'anarchie, et que l'ordre est nécessaire. Partout, et dans tous les temps, ce sont les besoins qui ont fait les conventions, appelées principes, et toujours les principes se sont tus devant les besoins. Il fallait ici de la sécurité, du repos, une grandeur qui imposât aux ennemis extérieurs de la révolution et aux intérêts commerciaux, ennemis de ceux de l'Angleterre. Il fallait une administration qui comprît tous les partis et n'appartînt à aucun, qui fût instruite de toutes les idées de ce temps, et n'en professât exclusivement aucune; qui se servît de l'armée et ne se mît point à sa suite. Cromwell eut raison contre les royalistes, parce qu'ils étaient ennemis du pays; contre les presbytériens, parce qu'ils étaient intolérants et ne comprenaient pas la révolution; contre les niveleurs, parce qu'ils demandaient l'impossible; enfin, contre les républicains exaltés, parce qu'ils ne comprenaient pas l'opinion générale[1]. »

1. *Histoire de la contre-révolution en Angleterre,* Introduction, p. 60.

Ces paroles ne sont-elles pas l'explication fidèle du règne de l'Empereur? Et cependant on entend parfois encore des voix françaises proférer des accusations injustes, et répéter, par exemple, que le gouvernement de Napoléon fut le gouvernement du sabre! Si cette opinion avait pu devenir générale, ce serait le cas de répéter avec Montesquieu : « Malheur à la réputation de tout prince qui est opprimé par un parti qui devient le dominant, ou qui a tenté de détruire un préjugé qui lui survit! »

Jamais, en effet, pouvoir à l'intérieur ne fut moins militaire que celui de l'Empereur. Dans tous ses actes, on voit percer cette tendance à donner à l'ordre civil la prééminence sur l'ordre militaire. Sous le régime impérial, aucun poste de l'administration civile ne fut occupé par des militaires. Celui qui créa les dignités civiles pour les opposer aux dignités de l'armée; qui, par l'institution de la Légion d'honneur, voulut récompenser de la même manière les services du citoyen et les services du soldat; qui, dès son avénement au pouvoir, s'occupa du sort des employés civils [1]; qui

1. « Lorsque Napoléon vint au pouvoir, les pensions militaires étaient déjà réglées par des lois; mais il n'y avait pas moyen de donner une pension civile. Comme il n'y avait point d'avenir pour les fonctionnaires, ils abusaient de leurs places. Le

donna toujours la préséance à ces derniers[1]; qui, à l'intérieur, et même dans les pays conquis, envoyait des conseillers d'État revêtus d'une autorité administrative supérieure à celle des généraux : tel est l'homme que l'esprit de parti a voulu nous peindre comme le partisan du régime militaire[2] !

Directoire, ne pouvant pas accorder de pensions, donnait des intérêts dans les affaires, chose immorale. » (Thibaudeau, t. III, p. 179.)

1. Lois sur les préséances, 13 juillet 1804.

2. M. Thibaudeau, dans son *Histoire sous le Consulat*, en rapportant ce que l'Empereur disait au conseil d'État, qu'il n'y avait pas d'homme plus civil que lui, ajoute : « Si le militaire avait de l'importance et de la considération, son autorité était rigoureusement circonscrite dans ses attributions naturelles; ses moindres écarts étaient de suite sévèrement réprimés. Le premier Consul soutenait les tribunaux et les préfets contre les généraux ; le citoyen n'était soumis qu'à l'autorité civile. Dire le contraire, c'est nier l'évidence. » (T. II, p. 213.)

« Un général, eût-il été chargé de témoignages de la faveur du souverain, n'aurait pu faire arrêter un coupable obscur. Dans le conflit assez fréquent entre l'autorité militaire et l'autorité civile, on donnait presque toujours raison à la dernière. » (*Ibid.*, t. I, p. 82.)

« En 1806, Junot, gouverneur de Paris, fut accusé d'un délit de chasse. Il méconnaissait l'autorité des tribunaux. Il fut obligé de transiger pour empêcher une exécution. » (Thibaudeau, t. V, p. 318.)

On s'est plaint de ce que l'uniforme et la discipline militaire étaient introduits dans les lycées. Mais est-ce un mal de propager dans la nation l'esprit militaire, cet esprit qui éveille les plus nobles passions, l'honneur, le désintéressement, l'amour de la patrie, et qui donne des habitudes d'ordre, de régularité et de soumission? L'esprit militaire n'est dangereux qu'autant qu'il est l'apanage exclusif d'une caste [1].

Quant à l'uniforme militaire, l'Empereur le fit adopter dans les lycées et les écoles spéciales, dans un but d'égalité. Un jour qu'il visitait le prytanée de Saint-Cyr, il fut choqué de la différence qui

1. « A l'exception du maniement des armes et de l'exercice de peloton, pour lesquels on se trouvait à la portée de la force des élèves, il n'y avait, dans tous leurs mouvements, dans leurs études, leurs repas, leurs récréations, d'autre différence que celle du tambour à la cloche. Entre ces deux instruments, nous donnons sans hésiter la préférence au tambour. La cloche rappelle des idées d'humilité, d'abnégation; le tambour, celles de gloire et d'honneur. Sous le régime de la cloche on fouettait les élèves; les punitions corporelles étaient interdites sous celui du tambour. Les lycéens observaient une discipline, avaient une tenue soignée et une attitude mâle que les écoliers de la plupart des colléges n'eurent jamais. On leur inspirait, dit-on, le goût des armes. Tous les jeunes gens n'étaient-ils pas soumis à la loi de la conscription? « (Thibaudeau.)

existait dans l'habillement des élèves ; les uns avaient un costume recherché, les vêtements des autres étaient en lambeaux. L'Empereur déclara qu'il ne voulait pas de distinction parmi les élèves; que l'égalité devait être le premier élément de l'éducation; et il fit donner à tous le même uniforme.

Enfin c'était un étrange gouvernement militaire que celui où la tranquillité dans le vaste empire se maintenait sans un soldat, tandis que le chef de l'État et l'armée étaient à 800 lieues de la capitale [1]. Aussi l'aigle impériale, que tant de lauriers ont illustrée, n'a jamais été souillée du sang français répandu par des troupes françaises. Il y a peu de gouvernements qui puissent en dire autant de leur drapeau!

L'éloge de l'Empereur est dans les faits; il suffit de feuilleter le *Moniteur*. Sa gloire est comme le

1. « Aucune troupe n'était nécessaire même dans les pays réunis. Le Piémont, la Toscane, Gènes, n'avaient pas 1500 hommes de troupes. Dans le temps que l'Empereur était à Vienne, il n'y avait que 1200 hommes de garnison à Paris. L'Empereur se promenait au milieu de la foule qui couvrait le Carrousel, ou dans le parc de Saint-Cloud, dans une calèche à quatre chevaux, au pas, avec l'Impératrice et un seul page, au milieu de 150 000 spectateurs environnant sa voiture. Les contemporains l'ont vu. » (Thibaudeau, t. VIII, p. 176.)

soleil; aveugle qui ne la voit pas. Des détracteurs obscurs ne changeront pas l'influence irrécusable d'actes patents; quelques gouttes d'encre répandues dans la mer ne sauraient altérer la couleur de ses eaux. Cependant, comme il y a des esprits vulgaires qui ne peuvent comprendre ce qui est grand, et que, dans les époques de transition, l'esprit de parti défigure les grands traits historiques, il n'est pas inutile de rappeler aux masses, qui ont tant d'admiration pour l'Empereur, que leur vénération n'est pas basée sur l'éclat trompeur d'une vaine gloire, mais sur l'appréciation exacte d'actions qui avaient pour but le bien-être de l'humanité.

Et si, dans le séjour céleste où repose maintenant en paix sa grande âme, Napoléon pouvait encore se soucier des agitations et des jugements qui se heurtent ici-bas, son ombre irritée n'aurait-elle pas le droit de répondre à ses accusateurs :

« Tout ce que j'ai fait pour la prospérité intérieure de la France, je n'ai eu pour l'accomplir que l'intervalle des batailles. Mais vous, qui me blâmez, qu'avez-vous fait pendant vingt-quatre ans d'une paix profonde?

« Avez-vous apaisé les discordes, réuni les partis autour de l'autel de la patrie? Avez-vous acquis aux différents pouvoirs de l'État la prépondérance

morale que la loi leur concède, et qui est un gage de stabilité?

« Avez-vous donné à votre chambre des pairs l'organisation démocratique de mon sénat?

« Avez-vous conservé au conseil d'État sa salutaire influence et son bienfaisant emploi?

« Avez-vous conservé à l'institution de la Légion d'honneur la pureté et le prestige de sa première organisation?

« Avez-vous donné à votre système électoral la base démocratique de mes assemblées de canton?

« Avez-vous facilité l'accès à la chambre représentative, en assurant une rétribution aux députés?

« Avez-vous, comme moi, récompensé tous les mérites, réprimé la corruption et introduit dans l'administration cette morale sévère et pure qui rend l'autorité respectable?

« Avez-vous fait servir l'influence du pouvoir à l'amélioration des mœurs? Les crimes, au lieu de diminuer, n'ont-ils pas suivi une progression croissante?

« Avez-vous assuré la propriété en terminant l'opération du cadastre?

« Avez-vous, comme moi, fait jaillir du sol cent nouvelles industries?

« Avez-vous achevé, pendant une longue paix, la moitié des travaux que j'avais commencés pendant de cruelles guerres?

« Avez-vous ouvert de nouveaux débouchés au commerce?

« Avez-vous amélioré le sort des classes pauvres?

« Avez-vous employé tous les revenus de la France dans le seul but de sa prospérité?

« Avez-vous rétabli la loi du divorce, qui garantissait la moralité des familles?

« Avez-vous organisé la garde nationale de telle sorte qu'elle soit une barrière invincible contre l'invasion?

« Avez-vous contenu le clergé dans ses attributions religieuses, loin du pouvoir politique?

« Avez-vous conservé à l'armée cette considération et cette popularité qu'elle avait acquises à si juste titre? La noble mission du soldat, n'avez-vous pas cherché à l'avilir?

« Avez-vous rendu à nos débris de Waterloo le peu de pain qui leur revenait comme prix du sang qu'ils ont versé pour la France?

« Le drapeau tricolore, le nom de Français, ont-ils conservé ce prestige et cette influence qui les faisaient respecter de tout l'univers?

« Avez-vous assuré à la France des alliés sur lesquels elle puisse compter au jour du danger?

« Avez-vous diminué les charges du peuple? Vos impôts ne sont-ils pas, au contraire, plus élevés que mes impôts de guerre?

« Enfin, avez-vous affaibli cette centralisation administrative que je n'avais établie que pour organiser l'intérieur, et pour résister à l'étranger?

« Non; vous avez gardé de mon règne tout ce qui n'était que transitoire, qu'obligations momentanées, et vous avez rejeté tous les avantages qui en palliaient les défauts!

« Les bienfaits de la paix, vous n'avez pu les obtenir; et tous les inconvénients de la guerre, vous les avez conservés, sans ses immenses compensations, l'honneur et la gloire de la patrie! »

CHAPITRE IV.

QUESTION ÉTRANGÈRE.

Politique napoléonienne. — Les différents projets de l'Empereur. — Bienfaits apportés aux peuples — Italie, Suisse, Allemagne, Westphalie, Pologne. — Ses vues sur l'Espagne.

Il y a trois manières d'envisager les rapports de la France avec les gouvernements étrangers. Elles se formulent dans les trois systèmes suivants :

Il y a une politique aveugle et passionnée, qui voudrait jeter le gant à l'Europe et détrôner tous les rois.

Il y en a une autre, qui lui est entièrement opposée, et qui consiste à maintenir la paix, en achetant l'amitié des souverains aux dépens de l'honneur et des intérêts du pays.

Enfin, il y a une troisième politique, qui offre franchement l'alliance de la France à tous les gou-

vernements qui veulent marcher avec elle dans des intérêts communs.

Avec la première, il ne peut y avoir ni paix ni trève; avec la seconde, il n'y a pas de guerre, mais aussi point d'indépendance; avec la troisième, pas de paix sans honneur, pas de guerre universelle.

Le troisième système est la politique napoléonienne; c'est celle que l'Empereur a mise en pratique durant toute sa carrière. Si Napoléon a succombé malgré elle, sa chute tient à des causes que nous expliquerons plus tard; mais, ce qui est bien certain, c'est que, sans cette politique, il n'eût jamais triomphé des attaques de l'Europe. « Rome, dit Montesquieu, s'est agrandie, parce qu'elle n'avait eu que des guerres successives, chaque nation, par un bonheur inconcevable, ne l'attaquant que quand l'autre avait été ruinée. »

Ce que le hasard et la fortune firent pour l'agrandissement de Rome, Napoléon l'obtint en faveur de la France par sa politique.

Dès 1796, lorsque, avec 30 000 hommes, il fait la conquête de l'Italie, il est non-seulement grand général, mais profond politique. Le Directoire, dans son ignorance des choses, envoie au général Bonaparte l'ordre de détrôner le roi de Sardaigne

et de marcher sur Rome, laissant sur ses derrières 80 000 Autrichiens qui débouchaient du Tyrol. Napoléon s'affranchit d'instructions aussi mal calculées. Il conclut une alliance offensive et défensive avec le roi de Piémont, fait un traité avec le pape, et bat les Autrichiens; le fruit de cette conduite est la paix de Campo-Formio. Enfin, quelques années se sont à peine écoulées, que Napoléon, naguère chef d'un État qui était en guerre avec toute l'Europe, réunit sous le drapeau tricolore, pour marcher sur Moscou, des Prussiens, des Hanovriens, des Hollandais, des Saxons, des Westphaliens, des Polonais, des Autrichiens, des Wurtemburgeois, des Bavarois, des Suisses, des Lombards, des Toscans, des Napolitains, etc., etc.

C'est par l'agglomération de tous ces peuples réunis sous ses ordres qu'on peut juger de l'habileté de la politique de l'Empereur. S'il n'a pas réussi à Moscou, ce n'est pas que ses combinaisons aient été mal prises : il a fallu que la fatalité et les éléments se liguassent contre lui. C'est que les risques dans une aussi grande entreprise sont en proportion des résultats qu'on veut obtenir.

Dès que Napoléon eut la puissance en main, il dut évidemment avoir un but général à atteindre; mais, suivant la marche des événements, ses vues

se sont modifiées, son but s'est agrandi ou rétréci. « Je n'avais pas la folie, disait-il, de vouloir tordre les événements à mon système; mais, au contraire, je pliais mon système sur la contexture des événements. »

Assurer l'indépendance de la France, établir une paix européenne solide, tel est le but auquel il fut si près de parvenir, malgré la complication des événements et le conflit continuel d'intérêts opposés. Plus les secrets diplomatiques se dévoileront, plus on se convaincra de cette vérité, que Napoléon fut conduit pas à pas, par la force des choses, à cette puissance gigantesque qui fut créée par la guerre, et que la guerre détruisit. Il ne fut pas agresseur; au contraire, il fut sans cesse obligé de repousser les coalitions de l'Europe. Si parfois il a l'air de devancer les projets de ses ennemis, c'est que dans l'initiative est la garantie du succès. « Et d'ailleurs, comme l'a dit Mignet[1], le véritable auteur de la guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécessaire. »

Parcourons rapidement ce grand drame qui a commencé à Arcole et qui a fini à Waterloo; et nous verrons que Napoléon apparaît comme un

1. *Histoire de la Révolution.*

de ces êtres extraordinaires, que crée la Providence pour être l'instrument majestueux de ses impénétrables desseins, et dont la mission est tellement tracée d'avance, qu'une force invincible semble les obliger de l'accomplir.

Après avoir fait la conquête de l'Italie et avoir porté le flambeau de la civilisation au pied des Pyramides, là où en fut le berceau, il revient en Europe, et, par la bataille de Marengo, obtient la paix dont la France a un si grand besoin. Mais cette paix est de trop courte durée; l'Angleterre veut la guerre. Il semble que les deux peuples les plus civilisés soient forcés par la Providence à éclairer le monde, l'un en excitant les nations contre la France, l'autre en les conquérant pour les régénérer. Un moment ces deux colosses se regardent face à face; il n'y a qu'un détroit à franchir; ils vont lutter corps à corps. Mais tel n'est pas l'arrêt du sort. Le génie civilisateur du siècle doit marcher vers l'Est. Peuples de l'Illyrie, de la Carinthie, peuples du Danube et de la Sprée, de l'Elbe et de la Vistule, vous le verrez, vous suivrez ses lois; vainqueur, vous l'adorerez; vous le haïrez ensuite, pour, après sa disparition, le regretter et le bénir!

Chaque coalition qui se forme augmente la pré-

pondérance de la France; car le dieu des batailles est avec nous, et la puissance de Napoléon s'accroît en raison de la haine de ses ennemis. Nos alliés profitent de nos conquêtes. En 1805, la France a comme alliés la Prusse, les petits États de l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne; Ulm et Austerlitz donnent le Hanovre à la Prusse, Venise à l'Italie, le Tyrol à la Bavière. La Prusse se détache de l'alliance française; Napoléon est obligé de la dompter à Iena[1]. Le royaume de Westphalie naît du démembrement de la Prusse et des victoires d'Eylau et de Friedland. Un avenir de paix se fait entrevoir à Tilsitt. Les deux plus puissants monarques du monde, représentant 80 millions d'hommes et la civilisation de l'Occident et de l'Orient, se rencontrent sur un fleuve qui sépare de bien grands intérêts. L'entrevue d'Alexandre et de Napoléon sur le Niémen fut alors pour l'Eu-

1. « On se demandera un jour pourquoi, dans les six dernières années de son règne, Napoléon s'est montré sans pitié pour la Prusse; c'est que la Prusse aura été la Puissance qui lui aura fait le plus de mal, en le forçant à la combattre, à la détruire; elle qu'il eût voulu étendre, fortifier, agrandir, pour assurer, par son concours, l'immobilité de la Russie et de l'Autriche, pour donner au système continental un développement incontesté, et par là forcer l'Angleterre à la paix. » (Bignon.)

rope comme l'union des deux pôles voltaïques, qui, par la différence de leur nature, produisent la lumière électrique en se rencontrant. Comment ne pas croire en effet à un avenir brillant de prospérité, lorsque ces deux grands monarques sont d'accord pour le repos du monde? Napoléon, en 1808, se trouve à Erfurth, au milieu d'un congrès de rois maîtrisés ou convaincus; mais l'Angleterre, elle, n'est ni maîtrisée ni convaincue; elle a des flottes qui couvrent toutes les côtes, et de l'or qui fait pencher la balance des traités. 1809 voit une nouvelle coalition; elle se termine par Eckmühl et Wagram. L'aigle française plane à Brême, Lubeck et Hambourg. La Bavière obtient le pays de Salzbourg. L'Illyrie aussi fait partie du grand empire.

Les vues de l'Empereur se sont agrandies en proportion du terrain de ses exploits; les événements l'ont mis à même de vouloir la régénération de l'Europe. La plus grande difficulté pour Napoléon n'a pas été de vaincre, mais de disposer de ses conquêtes. Comme souverain de la France, il doit en user dans un intérêt français : comme grand homme, dans un intérêt européen. C'est-à-dire qu'il faut que l'emploi de ses conquêtes satisfasse l'intérêt momentané de la guerre, tout en lui

fournissant les moyens de fonder un système de paix générale. Les provinces qu'il incorpore à la France ne sont donc qu'autant de moyens d'échange[1], qu'il tient en réserve jusqu'à une pacification définitive. Mais comme ces incorporations font supposer une volonté d'établir une monarchie universelle, il fonde des royaumes qui ont une apparence d'indépendance, et il élève ses frères sur des trônes, pour qu'ils soient dans les divers pays les piliers d'un nouvel édifice, et qu'ils concilient avec les chances d'un établissement transitoire l'apparence de la stabilité. Eux seuls, en effet, pouvaient, quoique rois, être soumis à sa volonté, et se résoudre, suivant les décrets de sa politique, à quitter un trône pour redevenir princes français; ils alliaient l'indépendance apparente de la royauté avec la dépendance de famille. Aussi a-t-on vu l'Empereur changer, suivant les événements, les gouvernements de la Hollande, de Naples, de la Lombardie, de l'Espagne et du grand-duché de Berg.

Ce fut une fatalité pour Napoléon que d'être

1. « L'Illyrie est une sentinelle avancée aux portes de Vienne; je la rendrai plus tard pour la Gallicie. « (Paroles de Napoléon.) Il disait à une députation de Berlin en 1807 : « Je n'ai pas voulu la guerre; j'ai assez du Rhin. »

obligé de créer tant de nouveaux royaumes; c'est donc à tort qu'on a avancé qu'il aurait dû, dans son intérêt, détrôner les souverains de Prusse et d'Autriche, lorsqu'il occupait leurs capitales. L'Empereur n'eût fait par là qu'augmenter ses embarras, et se créer plus d'ennemis; car ces souverains étaient aimés de leurs peuples; et d'ailleurs qui mettre à leur place? On n'aime pas plus au delà du Rhin les gouvernements imposés par nous que nous n'aimons ceux que les étrangers nous imposent. Qu'on se rappelle qu'en 1808 Napoléon crut nécessaire de changer la dynastie d'une grande nation. Cette dynastie était tellement dégénérée qu'elle applaudit elle-même à sa chute! Le pays dont elle remettait le sort entre les mains de l'Empereur était celui pour la régénération duquel l'influence française était le plus nécessaire. Et cependant toute l'Espagne se leva pour réclamer le monarque que l'étranger lui enlevait!

L'Empereur concilia donc, autant que cela fut possible, les intérêts momentanés, les exigences transitoires, avec son grand but du remaniement de l'Europe, basé sur les intérêts de tous. Mais le sort sembla toujours l'obliger à de nouvelles guerres; et comme il ne suffisait pas que Napoléon eût affranchi des entraves des siècles passés l'Italie,

la Suisse, l'Allemagne, il faut encore qu'il conduise ses armées sous le ciel brûlant de l'Andalousie, et dans les neiges de la Russie, et que, semblables à celles de César, ses légions, même en mourant, laissent, comme traces de leur passage, les germes d'une nouvelle civilisation. En 1812, la lutte redevient plus terrible. Pour que la paix universelle puisse s'établir et se consolider, il faut que l'Angleterre à l'occident, et la Russie à l'est, soient persuadées par la raison ou domptées par la victoire. Les grands desseins de l'Empereur vont s'accomplir; l'occident de l'Europe marche sur Moscou. Mais, hélas! un hiver a tout changé!!.... L'Europe napoléonienne ne peut plus exister. Qu'à la grandeur des revers on juge du résultat gigantesque du succès!... Il ne s'agit plus pour le grand homme de combiner et de fonder, il faut qu'il défende et qu'il protége la France et ses alliés. Le champ de bataille est porté de la Bérésina aux buttes de Montmartre. La paix! la paix! s'écrient des lâches qui s'étaient tus jusqu'alors. Mais l'âme de l'Empereur est inaccessible aux conseils pusillanimes; quoique son corps saigne de toutes parts, plutôt la mort, s'écrie-t-il, qu'une paix honteuse! plutôt la mort que d'être empereur d'une France plus petite que je ne l'ai reçue!

Un éclair luit encore!... mais bientôt survient Waterloo!... Ici toute voix française s'arrête et ne trouve plus que des larmes! des larmes pour pleurer avec les vaincus, des larmes pour pleurer avec les vainqueurs, qui regretteront tôt ou tard d'avoir renversé le seul homme qui s'était fait médiateur entre deux siècles ennemis!

Toutes nos guerres sont venues de l'Angleterre. Elle n'a jamais voulu entendre aucune proposition de paix. Croyait-elle donc que l'Empereur voulait sa ruine? Il n'eut jamais une semblable pensée. Il ne fit qu'agir de représailles. L'Empereur estimait le peuple anglais, et il aurait fait tous les sacrifices pour obtenir la paix, tous, excepté ceux qui eussent compromis son honneur. En 1800, le premier Consul écrivait au roi d'Angleterre : « La guerre qui, depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'y a-t-il donc aucun moyen de s'entendre? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires? »

En 1805, l'Empereur adresse au même souverain les paroles suivantes : « Le monde est assez grand pour que nos deux nations puissent y vivre, et la raison a assez de puissance pour qu'on trouve les moyens de tout concilier, si de part et d'autre on en a la volonté. La paix est le vœu de mon cœur; mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire. Je conjure Votre Majesté de ne pas se refuser au bonheur de donner elle-même la paix. »

En 1808, à Erfurth, Napoléon se joint à Alexandre pour amener le cabinet britannique à des idées de conciliation.

Enfin, en 1812, lorsque l'Empereur était à l'apogée de sa puissance, il fait encore les mêmes propositions à l'Angleterre. Toujours il a demandé la paix après une victoire. Jamais il n'y a consenti après une défaite. « Une nation, disait-il, retrouve des hommes plus aisément qu'elle ne retrouve son honneur. »

Il serait trop pénible de penser que la guerre n'a été entretenue que par des passions haineuses ou des intérêts de partis. Si une lutte aussi acharnée s'est perpétuée longtemps, c'est sans doute parce que les deux peuples se connaissaient trop peu, et que chaque gouvernement s'abusait réciproquement sur l'état de son voisin. L'Angleterre

ne voyait peut-être dans Napoléon qu'un despote qui opprime son pays, et qui épuise toutes ses ressources pour satisfaire son ambition guerrière; elle ne savait pas reconnaître que l'Empereur était l'élu du peuple, dont il représentait tous les intérêts matériels et moraux, pour lesquels la France avait combattu depuis 1789. On pourrait de même avancer que le gouvernement français, confondant l'aristocratie éclairée de l'Angleterre avec l'aristocratie féodale qui pesait sur la France avant la révolution, croyait avoir affaire à un gouvernement oppresseur. Mais l'aristocratie anglaise est comme le Briarée de la fable : elle tient au peuple par cent mille racines; elle a obtenu de lui autant de sacrifices que Napoléon a obtenu d'efforts de la nation française. Et, ce qui est digne de remarque dans la lutte de ces deux pays, c'est que la rivalité de l'Angleterre mit un instant Napoléon en mesure de réaliser contre cette puissance un projet européen semblable à celui que Henri IV eût accompli contre l'Espagne, de concert avec Élisabeth, si le fer d'un assassin n'eût ravi ce grand monarque à la France et à l'Europe.

Nous reviendrons, dans un autre chapitre, sur la moralité du but que se proposait l'Empereur. Examinons maintenant les principales améliorations

qu'il introduisit dans les pays étrangers. Bien différent des autres gouvernements, qui ont toujours traité en pays conquis les provinces qu'ils acquéraient, l'Empereur a fait participer toutes les nations dont il fut le maître aux bienfaits d'une administration éclairée; et les pays qu'il incorpora à la France jouirent à l'instant des mêmes prérogatives que la mère patrie. Lorsqu'il donnait des couronnes, il imposait toujours deux conditions au roi qu'il nommait : l'inviolabilité de la constitution, et la garantie de la dette publique.

En Italie, il forme un grand royaume qui a son administration, son armée italiennes. Tous les emplois administratifs et judiciaires sont remplis par des indigènes. Les troupes ne sont plus composées de mercenaires, de la lie de la nation. Tout homme est appelé à défendre sa patrie; l'armée devient citoyenne. Le souverain ne puise plus, suivant son caprice, dans le trésor public; il a sa liste civile. La féodalité, les dîmes, les mainmortes, les ordres monastiques sont détruits; un statut constitutionnel établit trois colléges, des *possidenti*, des *commercianti*, et des *dotti*. On joint donc aux deux premiers colléges qui exigeaient, pour l'admissibilité, une certaine quotité d'impôts, un troisième collége dégagé de cette obligation, composé, sous le nom

de Collége des Savants, de deux cents citoyens choisis parmi les hommes les plus célèbres dans tous les genres de sciences, arts libéraux ou mécaniques, ou les plus distingués, soit par leurs doctrines en matières ecclésiastiques, soit par leurs connaissances en législation, en morale, en politique, en administration.

Les citoyens sont organisés en garde nationale; le pays divisé en départements, et administré par les préfectures et sous-préfectures, perd cet esprit provincial qui tue la nationalité. Des lois nouvelles sur la propriété et sur le système hypothécaire simplifient l'administration et enrichissent le pays. L'agriculture, les sciences et les arts sont encouragés. On introduit le Code français, la publicité des procédures en matière criminelle. Des maisons de travail s'élèvent dans plusieurs villes pour détruire la mendicité. Des couvents sont changés en hospices. On établit les justices de paix, et le système décimal pour la monnaie, les poids et mesures. L'instruction publique est réglée par une loi, qui la divise pour la partie économique en trois degrés: nationale, départementale et communale; et pour la partie scientifique, pareillement en trois degrés: transcendante, moyenne et élémentaire; au-dessus s'élève l'Institut national. Le concordat italien met

le pouvoir temporel à l'abri des empiétements du pouvoir ecclésiastique. Les différents liens des peuples d'Italie se resserrent par des communications qui deviennent plus faciles. Les Alpes s'aplanissent, et l'Apennin, coupé par des routes nouvelles, unit le Piémont à la Méditerranée. La gloire italienne se réveille, et pour la première fois depuis César, on voit les légions italiennes fouler en vainqueurs le sol de l'Ibérie. Le nom si beau d'Italie, mort depuis tant de siècles, est rendu à des provinces jusque-là détachées ; il renferme en lui seul tout un avenir d'indépendance[1].

Napoléon détruisit ces petites républiques qui, comme le dit Montesquieu, ne devaient leur existence qu'à la perpétuité de leurs abus. Depuis les Alpes jusqu'à Otrante, il n'y a plus que trois grandes divisions : le royaume d'Italie, le royaume de Naples et les provinces françaises. Napoléon avait réuni au grand empire le Piémont, ainsi que Rome et Florence, dans le but d'habituer ces

1. En recevant la députation italienne qui lui apportait la couronne, Napoléon répondit en public à M. Melzi : « J'ai toujours eu l'intention de créer *libre et indépendante* la nation italienne. J'accepte la couronne, je la garderai, mais seulement tout le temps que mes intérêts l'exigeront. » (Voy. Botta, livre XXII, p. 5.)

peuples à un gouvernement qui fît les hommes citoyens et soldats. Une fois les guerres finies, il les aurait rendus à la mère patrie; et ces provinces, retrempées par son autorité, se fussent trouvées heureuses de passer de la domination française sous un gouvernement italien; tandis que si cette grande réorganisation eût été plus hâtive, ces peuples, que l'action française n'aurait point préparés à une nationalité commune, auraient sans doute regretté leurs anciennes individualités politiques.

La Suisse, en proie à la guerre civile, livrée à la fois aux terreurs de l'anarchie et aux empiétements de l'aristocratie, est tout à coup pacifiée par la médiation de Napoléon. Il appelle à lui les représentants de l'Helvétie, combat l'opinion de ceux qui voulaient, pour certains cantons seulement, la liberté, pour les autres la dépendance, et ayant discuté longuement les intérêts de chacun en particulier, il leur fait adopter une constitution, qui, tout en consacrant les principes de liberté et de justice, conservait du régime précédent tout ce qui n'était pas incompatible avec ses principes. Les principales clauses de l'acte de médiation étaient : 1° l'égalité des droits entre les 19 cantons; 2° la renonciation volontaire aux priviléges de la part des familles patriciennes; 3° une organisation fédé-

rative, d'après laquelle chaque canton se trouvait constitué suivant sa langue, sa religion, ses mœurs, ses intérêts et son opinion. Aussi la Suisse, qui a dû à l'acte de médiation douze années de calme et de prospérité, a toujours conservé de la reconnaissance pour le médiateur.

L'Allemagne méridionale, affranchie du joug de l'empire germanique, voit la civilisation s'avancer sous les auspices du Code Napoléon, et au lieu d'être morcelée en 284 États, elle voit ce nombre réduit à 31 par l'établissement de la confédération du Rhin[1].

1. Seigneuries et souverainetés de l'ancienne Allemagne ayant voix à la diète, et dans leur territoire droit de législation et de justice :

Électeurs	9
Princes laïques	61
Princes ecclésiastiques	33
Abbés et abbayes avec droits seigneuriaux	41
Comtes et seigneurs de l'Empire :	
— en Wettéravie	16
— en Souabe	23
— en Franconie	17
— en Westphalie	33
Souverains	233
Plus, républiques	51
Total	517

Le décret de Ratisbonne (1803) premier acte de l'empire

La Westphalie, autre germe régénérateur assis sur l'Elbe, composée de provinces soumises à tous les abus de la féodalité, reçoit des institutions qui consacrent l'égalité de tous les citoyens devant la loi, suppriment tout privilége industriel, tout servage, quel qu'il soit. L'introduction du Code civil, la publicité des jugements par jury en matière criminelle, sont autant d'améliorations dues au régime français. Les fiefs sont déclarés propriétés libres, en conservant à la couronne la réversibilité en cas de déshérence. Des dispositions prévoyantes sont adoptées pour empêcher les procès

germanique, rédigé sous l'influence de Napoléon, réduit ces États au nombre de 147.

Électeurs	10
Seigneurs ayant voix à la diète	131
Villes libres	6
Total	147

Par la confédération du Rhin, l'empereur Napoléon médiatisa tous ces princes : il ne resta plus que 31 États :

Rois	4
Électeur archichancelier	1
Grands-ducs	3
Landgrave	1
Princes	11
Ducs	10
Comte	1
En tout	31

que pouvait faire naître l'abolition du servage. Le rachat des rentes et des redevances féodales est réglé par une loi. Toutes les religions jouissent d'une égale liberté; le culte israélite a aussi son consistoire.

En Bavière, le roi Maximilien donne, en 1808, une constitution qui, en assurant les libertés du peuple, détruisait les priviléges féodaux.

Dans les grands-duchés de Bade et de Berg, comme dans les pays d'Erfurth, Fulde, Hanau et Bayreuth, l'influence de l'Empereur fait abolir, en 1808, le servage, le colonat et les droits qui en dérivaient au profit des seigneurs. Les serfs et les colons recouvrent la plénitude des droits civils et le droit de propriété.

La liberté de conscience n'existait pas en Saxe, l'Empereur la fait introduire dans la constitution de ce pays en 1806.

La Pologne, cette sœur de la France, toujours si dévouée, toujours si magnanime, peut espérer une prochaine résurrection, car l'Empereur érige le duché de Varsovie, qui doit servir de noyau à une nationalité complète. La constitution de ce nouveau duché abolit l'esclavage, consacre l'égalité des droits, et place l'état des personnes sous la sauvegarde des tribunaux; elle y introduit le

Code civil français. Le roi de Saxe est choisi comme souverain de Varsovie, parce qu'il est descendant des princes qui avaient régné sur la Pologne . il a auprès de lui, en sa qualité de grand-duc de Varsovie, un conseil d'État, composé des Polonais les plus distingués. On décrète un statut constitutionnel, qui assure les priviléges et les libertés du peuple. La diète générale est formée de deux chambres, celle du sénat et celle des nonces; elle vote les impôts et discute les lois. Enfin, comme le dit M. Bignon dans un ouvrage où le patriotisme égale le talent, une tribune est élevée à Varsovie au milieu de l'atmosphère silencieuse des gouvernements voisins.

Quoique l'Empereur ait pu disposer arbitrairement de la destinée de tant de peuples, il les fit toujours coopérer eux-mêmes aux lois qu'il leur donnait. Sa conduite est la même à l'égard de tous les pays dont il a changé les anciens gouvernements. En 1800, il fait venir à Lyon les députés de l'Italie du nord, et il discute avec eux la constitution qui doit les régir[1]. En 1805, une autre

1. Cette consulte extraordinaire renfermait dans son sein toutes les notabilités de la république, le clergé, la magistra-

consulte extraordinaire se réunit à Paris pour constituer le royaume d'Italie. En Hollande, c'est le corps législatif de ce pays qui est chargé de faire la constitution. Pour la Suisse, l'acte de médiation est également l'œuvre des députés des cantons réunis à Paris.

Le système de l'Empereur, qui consistait à appeler près de lui les personnes les plus distinguées d'un pays pour travailler à sa régénération, ayant amené d'aussi heureux résultats pour la Suisse et l'Italie, il résolut de l'appliquer, en 1808, à l'Espagne, qui, plus que toute autre nation, avait besoin d'une résurrection politique.

L'Empereur ne s'était pas rendu à Bayonne avec l'intention de détrôner les rois d'Espagne; mais lorsqu'il vit Charles IV et Ferdinand à ses pieds, et qu'il put juger par lui-même de toute leur incapacité, il prit en pitié le sort d'un grand peuple; et, comme il le dit lui-même, il saisit aux cheveux l'occasion que lui présentait la fortune pour reconstituer l'Espagne et l'unir intimement à son

ture, les administrations des départements et des cités principales, les chambres de commerce, les académies et les universités, les gardes nationaux et les troupes de ligne; toutes les classes, toutes les professions y avaient envoyé leurs représentants.

système. Il réunit à Bayonne une junte nationale extraordinaire, composée de députés élus par toutes les provinces. Un projet de constitution fut livré à la libre discussion de la junte; ce projet admettait un sénat, un conseil d'État, des cortès ou assemblées de la nation, divisées en trois bans; il adoptait l'ordre judiciaire de la France; l'égalité était garantie pour le payement des impôts et pour l'admission aux emplois publics: les majorats étaient réduits; la liberté de la presse était autorisée deux ans après la mise en activité de la constitution; enfin, cette charte garantissait tous les droits que la nation espagnole pouvait désirer, et détruisait tous les vieux abus, tels que l'inquisition, les priviléges féodaux[1]. En faisant connaître au peuple de la Péninsule ses intentions, l'Empereur lui adressa ces belles paroles : « Espagnols! après une longue agonie, votre nation périssait. J'ai vu vos maux, je vais y porter remède. Je ne veux point régner

1. « En arrivant à Madrid, l'Empereur abolit l'inquisition. Il réduisit les couvents, tout en donnant une existence honorable aux religieux et en augmentant le traitement des curés de campagne. Il supprima les droits féodaux et redevances personnelles. Il transporta les douanes aux frontières. Enfin, l'aliénation de certaines impositions civiles et ecclésiastiques, faite par donation, fut révoquée, et toute justice seigneuriale abolie. » (Bignon, t. VIII, p. 54.)

sur vos provinces, mais je veux acquérir des droits éternels à l'amour et à la reconnaissance de votre postérité. Votre monarchie est vieille, je veux la rajeunir. J'améliorerai toutes vos institutions, et je vous ferai jouir, si vous me secondez, des bienfaits d'une réforme sans froissement, sans désordre, sans convulsion. — Espagnols! j'ai fait convoquer une assemblée générale de députations des provinces et des villes. Je veux m'assurer par moi-même de vos désirs et de vos besoins, et je poserai alors votre glorieuse couronne sur la tête d'un autre moi-même, en vous promettant une constitution qui concilie la facile et salutaire autorité du souverain avec la liberté et les priviléges du peuple; car je veux que vos derniers neveux conservent mon souvenir et disent : Il fut le régénérateur de notre patrie. »

Mais aucune nation n'était moins préparée que l'Espagne à subir un changement social. Elle fut sourde à un aussi noble langage, et repoussa la seule main qui pouvait la sauver. Aujourd'hui elle doit éprouver des regrets d'autant plus amers que la terrible prédiction de l'Empereur à Sainte-Hélène s'accomplit : « Je leur eusse épargné, a-t-il dit, l'affreuse tyrannie qui les foule, les terribles agitations qui les attendent! »

Si la guerre est le fléau de l'humanité, ce fléau perd une grande partie de sa malheureuse influence quand la force des armes est appelée à fonder, au lieu de détruire. Les guerres de l'Empire ont été comme le débordement du Nil; lorsque les eaux de ce fleuve couvrent les campagnes de l'Égypte, on pourrait croire à la dévastation; mais à peine se sont-elles retirées, que l'abondance et la fertilité naissent de leur passage!

CHAPITRE V.

BUT OÙ TENDAIT L'EMPEREUR.

Association européenne. — Liberté en France.

Lorsque le sort des armes eut rendu Napoléon maître de la plus grande partie du continent, il voulut faire servir ses conquêtes à l'établissement d'une confédération européenne[1].

Prompt à saisir la tendance de la civilisation, l'Empereur en accélérait la marche, en exécutant

1. Il fit précéder l'acte additionnel par ces paroles remarquables : « J'avais, dit-il en parlant du passé, pour but d'organiser un grand système fédératif européen, que j'avais adopté comme conforme à l'esprit du siècle et favorable aux progrès de la civilisation. Pour parvenir à le compléter, et à lui donner toute l'étendue et toute la stabilité dont il était susceptible, j'avais ajourné l'établissement de plusieurs institutions intérieures plus spécialement destinées à protéger la liberté des citoyens. »

sur-le-champ ce qui n'était renfermé que dans les lointains décrets de la Providence. Son génie lui faisait prévoir que la rivalité qui divise les différentes nations de l'Europe disparaîtrait devant un intérêt général bien entendu.

Plus le monde se perfectionne, plus les barrières qui divisent les hommes s'élargissent, plus il y a de pays que les mêmes intérêts tendent à réunir.

Dans l'enfance des sociétés, l'état de nature existait d'homme à homme; puis un intérêt commun réunit un petit nombre d'individus, qui renoncèrent à quelques-uns de leurs droits naturels, afin que la société leur garantît l'entière jouissance de tous les autres. Alors se forma la tribu ou la peuplade, association d'hommes où l'état de nature disparut, et où la loi remplaça le droit du plus fort. Plus la civilisation a fait de progrès, plus cette transformation s'est opérée sur une grande échelle. On se battait d'abord de porte à porte, de colline à colline; puis l'esprit de conquête et l'esprit de défense ont formé des villes, des provinces, des États; et un danger commun ayant réuni une grande partie de ces fractions territoriales, les nations se formèrent. Alors l'intérêt national embrassant tous les intérêts locaux et pro-

vinciaux, on ne se battit plus que de peuple à peuple; et chaque peuple à son tour s'est promené triomphant sur le territoire de son voisin, lorsqu'il a eu un grand homme à sa tête et une grande cause derrière lui. La commune, la ville, la province, ont donc, l'une après l'autre, agrandi leur sphère sociale, et reculé les limites du cercle au delà duquel existe l'état de nature. Cette transformation s'est arrêtée à la frontière de chaque pays; et c'est encore la force et non le droit qui décide du sort des peuples.

Remplacer entre les nations de l'Europe l'état de nature par l'état social, telle était donc la pensée de l'Empereur; toutes ses combinaisons politiques tendaient à cet immense résultat; mais pour y arriver, il fallait amener l'Angleterre et la Russie à seconder franchement ses vues.

« Tant qu'on se battra en Europe, a dit Napoléon, ce sera là une guerre civile. »

« La sainte alliance est une idée qu'on m'a volée, » c'est-à-dire, la sainte alliance des peuples par les rois et non celle des rois contre les peuples : là est l'immense différence entre son idée et la manière dont on l'a réalisée. Napoléon avait déplacé les souverains dans l'intérêt momentané des peuples; en 1815, on déplaça les peuples dans

l'intérêt particulier des souverains. Les hommes d'État de cette époque, ne consultant que des rancunes ou des passions, basèrent un équilibre européen sur les rivalités des grandes puissances, au lieu de l'asseoir sur des intérêts généraux; aussi leur système s'est-il écroulé de toutes parts.

La politique de l'Empereur, au contraire, consistait à fonder une association européenne solide, en faisant reposer son système sur des nationalités complètes et sur des intérêts généraux satisfaits. Si la fortune ne l'eût pas abandonné, il aurait eu dans ses mains tous les moyens de constituer l'Europe; il avait gardé en réserve des pays entiers dont il pourrait disposer pour atteindre son but. Hollandais, Romains, Piémontais, habitants de Brême et de Hambourg, vous tous qui avez été étonnés de vous trouver Français, vous rentrerez dans l'atmosphère de nationalité qui convient à vos antécédents et à votre position; et la France, en cédant les droits que la victoire lui avait donnés sur vous, agira encore dans son propre intérêt; car son intérêt ne peut se séparer de celui des peuples civilisés. Pour cimenter l'association européenne, l'Empereur, suivant ses propres paroles, eût fait adopter un code européen, une cour de cassation européenne, redressant pour tous les

erreurs, comme la cour de cassation en France redresse les erreurs de ses tribunaux. Il eût fondé un Institut européen pour animer, diriger et coordonner toutes les associations savantes en Europe[1]. L'uniformité des monnaies, des poids, des mesures, l'uniformité de la législation, eussent été obtenues par sa puissante intervention.

La dernière grande transformation eût donc été accomplie pour notre continent. Et de même que dans le principe les intérêts communaux s'étaient élevés au-dessus des intérêts individuels; puis les intérêts de cité au-dessus des intérêts de commune, les intérêts de province au-dessus des intérêts de cité; enfin les intérêts de nation au-dessus des intérêts de province; de même aussi,

1. L'Empereur avait déjà commencé cette espèce d'association européenne pour les sciences, en donnant des prix européens pour les découvertes ou inventions nouvelles. Malgré l'état de guerre, Davy à Londres, et Hermann à Berlin, gagnèrent des prix créés par l'Institut.

Dans une même pensée de confraternité européenne, l'Empereur fit déclarer, par un sénatus-consulte du 21 février 1808, que ceux qui auraient rendu ou rendraient des services importants à l'État, ou qui apporteraient dans son sein des talents, des inventions, ou une industrie utile, ou qui formeraient de grands établissements, pourraient, après un an de domicile, être admis à jouir du titre de citoyen français, qui leur serait conféré par un décret.

les intérêts européens auraient dominé les intérêts nationaux; et l'humanité eût été satisfaite; car la Providence n'a pu vouloir qu'une nation ne fût heureuse qu'aux dépens des autres, et qu'il n'y eût en Europe que des vainqueurs et des vaincus, et non des membres réconciliés d'une même et grande famille.

L'Europe napoléonienne fondée, l'Empereur eût procédé en France aux établissements de paix. Il eût consolidé la liberté; il n'avait qu'à détendre les fils du réseau qu'il avait formé.

Le gouvernement de Napoléon, plus que tout autre, pouvait supporter la liberté, par cette unique raison que la liberté eût affermi son trône, tandis qu'elle renverse les trônes qui n'ont pas de base solide.

La liberté eût affermi sa puissance, parce que Napoléon avait établi en France tout ce qui doit précéder la liberté[1]; parce que son pouvoir reposait sur la masse entière de la nation; parce que ses intérêts étaient les mêmes que ceux du peuple; parce qu'enfin la confiance la plus entière régnait entre les gouvernants et les gouvernés.

En effet, sans intérêts identiques, sans con-

1. Voyez le commencement du troisième chapitre, p. 55.

fiance absolue, aucune autorité n'est possible; car, quelque bien que fasse ou veuille faire un gouvernement, il est condamné à périr si on prête à tous ses actes des intentions coupables. « L'une des qualités indispensables d'un gouvernement, a dit M. Thiers[1], c'est d'avoir cette bonne renommée qui repousse l'injustice. Quand il l'a perdue et qu'on lui impute tout à crime, les torts des autres et ceux mêmes de la fortune, il n'a plus la faculté de gouverner, et cette impuissance doit le condamner.... à se retirer. »

En Angleterre, en 1687, le défaut de confiance du peuple envers le souverain amena de funestes conséquences. Le roi Jacques II publia de sa propre autorité une déclaration de liberté de conscience pour tous ses sujets; mais la nation se méfia des intentions du souverain, et, croyant qu'il voulait par là favoriser le triomphe du catholicisme, elle fut indignée d'un acte qu'elle supposait dicté par la duplicité, quoique le principe en fût juste et généreux.

L'Empereur Napoléon, au contraire, possédant la confiance illimitée du peuple, tout lui était facile. Il avait d'abord surmonté la plus grande dif-

1. *Histoire de la Révolution*, t. X, p. 276.

ficulté, et jeté les principaux fondements d'un établissement solide, en réconciliant entre eux tous les membres de la famille française. Tous étaient d'accord sur la base fondamentale de la constitution. Les intérêts de la majorité se confondaient à un tel point dans ceux de la dynastie de Napoléon, qu'en 1811, à l'endroit même où quelques années auparavant on avait juré haine implacable à la royauté, on vit tout Paris, toute la France saluer de ses acclamations la naissance d'un enfant, parce que cet enfant paraissait être un gage de la durée et de la stabilité du gouvernement impérial.

Aimé surtout des classes populaires, Napoléon pouvait-il craindre de donner des droits politiques à tous les citoyens? Lorsque, nommé consul à vie, il rétablit le principe du droit d'élection, il proféra ces paroles remarquables : « Pour la *stabilité* du gouvernement, il faut que le peuple ait plus de part aux élections. » Ainsi, déjà en 1803, Napoléon prévoyait que la liberté fortifierait son pouvoir : ayant ses plus chauds partisans dans le peuple, plus il abaissait le cens électoral, plus ses amis naturels avaient de chances d'arriver à l'assemblée législative; plus il donnait de pouvoir aux masses, plus il affermissait le sien.

La liberté de discussion dans les chambres n'eût pas eu non plus d'effets dangereux pour le gouvernement impérial; car tous étant d'accord sur les questions fondamentales, l'opposition n'eût servi qu'à faire naître une noble émulation, et au lieu de dépenser son énergie à provoquer au renversement, elle aurait borné ses efforts à améliorer.

Enfin la liberté de la presse n'eût servi qu'à mettre en évidence la grandeur des conceptions de Napoléon, qu'à proclamer les bienfaits de son règne. Général, consul, empereur, ayant tout fait pour le peuple, eût-il craint qu'on lui reprochât des conquêtes qui n'avaient eu pour résultat que la prospérité et la grandeur de la France, que la paix du monde? Non, ce n'était pas un gouvernement resplendissant de lauriers civils et militaires qui pouvait redouter le grand jour! Plus une autorité a de force morale, moins l'emploi de la force matérielle lui est nécessaire; plus l'opinion lui confère de pouvoir, plus elle peut se dispenser d'en faire usage.

Répétons-le donc, l'identité des intérêts entre le souverain et le peuple, voilà la base essentielle d'une dynastie. Un gouvernement est inébranlable quand il peut se dire : Ce qui profitera au plus

grand nombre, ce qui assurera la liberté des citoyens et la prospérité du pays, fera aussi la force de mon autorité et consolidera mon pouvoir. Mais lorsqu'un gouvernement n'a ses partisans que dans une seule classe, que la liberté ne donne des armes qu'à ses ennemis, comment peut-on espérer de lui qu'il étende le système d'élection, qu'il favorise la liberté? Peut-on demander à un gouvernement qu'il se suicide lui-même?

Ainsi, avec Napoléon, on arrivait sans secousses et sans troubles à un état normal, où la liberté eût été le soutien du pouvoir, la garantie du bien-être général, au lieu d'être une arme de guerre, une torche de discorde.

C'est avec l'impression que laisse un rêve enivrant qu'on s'arrête sur le tableau de bonheur et de stabilité qu'eût présenté l'Europe si les vastes projets de l'Empereur eussent été accomplis. Chaque pays, circonscrit dans ses limites naturelles, uni à son voisin par des rapports d'intérêt et d'amitié, aurait joui à l'intérieur des bienfaits de l'indépendance, de la paix et de la liberté. Les souverains, exempts de crainte et de soupçon, ne se seraient appliqués qu'à améliorer le sort de leurs peuples, et à faire pénétrer chez eux tous les avantages de la civilisation!

Au lieu de cela, qu'avons-nous maintenant en Europe? Chacun en s'endormant le soir craint le réveil du lendemain; car le germe du mal est partout, et toute âme honnête redoute presque le bien, à cause des sacrifices qu'il faudrait pour l'obtenir.

Hommes de la liberté, qui vous êtes réjouis de la chute de Napoléon, votre erreur a été funeste! Que d'années s'écouleront encore, que de luttes et de sacrifices avant que vous soyez arrivés au point où Napoléon vous avait fait parvenir!

Et vous, hommes d'État du congrès de Vienne, qui avez été les maîtres du monde sur les débris de l'Empire, votre rôle aurait pu être beau, vous ne l'avez pas compris! Vous avez ameuté, au nom de la liberté et même de la licence, les peuples contre Napoléon; vous l'avez mis au ban de l'Europe comme un despote et un tyran; vous avez dit avoir délivré les nations et assuré leur repos. Elles vous ont crus un moment; mais on ne bâtit rien de solide sur un mensonge et sur une erreur! Napoléon avait fermé le gouffre des révolutions : vous l'avez rouvert en le renversant. Prenez garde que ce gouffre ne vous engloutisse!

CHAPITRE VI.

CAUSE DE LA CHUTE DE L'EMPEREUR.

Nous avons montré dans les chapitres précédents toutes les chances de durée qu'avaient les créations impériales. Mais, dira-t-on, l'édifice que vous trouvez si solide à l'intérieur a été renversé. Cette politique étrangère que vous trouvez si profonde a été la cause de sa ruine?

A cela nous répondons : L'édifice à l'intérieur était solide; car ce n'est pas de l'intérieur qu'est venu le choc qui l'a renversé; quant au système conçu par l'Empereur, il n'a pu s'établir définitivement, et pour apprécier sa force, il eût fallu d'abord qu'il eût été mis en pratique.

L'Empereur est tombé parce qu'il a achevé trop tôt son ouvrage, parce que les événements se pressant avec trop de rapidité, il vainquit, pour ainsi dire, trop promptement. Devançant par son génie

et le temps et les hommes, heureux, on le crut un dieu ; malheureux, on ne vit plus que sa témérité. Emporté par le flot de la victoire, Napoléon ne put être suivi dans son rapide essor par les philosophes, qui, bornant leurs idées au cercle étroit du foyer domestique, pour un rayon de liberté, aidèrent à étouffer le foyer même de la civilisation.

D'un autre côté, les peuples étrangers, impatients des maux momentanés de la guerre, oublièrent les bienfaits que Napoléon leur apportait, et pour un mal passager, ils repoussèrent tout un avenir d'indépendance. C'est qu'il n'était pas donné, même au plus grand génie des temps modernes, de pouvoir, en quelques années, détruire à l'étranger toutes les préventions, persuader toutes les consciences.

La France avait trop grandi par la révolution pour ne pas éveiller des rivalités et des haines; pour les calmer, il eût fallu descendre dès le commencement de l'Empire. Ces mêmes rivalités firent, au contraire, monter Napoléon jusqu'à l'apogée de sa puissance; quand ensuite il fut obligé de descendre, il ne lui fut plus possible de s'arrêter.

Le temps n'ayant point cimenté ses alliances, ni

effacé le souvenir de rancunes trop récentes, au premier échec, ses alliés se tournèrent contre lui. Trompé dans ses prévisions, l'Empereur ne voulut plus adhérer à des propositions qu'il ne croyait pas sincères; les étrangers, de leur côté, en voyant Napoléon toujours plus fier après une défaite, pensèrent qu'il ne consentirait jamais à une paix définitive.

Napoléon n'est tombé que parce que ses projets s'agrandissant en proportion des éléments qu'il avait à sa disposition, il voulut, en dix ans d'empire, faire l'ouvrage de plusieurs siècles.

Ce n'est donc pas par impuissance que l'Empereur a succombé, mais par épuisement; et, malgré des revers effroyables, des calamités sans nombre, le peuple français l'a toujours affermi par ses suffrages, soutenu par ses efforts, encouragé par son attachement.

C'est une consolation pour ceux qui sentent le sang du grand homme couler dans leurs veines, que de penser aux regrets qui ont accompagné sa disparition. Elle est grande et enorgueillissante la pensée qu'il a fallu tous les efforts de l'Europe cobminée pour arracher Napoléon à cette France qu'il avait rendue si grande! Ce n'est pas le peuple français en courroux qui a sapé son trône, il

a fallu à deux fois 1 200 000 étrangers pour briser le sceptre impérial !

Ce sont pour un souverain de belles funérailles que celles où la patrie éplorée et la gloire en deuil l'accompagnent à son dernier séjour !

CHAPITRE VII.

CONCLUSION.

La période de l'Empire a été une guerre à mort de l'Angleterre contre la France. L'Angleterre a triomphé ; mais, grâce au génie créateur de Napoléon, la France, quoique vaincue, a moins perdu matériellement que l'Angleterre. Les finances de la France sont encore les plus prospères de l'Europe ; l'Angleterre plie sous le poids de sa dette. L'élan donné à l'industrie et au commerce ne s'est point arrêté malgré nos revers ; aujourd'hui le continent européen se fournit par lui-même de la plupart des produits que lui fournissait autrefois l'Angleterre.

Or, maintenant nous le demandons, quels sont les plus grands hommes d'État, ceux qui ont gouverné des pays qui ont gagné malgré leur défaite, ou ceux qui ont régi des contrées qui ont perdu malgré leur victoire?

La période de l'Empire a été une guerre à mort contre le vieux système européen. Le vieux système a triomphé ; mais, malgré la chute de Napoléon, les idées napoléoniennes ont germé partout. Les vainqueurs mêmes ont pris les idées des vaincus, et les peuples se consument en efforts pour refaire ce que Napoléon avait établi chez eux.

En France, on réclame sans cesse, sous d'autres noms ou d'autres formes, la réalisation des idées de l'Empereur. Si une grande mesure ou un grand travail s'exécute, c'est généralement un projet de Napoléon qu'on exécute ou que l'on termine. Tout acte du pouvoir, toute proposition des chambres se met toujours sous l'égide de Napoléon pour se rendre populaire; et, sur un mot tombé de sa bouche, on bâtit tout un système.

L'Italie, la Pologne, ont cherché à recouvrer cette organisation nationale que Napoléon leur avait donnée.

L'Espagne verse à grands flots le sang de ses enfants pour rétablir les institutions que la consulte de Bayonne de 1808 garantissait. Les troubles qui l'agitent ne sont que la réaction qui s'exerce d'elle-même contre leur résistance à l'Empereur.

A Londres aussi la réaction a eu lieu, et l'on a

vu le major général de l'armée française à Waterloo fêté par le peuple anglais à l'égal du vainqueur.

La Belgique, en 1830, a manifesté hautement son désir de redevenir ce qu'elle était sous l'Empire.

Plusieurs pays d'Allemagne réclament les lois que Napoléon leur avait données.

Les cantons suisses, d'un commun accord, préfèrent au pacte qui les lie l'acte de médiation de 1803.

Enfin nous avons vu, même dans une république démocratique, à Berne, les districts qui avaient autrefois appartenu à la France réclamer, en 1838, du gouvernement bernois les lois impériales dont l'incorporation à cette république les avait privés depuis 1815.

Demandons-le donc aussi, quels sont les plus grands hommes d'État, ceux qui fondent un système qui s'écroule malgré leur toute-puissance, ou ceux qui fondent un système qui survit à leur défaite, et qui renaît de ses cendres?

Les idées napoléoniennes ont donc le caractère des idées qui règlent le mouvement des sociétés, puisqu'elles avancent par leur propre force, quoique privées de leur auteur : semblables à un corps

qui, lancé dans l'espace, arrive par son propre poids au but qui lui était assigné.

Il n'est plus besoin maintenant de refaire le système de l'Empereur, il se refera de lui-même; souverains et peuples, tous aideront à le rétablir, parce que chacun y verra une garantie d'ordre, de paix et de prospérité.

Où trouver d'ailleurs, aujourd'hui, cet homme extraordinaire qui imposait au monde par le respect dû à la supériorité des conceptions?

Le génie de notre époque n'a besoin que de la simple raison. Il y a trente ans il fallait deviner et préparer; maintenant il ne s'agit que de voir juste et de recueillir.

« Dans les faits contemporains, comme dans les faits historiques, a dit Napoléon, on peut trouver des leçons, rarement des modèles. » On ne saurait copier ce qui s'est fait, parce que les imitations ne produisent pas toujours les ressemblances.

En effet, copier dans ses détails, au lieu de copier dans son esprit, un gouvernement passé, ce serait agir comme un général qui, se trouvant sur le même champ de bataille où vainquit Napoléon ou Frédéric, voudrait s'assurer le succès en répétant les mêmes manœuvres.

En lisant l'histoire des peuples, comme l'his-

toire des batailles, il faut en tirer des principes généraux, sans s'astreindre servilement à suivre pas à pas une trace qui n'est pas empreinte sur le sable, mais sur un terrain plus élevé, les intérêts de l'humanité.

Répétons-le en terminant, l'idée napoléonienne n'est point une idée de guerre, mais une idée sociale, industrielle, commerciale, humanitaire. Si pour quelques hommes elle apparaît toujours entourée de la foudre des combats, c'est qu'elle fut en effet trop longtemps enveloppée par la fumée du canon et la poussière des batailles. Mais aujourd'hui les nuages se sont dissipés, et on entrevoit à travers la gloire des armes une gloire civile plus grande et plus durable.

Que les mânes de l'Empereur reposent donc en paix! sa mémoire grandit tous les jours. Chaque vague qui se brise sur le rocher de Sainte-Hélène apporte, avec un souffle d'Europe, un hommage à sa mémoire, un regret à ses cendres, et l'écho de Longwood répète sur son cercueil : « LES PEUPLES LIBRES TRAVAILLENT PARTOUT A REFAIRE TON OUVRAGE! »

PIÈCES A L'APPUI

PIÈCES A L'APPUI.

I.

Lettre écrite par Napoléon au ministre de l'intérieur, au sujet des communes.

Chaque commune représente en France 1000 habitants. Travailler à la prospérité des 36 000 communautés, c'est travailler au bonheur des 30 millions d'habitants, en simplifiant la question, en diminuant la difficulté de tout ce qu'établit de différence le rapport de 36 000 à 30 millions. C'est ainsi que Henri IV entendait faire lorsqu'il parlait de sa *poule au pot :* autrement il n'eût dit qu'une sottise.

Avant la révolution, la commune appartenait aux seigneurs et aux prêtres; le vassal et le pa-

roissien n'avaient point de chemins de communication; leurs vaches et leurs moutons, point de fossés ni de prés pour pâturer.

Depuis 1790, qui a brusquement et justement arraché de la propriété du seigneur féodal ce droit commun de marcher et de paître, chaque municipalité est devenue, sous la protection des lois générales, une véritable *personne* ayant droit de posséder, d'acquérir, de vendre et de faire, au profit de la famille municipale, tous les actes de nos codes. Ainsi, par cette grande et nationale pensée, la France s'est trouvée subitement divisée en 36 000 individualités, dont chacune s'est trouvée appelée à éprouver tous les besoins du *propriétaire*, qui consistent à agrandir son domaine, à améliorer ses produits, à accroître ses revenus, etc. Le germe de la prospérité de la France était donc là. Voici comment il n'y a pas eu, pour ce germe, de développement possible:

C'est que l'intérêt personnel de propriétaire veille sans cesse, fait tout fructifier; au contraire, l'intérêt de communauté est de sa nature somnifère et stérile; l'intérêt personnel n'exige que de l'instinct; l'intérêt de communauté exige de la vertu; elle est rare.

Depuis 1790, les 36 000 communes représentent

en France 36 000 orphelines, héritières des vieux droits féodaux, filles délaissées ou pillées depuis dix ans par les tuteurs municipaux de la Convention et du Directoire. En changeant de maires, d'adjoints et de conseillers de commune, elles n'ont guère fait en général que changer de mode de brigandage; on a volé le chemin vicinal, on a volé le sentier, on a volé les arbres, on a volé l'église, on a volé le mobilier de la commune, et on vole encore sous le flasque régime municipal de l'an VIII.

Que deviendraient les communes si un tel régime subsistait dix ans encore? Ce ne seraient plus que des héritières endettées, obérées, sollicitant l'aumône de l'habitant, au lieu de la protection et du secours qu'elles lui doivent; ayant vendu ou engagé, comme les mauvais sujets de familles, jusqu'à leurs dernières hardes, et ne pouvant plus même vivre d'emprunts qu'on leur refuserait. Chacun craindrait d'aller établir son domicile dans la commune endettée, où il n'aurait à attendre que charges et impôts de toute nature, sous la forme de mendicité, de souscriptions, de cotisations, de contributions extraordinaires, etc. La commune doit être attractive de la population; elle en sera répulsive.

Le premier devoir d'un ministre de l'intérieur est d'arrêter un tel mal, qui porterait la gangrène dans ces 36 000 membres du corps social.

La première condition, lorsqu'on veut arrêter un grand mal, c'est d'en bien constater la gravité et les circonstances.

Ainsi le ministre de l'intérieur commencera par faire établir un inventaire général de la situation des 36 000 communes en France.

Cet inventaire a toujours manqué. Voici les principaux faits qu'on inventoriera. On fera trois classes : communes endettées ; communes au courant ; communes ayant des ressources disponibles. Les deux dernières classes forment le plus petit nombre ; il n'est point pressé de s'occuper de celles-là.

La question est de mettre au courant les communes endettées.

L'inventaire donnera : 1° le détail des biens échéants à la commune à la suite de l'ancien partage des biens communaux ; 2° le détail des emprunts et de ce qui reste à payer avec les échéances ; 3° l'estimation des revenus par nature d'objets, comme locations, rentes, etc. ; 4° l'état des charges autres que celles de la commune proprement dites, comme rentes à des hospices, à des établissements de bienfaisance, etc. ; 5° le détail des chemins avec

indication très-large de ceux qui sont utiles et de ceux qu'on peut vendre; 6° l'état des presbytères, églises et annexes de ces églises maintenant sans desservant (car il y a une multitude d'églises annexes des anciennes paroisses qui tombent en ruine, et où des paysans jettent leur paille et leur foin sans autorisation et sans prix de loyer); on exprimera ce qui peut être vendu et utilisé par l'intérêt particulier; 7° le détail des reprises à faire sur des riverains qui ont volé la commune; 8° des arbres qui pourraient être vendus avantageusement, et quelle nature d'arbres; 9° on indiquera s'il y aurait lieu d'augmenter le prix des baux et d'affermage des droits de pêche, de pâturage, etc., etc.; 10° dans un développement à l'appui de ce grand tableau, les résultats principaux d'une enquête ordonnée par le ministre pour faire établir par des notables de la commune, et au besoin du canton, quels sont les meilleurs moyens de reconstituer le plus promptement la fortune matérielle de la commune. J'estime que cet inventaire comprendra plus de la moitié des communes; car toute municipalité qui est obligée de s'imposer extraordinairement est une commune endettée.

Cet inventaire étant une fois établi, on préviendra les préfets et sous-préfets que toute l'action de

la force administrative doit se porter sur ces communes endettées; qu'il faut changer sur-le-champ les maires et adjoints qui n'entreraient pas dans les vues d'amélioration et de régénération communales. Le préfet devra visiter ces communes au moins deux fois l'année, et le sous-préfet quatre fois l'année, sous peine de destitution. Chaque mois il sera fait un rapport au ministre, sur chaque commune, des résultats de ce qui aura été entrepris et de ce qu'il y aura à faire.

On me proposera un prix pour les maires qui auront libéré leur commune dans le délai de deux ans, et le gouvernement nommera un commissaire extraordinaire préposé à l'administration de la commune qui, dans le délai de cinq années, ne sera pas libérée. (Ceci devra donner lieu à un projet de loi.)

Après cinq ans, la France ne comptera plus que deux classes de communes : communes ayant des ressources disponibles, communes au courant. Nous aurons déjà effacé de la carte de France les municipalités endettées dont la communauté tombe en dissolution et pèse à l'habitant.

Arrivé à ce premier nivellement, les efforts du ministre des communes tendront à faire que, dans un nouveau délai, les communes *au courant* s'élè-

vent à la classe des communes *ayant des ressources disponibles*, de telle sorte qu'avant dix ans la France ne compte plus que de celles-là. Alors le mouvement général de prospérité imprimé au pays par 36 millions d'efforts particuliers se trouvera multiplié par la puissance amélioratrice de 36 000 individualités communales agissant toutes sous la haute direction du gouvernement dans un but de continuels perfectionnements.

Chaque année les cinquante maires qui auront le plus contribué à ramener leur commune à l'état de libération ou de ressources disponibles, seront appelés à Paris aux frais de l'État et présentés, en séance solennelle, aux trois Consuls. Une colonne, élevée aux frais du gouvernement et placée à l'entrée principale de la ville ou du village, dira à la postérité le nom du maire; on y lira en outre ces mots :

« AU TUTEUR DE LA COMMUNE LA PATRIE RECONNAISSANTE. »

---

de l'étranger que pour 5 millions de bois par an. Avant 1789 nous en tirions pour 11 millions.

La valeur annuelle de nos huiles végétales est de 250 millions. Il y a vingt-cinq ans, nous en tirions de l'étranger pour 20 millions; aujourd'hui, non-seulement nous nous passons du dehors, mais encore nous en exportons annuellement pour 5 ou 6 millions.

Le tabac ne se cultivait autrefois que par exception et dans un petit nombre de provinces. Il nous coûtait annuellement 8 à 10 millions. Aujourd'hui 30 millions de livres de tabac sont le produit de 30 000 arpents de nos terres consacrées à cette culture. Le sol de la France s'est enrichi d'un produit annuel de 12 millions de tabac; mais ce produit est brut et la fabrication le sextuple.

Notre récolte moyenne de soies est de 22 millions de livres pesant de cocons.

Autrefois nous importions pour 25 millions de soies filées. L'année moyenne des importations depuis quatre ans est de 10 millions, et cependant nous exportons des soieries pour une valeur double de celle que nous exportions jadis.

Cette amélioration tient en grande partie au perfectionnement de l'éducation des vers à soie. Le

produit net des cocons dans l'ancienne France n'était évalué qu'à 2 millions.

35 millions de moutons nous donnent 120 millions de livres pesant de laine, dont 9 millions sont en laines fines ou perfectionnées. C'est un produit brut de 129 millions. Certaines espèces perfectionnées sont le résultat de l'amélioration de 1 500 000 moutons, amélioration qui va toujours croissant, et qui n'est devenue sensible que depuis un petit nombre d'années.

L'exécution du système qui, partout où l'industrie particulière ne saurait agir assez efficacement, met à la portée des cultivateurs des moyens faciles de perfectionnement, se poursuit avec soin.

Dès cette année, 28 dépôts de béliers mérinos ont amélioré la race de 54 000 brebis.

Le type des belles espèces est conservé dans de nombreux établissements formés par de grands propriétaires et dans dix bergeries appartenant à l'État.

L'éducation des chevaux avait été singulièrement négligée à l'époque de nos troubles. L'administration s'est occupée avec succès du rétablissement des races les plus utiles.

Des étalons de choix assurent tous les ans l'amélioration des produits de 60 000 juments. Les

Population.

La population de la France était en 1789 de 26 millions d'individus. La population actuelle de l'Empire est de 42 700 000 âmes, dont 28 700 000 pour les départements de l'ancienne France. C'est donc une augmentation de 2 700 000 âmes, ou de près d'un dixième depuis 24 ans.

De l'agriculture.

La France, par l'étendue, par la fertilité de son sol, doit être considérée comme un État essentiellement agricole.

Cependant elle a dû longtemps recourir à ses voisins pour fournir à plusieurs de ses besoins principaux. Elle s'est presque entièrement affranchie de cette nécessité.

Le produit moyen d'une récolte en France est 270 millions de quintaux de blé, sur lesquels il faut en prélever 40 millions pour les semences.

La population de l'Empire est de 42 millions d'individus ; ainsi notre récolte moyenne doit 520 livres de grains à chacun. C'est au delà de tous les besoins, tels qu'on les a évalués à diverses époques.

Après de longues recherches faites par ordre de

dépôts entretenus par le gouvernement contiennent seuls 1400 étalons.

Le nombre des bêtes à cornes a considérablement augmenté. Les soins qu'on leur donne sont mieux entendus; la durée moyenne de leur existence est plus longue. Il y a vingt ans que les exportations et les importations se balançaient. Aujourd'hui les exportations sont le triple des importations; elles arrivent à 10 millions.

Autrefois nos importations en beurre et en fromages excédaient de beaucoup nos exportations; c'est le contraire aujourd'hui. En 1812 les exportations ont été de 10 millions.

Nos mines de fer qui fournissaient, en 1789, 1 960 000 quintaux de fonte en gueuse et 160 000 quintaux de fonte moulée, donnent aujourd'hui 2 860 000 quintaux de cette première matière, et 400 000 quintaux de la seconde. C'est une augmentation d'une moitié en sus.

Les mines de charbons donnent de même un produit de 50 millions. C'est cinq fois la valeur de celle que la France exploitait en 1790; mais la plus grande partie de cette augmentation provient des réunions à l'Empire.

Dans cet aperçu des produits de notre industrie, je n'ai pu parler que de quelques objets princi-

paux. J'ai nécessairement négligé le grand nombre de ceux qui, moins importants si on les envisage séparément, offrent une grande valeur par leur réunion.

Le total est une valeur de 5 milliards 31 millions que produit annuellement notre beau sol en matières brutes et premières seulement.

Des manufactures.

On a déjà remarqué que la matière première des soieries est pour la France un objet de 30 millions. Nous recevons du royaume d'Italie pour 10 millions de soies filées et organsinées. Cette valeur de 40 millions donne lieu à une fabrication d'étoffes pour 124 millions. C'est donc pour nous un bénéfice de main-d'œuvre de 84 millions, qui triple la valeur de la matière première.

Nous avons exporté en 1812 pour 70 millions de soieries en étoffes pures ou mélangées. La ville de Lyon entretient aujourd'hui 11 500 métiers. En 1800, il n'y en avait que 5500.

Le nombre de nos manufactures de draps s'est sensiblement augmenté. L'aisance plus généralement répandue a beaucoup influé sur la consommation intérieure, particulièrement en lainages moins grossiers.

Le nombre des métiers et des ouvriers fabriquant les draps, bonneteries et autres étoffes de laine a plus que doublé depuis 1800.

Nous vendons annuellement à l'étranger pour 28 millions de draperies.

L'année moyenne de nos anciennes exportations en draperies n'était que de 19 millions.

Nous avons naturalisé chez nous la fabrique des casimirs; nous avons perfectionné par des machines ingénieuses les divers procédés de la manufacture.

Les toiles de coton se sont multipliées, sans que nous ayons cessé d'employer les chanvres et les lins de notre sol.

La valeur totale des lins et chanvres fabriqués en France est de 232 millions. Mais la matière première entre dans cette valeur pour 80 millions de produits de notre sol et pour 13 millions d'importations. Ce genre de manufacture alimente notre commerce extérieur pour une somme annuelle de 37 millions. Cette valeur de 37 millions était la même avant 1790. Mais jadis nous recevions de ces tissus de l'étranger pour 18 millions par an; aujourd'hui nous en recevons seulement pour 7 millions. L'époque actuelle a donc un véritable avantage.

Le coton offre dans la manufacture de grandes facilités qui lui sont propres.

Des machines ingénieuses ont porté la filature de coton au plus haut degré de fin. Le gouvernement a proposé le prix d'un million à l'inventeur d'un mécanisme qui perfectionnerait la filature du lin autant que celle du coton, et qui diminuerait ainsi le prix de la main-d'œuvre nécessaire à l'emploi de nos matières premières.

Mais jusque-là les cotonnades conservent des avantages qu'il eût été dangereux de se dissimuler. Le gouvernement a dû s'occuper des moyens de ne recevoir, du moins de l'étranger, que la matière brute et de réserver à la France tout le bénéfice de la manufacture.

Longtemps on a répété que la partie la plus importante de cette main-d'œuvre ne pouvait point nous appartenir; que le tissage, que le filage même seraient toujours plus parfaits chez l'étranger. Nos lois ont repoussé d'abord tous les tissus de l'étranger. On s'était alarmé de l'effet que devait produire cette prohibition; mais bientôt de nombreux métiers ont fabriqué chez nous les toiles de coton avec une perfection à laquelle nos concurrents étrangers n'ont pas même pu atteindre.

Cependant ils nous fournissaient encore le fil

avec lequel nous formions ces tissus. La prohibition a été décrétée. Depuis lors nous sommes affranchis de tout recours à l'étranger pour telle partie que ce soit de la manufacture des cotons ; et loin de recevoir aujourd'hui des objets manufacturés de ce genre, nous en fournissons au dehors.

Avant 1790, on introduisait annuellement en France pour 24 millions de cotons, soit filés, soit en laine. Cette valeur représentait 12 millions de livres de coton ; nous recevions pour 13 millions en objets fabriqués, et la contrebande des toiles et des mousselines était considérable.

70 000 ouvriers étaient alors employés aux diverses mains-d'œuvre du coton en France.

Après nos troubles, depuis l'an x jusqu'en 1806, l'on a introduit en France des cotons pour une valeur annuelle de 48 millions.

Nous recevons, outre cela, des tissus pour une valeur de 46 millions.

Les importations de toiles ou fil ont d'abord été réduites à un million, et depuis deux ans elles ont entièrement cessé. Nous avons au contraire exporté ; et l'année moyenne des exportations a été de 17 millions.

La main-d'œuvre des cotons occupe aujourd'hui 234 000 ouvriers.

La méthode qui substitue la houille au charbon de bois dans les forges et hauts fourneaux est devenue certaine.

Les autres mines, celles de cuivre, d'alun, de gypse, les carrières de marbre, etc., produisent 12 millions.

Les manufactures qui ont pour matières premières les métaux, la quincaillerie, la coutellerie, l'orfévrerie, la bijouterie, l'horlogerie, les glaces, les verreries, les porcelaines, ne sont pas devenues l'objet d'exportations annuellement très-considérables; mais réunies elles forment une masse qui, avant 1790, fournissait 30 millions par an à nos exportations, et qui aujourd'hui leur donne 42 millions.

Tous ces objets sont pour nous une richesse purement industrielle d'un milliard 300 millions.

Nouvelle industrie.

La volonté de subvenir à nos besoins sans recourir à l'étranger, le perfectionnement des arts mécaniques et chimiques, l'esprit ingénieux et industrieux des Français, ont amélioré, par des inventions utiles, par de nouveaux procédés, nos anciennes cultures, nos anciennes fabrications.

Remplacer dans nos consommations le sucre,

l'indigo, la cochenille des colonies; trouver dans le midi de l'Europe les cotons, et chez nous la soude qui alimente nos marchés, paraissaient choses impossibles.

Dès cette année des manufactures de sucre qu'on extrait de la betterave nous donneront 7 millions de livres pesant de cette denrée. Elle est préparée dans 334 manufactures, qui presque toutes sont en activité.

L'indigo tient le premier rang parmi les substances tinctoriales. Jadis la France, qui en recevait de grandes quantités, en conservait pour une valeur annuelle de 9500000 francs. Dans les six années qui ont commencé en 1802, cette valeur moyenne a été annuellement de 18 millions. Dans les cinq années qui ont commencé en 1808, elle est descendue à 6 ou 7 millions.

On est parvenu à extraire du pastel de la propre fécule de l'indigo. Dès à présent plusieurs manufactures sont en activité; elles donnent un indigo en tout semblable au plus bel indigo de l'Inde; il revient à 10 francs la livre. Nos teintures consomment 12000000 de livres d'indigo, c'est une valeur de 120000000 de francs.

L'écarlate n'était donnée que par la cochenille. Le rouge de la garance, moins beau, était d'ail-

leurs moins solide. Les frères Gonin de Lyon ont réussi à produire avec la garance les mêmes effets qu'avec la cochenille. La France employait autrefois pour un million de cochenille.

Depuis quelques années on cultive le coton dans le département de Rome; les récoltes ont produit jusqu'à cent milliers de livres pesant, et la naturalisation de cette plante est assurée. La France reçoit annuellement 3 millions de livres pesant de coton du royaume de Naples.

La soude est un produit essentiel à nos manufactures, que le commerce maritime pouvait seul nous donner. Il y a vingt-cinq ans, nous en tirions de l'étranger pour 3 500 000 francs. L'année moyenne de l'introduction, dans les neuf années qui ont commencé en 1802, a été de 5 500 000 francs. La chimie est parvenue à créer cette substance avec des matières premières de notre sol, tellement abondantes, et dont les prix sont si peu élevés, que la soude a baissé de deux tiers dans le commerce, malgré la prohibition absolue des soudes étrangères.

L'ensemble des nouvelles productions de notre sol et de notre industrie s'élève donc à 65 millions, susceptibles d'augmenter dans une proportion très-rapide, et nous nous sommes affran-

chis du payement annuel de 90 millions que nous donnions à l'étranger, principalement à l'Angleterre.

Les autres parties de notre agriculture et de notre industrie ne recevront aucune diminution. Les 70 000 arpents qui produiront la betterave fussent restés en jachères; les 30 000 arpents cultivés en pastel sont une bien faible portion de notre territoire, et recevront d'ailleurs des engrais qui rendront plus productives les récoltes qui succéderont à cet assolement.

La garance existe chez nous au delà de tous nos besoins; nous en exportons pour 1 600 000 francs. Elle ne fera que recevoir un emploi plus utile.

Nos marais salants fournissent indéfiniment la matière de la soude; et c'est un avantage de plus de devoir à cette découverte des moyens d'exploiter davantage la précieuse mine de nos sels.

Du commerce.

Le commerce d'un empire qui compte pour plus de 7 milliards de produits annuels, sans entrer en considération de tant d'autres valeurs réelles ou fictives que les calculateurs en économie politique font entrer dans leurs appréciations, est nécessairement immense.

Si nous avions cherché des valeurs purement commerciales, je ne crains pas de le dire, nos valeurs se seraient élevées à 10 milliards.

En 1789, l'une des années où le commerce extérieur de la France a été le plus considérable, il ne s'est élevé qu'à 357 millions en exportations, et à 400 millions en importations; car, il ne faut pas compter comme importations les 236 millions que nous recevions de nos colonies, qui faisaient alors partie intégrante de la France.

On doit retrancher des importations le numéraire qui est le payement fait par l'étranger de quelques-unes de nos exportations.

En retranchant 55 millions d'espèces d'or et d'argent, les importations en France n'étaient donc réellement en 1789 que de 345 millions; les exportations étaient de 357 millions : c'est un commerce de 360 millions, soit que l'on considère l'actif, soit que l'on considère le passif. Il n'était pas la quinzième partie de notre commerce intérieur.

Comparons notre commerce extérieur à cette époque avec ce qu'il est aujourd'hui.

Je considérerai nos colonies comme faisant partie de la France, et notre commerce avec elles comme intérieur.

En 1788, les exportations se sont élevées à	365 000 000
Les importations à 345 000 000, dont 55 000 000 en numéraire, ce qui les réduit à 290 000 000....................	290 000 000
Les exportations ont donc excédé les importations de............................	75 000 000

Nous venons de voir qu'en 1789 les importations ayant été plus considérables qu'en 1788, l'excédant des exportations n'avait été que de 12 millions.

En 1812, la somme des exportations s'est étendue à.............................	383 000 000
Celle des importations à...................	257 000 000
non compris 93 000 000 de numéraire.	
L'excédant des exportations a été de........	126 000 000

En 1812, l'exportation des produits de notre sol a donc excédé les plus fortes sommes auxquelles elle se soit élevée à d'autres époques.

Les importations, au contraire, ont toujours été en diminuant; elles sont moindres aujourd'hui qu'avant 1790.

La balance du commerce qui, en 1788, à l'époque ancienne la plus favorable, n'était que de 25 millions à l'avantage de nos exportations, est aujourd'hui de 126 millions.

L'année moyenne des importations en numéraire, dans les trois années qui ont précédé la

révolution, déduction faite des exportations, est de 65 millions; l'année moyenne aujourd'hui est de 110 millions.

C'est à la situation territoriale dont je viens de faire l'exposé, que nous devons l'état de nos finances, la jouissance du meilleur système monétaire de l'Europe, l'absence de tout papier-monnaie, une dette réduite à ce qu'elle doit être pour les besoins des capitalistes. C'est une telle situation qui nous permet de faire face à la fois à une guerre maritime et à deux guerres continentales, d'avoir constamment neuf cent mille hommes sous les armes, d'entretenir cent mille hommes de matelots ou d'équipages maritimes, d'avoir cent vaisseaux de ligne, autant de frégates à l'entretien ou en construction, et de dépenser tous les ans de 120 à 150 millions en travaux publics.

Travaux publics.

Depuis l'avénement de Sa Majesté au trône impérial on a dépensé :

Pour les palais impériaux et bâtiments de la couronne.........................	62 000 000
Pour les fortifications..................	144 000 000
Pour les ports maritimes...............	117 000 000
A reporter...	323 000 000

Report...	323 000 000
Pour les routes........................	277 000 000
Pour les ponts........................	31 000 000
Pour les canaux, la navigation et les desséchements........................	123 000 000
Pour les travaux de Paris...............	102 000 000
Pour les édifices publics des départements et des principales villes...............	149 000 000
Total...	1 005 000 000

Palais impériaux et travaux de la couronne.

Le Louvre s'achève; il coûtera la valeur de 50 millions de francs, y compris la valeur des maisons à abattre; 21 400 000 francs sont dépensés.

Les Tuileries ont été dégagées de tous les bâtiments qui en obstruaient les abords; 6 700 000 fr. y ont été employés.

Le palais du Roi de Rome est fondé en face du pont de Jéna.

On répare Versailles; 5 200 000 francs y ont été dépensés.

La machine de Marly, qui lui donne des eaux, se remplace par une pompe à feu. La dépense sera de 3 millions : on a fait pour 2 450 000 francs de travaux.

Fontainebleau et Compiègne sont restaurés; 10 600 000 francs y ont été dépensés

Les palais de Saint-Cloud, de Trianon, de Rambouillet, de Stupinis, de Laken, de Strasbourg, de Rome, ont employé 10 800 000 francs.

Les diamants de la couronne, engagés à l'époque de nos troubles, ont été retirés; des acquisitions pour les compléter ont été faites.

Le mobilier de la couronne, qui doit, conformément aux statuts, être de 30 millions, a été également complété.

30 millions ont été employés en tableaux, en statues, en objets d'art et d'antiquité, qui ont été ajoutés à l'immense collection du musée Napoléon.

Toutes ces dépenses ont été acquittées sur les fonds de la couronne et du domaine extraordinaire.

Travaux militaires.

Le soin d'assurer nos frontières n'a pas été un instant perdu de vue.

De grands travaux ont consolidé le système de défense du Helder, qui est la clef de la Hollande; ils ont employé 4 800 000 francs. Cette place peut désormais être considérée comme inattaquable.

Les forts Lasalle, de l'Écluse, Duquesne et Morland, qui défendent l'entrée du Zuyderzée, et le fort du Texel, peuvent se défendre pendant soixante jours de tranchée ouverte. Cette année ils acquer-

ront les quatre-vingt-dix jours de résistance qu'ils doivent avoir. Si ces travaux eussent été faits il y a quinze ans, la Hollande n'eût pas perdu deux flottes.

Les travaux qu'on a faits pour achever de creuser le bassin d'Anvers s'élèvent à 8 400 000 francs. C'est aujourd'hui une de nos plus fortes places.

Flessingue a été l'objet des soins de nos officiers du génie. Depuis 1809, nous y avons dépensé 11 300 000 francs. Cette place peut soutenir cent jours de tranchée ouverte; plus de 6000 hommes y ont des casemates à l'abri de la bombe. Il n'y avait rien en 1809.

Ostende a reçu de grandes améliorations. On a construit deux forts en pierre sur les dunes; on y a dépensé 4 millions.

Le port de Cherbourg est maintenant renfermé dans une vaste enceinte, qu'une dépense de 13 700 000 francs a mis en état de soutenir un siége. Quatre forts sur les hauteurs ont été terminés au commencement de cette année.

Brest, Belle-Isle, Quiberon, la Rochelle, ont été améliorés; de nouveaux forts s'élèvent à l'île d'Aix, à l'île d'Oléron, à l'embouchure de la Gironde, à Toulon, aux îles d'Hières, à la Spezzia, à Porto-Ferrajo.

Sur tous nos postes, les batteries les plus importantes ont été fermées à la gorge par des tours voûtées, à l'abri de la bombe et armées de canons.

Chaque année voit augmenter la force de Corfou. Des camps retranchés couvrent la place.

Du côté de terre, notre ligne de défense du Rhin a partout reçu un nouvel accroissement. Kehl est achevé. On a fait pour 5 700 000 francs d'ouvrages à Cassel, et à Mayence pour 3 800 000 francs ; à Juliers, à Wessel, pour 4 700 000 francs.

Enfin les travaux d'Alexandrie, où l'on a dépensé 25 millions, ont continué à recevoir les mêmes améliorations.

Les places d'une moindre importance ont reçu les forts que réclamaient leurs besoins. Leur dépense a été de 71 millions.

Travaux de la marine et des ports.

Les vastes projets que Sa Majesté a adoptés pour l'établissement de Cherbourg s'élèvent à 73 millions. Un port creusé dans le roc, à vingt-huit pieds de profondeur au-dessous des basses mers, recevra dans quelques mois nos vaisseaux de haut bord. 26 millions ont été dépensés. La digue, qui rendra la rade aussi sûre contre les attaques de l'ennemi que contre l'action des tempêtes, et tous

les édifices nécessaires à l'établissement d'un grand port, seront achevés avant dix ans.

Anvers n'avait aucun établissement maritime. Cette ville renferme aujourd'hui un arsenal où vingt vaisseaux de ligne se construisent à la fois, et un bassin à flot où mouille toute notre flotte; quarante-deux vaisseaux de ligne y trouveraient, dès à présent, un asile commode et sûr. Ces travaux ont coûté 18 millions.

Flessingue est rétabli; avec une dépense de 5 600 000 francs, on a reconstruit les quais et les magasins; le radeau de l'écluse, baissé de quatre pieds, a donné au bassin l'avantage qu'il n'eut jamais, de recevoir des vaisseaux de premier rang. Six vaisseaux peuvent entrer ou sortir dans une marée.

La nature a indiqué le Nieuw-Dypp pour être l'arsenal, le chantier et le port de la Hollande; mais, bordé de mauvaises digues, privé de quais, il ne présentait aux vaisseaux qu'une station mal assurée. On y avait fait des travaux pour 1 500 000 francs; vingt-cinq vaisseaux de ligne pourraient aujourd'hui s'amarrer à quai, et y rester en sûreté. Dans trois ans, les travaux du Nieuw-Dypp seront terminés.

Le port du Havre était rarement accessible à des

frégates; un banc de galets se renouvelait sans cesse à l'entrée du chenal. Une écluse de chasse a été construite; elle maintient la liberté de la passe. Les quais et les bassins se continuent. Le montant des travaux faits est de 6 300 000 francs. Dans deux ans les constructions seront achevées.

Une partie considérable du territoire qui couvre la plage de Dunkerque n'était qu'un marais; son port était encombré. 5 millions ont été destinés à construire une écluse à l'extrémité du chenal, et à assurer l'écoulement des eaux du marais. 4 500 000 francs ont été dépensés; 500 000 francs achèveront les travaux avant la fin de l'année.

L'envasement du chenal d'Ostende avait fait de grands progrès; toutes les parties du port avaient souffert d'une longue négligence; la belle écluse de Slikens avait besoin d'être rétablie : 3 600 000 francs ont été employés à ces travaux. La construction d'une écluse de chasse assure la libre navigation du chenal.

Le port de Marseille, déjà très-étroit, devenait insuffisant par l'accumulation des vases; 1 500 000 francs ont été dépensés.

Outre les grands projets que je viens de rappeler, 50 millions ont été distribués aux autres établissements maritimes : à Brest, à Rochefort, à

Toulon, à Gènes, à la Spezzia, à Dieppe, à Calais, à Saint-Valery, à Bayonne et à ce grand nombre de ports moins considérables qui couvrent toutes nos côtes.

Routes.

Dans les Alpes, la route de Paris à Milan par le Simplon, celle de Paris à Turin par la Maurienne et le Mont-Cenis, celle de l'Espagne en Italie, par le Mont-Genève, sont entièrement ouvertes. Ces routes ont coûté 22 400 000 francs. Les projets généraux étaient de 30 600 000 francs. La construction des hospices et quelques perfectionnements emploieront les 8 200 000 francs qui restent à dépenser.

La route de Lyon à Gènes par le Lantares a dépensé 1 800 000 francs, sur 3 500 000 francs qu'elle doit coûter.

Celle de Cézanne à Fénestrelles par le col de Sestrière deviendra le complément de la précédente; elle sera terminée en 1813; elle aura coûté 1 800 000 francs.

La route de Nice à Gènes coûtera 15 500 000 francs; l'emploi de 6 500 000 francs a déjà établi la communication de Nice à Wintimille et de Savone à Gènes; les 9 millions restant à dépenser termineront cette route qui conduira de Mar-

seille à Rome, sans quitter un climat doux et tempéré.

Dans les Apennins, la route de Savone à Alexandrie est ouverte. Le projet général est de 4 millions; on a dépensé 2 600 000 francs.

La route de Port-Maurice à Céva, celle de Gènes à Alexandrie par le col de Giovi, celle de Gẹnes à Plaisance, celle de la Spezzia à Parme, communiquant toutes des bords de la mer dans l'intérieur de nos départements italiens, se construisent; les projets réunis s'élèvent à 13 600 000 francs; il y a pour 3 millions de travaux faits. On ira de la Spezzia à Parme à la fin de cette année.

Aucune route ne conduisait de Bordeaux à Bayonne; les sables des landes ne se franchissaient qu'avec des peines et des retards incalculables; 8 millions ont été destinés à y construire une route pavée; 4 200 000 francs de travaux ont été faits; la route sera achevée en 1814; elle le serait actuellement si l'on avait découvert plus tôt les carrières de grès qui en assurent la bonne et solide construction.

D'Anvers à Amsterdam, des sables et des marais coupés de digues et de fossés rendaient les communications lentes et difficiles, lorsqu'elles n'étaient pas entièrement interceptées. Déjà les deux

tiers de la route qu'il a fallu ouvrir sont pavés; elle sera terminée en 1813. Sur 6 300 000 francs qu'elle doit coûter, on a dépensé 4 300 000.

La route de Wesel à Hambourg n'existait pas il y a trois ans; elle est ouverte partout, et terminée sur plusieurs points; elle coûtera 9 800 000 francs. Déjà l'on a fait pour 6 millions de travaux. De Maëstricht à Wesel aucun chemin constant n'était tracé dans les sables; une route qui a coûté 2 100 000 francs est construite.

La route de Paris en Allemagne était à peine ébauchée entre Metz et Mayence; 5 millions en ont fait une des plus belles routes de l'Empire.

Outre ces dépenses, 219 millions ont été employés depuis neuf ans à ce grand nombre de routes qui traversent l'Empire dans tous les sens, et dont chaque année voit améliorer la situation.

Ponts.

12 millions ont été employés à la construction des ponts entièrement achevés de Verceil et de Tortone, sur la Sesia et sur la Scrivia, de Tours sur la Loire, de Lyon sur la Saône, près de l'archevêché; et à celle de tous les ponts de la route de Lyon à Marseille, jadis si incertaine par les rivières et les torrents qui la traversent.

Deux grands ponts se construisent dans nos départements au delà des Alpes : celui de Turin sur le Pô ; on y a dépensé 1 850 000 francs ; il doit en coûter 3 500 000 ; et le pont d'Ardissone sur la Doire ; il sera achevé cette année. Sur 1 100 000 francs, 820 000 sont dépensés.

Une culée de plusieurs piles du pont de Bordeaux, déjà construites, garantissent une réussite entière ; elles ont coûté 1 million. Ce pont, jadis réputé impossible, coûtera 6 millions.

Le pont de Rouen coûtera, avec les quais à rétablir, 5 millions ; 800 000 francs sont dépensés.

Le pont en pierre de Roanne, sur la route de Paris à Lyon, a coûté déjà 1 500 000 francs ; on l'achèvera avec 900 000 francs.

12 autres millions ont été employés à des ponts d'une moindre importance.

Canaux.

Le canal de Saint-Quentin a réuni le Rhône à l'Escaut, Anvers et Marseille, et a fait de Paris le centre de cette grande communication. Sa construction a coûté 11 millions. La navigation de ce canal, souterrain sur trois lieues de son cours, est entièrement ouverte. Dans les huit premiers mois de l'année 1812, 756 bateaux chargés de char-

bon, et 231 chargés de blé ont suivi cette route nouvelle qu'ont fréquentée de même les autres branches de commerce.

Le canal de la Somme qui joindra celui de Saint-Quentin au pont de Saint-Valery, coûtera 5 millions; on y a fait pour 1 200 000 francs de travaux.

Le canal de Mons à Condé, le débouché des riches houillères de Jemmapes dans l'Escaut, coûtera 5 millions; 3 millions sont dépensés.

De nombreuses écluses ont été construites pour perfectionner la navigation de la Seine, de l'Aube, de la Marne. On continue cette amélioration, dont le projet s'élève à 15 millions; 6 millions ont été employés. Parmi les écluses construites, celle du Pont de l'Arche est remarquable par ses grandes dimensions

Le canal Napoléon sera terminé dans quatre ans; il joindra le Rhône au Rhin; il coûtera 17 millions; 10 500 000 francs sont dépensés : les fonds des 6 500 000 francs restant sont créés et assurés.

Le canal de Bourgogne, communication importante entre la Saône et la Loire, entre le canal Napoléon et Paris, coûtera 24 millions; 6 800 000 francs ont été employés jusqu'à la fin de 1812; les

17 200 000 francs de travaux à faire ont des fonds spéciaux et seront achevés dans dix ans.

Bientôt on communiquera de Saint-Malo à l'embouchure de la Vilaine sans doubler la Bretagne. Le canal de la Rama sera terminé dans deux ans; il coûtera 8 millions, dont 5 millions sont dépensés.

Le Blavet a été canalisé; la navigation de la nouvelle ville de Napoléon (Pontivy) est en activité; 500 000 francs qui restent à dépenser formeront avec les 2 800 000 francs de travaux faits, les 3 300 000 francs, estimation générale du projet.

Les travaux du canal de Nantes à Brest viennent d'être entrepris; ils coûteront 28 millions. 1 200 000 francs sont dépensés.

Le canal de Niort à la Rochelle, utile au desséchement d'une contrée assez étendue, autant qu'à la navigation, coûtera 9 millions; 5 100 000 francs ont été employés.

De semblables avantages sont attachés à l'exécution du canal d'Arles. Avec le poste de Bouc, auquel il aboutit, il coûtera 8 500 000 francs; 3 800 000 francs sont dépensés.

Un canal doit établir une navigation commode dans toute la vallée du Cher; il rapprochera de la

Loire des houillères et des forêts d'une difficile exploitation; il coûtera 6 millions; il y a pour 1 100 000 francs de dépenses faites.

Desséchements.

Les principaux desséchements entrepris administrativement sont ceux de Rochefort et du Cotentin; les projets sont de 11 500 000 francs. Les travaux faits ont coûté 5 600 000 francs. Rochefort surtout en a déjà recueilli de grands avantages.

Des travaux pour 5 800 000 francs ont rétabli les digues de l'Escaut et de Blankenberg; celles du Pô ont coûté 1 million; ces digues protégent des contrées entières contre l'invasion de la mer ou des fleuves.

La presqu'île de Perrache, qu'on avait destinée à l'agrandissement de Lyon, était couverte par les eaux de la Saône. L'exécution d'un projet qui coûtera 4 millions la mettra à l'abri de cet inconvénient. 2 millions ont été employés à la construction d'une levée de garantie et à commencer l'exhaussement du sol.

Outre les 67 millions employés aux travaux que je viens de parcourir, 55 millions ont été répartis à de nombreuses entreprises.

Travaux de Paris.

La capitale manquait d'eau circulant dans ses divers quartiers, de halles et de marchés, de moyens d'ordre et de police pour quelques-uns des principaux besoins de sa consommation.

Les rivières de Beuvronne, de Thérouenne et d'Ourcq seront conduites à Paris; déjà la première y arrive. Trois fontaines principales versent continuellement ses abondantes eaux; soixante fontaines secondaires les distribuent.

La réunion des eaux conduites à Paris alimentera le canal de l'Ourcq achevé sur presque tout son cours jusqu'au bassin de la Villette. De ce bassin une branche déjà creusée réunira ce canal à la Seine, prise à Saint-Denis. Une autre branche le réunira à la Seine près le pont d'Austerlitz.

Ces deux dérivations abrégeront la navigation de trois lieues de sinuosités que forme la Seine, et de tout le temps qu'exige le passage des ponts de Paris.

Ces travaux coûteront 38 millions; ils seront achevés dans cinq ans. Les travaux faits sont de 19 500 000 francs; la ville de Paris fournit aux dépenses sur le produit de son octroi.

Cinq vastes bâtiments sont destinés à recevoir,

à leur introduction dans Paris, tous les animaux destinés à sa consommation. Leur construction coûtera 13 500 000 fr.; la moitié de cette somme est dépensée.

Une halle assez grande pour abriter 200 000 pièces de vin ou d'eau-de-vie coûtera 12 millions de francs. Le commerce jouit d'une partie de cette halle; la dépense faite est de 4 millions de francs.

La coupole du marché aux grains vient d'être reconstruite en fer; elle a coûté 800 000 francs.

Une halle aux comestibles occupera tout l'espace qui se trouve entre le marché des Innocents et la halle aux grains; elle exigera 12 millions de francs; 2 600 000 francs ont payé les maisons que l'on démolit.

Tous les autres quartiers de Paris auront leurs marchés particuliers. Les constructions faites s'élèvent à 4 millions; 8 500 000 francs sont nécessaires à l'exécution du projet général.

Les 46 800 000 francs que coûtera à la ville de Paris l'exécution des halles, des abattoirs et des marchés, lui produiront un revenu de près de 3 millions de francs, sans grever les denrées d'aucunes nouvelles charges. Les prix de location que payera le commerce des combustibles seront

inférieurs à ce qu'il lui en coûte dans l'état actuel des choses.

La construction des greniers de réserve, celle des moulins et des magasins de Saint-Maur, compléteront le système des édifices relatifs aux approvisionnements de Paris.

Les greniers de réserve sont un objet de 8 millions. On y a dépensé 2 300 000 francs.

Les moulins et les magasins de Saint-Maur coûteront une semblable somme de 8 millions. Il y a pour 1 million de travaux faits.

Les ponts d'Austerlitz, des Arts, de Jéna, rapprochent les quartiers de Paris que séparait la Seine : ces constructions ont employé 8 500 000 francs. Le pont de Jéna exige encore pour 1 400 000 francs de dépenses accessoires.

11 millions ont été employés à la construction des quais; avec une dépense de 4 millions ils seront achevés sans interruption sur les deux rives de la Seine.

Cinq nouveaux lycées s'établissent; on a dépensé 500 000 francs en acquisitions. La dépense totale sera de 5 millions.

L'église de Sainte-Geneviève, celle de Saint-Denis, le palais de l'archevêché et la métropole sont restaurés. Des 7 500 000 francs affectés à

ces édifices, 6 700 000 francs sont dépensés; 800 000 francs termineront, cette année, tous les travaux.

L'on construit des hôtels pour le ministre des relations extérieures et pour l'administration des postes; les fondations sont achevées; elles ont coûté 2 800 000 francs; 9 200 000 forment le complément des projets.

Un palais où sera le dépôt des archives générales de l'Empire coûtera 20 millions. Des approvisionnements pour un million ont été faits.

La façade du Corps Législatif, la colonne de la place Vendôme, le temple de la Gloire, la Bourse, l'obélisque du Pont-Neuf, l'arc de triomphe de l'Étoile, la fontaine de la Bastille, les statues qui doivent décorer ces monuments, coûteront 55 900 000 francs. 19 500 000 francs ont ou avancé ou terminé leur construction.

Une somme de 15 millions a été dépensée aux autres travaux de Paris.

Travaux divers des départements.

Dans les départements, les dépôts de mendicité et les prisons ont particulièrement fixé l'attention du gouvernement. Cinquante dépôts ont été construits et sont en activité; trente et un sont en

construction ; les projets de quarante-deux s'étudient. Sept départements paraissent jusqu'à présent ne pas en avoir besoin ; 12 millions ont été employés à ces travaux ; 17 millions sont encore nécessaires pour les achever.

Les prisons les plus importantes sont les maisons destinées à recevoir les condamnés à plus d'une année de détention.

Vingt-trois établissements de ce genre suffiront à tout l'Empire ; ils contiendront 16 000 condamnés. Onze de ces maisons sont en activité ; neuf sont près du terme de leur construction ; trois ne sont encore qu'en projet.

Lorsqu'elles seront terminées, les prisons ordinaires, les maisons de correction, d'arrêt et de justice, cesseront d'être encombrées ; elles pourront être plus facilement et plus convenablement distribuées.

Le nombre de ces dernières maisons est de 790 : 292 ont été restaurées ou se trouvent en bon état ; 291 sont à réparer ; 207 à reconstruire.

Les dépenses faites sont de 6 millions, celles restant à faire de 24 millions.

12 500 000 francs ont été affectés à la construction de la nouvelle ville de Napoléon dans la Vendée, et à l'ouverture des routes qui y aboutissent. 7 500 000 francs ont été dépensés.

1 800 000 francs de primes ont été accordés aux habitants de ce département et de celui des Deux-Sèvres qui reconstruiraient les premiers leurs habitations; 1 500 000 francs ont été jusqu'à présent distribués.

Sur 3 600 000 francs que coûtera la restauration des établissements thermaux, ils ont déjà reçu 1 500 000 francs.

Il était essentiel de préserver de toute nouvelle dégradation les ruines de Rome ancienne. Ces travaux, ceux de la navigation du Tibre, et l'embellissement de la seconde ville de l'Empire, coûteront 6 millions; 2 millions ont été réalisés.

Les 118 millions dépensés aux autres travaux des villes et des départements ont été employés à ce grand nombre d'édifices nécessaires à l'administration, au culte, à la justice, au commerce, qui, dans toutes nos cités, réclament les soins du gouvernement.

Tel a été l'emploi du milliard consacré aux travaux publics de tout genre depuis l'avénement de Sa Majesté, et des 80 millions qui ont complété le mobilier et augmenté les riches collections de la couronne.

485 millions ont été plus spécialement affectés

à ces entreprises, qui laissent de grands et durables résultats.

L'évaluation générale des projets de ce genre est de un milliard 61 millions; une somme de 576 millions sera encore nécessaire pour les terminer. L'expérience du passé nous apprend qu'un petit nombre d'années suffira.

Ces travaux, messieurs, sont répandus sur toutes les parties de ce vaste Empire. Délégués de tous les départements qui le composent, vous savez qu'aucune contrée n'est oubliée; ils vivifient la nouvelle France comme l'ancienne; Rome, les départements anséatiques, la Hollande, comme Paris et nos anciennes cités, tout est également présent et cher à la pensée de l'Empereur; sa sollicitude ne connaît aucun repos tant qu'il reste du bien à faire.

Administration intérieure.

Les divers cultes ont reçu des marques d'intérêt et de protection. Des suppléments sur le trésor impérial ont été accordés aux curés au delà des Alpes qui n'avaient pas un revenu suffisant.

Le décret du 7 novembre 1811, en soumettant les communes au payement des vicaires qui leur sont nécessaires, a assuré la jouissance de

la totalité de leurs revenus et de leur traitement à d'anciens curés, que l'âge ou les infirmités mettent hors d'état de remplir seuls leurs fonctions.

Des palais épiscopaux, des séminaires ont été achetés.

Tout est prêt pour l'organisation définitive des cultes réformé et luthérien dans le Nord ; leurs pasteurs ont reçu des traitements provisoires.

Le nombre des procès civils a diminué sensiblement ; leur jugement est plus prompt ; les discussions sont moins embarrassées ; c'est un des bienfaits de notre nouveau Code civil. Chacun désormais connaît ses droits, et sait mieux quand et comment il peut les exercer.

Le gouvernement a reçu des plaintes sur les frais excessifs qu'occasionnent les honoraires des avocats et les salaires des officiers de justice. L'Empereur a donné au grand juge l'ordre de s'occuper des moyens de diminuer ces frais.

Les procès criminels sont plus sensiblement réduits encore que les procès civils. En 1801, la population était de 34 millions d'individus ; cette année présentait 8 500 affaires criminelles, dans lesquelles 12 400 prévenus étaient impliqués. En 1811, une population de 42 millions n'a plus

présenté que 6000 affaires, dans lesquelles 8600 prévenus étaient intéressés.

En 1801, 8000 prévenus ont été condamnés; en 1811, 5500. En 1801, il y a eu 882 condamnations à mort; en 1811, 392 seulement. Cette diminution a été progressive chaque année; et, s'il était besoin de prouver davantage l'influence de nos lois et de notre prospérité sur le maintien de l'ordre public, nous remarquerions que cette progression décroissante a lieu surtout dans les départements réunis, et devient plus grande à mesure que leur incorporation à la France devient plus ancienne.

L'administration des départements, celle des communes et des établissements de bienfaisance est active et surveillante; elle concourt avec zèle aux améliorations dont s'occupe le gouvernement.

Les caisses municipales sont tenues avec le même soin que celles de tous les autres comptables.

Huit cent cinquante villes ont plus de 10000 fr. de revenus; la majeure partie de leurs budgets de 1813 est arrêtée.

Instruction publique.

En 1809, le nombre des élèves des lycées n'était que de 9500, dont 2700 externes et 6800 pensionnaires.

Aujourd'hui le nombre des élèves est de 18 000, dont 10 000 externes et 8000 pensionnaires.

Cinq cent dix collèges donnent l'instruction à 50 000 élèves, dont 12 000 pensionnaires.

Dix-huit cent soixante-dix-sept pensions ou institutions particulières sont fréquentées par 47 000 élèves.

Trente et un mille écoles primaires donnent l'instruction du premier degré à 929 000 jeunes garçons. Ainsi 1 000 000 de jeunes Francais reçoivent le bienfait de l'instruction publique.

L'école normale de l'Université forme des sujets distingués dans les sciences, dans les lettres, dans la manière de les enseigner. Ils portent chaque année dans les lycées les bonnes traditions, les méthodes perfectionnées.

Les trente-cinq académies de l'Université ont 9000 auditeurs; les deux tiers de ces élèves suivent les cours de droit et de médecine.

L'école polytechnique donne tous les ans aux écoles spéciales du génie, de l'artillerie, des ponts

et chaussées et des mines, 150 sujets déjà recommandables par leurs connaissances.

Les écoles de Saint-Cyr, de Saint-Germain, de la Flèche fournissent, tous les ans, 1500 jeunes gens pour la carrière militaire.

Le nombre des élèves des écoles vétérinaires est doublé. Les intérêts de l'agriculture ont dicté une meilleure organisation de ces écoles.

L'Académie de la Crusca de Florence, dépositaire du plus pur idiome de la langue italienne, l'Institut d'Amsterdam, l'Académie de Saint-Luc de Rome, ont reçu de nouveaux règlements et des dotations suffisantes.

Les travaux de l'Institut de France se continuent; le tiers de son dictionnaire est fait, il peut être achevé dans deux ans; les recherches sur notre langue, sur notre histoire, occupent un grand nombre de ses membres.

Les traductions de Strabon et de Ptolémée honorent les savants utiles qui en ont été chargés. Le seizième volume du Recueil des Ordonnances des rois de France a été publié.

Marine.

La France a éprouvé, par les événements, des pertes très-grandes. Les meilleurs officiers de sa

marine, l'élite des contre-maîtres et des équipages y ont péri.

Nos escadres, depuis cette époque, ont été montées par des équipages peu exercés. L'insuffisance de l'inscription maritime a été reconnue, et toutes les années les moyens qu'elle offrait ont été en décroissant, résultat inévitable de la constante supériorité de l'ennemi, et de la destruction presque entière de notre commerce maritime.

Il n'y a plus eu moyen de dissimuler qu'il fallait ou désespérer de la restauration de notre marine en temps de guerre, ou avoir recours à des mesures nouvelles. En prenant le premier parti, on eût agi comme l'a fait l'administration sous Louis XIV et Louis XV. Découragé par la défaite de la Hogue et par les suites de la guerre en 1758, à l'une et à l'autre époque on renonça à la marine; on cessa de construire, on porta les ressources des finances sur l'armée de terre et sur les autres départements. Mais les résultats de cet abandon furent bien funestes à la gloire et à la prospérité de la France.

Presque rien n'est possible à Brest, ou du moins tout y est extrêmement difficile lorsque ce port est bloqué par une escadre supérieure.

La bonne administration des finances de l'Em-

pire nous met en état de faire face aux dépenses qu'entraîne l'établissement d'une grande marine, et de satisfaire aux frais des guerres continentales; enfin l'énergie de notre gouvernement, sa volonté ferme et constante étaient seules capables de lever de plus grands obstacles.

L'administration de la marine sentit pourtant la nécessité d'adopter un système fixe et calculé, qui fît marcher de front la création ou le rétablissement des ports, la construction des vaisseaux et l'instruction des matelots.

Dans la Manche, la nature a tout fait pour l'Angleterre; elle a tout fait contre nous. Dès le règne de Louis XVI on avait senti l'importance d'avoir un port sur cette mer. Le projet de Cherbourg avait été adopté, et les fondements des digues avaient été jetés. Mais, dans nos temps de troubles civils, tous ces ouvrages interrompus s'étaient détériorés. Tout avait été remis en problème, jusqu'à la convenance du choix du local; et on demandait si l'on n'aurait pas mieux fait de préférer la Hogue à Cherbourg.

L'administration fixa ses regards sur ces importantes questions. La décision en faveur de Cherbourg fut confirmée, et on travailla sans délai à rehausser la digue pour abriter la rade.

Mais cette rade avait les inconvénients d'une rade foraine; le carénage des vaisseaux y était impossible ou difficile. L'administration ne s'arrêta ni à la dépense ni à la difficulté des localités, et on entreprit un port creusé dans le roc, pouvant contenir cinquante vaisseaux de guerre et des chantiers pour la construction d'une escadre.

Après dix ans de travaux, le succès a justifié toutes ces entreprises. Une escadre est sur le chantier de Cherbourg, et les bassins pourront recevoir cette année l'escadre la plus nombreuse. C'est beaucoup d'avoir satisfait au besoin senti depuis le combat de la Hogue, d'avoir un port dans la Manche; mais il n'était pas moins important d'avoir un port dans la mer du Nord, et de pouvoir profiter des rades nombreuses et sûres de l'Escaut.

Le bassin de Flessingue, celui d'Anvers ont coûté bien des millions. Vingt vaisseaux peuvent être construits à la fois dans les chantiers d'Anvers, et plus de soixante trouver un abri dans les ports d'Anvers et de Flessingue.

L'administration sentit qu'il n'y avait dans la Hollande qu'un seul port, un seul chantier, un seul remède à tous les inconvénients des localités, et elle porta les forces maritimes de la Hollande au Nieuw-Dypp. Quoique ce projet n'ait été conçu

que depuis deux ans, nous jouissons déjà de tous ses avantages, et par ce moyen un nouveau port se trouve être en notre pouvoir à l'extrémité de la mer du Nord.

Les ingénieurs de l'armée de terre ont poussé les travaux avec la plus grande et la plus louable activité. Le Helder, Flessingue, Anvers et Cherbourg sont dans une situation telle que nos escadres y sont à l'abri de toute insulte, et peuvent donner à nos armées de terre le temps d'arriver à leur secours, fussent-elles au fond de l'Italie ou de la Pologne. Ce que l'art pouvait ajouter aux avantages naturels de Brest et de Toulon avait été fait par l'ancienne administration.

Il n'en était pas de même de l'embouchure de la Charente. La rade de l'île d'Aix n'était pas propre à contenir un grand nombre de vaisseaux. L'administration a senti le besoin d'avoir un abri plus sûr dans la mer de Gascogne.

La rade de Saumouard a été reconnue et fortifiée. Les rades de la Gironde l'ont été également, et une communication intérieure pour les plus grands vaisseaux a été perfectionnée; de sorte que les rades de l'île d'Aix, du Saumouard, de Talemont, et les rades de la Gironde forment, pour ainsi dire, un même port.

Après Toulon, la Spezzia est le plus beau port de la Méditerranée. Des fortifications du côté de terre et du côté de mer devenaient nécessaires pour y mettre nos escadres en sûreté. Ces fortifications offrent déjà une résistance convenable.

Ainsi, à peine six ans se sont écoulés depuis que le système permanent de guerre maritime a été arrêté, que les ports du Texel, de l'Escaut, de Cherbourg, de Brest, de Toulon et de la Spezzia sont assurés, et offrent, sous le point de vue maritime et militaire, toutes les propriétés désirables.

En même temps qu'on construisait et qu'on fortifiait les ports, on pensa à établir des chantiers pour construire des vaisseaux. Sous l'ancienne dynastie nous étions réduits à moins de vingt-cinq.

Brest pouvait tout au plus offrir les moyens de radoub. On dut renoncer à tout projet de construction, ou établir sur l'Escaut un chantier où vingt vaisseaux à trois ponts de 80 et de 74 pussent se construire à la fois. Ce chantier, approvisionné par le Rhin et la Meuse, et par tous les affluents du continent de la France et de l'Allemagne, est constamment pourvu abondamment et à bon marché.

On reconnut la possibilité de construire, sur les chantiers d'Amsterdam et de Rotterdam, des fré-

gates et des vaisseaux de 74, de notre modèle, en attendant que les chantiers et les établissements fussent formés sur Nieuw-Dypp.

Sur les chantiers de Cherbourg on construit des vaisseaux à trois ponts de 80 et de 74.

On construit des vaisseaux à Gènes et à Venise, profitant ainsi de toutes les ressources de l'Albanie, de l'Istrie, du Frioul, des Alpes Juliennes et des Apennins.

Les chantiers de Lorient, de Rochefort et de Toulon continuent à avoir l'activité dont ils sont susceptibles, et d'employer tous les matériaux que leur offrent les bassins des rivières destinés à les alimenter.

En peu d'années, nous serons arrivés à voir 150 vaisseaux, dont 12 à trois ponts, et un plus grand nombre de frégates.

La marine française, dans sa plus grande prospérité, n'a jamais eu plus de 5 vaisseaux à trois ponts.

Nous pouvons facilement construire et armer 15 à 20 vaisseaux de haut bord par an.

L'administration a donc réussi sous le point de vue des constructions; mais le plus difficile restait à faire.

On se demandait où trouver les matelots pour

monter ces escadres. Des camps, des exercices forment en peu d'années une armée de terre; mais où trouver de quoi remplacer des camps et des exercices pour les troupes de mer?

L'administration conçut l'idée de recruter les armées navales de la même manière que l'armée de terre; d'avoir recours à la conscription, sans abandonner les ressources que pouvait produire l'inscription maritime.

Les départements littoraux furent en partie exemptés de la conscription de l'armée de terre, et toute leur jeunesse fut appelée à la conscription maritime.

Les hommes de mer les plus expérimentés voulaient qu'on appelât cette conscription dès l'âge de dix à douze ans, prétendant qu'il était impossible de faire un homme de mer d'un homme formé.

Mais comment concevoir la possibilité d'entasser dans des vaisseaux 60 ou 80 000 enfants.

Les dépenses qu'il fallait faire pour leur instruction pendant dix ans, mais surtout la consommation d'hommes, devenaient effrayantes.

On prit un terme moyen; on appela à la conscription maritime les jeunes gens de seize à dix-sept ans. On pouvait espérer qu'après quatre ou cinq années de navigation, lorsqu'ils seraient par-

venus à l'âge de vingt et un ou vingt-deux ans, on aurait des matelots habiles.

Mais comment faire naviguer un si grand nombre de jeunes gens, lorsque la mer nous était presque partout interdite?

On construisit des flottilles. Cinq ou six cents bâtiments, bricks, chaloupes canonnières, goëlettes, naviguèrent sur le Zuyderzée, l'Escaut, les rades de Boulogne, de Brest et de Toulon, protégèrent et alimentèrent notre cabotage.

En même temps on arma nos escadres dans les ports de Toulon, de la Charente, de l'Escaut et du Zuyderzée. Les équipages, toujours consignés à bord, évoluant en présence de l'ennemi, ont rempli l'espérance qu'on en avait conçue. Les conscrits se sont formés. Les jeunes gens de dix-huit ans, après cinq années de navigation, ont aujourd'hui atteint leur vingt-troisième ou vingt-quatrième année, et servent dans les hautes manœuvres avec une agilité et une adresse remarquables; et nos escadres évoluent avec autant de promptitude et de précision qu'à aucune époque de l'histoire de notre marine.

Depuis cinq ans que ce système a été adopté, 80 000 jeunes gens tirés de la conscription sont venus ainsi augmenter notre population maritime.

Il a fallu bien de la constance pour se résoudre à tous les sacrifices qu'un pareil système nous a coûtés.

Sur nos 100 vaisseaux, nous en avons aujourd'hui 65 armés, équipés, approvisionnés pour six mois, constamment en partance, appareillant tous les jours, et dans une situation telle, qu'aucun ne sait, au moment où on lève l'ancre, si c'est pour un exercice ou une expédition lointaine.

L'Angleterre peut avoir le nombre de vaisseaux et de troupes de terre qu'elle voudra; elle peut donner à son commerce la direction qui lui convient; mais nous prétendons rester dans les mêmes droits.

Il m'a paru, messieurs, que le simple exposé de notre situation intérieure, appuyé sur des états et sur des chiffres, l'exposé de notre situation maritime, étaient suffisants pour faire comprendre l'immensité de nos ressources, la solidité de notre système, et les grâces que nous avons à rendre au gouvernement vigilant dont les travaux sont constamment consacrés à tout ce qui est grand et utile à la gloire de l'Empire.

III.

Budgets sous le Consulat et sous l'Empire.

1800........................	600 000 000 fr.
1801........................	545 000 000
1802........................	503 000 000 [1]
1803........................	589 000 000 [2]
1804........................	700 000 000
1805........................	680 000 000
1806........................	689 095 913
1807........................	720 000 000 [3]
1808........................	772 744 445 [4]
1809........................	786 740 214
1810........................	795 414 093 [5]
1811........................	954 000 000 [6]
1812........................	1 030 000 000 [7]
1813........................	1 150 000 000

1. Les recettes atteignaient à peu près cette somme. On arrivait à l'équilibre. Les finances d'aucun État de l'Europe n'étaient dans un état aussi prospère, aussi peu onéreux pour le peuple. Avant la révolution, 25 000 000 d'habitants payaient annuellement plus au trésor que ne payaient 30 000 000 d'hommes en 1802.

2. Recettes et dépenses équilibrées. L'augmentation provient

de ce qu'on employait des fonds assez importants aux grandes routes, à la navigation intérieure, aux canaux, aux ports. Enfin, la guerre d'Angleterre qui éclata, causa une augmentation de 35 000 000; ce qui porta le budget de cette année à 624 530 000 francs.

3. L'augmentation était causée par la guerre, par de nouvelles liquidations de la dette, par le payement de 10 000 000 à la caisse d'amortissement pour sa dotation, par l'augmentation du traitement des juges, etc., etc.

4. L'Empire avait alors 114 départements.

5. Les budgets de 1808, de 1809, de 1810 avaient été fixés à 740 000 000. Ces fixations avaient été surpassées par suite des réunions de divers pays à l'Empire.

6. Les budgets de Rome, des provinces illyriennes, de la Hollande étaient compris dans ce chiffre. Depuis 1802 le territoire s'était augmenté de 15 000 lieues carrées, et la population de 15 000 000 d'individus.

7. Jusqu'à l'exercice de 1811, la marche des finances avait été régulière; les recettes et les dépenses étaient compensées, tout avait été apuré. A compter de 1812, toutes les prévisions furent renversées par les désastres de la guerre.

FRAGMENTS HISTORIQUES

1688 ET 1830

PRÉFACE.

En livrant à la publicité cet extrait de mes études historiques, j'obéis au désir de repousser d'injustes attaques par le simple exposé de mes convictions et de mes pensées.

Je n'ignore pas que le silence convient au malheur; il est inutile au vaincu de refaire à la fortune le procès qu'il a subi de la part des hommes; cependant, lorsque les vainqueurs ont abusé de leur victoire au point de s'en venger comme d'une défaite, appelant à leur aide la calomnie et le mensonge, ces armes de la faiblesse et de la peur, la résistance devient un devoir, et se taire serait lâcheté.

Loin de moi l'idée de recommencer une polémique, où les passions luttent toujours avec plus de succès que la raison! Il me suffit, pour venger mon honneur, de prouver que si je me suis embarqué audacieusement sur une mer orageuse, ce

n'est pas sans avoir d'avance médité profondément sur les causes et les effets des révolutions, sur les écueils de la réussite comme sur les gouffres du naufrage.

Pendant qu'à Paris on déifie les restes mortels de l'Empereur, moi, son neveu, je suis enterré vivant dans une étroite enceinte; mais je me ris de l'inconséquence des hommes, et je remercie le ciel de m'avoir donné comme refuge, après tant d'épreuves cruelles, une prison sur le sol français. Soutenu par une foi ardente et une conscience pure, je m'enveloppe dans mon malheur avec résignation, et je me console du présent en voyant l'avenir de mes ennemis écrit en caractères ineffaçables dans l'histoire de tous les peuples.

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

Citadelle de Ham, le 10 mai 1841.

CHAPITRE PREMIER.

EXPOSÉ.

L'Angleterre, en 1649, a été ébranlée par une grande révolution : la tête d'un roi a roulé sur l'échafaud; la république fut proclamée, elle dura onze ans [1].

En 1660, le fils du roi décapité fut ramené en triomphe dans Londres.

Charles II régna un quart de siècle; mais il laissa (1685) à son frère un pouvoir chancelant, que Jacques II ne put conserver que trois années.

Enfin, en 1688, une nouvelle révolution vint s'établir comme médiatrice entre tous les partis

1. La république fut proclamée en 1649; le protectorat fut établi en 1653; Cromwell mourut en 1658. Deux ans après sa mort eut lieu la restauration.

qui, depuis quarante-huit ans, divisaient l'Angleterre.

En France aussi nous avons eu une révolution qui a renversé l'ancien régime; un échafaud, une république, un empire, une restauration et une nouvelle révolution; mais l'année 1830, à l'instar de l'année 1688, sera-t-elle envisagée par les générations futures, comme le commencement d'une nouvelle ère de gloire et de liberté? Telle est la question qui nous intéresse tous.

Il nous serait facile de rejeter de prime abord la comparaison des événements qui eurent lieu dans les deux pays, et de montrer qu'il n'y a que les squelettes de ces deux histoires qui se ressemblent. Il nous serait facile de prouver qu'à l'origine des deux premières révolutions la société anglaise était bien différente de la société française. Il nous serait facile de prouver que l'Empire, monument impérissable de gloire civile et militaire, ne ressemble en rien au pouvoir sanglant et fanatique de Cromwell, et qu'enfin la restauration des Bourbons diffère, sous beaucoup de rapports, de la restauration des Stuarts. Mais, à l'exemple de tant d'écrivains recommandables, nous passerons sur toutes ces dissemblances, et nous admettrons, un mo-

ment, la similitude des deux dernières époques, afin de juger si les causes qui ont consolidé la révolution de 1688 consolideront aussi la révolution de 1830.

La vie des peuples se compose de drames complets et d'actes isolés. Lorsqu'on embrasse dans leur ensemble les événements du drame, on découvre la raison de tous les faits, le lien de toutes les idées, la cause de tous les changements; mais si l'on ne considère que les actes partiels, ces grandes convulsions sociales n'apparaissent plus que comme l'effet du hasard et de l'inconséquence humaine.

En rapprochant les périodes détachées de l'histoire de la Grande-Bretagne, sans envisager leur rapport philosophique, on voit le peuple anglais adorer le pouvoir absolu d'Élisabeth, et renverser le pouvoir moins arbitraire de Charles Ier. On le voit se révolter contre ce prince pour la levée illégale de quelques impôts, et se laisser ensuite taxer et gouverner, sans contrôle et sans droit[1], par le Long-Parlement de Cromwell. On le voit enfin, de son libre arbitre, venir abjurer la révolution

1. Nous disons *sans droit*, parce que ni le Long-Parlement, ni Cromwell ne firent légitimer leur pouvoir par une élection libre.

aux pieds de Charles II, pour plus tard maudire son règne et renverser son frère.

Que de contradictions cet aperçu superficiel des faits ne semble-t-il pas contenir! Et cependant, si nous embrassons d'un coup d'œil tout le drame historique qui commença au xvi[e] siècle, et dont le dénoûment n'eut lieu qu'à la fin du xvii[e], nous verrons que la nation anglaise a toujours voulu la même chose, et qu'elle ne s'est reposée qu'après avoir atteint le terme de ses désirs, le but de ses volontés.

Depuis le xvi[e] siècle, les Anglais cherchaient à obtenir :

Premièrement, et avant tout, l'affermissement de leur réforme religieuse, qui représentait chez eux tous les intérêts nationaux.

Secondement, la prépondérance de leur marine, et par conséquent l'accroissement de leur influence sur le continent.

Troisièmement, l'entier usage de leurs libertés.

Élisabeth assura le triomphe de la cause du protestantisme, elle augmenta la gloire nationale. Sa mémoire fut bénie.

La république et Cromwell cachèrent, à l'abri de la dignité nationale, leurs vues despotiques et exclusives. Ils passèrent.

Les Stuarts froissèrent également les trois grandes volontés de la majorité anglaise. Ils tombèrent.

Guillaume III seul assura à la fois la religion, la gloire et les libertés de son pays. Il consolida son ouvrage.

Ainsi donc, ce n'est pas le hasard qui règle les destinées des nations; ce n'est pas un accident imprévu qui renverse ou qui maintient les trônes; il y a une cause générale qui règle les événements et les fait dépendre logiquement les uns des autres.

Un gouvernement peut souvent violer impunément la légalité, et même la liberté; mais, s'il ne se met pas franchement à la tête des grands intérêts de la civilisation, il n'a qu'une durée éphémère; et cette simple raison philosophique, qui est la cause de sa mort, est appelée *fatalité*, lorsqu'on ne veut pas s'en rendre compte.

Attribuer à des événements secondaires la chute des empires, c'est prendre pour la cause du péril ce qui n'a servi qu'à le déclarer.

Il a fallu à l'Angleterre près d'un siècle de lutte de la société contre les mauvaises passions du pouvoir, et du pouvoir contre les mauvaises passions de la société, pour bâtir cet immense *édifice*

anglais que nous avons haï, que nous avons cherché à renverser, mais qu'il nous est impossible de ne pas admirer.

La cause nationale eut ces obstacles opposés à surmonter, parce qu'elle se divisa dès qu'elle ne fut plus conduite par cet esprit élevé qui animait Élisabeth; et elle fut tantôt trahie par la tyrannie, qui est l'erreur du vice; tantôt égarée par le fanatisme, qui est l'erreur de la vertu.

C'est que, dans tous les pays, les besoins et les griefs du peuple se formulent en idées, en principes, et forment les partis.

Ces associations d'individus qui naissent d'un mouvement commun, mais d'esprits différents, ont chacune leurs défauts et leurs passions, comme elles ont aussi chacune leur vérité. Pressées d'agir par la fermentation sociale, elles se heurtent, se détruisent réciproquement, jusqu'à ce que la vérité nationale, se formant de toutes ces vérités partielles, se soit élevée, d'un commun accord, au-dessus des passions politiques.

Pour consolider cette cause, il faut au pouvoir un représentant, qui n'ait d'autres intérêts que les siens.

Pour l'Angleterre, sans aucun doute, avec ses antécédents et son organisation, la révolution

de 1688 a été, à la fin du xviie siècle, l'expression sincère de cette vérité nationale, et Guillaume III son véritable représentant. La preuve, c'est que cette révolution a donné, jusqu'à nos jours, à l'Angleterre, cent cinquante-trois années de prospérité, de grandeur et de liberté.

La révolution de Juillet donnera-t-elle à la France les mêmes avantages? A l'avenir à résoudre cette question. Quant à nous, sans vouloir percer les secrets de la Providence, contentons-nous d'examiner les causes et les effets de ces grands drames politiques, et de chercher dans l'histoire du passé quelques consolations à nos maux, quelque espoir pour notre patrie.

———

CHAPITRE II.

RÉVOLUTION DE 1688.

Jacques II. — Guillaume III.

Comme tous les pays qui ont été labourés par plusieurs révolutions successives, l'Angleterre, sous Jacques II, était livrée au doute et à l'abattement; tous les caractères semblaient usés, tous les principes confondus. Comment pouvait-il en être autrement, quand, en moins de cinquante ans, on avait changé tant de fois de systèmes, sans remédier aux maux de la société?

En 1640, le Parlement avait admis en principe que la nation peut défendre ses droits contre les entreprises du roi; en 1649, il avait reconnu que dans la nation seule réside le pouvoir souverain; en 1661, il avait décidé que le pouvoir est entièrement et exclusivement dans les mains du roi.

La première déclaration avait amené une révolution ; la seconde, une usurpation ; la troisième, une tyrannie.

L'esprit public flottait incertain entre tous ces souvenirs, qui lui rappelaient combien l'élan avait dépassé le but.

Fatiguée des guerres civiles, désabusée, et du mysticisme des partis, et de l'excellence du pouvoir royal, l'Angleterre n'avait conservé de ses luttes qu'une haine et qu'un amour : la haine du papisme[1] et l'amour de sa puissance.

1. En traçant les principaux faits des révolutions d'Angleterre, on éprouve au premier abord une répugnance naturelle, quand on est né catholique, à traiter avec mépris les hommes qui soutinrent cette religion dans la Grande-Bretagne ; mais, en examinant les choses de plus près, on voit qu'il est juste d'en vouloir à ces hommes qui, par un zèle aveugle et par une conduite inconsidérée, compromirent et dépopularisèrent, en Angleterre, la véritable doctrine du Christ, en en faisant une question de parti et une arme de leurs passions. Leur conduite doit être flétrie ; car jamais la religion catholique ne s'était trouvée dans une situation aussi favorable qu'en Angleterre, pour dominer par la pureté de ses principes et l'influence de sa morale. Persécutée par le pouvoir royal, elle devait suivre l'exemple de l'aristocratie, et se venger de son oppression en se mettant à la tête des libertés nationales. Sa position était admirable pour agir ainsi ; car elle était indépendante du pouvoir temporel, ne reconnaissant pour chef que le chef de l'Église universelle, tandis que les anglicans ne tenaient plus leurs droits et leurs pouvoirs que du

En qui pouvait-elle mettre sa confiance, quand, dans l'espace ordinaire d'une vie d'homme, elle avait été trompée par tous ceux qu'elle avait aimés?

Le Long-Parlement avait usurpé ses droits et engendré la guerre civile; les presbytériens avaient été aussi intolérants que les catholiques et que les anglicans; ils n'avaient rien su prévoir et rien su fonder. Les indépendants n'avaient produit que despotisme militaire et anarchie.

Le roi n'avait ramené de l'exil que réaction et arbitraire. Enfin le peuple avait cru, sous Charles II, au patriotisme des chefs de l'opposition

droit et du pouvoir du chef de l'État; mais, aveuglé par des intérêts mondains, le clergé catholique se perdit en s'alliant aux oppresseurs du peuple au lieu de s'allier aux opprimés. Tout esprit éclairé voyait si bien que les Stuarts perdaient la religion, que le pape Innocent XI témoignait hautement son mécontentement de la conduite imprudente de Jacques II, et les cardinaux de Rome disaient en plaisantant « qu'il fallait excommunier Jacques II, comme un homme qui allait perdre le peu de catholicisme qui restait en Angleterre. » Mais ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que le prince d'Orange, chef de la ligue protestante, réunit en sa faveur, contre un souverain catholique, le pape, et l'Espagne, et l'empereur d'Allemagne; cela prouve qu'on s'allie toujours à une cause noblement et franchement défendue, tandis qu'on déserte même une cause amie, lorsqu'elle est conduite par la sottise et la lâcheté.

parlementaire, et ces chefs étaient la plupart des ambitieux sans conviction, ou des hommes vendus à l'étranger[1].

Le doute devait donc régner dans les esprits, et la nation se laisser aller de préférence au hasard des événements, plutôt que de risquer de se tromper encore en les créant elle-même; c'est ce qui explique les acclamations presque universelles qui accueillirent l'avénement de Jacques II. On oublia les préventions qui existaient sous le règne précédent contre le duc d'York, parce qu'il était plus facile, pour les âmes découragées, d'oublier que de haïr; et on se prit à espérer par lassitude, comme on avait espéré par enthousiasme.

Jacques II ne manqua pas de prodiguer les promesses qui devaient flatter le sentiment national. « J'ai autrefois, disait le roi dans sa première harangue, hasardé ma vie pour la défense de la nation, et je suis aussi prêt que personne à m'exposer encore pour lui conserver ses justes droits et ses libertés[2].

1. Les dépêches de Barillon prouvent qu'un grand nombre de membres du Parlement anglais recevaient des présents ou de l'argent de la France. Hume cite les noms de seize d'entre eux, t. X, p. 55.

2. Hume, t. X, p. 263.

« On répétait partout, en 1685 : Nous avons aujourd'hui un roi plein de valeur et de dignité, qui va faire respecter la nation au dehors, qui va l'élever au plus haut degré de gloire et de puissance, et qui surtout saura bien s'opposer aux prétentions de Louis XIV et humilier son orgueil[1]. »

Mais Jacques II était un de ces hommes qui précipitent les catastrophes au lieu de les retarder. Pendant son exil, il avait abjuré la religion de ses pères : et toutes ses idées, toutes ses convictions étaient opposées à celles du peuple anglais. Il se trouvait dans la nécessité d'être parjure envers la nation ou envers lui-même, et cette communauté de sentiments qui engendre la confiance n'existant pas entre eux, la dissimulation et la violence devaient être les seuls soutiens de son autorité.

Le premier acte de Jacques II fut de demander des subsides à un roi étranger[2]; il viola ses promesses, commit des actes arbitraires, favorisa ouvertement la religion catholique, et ne se servit du Parlement que pour couvrir du manteau de la légalité ses desseins tyranniques.

Le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II,

1. Boulay (de la Meurthe), *Histoire de Jacques II*, t. I, p. 5.
2. Mazure, *Histoire de la révolution de* 1688, t. I, p. 395.

connaissait l'esprit public, et était aimé du peuple; un parti considérable avait même voulu le faire reconnaître héritier de la couronne, au détriment du duc d'York.

Exilé dans les Pays-Bas, le duc de Monmouth crut qu'il ne fallait pas laisser à Jacques II le temps d'accomplir ses projets liberticides, et résolut de le renverser dès la première année de son règne.

Confiant dans son courage et dans la bonté de sa cause, il débarqua à Lime, dans le Dorsetshire, suivi seulement de quatre-vingt-deux hommes. Dès que le peuple eut connaissance de ses proclamations, il accourut en foule sous ses drapeaux, et déjà son armée montait à plusieurs milliers d'hommes, lorsqu'elle fut mise en déroute à Segmoore; lui-même fut fait prisonnier, conduit à Londres et exécuté.

Jacques II, effrayé du danger d'une expédition qui avait manqué de soulever tout le pays contre lui, ne se contenta pas de frapper les vaincus avec toute la sévérité des lois, il voulut encore se venger en répandant sur le malheureux duc les bruits qui pouvaient le plus entacher sa mémoire[1].

1. Dans une dépêche de Barillon, ambassadeur de France, à Louis XIV, il est dit ce qui suit : *La cour fait répandre tout ce*

C'était trop cependant de lui arracher à la fois et la vie et l'honneur; mais rien n'irrite plus un pouvoir impopulaire que de voir qu'un ennemi vaincu soit encore un danger.

L'entreprise du duc de Monmouth flattait tous les intérêts du peuple anglais; pourquoi donc ne réussit-elle pas? Était-il donc irrévocablement écrit dans les destinées de l'Angleterre, qu'il fallait que vingt-huit ans s'écoulassent après la restauration, avant qu'un gouvernement national pût s'établir? Vingt-cinq ans n'avaient-ils pas suffi pour raffermir les croyances et retremper les courages? Cependant la mort du duc de Monmouth ne fut pas inutile; il avait frayé le chemin par où, trois ans plus tard, Guillaume devait marcher. La répression de cette révolte et de la tentative du comte d'Argyle, qui avait eu lieu quelque temps auparavant en Écosse, ne firent qu'augmenter l'aveuglement et la jactance de Jacques. Le don le plus funeste que la Providence puisse faire à un gouvernement qui lutte contre l'esprit national, c'est de lui accorder les faciles victoires; son triomphe l'enivre, et il prend pour un symptôme de force

qui peut altérer la mémoire du duc de Monmouth dans l'esprit des anglicans et des peuples. (Mazure, *Histoire de la révolution de* 1688, t. II, p. 9.)

ce qui n'est qu'une faveur passagère de la fortune.

Jacques II voulut régner comme on combat, en faisant tantôt de fausses attaques, tantôt de fausses retraites, pour tomber sur ses ennemis, qui étaient ses sujets, quand il croyait être parvenu à les diviser.

Pour accomplir ses coupables projets, il appelait tour à tour à son aide l'arbitraire ou la liberté; mais, l'opinion publique ne le suivant jamais dans ses entreprises, il ne pouvait faire croire ni à sa force ni à sa tolérance. L'opposition se manifesta bientôt dans les chambres, dans la noblesse, dans le clergé. Comme tous les pouvoirs qui s'en vont, il voulut remplacer la force morale, qui l'abandonnait, par la force matérielle, et il ne s'appuya plus que sur les conseils d'un ambassadeur étranger et sur son armée permanente, qu'il avait portée au chiffre immense, pour l'Angleterre, de quarante mille hommes[1].

Mais l'armée est une épée qui a la gloire pour poignée; Jacques II ne pouvait la manier. L'Angleterre voyait avec anxiété la marche imprudente du roi, qui foulait aux pieds ses libertés, sa reli-

1. Mazure, *Histoire de la révolution de* 1688, t. III, p. 134.

gion, ses priviléges municipaux et universitaires, et qui abandonnait en même temps sa gloire et sa prépondérance au dehors. Cependant, tout restait dans l'ordre, tant est grande dans les sociétés malades cette force d'inertie qui résiste aux changements. Le peuple avait bien des larmes pour ceux qui échouaient dans leurs entreprises contre le gouvernement; il avait bien des applaudissements et des cris d'allégresse pour ceux qui échappaient par l'acquittement du jury aux vengeances du pouvoir[1]; mais il était trop fatigué et trop divisé pour se secourir lui-même.

L'Angleterre allait donc périr! tant de sang répandu pour la liberté, tant d'efforts généreux pour assurer les progrès de la civilisation, ne devaient-ils aboutir qu'au despotisme et à la honte? On sentait qu'un tel résultat était impossible, sans cependant deviner de quel côté viendrait le salut. On ne resta pas longtemps sans l'apercevoir. Il existait en Hollande un homme, qui, à l'âge de vingt-deux ans, avait sauvé son pays contre les flottes réunies de la France et de l'Angleterre, contre les armées commandées par les Turenne, les Condé,

1. Acquittement des évêques; popularité des accusés du régiment de Berwick.

les Luxembourg, les Vauban, et qui l'avait sauvé par la seule énergie de son âme. Alors que tout le monde désespérait du salut des Provinces-Unies, lui seul, comptant sur le dévouement populaire, avait répondu aux ambassadeurs étrangers qui lui offraient une paix honteuse : « Je défendrai ma patrie jusqu'à mon dernier soupir, et je mourrai dans le dernier retranchement. » Guillaume, prince d'Orange, se trouvait en Europe le chef de la ligue protestante; il avait donc un double titre à l'admiration des Anglais, son caractère et sa religion. Depuis son mariage avec la fille aînée de Jacques II, alors duc d'York, il s'occupait activement des intérêts de la Grande-Bretagne.

Les faits, qui se passaient tous les jours sous ses yeux, lui disaient hautement quel était son devoir, et ce que l'Angleterre attendait de lui. Pénétré de cette conviction profonde, qui seule inspire les grandes choses, il résolut de faire une descente dans ce pays et de le délivrer du joug qui l'opprimait.

Quelles furent, dans d'aussi graves circonstances, les raisons qui le décidèrent à tenter une entreprise si périlleuse pour sa gloire si elle n'eût pas réussi? L'ambition personnelle, répondront ceux qui veulent sans cesse rabaisser les grands dévouements, en ne prêtant aux hommes que des

sentiments vulgaires et des passions sordides. Non, de plus hautes pensées président aux grandes actions. Guillaume dut se dire : Je représente sur le continent la cause protestante, qui s'appuie sur la liberté; cette cause a pour elle la majorité de la nation anglaise. Opprimé, j'irai la défendre. A la tête de quelques troupes, je passerai le détroit en dépit des flottes de Louis XIV, et je me présenterai à l'Angleterre comme libérateur. La révolution que j'opérerai au moyen de mon armée aura cet avantage que, sans danger pour le repos du pays, la volonté nationale pourra se manifester librement; car j'aurai la force de contenir toutes les mauvaises passions qui surgissent toujours dans les convulsions politiques. Je renverserai un gouvernement, en gardant intact le prestige de l'autorité; j'établirai la liberté sans désordre, et le pouvoir sans violence. Pour justifier mon initiative et mon intervention personnelle dans une lutte si grave, je ferai valoir, pour les uns, mon droit héréditaire; pour les autres, mes principes; pour tous, les intérêts communs du protestantisme et le besoin de s'opposer à l'agrandissement de la France; mais je n'accepterai rien que du vote libre de la nation, car on n'impose jamais sa volonté ni sa personne à un grand peuple!

Telles furent les idées qui guidèrent Guillaume. Toutes les actions de sa vie furent l'application de ces principes.

Le 10 octobre 1688, le prince d'Orange publia un manifeste qui contenait l'énumération des principaux abus du gouvernement de Jacques. Il en résultait la preuve évidente : que Jacques II avait vendu à l'étranger l'honneur et l'intérêt anglais, et qu'il voulait détruire les lois et la religion du pays.

Le prince se présentait comme appelé par un grand nombre de membres du clergé, de la noblesse, et par le vœu du peuple. Il prétendait que les droits de sa femme et les siens propres lui imposaient l'obligation de veiller à la sûreté de la constitution et de la religion. Son unique intention était de réparer les atteintes qui leur avaient été portées, et de mettre la nation en mesure de se Faire justice. Pour cela, il fallait un *parlement libre*, formé, non d'après les nouvelles chartes qui avaient privé les villes et les bourgs de leurs droits, mais d'après les anciens statuts et usages; car il ne venait pas en conquérant, mais dans le seul but de seconder le vœu national[1].

1. Boulay (de la Meurthe), *Histoire de Jacques II*, p. 147.

Rarement les grandes entreprises réussissent du premier coup ; on dirait qu'il faut qu'elles s'aiguisent d'abord contre les obstacles de tout genre. Guillaume, après avoir embarqué son armée expéditionnaire au Texel, le 30 octobre, fut repoussé par une affreuse tempête, qui dispersa sa flotte et lui fit perdre les ressources principales sur lesquelles il comptait; mais rien ne pouvait abattre sa persévérance. Il se rembarqua le 12 novembre, et le 15 il touchait à Torbay le sol de l'Angleterre. Son étendard portait ces belles paroles pour tout cœur anglais : « Je maintiendrai la religion protestante et les libertés de l'Angleterre. »

Il tint parole.

Jacques, en apprenant le débarquement de Guillaume, ouvrit les yeux, révoqua une partie des mesures injustes et arbitraires qu'il avait fait exécuter, et désavoua son alliance avec Louis XIV; mais le jour était venu, où les concessions ne sont plus qu'un signal de détresse, et où les rois ne reconnaissent leurs fautes que pour les expier.

Le prince d'Orange arriva à Londres sans obstacles. Les familles les plus distinguées avaient des comptes terribles à demander à Jacques ; la nation, des griefs puissants à faire valoir ; et l'armée ne pouvait rester fidèle à un gouvernement,

qui avait fait cause commune avec les ennemis de son pays.

Le cri de ralliement du peuple anglais était : Un parlement libre, point de papisme, point d'esclavage!

Jacques s'enfuit, puis revint à Londres, puis s'enfuit encore pour éviter d'être conduit dans le château de Ham[1], où Guillaume et son conseil avaient résolu de reléguer le souverain déchu.

Le prince d'Orange a réussi. Abusera-t-il de son triomphe et du premier enthousiasme du peuple pour son libérateur? Guillaume n'est point venu prendre une couronne d'assaut : il est venu consolider les destinées de l'Angleterre. D'ailleurs il a détruit le principe, regardé comme inviolable et sacré, de l'hérédité; il ne lui est possible de le combattre que par un autre principe, la souveraineté du peuple. On ne peut remplacer un droit acquis et reconnu qu'en lui opposant un autre droit légalement acquis et légalement reconnu. Il ne manquait pas cependant de conseillers qui lui disaient de s'emparer du pouvoir par droit de conquête, comme l'avait fait Guillaume le Conquérant,

1. Maison particulière située près de Londres sur les bords de la Tamise.

oubliant sans doute que six cents ans de civilisation avaient mis la force dans le droit national bien plus que dans l'épée. D'autres aussi le pressaient de saisir la couronne, en lui représentant les dangers de l'anarchie, ce fantôme complaisant qui sert toujours d'excuse à la tyrannie.

Guillaume resta inébranlable, il ne voulut pas usurper.

Les pairs et les évêques, présents dans la capitale, s'étaient assemblés à Westminster, et avaient formé une espèce de gouvernement provisoire. Ils lui présentèrent une adresse pour prendre momentanément les rênes du gouvernement; mais accepter des mains seules de l'aristocratie un pouvoir, même temporaire, n'était pas dans les vues de Guillaume. Il rassembla aussitôt tous les membres des deux derniers parlements tenus sous Charles II, parce que ces parlements seuls étaient estimés libres, la chambre des communes de Jacques ayant été élue sous l'empire de la loi qui violait la liberté des élections; il leur adjoignit le lord-maire, les aldermens et cinquante membres de la municipalité de Londres[1], et, après les avoir réunis à la chambre haute, il les engagea à pren-

1. Hume, t. I, p. 370.

dre les mesures les plus efficaces pour convoquer un parlement libre, comme le portait sa déclaration. Après avoir délibéré, ces deux chambres se rendirent à Saint-James[1], et prièrent le prince d'Orange d'accepter le gouvernement jusqu'à la convocation d'une assemblée nationale[2].

Guillaume, ainsi autorisé par tous ceux qui pouvaient, dans les premiers moments, représenter la nation de la manière la plus légale, se chargea provisoirement de l'administration civile et militaire du royaume, et envoya partout des lettres circulaires pour qu'il fût procédé aux élections conformément aux anciens statuts et usages. Les troupes furent éloignées de tous les lieux où ces élections devaient se faire; le plus grand ordre y régna comme la plus grande liberté; et le 2 février le parlement, qui prit le nom de Convention, se réunit pour procéder légalement aux destinées de l'Angleterre. Dans cette assemblée, toutes les questions fondamentales furent librement agitées et longuement discutées. On adopta comme prin-

1. Le prince d'Orange resta au palais Saint-James jusqu'au jour où la Convention vint lui déférer la couronne dans la salle des festins de White-Hall, qui était alors la résidence royale.

2. Voyez Pièces à l'appui, l'Adresse de la chambre au prince d'Orange.

cipe fondamental qu'il existait un contrat originel entre le roi et le peuple, que Jacques II l'avait violé et que le trône était vacant, et que Guillaume et Marie seraient élus roi et reine de la Grande-Bretagne, mais qu'au prince seul serait déférée l'administration.

Pendant ces graves délibérations, qui durèrent près d'un mois, le prince d'Orange avait gardé une neutralité complète. Considérant comme son unique devoir de maintenir l'ordre, il avait même réprimé une pétition portée en tumulte au parlement, quoiqu'elle fût en sa faveur [1]. Plein de réserve et de dignité, il était resté impassible au milieu des passions qui s'agitaient, et n'était entré dans aucune intrigue avec les électeurs ni avec les membres du parlement; on lui reprochait même des manières sèches et peu prévenantes envers ceux dont il pouvait espérer l'appui; mais la grande âme de Guillaume dédaignait une popularité qui ne s'acquiert que par des bassesses.

Il ne rompit le silence que sur la fin des délibérations, et annonça que, si le pouvoir ne lui était pas déféré de manière à satisfaire ses vues et sa conscience, il retournerait en Hollande et laisse-

1. Hume, t. X, p. 381.

rait la Convention arranger ses affaires elle-même, préférant, disait-il, la vie privée à une position qui lui donnerait d'immenses difficultés, tout en lui ôtant les moyens nécessaires de faire le bien du pays. Déclaration sublime d'un homme de cœur, qui ne veut pas régner par amour du rang suprême, mais pour accomplir une mission et pour faire triompher une cause.

La Convention n'avait pas cru devoir borner son ouvrage à élire un nouveau roi : elle avait joint, à l'acte de reconnaissance de Guillaume, une déclaration des droits de la nation anglaise, où toutes les garanties que l'on avait réclamées dans les derniers temps étaient sanctionnées, la prérogative royale réduite à de justes bornes et plus exactement définie que jamais[1].

Le prince d'Orange agit envers l'Écosse comme envers l'Angleterre. Il fit convoquer une Convention d'après le mode le plus favorable à la liberté des votes. Cette Convention lui déféra la couronne, sans oublier de proclamer en même temps les droits du peuple. Quant à l'Irlande, elle était en

1. Voyez Pièces à l'appui, l'Adresse de la Convention nationale. Ce qui légitime encore la décision de cette assemblée, c'est que le parlement qui lui succéda, en 1690, confirma tous les actes de la Convention.

révolte contre l'Angleterre, il alla lui-même la dompter.

Guillaume est légitime souverain du pays, puisqu'il a été élu par le libre suffrage d'une assemblée, qui elle-même a été librement élue dans ce but par la nation. Comment va-t-il consolider son trône, lui qui, indépendamment des embarras que rencontre toujours un nouveau gouvernement, sera assiégé par des dangers sans nombre, inhérents aux circonstances de l'époque?

A l'extérieur, il a un ennemi redoutable qui toujours le menace. Jacques II a conservé l'Irlande, et il est soutenu par les armées du plus grand souverain de l'Europe, roi dont les volontés sont presque toujours accomplies, parce qu'il a de grands hommes pour les exécuter. Sur le continent, les alliés de Guillaume réclament son appui contre les envahissements de Louis XIV; à l'intérieur, il faut qu'il attire à lui tous les partis, qu'il apaise toutes les haines, qu'il cicatrise toutes les blessures en faisant concourir à ses vues deux chambres composées de tant d'éléments divers.

Ce n'est plus avec un pouvoir illimité comme celui d'Élisabeth, mais avec la liberté, qu'il doit organiser un pays en fermentation, et repousser

un ennemi qui n'a qu'à dire : *je veux*, pour être obéi. Il ne trouve partout que des éléments de trouble et de division. Les républicains voient avec peine son installation, et les partisans de Jacques sont prêts à convertir aux yeux du peuple tous ses malheurs en fautes, toutes ses fautes en crimes. Les sectes religieuses, qui sont toutes politiques, le laissent réciproquement, et, s'il en protége une, il mécontente toutes les autres.

La chambre haute est divisée en deux camps dont chacun brigue le pouvoir, et le parti qui ne gouverne pas se venge de son délaissement par une résistance presque factieuse.

La chambre des communes, quoique composée en grande partie d'hommes favorables à la révolution, est pleine de défiance contre l'autorité royale, et pleine d'esprit de vengeance contre ses propres ennemis; il faut que Guillaume la rassure, et qu'il contienne en même temps ses passions réactionnaires.

Quel moyen emploiera-t-il donc pour surmonter tant de difficultés? Un seul! et il lui réussira. C'est de rester fidèle à la cause de la révolution qui l'a appelé, et de la faire triompher, à l'intérieur par sa justice, à l'extérieur par son courage.

Admirons, dans Guillaume, son habileté à unir

l'indépendance et la fermeté d'un chef avec la flexibilité d'un roi constitutionnel. Il cède tout ce qu'il peut céder sans déshonneur, et il tient ferme pour tout ce qu'il croit utile au bien du pays qui lui a confié ses destinées.

Si le parlement veut rechercher quelles sont les causes qui font échouer des entreprises importantes, s'il veut acquérir plus d'indépendance, s'il veut qu'on lui soumette les traités ou les négociations diplomatiques, s'il accuse les ministres, s'il blâme les nominations [1], s'il dispute au roi la disposition des biens confisqués en Irlande [2], s'il veut même, par jalousie du pouvoir militaire, que Guillaume se sépare de ses vieux bataillons qui l'ont assisté dans tous ses combats [3], le roi cède; mais à son tour, le chef politique est inébranlable, lorsqu'il s'agit de l'honneur national ou de quelque grande mesure de justice.

A l'extérieur, on aime à voir sa persévérance à soutenir, malgré des revers nombreux et une opposition factieuse, une lutte acharnée contre les

1. Le parlement se plaignait de ce que le roi n'avait pas nommé à des emplois de juge de paix des hommes d'une position assez élevée.

2. Hume et Smollet, t. XI, p. 397.

3. *Idem*, t. XI, p. 381.

ennemis de son pays, jusqu'à ce qu'il ait obtenu une paix avantageuse.

A l'intérieur, on aime à voir sa constance et sa fermeté lorsque, ayant proposé un bill d'amnistie générale qui est rejeté par le Parlement, il signe un acte de grâce qui doit avoir le même effet conciliateur; lorsque, dans le but d'unir les partis, il fait adopter un bill qui abolit les peines portées par des lois antérieures contre les non-conformistes; lorsque, dans la même pensée, il presse le parlement, à plusieurs reprises, de réunir en une seule église les presbytériens et les anglicans [1], ce qui eût confondu dans les mêmes dogmes religieux l'immense majorité de la nation; lorsque enfin il s'oppose sans cesse aux mesures de rigueur qu'on lui propose contre les catholiques [2] et qu'il oublie les offenses et pardonne les injures.

Puisant toute sa force dans la gloire natio-

1. Les communes, guidées par un esprit d'intolérance, repoussèrent cette dernière mesure, qui était cependant dans les intérêts de la révolution.

2. Lorsque la députation de la Convention d'Écosse vint apporter à Guillaume sa déclaration, elle lui dit, entre autres choses, qu'elle espérait qu'il détruirait l'hérésie; il l'interrompit pour déclarer qu'il n'entendait pas persécuter.

nale, Guillaume fut toujours assez fort pour être juste.

Tandis que Jacques II n'avait fait qu'irriter la nation par sa déclaration en faveur de la liberté de conscience, parce qu'on crut qu'à l'abri de cette liberté il voulait protéger le catholicisme, Guillaume, au contraire, affermit son pouvoir par la tolérance. Le peuple ne supposait pas d'arrière-pensée au souverain qui avait les mêmes intérêts que lui.

Dès les premiers moments de son règne, le roi montra sa sollicitude pour le bien du peuple, en faisant abolir l'impôt sur les feux, qui était très-vexatoire pour les classes pauvres. Il fit preuve d'une grande impartialité en nommant les nouveaux juges, et en faisant tomber son choix sur les hommes les plus estimés et les plus indépendants.

Cependant il y eut alors, comme après tous les grands changements politiques, des ambitions déçues, des intérêts froissés, qui eurent recours aux conspirations pour tenter de renverser le nouveau gouvernement. Mais remarquons que ce ne furent jamais les hommes de la révolution qui employèrent ces moyens violents.

Quoiqu'il y eût alors une opinion opposée au

nouveau régime, qu'on appelait républicain ou révolutionnaire[1], ce parti se tint tranquille; ce qui prouve que, s'il n'envisageait pas la cause de Guillaume comme la sienne propre, il trouvait cependant qu'elle garantissait les intérêts communs contre les mêmes ennemis.

Lorsqu'on intenta des procès politiques, les accusés ne furent jamais soustraits à leurs juges naturels : quelquefois le parlement porta des *bills d'attainder;* mais ce n'était pas alors la première chambre du pays qui descendait au triste rôle de tribunal exceptionnel; c'était la représentation nationale entière, qui, par la sentence, voulait montrer son attachement au gouvernement et sa haine pour tout ce qui menaçait son existence.

On vit aussi de ces hommes fanatiques, qui mettent les destinées de leur pays au bout de leur poignard, attenter aux jours du roi; mais ils furent renvoyés avec mépris aux tribunaux ordinaires, dans la pensée que, donner trop de crédit à un attentat, c'était en encourager d'autres.

Le complot qui eut lieu en 1696 contre la vie

1. Hume et Smollet, t. XI, p. 185.

de Guillaume ne servit qu'à faire ressortir l'attachement général pour sa personne. Les deux chambres du parlement déclarèrent de nouveau que lui seul possédait des droits légitimes, et elles rédigèrent un acte d'association, par lequel elles s'engageaient à défendre contre tous le gouvernement et la personne du roi. Cette déclaration, signée par un nombre infini de citoyens de toutes les classes, fut pour Guillaume une seconde sanction populaire. Quoique le parlement se laissât entraîner parfois hors d'une saine politique, par des passions réactionnaires et des susceptibilités mesquines, il faut avouer cependant qu'il se montra souvent digne des grands intérêts qu'il avait à soutenir : en premier lieu, il discuta avec conscience et dignité les droits des vaincus, comme ceux du vainqueur, et établit franchement la base sur laquelle devait reposer le nouveau gouvernement. Il assura les garanties nécessaires contre les empiétements de la couronne. Il s'empressa surtout de repousser toute solidarité avec les actes tyranniques des règnes précédents, et non-seulement il cassa les jugements portés contre lord Russel, Algernon-Sidney et d'autres victimes du despotisme de Charles II, mais même il nomma un comité chargé d'une enquête contre les auteurs

et complices du jugement qui les avait condamnés à mort [1].

Les chambres voulurent, dans les premiers temps, tenir le roi dans leur dépendance, en ne votant la liste civile que d'année en année. Ce ne fut qu'en 1697, lorsque Guillaume avait assuré une paix avantageuse à l'Angleterre, qu'elles fixèrent la liste civile pour toute la durée de son règne. Ainsi donc rien n'avait été précipité, et le parlement ne témoignait sa confiance qu'après neuf ans d'épreuve de l'exercice de l'autorité royale.

D'importantes améliorations furent alors adoptées par les chambres : entre autres innovations, on affecta à chaque différent service un revenu annuel.

On résolut que toute personne serait taxée suivant la juste valeur de ses biens réels et personnels, soit en fonds de terre ou fonds de commerce, soit en emplois, pensions ou professions.

On augmenta les garanties de la liberté individuelle en étendant, par un nouveau bill, les bienfaits de l'*habeas corpus* aux crimes de haute trahison, et la confiscation ne fit plus partie des

1. Hume, t. X, p. 77.

peines prononcées contre les délits politiques. Le bill triennal, qui fixait à trois ans la durée des parlements, fut adopté.

On décida que les résolutions prises dans le conseil privé seraient signées par tous ceux qui les auraient conseillées ou approuvées; que quiconque tiendrait de la couronne une pension ou une place lucrative ne pourrait être membre de la chambre des communes; que les juges recevraient un salaire fixe, et qu'ils ne pourraient plus être licitement révoqués que sur les adresses des deux chambres; qu'aucun pardon scellé du grand sceau d'Angleterre ne pourrait prévaloir contre une accusation intentée en parlement par la chambre des communes [1].

Ainsi, pendant que le roi rétablissait l'ordre et donnait un nouveau lustre au nom anglais, le parlement, de son côté, assurait les libertés publiques. Si, à l'intérieur, la politique de Guillaume était grande et nationale, à l'extérieur elle l'était bien davantage encore.

Depuis le jour où, dans le plus grand danger de la patrie, le peuple hollandais lui avait confié le pouvoir, Guillaume suivit, soit comme prince

1. Hume et Smollet, t. XI, p. 428.

hollandais, soit comme roi d'Angleterre, la même conduite.

La puissance de Louis XIV excitait depuis longtemps la jalousie des souverains de l'Europe. Ils s'étaient tous ligués contre le grand roi; mais, abandonnés par l'Angleterre, en 1678, la Hollande, l'Espagne et l'empereur d'Allemagne s'étaient vus forcés de reconnaître, par la paix de Nimègue, presque toutes les conquêtes de la France. Cette paix avait été en grande partie l'œuvre de la trahison de Charles II, qui avait, par lâcheté, vendu à Louis XIV l'honneur de son pays, l'intérêt de ses alliés, et qui avait laissé ainsi échapper l'occasion d'assurer la prépondérance de l'Angleterre. Ce traité était donc resté pour la Grande-Bretagne, sinon un monument de honte, du moins une preuve de la dépendance et de la faiblesse de son gouvernement.

Mais Guillaume n'a point accepté la couronne pour continuer la politique des Stuarts. A peine était-il arrivé à Londres, que, loin de rechercher une reconnaissance étrangère, il avait, dans les vingt-quatre heures, renvoyé à Versailles Barillon, ambassadeur de Louis XIV, cet habile serviteur de son maître, mais le funeste conseiller des Stuarts.

Dès qu'il se trouve à la tête du peuple anglais, il demande au parlement des subsides pour équiper ses flottes, pour augmenter ses armées.

Il reconquiert l'Irlande par la bataille de la Boyne : par la bataille navale de la Hogue (1692), il détruit toutes les espérances de Jacques, et répare les désastres que ses flottes ont éprouvés sur mer.

Mais, sur le continent, les armes de Louis XIV sont toujours victorieuses : à Fleurus, à Steinkerque, à Neurwinde, à Marsaille en Piémont, comme dans les Pays-Bas, sur le Rhin comme sur le Ter[1], Guillaume et ses alliés sont battus, et les entreprises des flottes anglaises contre Dunkerque, Saint-Malo et les côtes de Bretagne, ont toutes échoué. Cependant le génie fécond de Guillaume tire plus d'avantage de ses revers que ses ennemis de leurs succès. Louis XIV, qui avait autrefois conquis la moitié de la Hollande et de la Flandre, toute la Franche-Comté sans coup férir, ne peut pas même entamer les Provinces-Unies, après les plus grands efforts et les plus sanglantes victoires.

1. Le maréchal de Noailles gagna une bataille en Catalogne, sur les bords du Ter.

Guillaume reste l'âme de la coalition, et encourage l'Espagne, la Hollande et l'Allemagne à soutenir la lutte.

Il passe tous les ans d'Angleterre sur le continent, pour arrêter les plans de campagne et se mettre à la tête des armées; tous les ans il revient en Angleterre, pour apaiser les craintes du parlement, s'attirer son concours, lui expliquer ses grands desseins, et en obtenir les subsides nécessaires pour continuer la guerre. Quelquefois les chambres l'accueillent par des murmures, mais le peuple l'accompagne toujours de ses acclamations.

En ouvrant la session de 1696, il déclare que, malgré les propositions de paix, C'EST LES ARMES A LA MAIN QU'IL FAUT TRAITER AVEC LA FRANCE, et le parlement lui répond que, malgré les sacrifices que la nation a faits en hommes et en argent, il le soutiendra contre tous les ennemis au dedans comme au dehors.

Enfin, en 1697, sa persévérance a triomphé de la fortune de Louis XIV, et le succès a couronné ses efforts. La paix de Ryswick est signée entre la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et l'empereur d'Allemagne. Par ce traité, qui était en tout point favorable à l'honneur et aux intérêts

commerciaux de l'Angleterre et des Pays-Bas, Louis XIV reconnaissait Guillaume III, abandonnait la cause des Stuarts; il rendait aux alliés de Guillaume une grande partie des villes qu'il avait prises sur eux, et la Lorraine au fils de Charles V.

Ainsi donc Guillaume, en neuf ans, a surmonté tous les obstacles intérieurs et extérieurs qui s'opposaient à ses desseins; il a fait échouer toutes les tentatives de Jacques II, il a réuni en sa faveur la presque totalité de la nation, et il est parvenu à rendre à l'Angleterre toute son influence dans le congrès des rois.

Le 3 décembre 1697, le roi se rend au parlement et annonce qu'il avait atteint son but en ayant conclu une paix honorable.

Le chef de la fière Albion n'est plus, comme Charles II, le vassal de la France; il est devenu un des arbitres du sort de l'Europe, et au sud comme au nord, à l'orient comme à l'occident, on ne fera rien sans le consulter.

Par sa médiation se termine [1] la guerre de Hongrie, qui durait depuis quinze ans entre la Turquie et l'empereur d'Allemagne : et, par les secours qu'il envoie à Charles XII, il force la

1. Hume et Smollet, t. XI, 379.

Pologne et le Danemark à conclure la paix avec la Suède.

Louis XIV même dispose d'avance avec lui de l'héritage de Charles II d'Espagne, dont la mort paraissait prochaine.

Plusieurs traités de partage éventuels sont convenus entre eux; mais il était difficile que deux caractères aussi fiers fussent longtemps unis dans leurs desseins.

Le testament du roi d'Espagne, qui déclare le duc d'Anjou seul héritier de cette monarchie, ranime toutes les jalousies contre la France; l'Angleterre, par son adhésion ou sa résistance, va décider du sort de l'Europe. Louis XIV, ne pouvant gagner le roi comme il gagnait les Stuarts, s'efforce par ses largesses de corrompre les membres influents du parlement [1], et Guillaume est forcé, par l'attitude des chambres, de reconnaître momentanément l'avénement d'un Bourbon au trône d'Espagne.

Mais les mauvaises dispositions du parlement n'effrayent pas Guillaume; il s'appuie sur le peuple, et sait qu'en réveillant les sentiments nationaux il brisera les obstacles qui voudraient l'em-

1. Hume et Smollet, t. XI, p. 422.

pêcher de soutenir ses alliés et les grands intérêts de son pays sur le continent. L'opinion publique ne tarde pas à se prononcer. Nous ne voulons pas, disaient les Anglais dans la fameuse pétition du Kent, être plus esclaves des parlements que des rois. Guillaume dissout les chambres, et lorsqu'il en convoque de nouvelles, le 13 décembre 1701, il ouvre la session par un discours où il développe toute la profondeur et toute la nationalité de sa politique. Il leur demande de le soutenir dans ses vues, d'assurer le crédit public, de s'occuper du sort des pauvres, d'encourager le commerce et d'améliorer les mœurs. Il les conjure surtout de ne pas donner gain de cause à leur ennemi commun en abandonnant sur le continent les résultats de tous leurs efforts; il les presse de saisir l'occasion d'assurer la prépondérance de l'Angleterre en se mettant en Europe à la tête du protestantisme. Enfin il fait appel à tous les sentiments d'honneur de la nation.

Cet appel ne fut pas fait en vain. La chambre des communes vote des subsides à l'unanimité; la chambre des lords montre le même enthousiasme, et le discours de Guillaume est acheté par le peuple et encadré dans les chaumières [1] comme

1. Hume et Smollet, t. XII, p. 37.

l'image de la plus fidèle des conquêtes et de la politique de la révolution. Ce fut le testament politique de Guillaume, qui mourut quelques mois après (8 mars 1702), mais qui dut quitter la vie avec cette satisfaction intérieure qu'éprouve un grand homme qui a assuré la prospérité, la liberté et la grandeur de son pays.

CHAPITRE III.

POLITIQUE DES STUARTS.

Première partie. — Charles Premier.

Nous avons rappelé les principaux traits de la vie de Guillaume; c'est assez montrer combien ils diffèrent des faits qui se passent en France sous nos yeux.

La politique de 1830 n'est pas la politique de 1688; elle est tout l'opposé.

Ce n'est pas le système de Guillaume III, mais le système des Stuarts, qu'on a pris pour modèle.

Pour le prouver, nous allons analyser les causes des événements qui ont bouleversé l'Angleterre pendant soixante-trois ans.

En retraçant cette période, si pleine d'intérêt, de l'histoire de la Grande-Bretagne, nous verrons combien ces sociétés malades de 1640 à 1660 ont

d'analogie avec la nôtre par leurs luttes et par leurs passions, et nous serons amenés à cette fâcheuse conclusion que les onze années qui viennent de s'écouler en France, depuis 1830, ressemblent aux époques qui commencent les révolutions, au lieu de ressembler aux époques qui les finissent.

Comme ce n'est pas une comparaison dramatique que nous cherchons, mais au contraire une comparaison philosophique, nous croyons qu'il est rationnel d'assimiler entre elles des époques qui se rapprochent par les idées qui ont dominé la société, par l'esprit qui a guidé le pouvoir, quoique les événements principaux ne soient pas les mêmes.

Qu'importe que les cadres soient différents, si les tableaux que nous comparons ont les mêmes couleurs et représentent les mêmes sujets?

L'Angleterre avait déjà subi, en 1625, deux grandes révolutions. La première remontait au XIIIe siècle, époque de la déclaration de la grande Charte; la seconde s'était accomplie au XVIe siècle par l'affaiblissement de la noblesse et de la féodalité sous Henri VII [1], et par la réforme religieuse exécutée violemment par Henri VIII.

1. Henri VII abolit, entre autres choses, les lois féodales, « qui

La première révolution avait établi des droits, la seconde avait réalisé les bénéfices en disséminant dans la nation les biens de la noblesse et du clergé [1].

Or, comme tous les grands intérêts ont besoin d'idées, de couleurs et de drapeaux pour être représentés, le protestantisme devint en Angleterre l'emblème de toutes ces conquêtes nationales.

Élisabeth avait fait plus que de confirmer les intérêts de ces révolutions, elle les avait sauvés. Aussi son despotisme avait-il été plus populaire que la liberté.

Jacques Ier, chef en Angleterre de la malheureuse dynastie des Stuarts, crut qu'il pouvait conserver le pouvoir absolu d'Élisabeth sans son génie, et jouir de la même autorité dans un esprit différent, dans un but opposé. Il ne fit que saper les fondements du trône et préparer la révolution qui éclata sous son fils.

opposaient des entraves à la vente et à la subdivision des fiefs. » Guizot, p. 2, *Histoire de Charles Ier*, vol. I.

1. Dans le partage des terres fait par Guillaume le Conquérant, le clergé avait eu pour sa part 28 015 manoirs, c'est-à-dire plus d'un tiers des biens du royaume.

La noblesse aliéna la plupart des vastes domaines que lui distribua Henri VIII.

Le gouvernement de Jacques Ier n'inspirant que mépris, les prérogatives royales, qui, sous Élisabeth, étaient regardées comme des droits de la couronne, ne furent plus considérées que comme des abus.

Souvent les peuples donnent un aiguillon pour les conduire, jamais pour les frapper.

Quant à l'aristocratie, elle avait fléchi devant le trône depuis l'avénement des Tudor, mais avec cette réserve de se relever toujours avec les libertés du peuple.

Lorsque Charles Ier monta sur le trône, il se trouva à la tête d'un pouvoir presque absolu sur un peuple qui possédait déjà tous les moyens légaux d'entraver l'absolutisme. Les parlements [1] n'avaient jamais cessé de se rassembler. Le jury existait. Les villes avaient conservé leurs chartes, les corporations leurs franchises, et les esprits s'étaient exercés aux discussions politiques par l'habitude de la controverse en matière religieuse.

Les Anglais connaissaient donc tous les ressorts

1. On avait même réglé, sous Édouard III, que les parlements s'assembleraient une fois tous les ans, et plus même, s'il était nécessaire.

de la liberté, s'ils en ignoraient encore la pratique; et maintenant que le pouvoir ne les conduisait pas dans le sens national, ils allaient réclamer la libre et entière puissance de ces biens que leur avaient légués leurs pères; car il n'y a pas de jouissance là où il y a crainte de perdre.

La confiance populaire était passée de la couronne au parlement, parce que lui seul paraissait garantir l'aisance que l'on avait acquise et la prière que l'on adressait au ciel.

Les maux de la société étaient patents, et cependant il existait dans la nation un désir vague et indéfini d'un meilleur état de choses.

Des années s'écoulent avant qu'un peuple mette la main sur l'endroit de ses blessures. Plus les griefs réels semblent faciles à proclamer, plus les esprits s'élancent dans le mysticisme des théories.

Enfin, la Grande-Bretagne était arrivée, en 1625, à une de ces époques solennelles, où un souverain ne reste à la tête d'une société en travail qu'à la condition de la diriger, et qu'il ne dirige qu'à la condition de favoriser et de régler les idées nouvelles.

Cependant le règne de Charles Ier s'annonçait sous d'heureux auspices. « L'Angleterre se pro-

mettait d'être heureuse et libre sous un roi qu'enfin elle pouvait respecter[1]. »

Cet espoir fut bientôt déçu. Dès les premiers jours les plaintes se manifestèrent. On reprochait au gouvernement de protéger cette religion catholique qui, en Angleterre, était descendue à l'état de parti politique; on lui reprochait ses négociations, ses alliances, son incurie pour le commerce, son emploi des subsides. Au lieu de donner tort à ces plaintes peut-être trop hâtives, en réprimant les abus qu'elles signalaient, le gouvernement donna tort à leurs auteurs; alors la méfiance augmenta, le parlement devint plus impérieux, le roi plus irrité.

Désirant détourner l'attention publique des affaires intérieures par une expédition faite en faveur du protestantisme, Charles Ier fit équiper une flotte pour secourir les assiégés de la Rochelle.

Mais il y a des gouvernements frappés de mort dès leur naissance, et dont les mesures les plus nationales n'inspirent que la défiance et le mécontentement.

1. Guizot, *Histoire de Charles Ier*, vol. I, p. 3. Nous avons cru ne pouvoir mieux dépeindre l'état de l'Angleterre sous Charles Ier qu'en citant plusieurs passages de la brillante histoire de M. Guizot.

Charles Ier demanda vingt vaisseaux à la cité de Londres pour équiper sa flotte, et on lui répondit qu'Élisabeth [1] en avait exigé moins pour repousser la grande Armada de Philippe II. Le roi voulut qu'on les lui donnât, et, malgré ces puissantes ressources, il échoua deux fois devant l'énergie de Richelieu.

Le parlement se déclarait toujours plus hostile, et sa popularité augmentait en raison de son hostilité. Charles, après l'avoir cassé plusieurs fois, le rappela, et le rappela pour lui donner raison.

En 1628, le fameux bill connu sous le nom de pétition des droits (*bill of rights*) fut sanctionné par le roi et les deux chambres. Ce n'était point une innovation extraordinaire : ce bill consacrait des libertés reconnues, ou réprimait des abus universellement réprouvés. Il fallait que déjà le roi et la nation fussent bien étrangers l'un à l'autre, pour que l'un regardât comme une défaite sanglante, et l'autre comme une victoire signalée, ce qui n'était que le rappel d'anciens droits.

Les pouvoirs faibles et imprévoyants croient qu'ils ont tout fait quand, après avoir lutté long-

1. Guizot, *Histoire de Charles Ier*, p. 32.

temps contre l'opinion publique, ils sont obligés de céder.

Ils n'ont montré cependant que leur mauvais vouloir et leur faiblesse.

Charles crut qu'il était au bout de ses épreuves, elles ne faisaient que commencer; les communes firent éclater leur haine contre le duc de Buckingham, son conseiller, et le menacèrent de leur accusation. Le roi pensa qu'il avait montré assez de déférence aux vœux du parlement, et que le temps des concessions était passé. Il crut sauver son ministre en le conservant auprès de lui. Le duc de Buckingham fut assassiné, et la nation osa tressaillir de joie. Irrité de tant d'outrages, Charles cassa le parlement, et résolut de gouverner seul; pendant onze ans l'Angleterre parut tranquille, mais l'agitation n'avait fait que se répandre de la surface dans tout le corps de la société.

« Quelque temps, le gouvernement fut facile. Les citoyens ne s'occupaient plus que de leur intérêt privé. Aucun grand débat, aucune vive émotion n'agitait les gentilshommes dans les réunions des comtés, les bourgeois dans les assemblées municipales, les matelots sur les ports, les apprentis dans les ateliers. Ce n'est pas que la nation languît dans l'apathie, son activité avait

pris un autre cours; on eût dit qu'elle oubliait dans le travail les revers de la liberté. Plus hautain qu'ardent, le despotisme de Charles se troublait peu dans ce nouvel état. Ce prince ne méditait pas de vastes desseins, n'avait nul besoin d'une gloire forte et hasardeuse; il lui suffisait de jouir avec majesté de son pouvoir et de son rang. La paix le dispensait d'exiger du peuple de pesants sacrifices, et le peuple se livrait à l'agriculture, au commerce, à l'étude, sans qu'une tyrannie ambitieuse et agitée vînt chaque jour gêner ses efforts et compromettre ses intérêts; aussi la prospérité publique se développait rapidement, l'ordre régnait entre les citoyens, et cet état florissant et régulier donnait au pouvoir l'apparence de la sagesse, au pays celle de la résignation[1]. »

Cependant, en étouffant les plaintes, on ne guérit pas les maux; et la marche du gouvernement, quoique affranchie des entraves de la discussion parlementaire, n'en devint bientôt ni plus facile ni plus franche.

« Malgré l'énergie et le zèle de ses principaux conseillers, malgré le calme du pays, malgré la

1. Guizot, vol. I, p. 64.

dignité des mœurs du roi, le gouvernement était sans force et sans considération. Assailli de dissensions intérieures, dominé tour à tour par des influences contraires, tantôt secouant avec arrogance le joug des lois, tantôt cédant aux plus frivoles entraves, aucun plan ne présidait à la conduite du roi ; il oubliait à chaque instant ses propres desseins[1]. »

Charles s'était empressé, dès qu'il s'était vu libre du contrôle des chambres, de conclure la paix avec la France (1629) et l'Espagne (1630), et d'abandonner ainsi en Europe la cause du protestantisme[2].

L'influence de l'Angleterre n'avait fait que décroître, et le pavillon britannique était étonné de ne plus inspirer le respect comme du temps d'Élisabeth.

« Les pirates barbaresques venaient dans la Manche, et jusque dans le canal Saint-George, infester les côtes de la Grande-Bretagne.

« Tant d'inhabileté et ses périls n'échappaient point aux regards des hommes exercés. Les ministres étrangers qui résidaient à Londres en

1. Guizot, vol. I, p. 75.
2. *Ibid.*

rendaient compte à leurs maîtres; et bientôt, malgré la prospérité connue de l'Angleterre, se répandit en Europe l'opinion que le gouvernement de Charles était faible, imprudent, mal assuré; à Paris, à Madrid, à la Haye, ses ambassadeurs furent plusieurs fois traités légèrement et avec dédain[1].

« A la tyrannie frivole et malhabile, il faut chaque jour un surcroît de tyrannie; celle de Charles fut, sinon la plus cruelle, du moins la plus inique et la plus abusive qu'eût jamais soufferte l'Angleterre. Sans pouvoir alléguer pour excuse aucune nécessité politique, sans éblouir les esprits par aucun grand résultat, pour suffire à des besoins obscurs, pour accomplir des volontés sans but, elle méconnut et offensa les anciens droits comme les désirs nouveaux, ne tenant compte ni des lois et des opinions du pays, ni des aveux et des promesses du roi lui-même, essayant au hasard, et selon l'occurrence, de tous les genres d'oppression, adoptant enfin les résolutions les plus téméraires, les mesures les plus illégales, non pour assurer le triomphe d'un système conséquent et redoutable, mais pour soutenir par des expédients

1. Guizot, vol. I, p. 78.

journaliers un pouvoir toujours dans l'embarras. De subtils conseillers, fouillant sans cesse les vieux registres pour y découvrir quelque exemple de quelque iniquité oubliée, exhumaient laborieusement les abus du temps passé et les érigeaient en droits du trône. Doutait-on quelquefois de la complaisance des juges, ou voulait-on ménager leur influence? des tribunaux d'exception, la chambre étoilée, la cour du Nord, une foule d'autres juridictions affranchies de la loi commune, étaient chargés de les suppléer [1]. »

En 1636, la chambre étoilée fut chargée de punir les publications de pamphlets puritains.

« L'iniquité de la procédure égala la barbarie du jugement [2].

« Le mécontentement semblait-il, dans quelque comté, trop général? on en désarmait la milice, on y envoyait des troupes que les habitants étaient tenus de loger et de nourrir [3].

« Dans les villes la haute bourgeoisie, dans les campagnes un assez grand nombre de petits gentilshommes, et presque tous les francs tenanciers,

1. Guizot, vol. I, p. 80.
2. *Idem*, vol. I, p. 112.
3. *Idem*, vol. I, p. 94.

portaient plus loin que d'autres, en matière religieuse surtout, leur colère et leurs pensées.

« Là dominaient un attachement passionné à la réforme, un besoin ardent d'adopter les conséquences de ses principes, une haine profonde de tout ce qui conservait quelque ressemblance avec le papisme et en rappelait le souvenir; car la réforme avait proclamé l'affranchissement de la société civile, et aboli les usurpations du pouvoir spirituel en matière temporelle[1].

« En matière politique, l'effervescence, quoique moins générale et moins désordonnée, ne laissait pas de se répandre.

« Au sein des classes inférieures, et par l'effet, soit d'une aisance nouvelle, soit des croyances religieuses, commençaient à circuler des idées et des besoins d'égalité jusque-là inconnus. Dans une sphère plus élevée, quelques esprits rudes et fiers, détestant la cour, méprisant l'impuissance des anciennes lois, et se livrant avec passion à la liberté de leurs pensées, rêvaient, dans la solitude de leurs lectures ou le secret de leurs entretiens, des institutions plus simples et plus efficaces. D'autres, agités de prétentions moins pures, étrangers à toute

1. Guizot, vol. I, p. 103.

foi, cyniques dans leurs mœurs, et jetés par leur humeur ou le hasard au nombre des mécontents, aspiraient à un bouleversement qui fît place à leur ambition ou les affranchît du moins de tout frein.

« Le fanatisme et la licence, la sincérité et l'hypocrisie, le respect et le dédain des vieilles institutions, les besoins légaux et les désirs déréglés, tout concourait aussi à fomenter la colère nationale; tout se ralliait contre un pouvoir dont la tyrannie échauffait d'une même haine les hommes les plus divers, tandis que son imprudence et sa faiblesse laissaient aux plus petites factions et aux rêves les plus audacieux l'activité et l'espérance[1].

« Le gouvernement, malgré ses embarras, était confiant et superbe. Pour justifier sa conduite, il parlait souvent, et avec emphase, du mauvais esprit qui se propageait; mais sa peur momentanée n'éveillait point sa prudence, et, en les craignant, il dédaignait ses ennemis. La nécessité même d'aggraver de jour en jour l'oppression ne l'éclairait point, et il s'applaudissait d'autant plus de sa force que le péril croissant l'obligeait à plus de rigueur[2]. »

1. Guizot, vol. I, p. 110.
2. *Idem*, vol. I, p. 111.

Charles Ier était entré, sans le vouloir, dans cette voie funeste où la question n'est plus de gouverner, mais de se soutenir, où il ne s'agit plus d'être juste, mais de sévir. Les hommes du peuple avaient été les premières victimes des persécutions.

« Ce n'étaient encore que des martyrs populaires, aucun d'eux n'était distingué par son nom, ses talents, sa fortune; plusieurs même étaient, avant leur procès, assez peu considérés dans leur profession, et les opinions qu'ils avaient soutenues n'étaient, à beaucoup d'égards, que celles des sectes fanatiques accréditées surtout dans la multitude. Fière de leur courage, elle accusa bientôt les classes supérieures de faiblesse et d'apathie : « Mainte- « nant, disait-on, l'honneur qui d'ordinaire réside « dans la tête, est, comme la goutte, descendu « aux pieds [1]. »

Mais bientôt, les hautes classes de la société sentirent les mêmes affronts et subirent les mêmes persécutions; l'opinion publique se réveilla et obligea le roi à convoquer, en 1640, un nouveau parlement, qui ne devait plus se dissoudre sans l'avoir renversé.

1. Guizot, vol. I, p. 116

Cependant, au commencement de la convocation de cette assemblée, qui par la suite reçut le nom de ***Long Parlement***, la nation était encore incertaine.

« Quel que fût son mécontentement, tout dessein violent lui était étranger. Les sectaires, en certains lieux la multitude, et quelques hommes déjà compromis comme chefs de partis naissants, nourrissaient seuls des passions plus sombres ou des pensées plus étendues. Le public les avait approuvés et soutenus dans leur résistance, mais sans s'associer à d'autres projets, sans même leur en supposer. De longs revers avaient mis beaucoup de bons citoyens en doute, sinon sur la légitimité, du moins sur la convenance de l'ardeur et l'obstination des derniers parlements. On rappelait sans blâme, mais avec regret, la rudesse de leur langage et le désordre des scènes qui les avaient agités ; on se promettait plus de prudence : sous l'influence de cette disposition, les élections formèrent une chambre des communes contraire à la cour, décidée à redresser les griefs, et où prirent place tous les hommes que leur opposition avait rendus populaires, mais composée en majorité de citoyens paisibles, libres de tout engagement de parti, se méfiant des passions, des combinaisons

secrètes, des résolutions précipitées, et se flattant qu'ils réformeraient les abus sans aliéner le roi, sans hasarder le repos du pays.

« Dans cet état d'esprit, la situation morale du parlement était fausse; car c'était par lui et à son profit que s'accomplissait la révolution; contraint de la faire et de la nier à la fois, ses actes et son langage se démentaient tour à tour, et il flottait péniblement entre l'audace et la subtilité, la violence et l'hypocrisie.

« Chaque jour il était forcé de marcher dans des voies opposées, de tenter des efforts contraires. Ce qu'il sollicitait de l'Église, il le repoussait dans l'État; il fallait que, changeant sans cesse de position et de langage, il invoquât tour à tour les principes et les passions démocratiques contre les évêques; les maximes et les influences monarchiques ou aristocratiques contre les républicains naissants. C'était un spectacle étrange de voir les mêmes hommes démolir d'une main et soutenir de l'autre; tantôt prêcher les innovations, tantôt maudire les novateurs; alternativement téméraires et timides, rebelles et despotes à la fois; persécutant les épiscopaux au nom des droits de la liberté, les indépendants au nom des droits du pouvoir; s'arrogeant enfin le privilége de l'insurrection et

de la tyrannie, en déclamant chaque jour contre la tyrannie et l'insurrection. »

Cet état d'incertitude et de contradiction ne pouvait durer. Depuis l'ouverture du parlement, Charles avait été obligé de céder au torrent de l'opinion. Mais ces concessions lui avaient été aussi funestes que sa résistance. Désirant regagner quelque popularité, sans cependant satisfaire aux justes demandes du peuple, il voulut le flatter dans ses haines en persécutant les papistes, *victimes dévouées* aux raccommodements du prince et du pays.

Mais l'injustice n'a jamais raffermi un trône. Le roi avait ouvert la porte aux passions haineuses sans savoir où elles s'arrêteraient, sans prévoir jusqu'où elles iraient frapper. La vengeance du parlement s'appesantit d'abord sur le malheureux lord Strafford, sur le seul homme peut-être qui, au commencement du règne, eût pu sauver la monarchie, et qui maintenant allait être victime des mesures qu'il avait exécutées contre son opinion, par attachement pour le souverain. Charles abandonna son ministre à ses bourreaux; mais avec la tête de lord Strafford devait aussi tomber le dernier prestige de la royauté! Cet abandon montrait à la fois et la faiblesse du roi et la lâcheté de l'homme.

Les partis avaient usé tous leurs moyens légaux; toutes les ressources de la raison et de la justice étaient épuisées : les passions seules restaient en présence. La lutte devait éclater. On sait comment elle finit.

CHAPITRE IV.

POLITIQUE DES STUARTS.

Deuxième partie. — Charles II.

Charles Ier expia cruellement les fautes de son père et les siennes propres ; mais que de raisons pour excuser ses erreurs ! Élevé dans les principes d'autorité absolue, l'exemple des rois qui l'avaient précédé devait égarer son jugement et lui faire prendre les justes plaintes du peuple pour des déclamations factieuses, et les convulsions d'une société malade pour des séditions vulgaires.

Mais, après lui, c'était vertige que de se tromper, car son exemple montrait en lettres de sang, dans l'histoire d'Angleterre, où était le port et où était l'écueil. Cependant trente-neuf ans devaient encore s'écouler, et cinq gouvernements venir successivement se briser contre l'opinion publi-

que, avant que l'Angleterre eût jeté l'ancre de ses libertés.

Notre but n'étant pas d'écrire la marche des événements qui suivirent la mort de Charles Ier, nous ne dirons qu'un mot des onze années qui précédèrent la restauration de son fils.

La lutte, qui avait renversé le trône en Angleterre n'avait pas été, comme le fut plus tard la révolution de 1789, une de ces commotions violentes qui sont à la fois sociales, politiques, intellectuelles; qui s'attaquent à toutes les idées reçues, à toutes les classes élevées, à tous les intérêts existants, et qui ébranlent le pays jusque dans ses fondements, parce que le peuple se lève tout à coup pour s'affranchir d'oppressions féodales, pour atteindre une aisance qui lui était refusée, pour conquérir des droits qu'il n'avait jamais possédés.

En Angleterre, la civilisation avait exécuté successivement en plusieurs siècles ce qui, en France, ne fut, pour ainsi dire, que l'ouvrage d'un jour[1].

Là est l'immense différence entre les deux révolutions : aussi, rien dans ces deux événements,

1. Voyez ces réflexions au commencement du chapitre précédent.

excepté la catastrophe royale, ne saurait se comparer, ni les causes qui les produisirent, ni les effets qui en résultèrent.

La révolution anglaise ne changea ni les mœurs ni les institutions, et ne laissa après elle qu'une immense prétention nationale, connue sous le nom d'*acte de navigation* [1]. Cromwell, qui pendant cinq ans occupa la première place, parce que le fanatisme politique et religieux demandait un chef, ne put rien fonder. Il ne fut qu'un habile timonier pendant la tempête. Amené au pouvoir par les orages, le calme l'eût renversé. Au lieu de créer de nouveaux intérêts, il eut toujours à lutter contre ces vieilles coutumes de liberté qui étaient enracinées dans la nation [2]. Aussi, quelle différence dans la popularité dont jouissent les hommes des deux révolutions! Les conventionnels qui, en France, avaient voté la mort de Louis XVI, furent employés comme ministres par un prince, qui revenait ayant toute l'Europe pour soutien, tandis que Charles II, rappelé librement par le peuple, non-seulement fit mettre à mort les régicides et

1. Le fameux acte de navigation proposé par le conseil d'État au parlement de 1651.

2. Voyez Villemain, *Histoire de Cromwell*, p. 382.

déterrer le squelette de Cromwell pour le pendre à un gibet; mais, vingt-neuf ans plus tard, et lorsqu'une nouvelle révolution avait eu lieu, Ludlow[1], qui était revenu dans son pays, ne put y rester, et fut obligé de se soustraire par la fuite aux poursuites que le parlement dirigeait contre lui.

Ces réflexions nous ont paru nécessaires pour expliquer l'enthousiasme avec lequel le peuple revint de lui-même à la royauté.

L'assemblée qui rappela Charles II fut le premier parlement libre qu'on eût convoqué depuis 1649; et ce qui est digne de remarque, c'est que le bill de convocation émanait des restes du long parlement, et excluait de l'assemblée politique ceux qui étaient ouvertement connus pour royalistes, ou qui avaient pris les armes en faveur soit de Charles Ier, soit de son fils.

Ce qui se passa en Angleterre, en 1660, peut donc être considéré comme une véritable révolution, qui eut le peuple pour soutien, le parlement pour organe, et un général pour instrument. En effet, Monmouth, qui était resté neutre jusqu'au

1. Ludlow, qui avait voté la mort de Charles Ier, et qui avait été exilé sous Charles II, revint après la révolution de 1688, et demanda à servir dans la guerre d'Irlande; Guillaume III voulait l'employer, l'animosité du peuple l'en empêcha.

dernier moment[1], n'eût pas appuyé le retour du roi, s'il n'eût jugé que cette restauration était alors dans les vues de la plus grande partie de la nation.

Quelque puissance matérielle que possède un chef, il ne peut disposer à son gré des destinées d'un grand peuple; il n'a de véritable force qu'en se faisant l'instrument des vues de la majorité. Henri VIII changea la religion du pays, parce que ce changement était déjà dans les idées et dans les intérêts du plus grand nombre; sans cela il n'eût pas réussi. Les Stuarts échouèrent dans la même tentative par des raisons contraires.

Le mouvement national était donc, en 1660, tout en faveur du rappel de Charles II, et tout concourait à lui concilier les esprits.

Ce prince, à l'âge de seize ans, avait combattu pour son père, et avait tenté de le sauver à la tête d'une partie de la flotte anglaise révoltée contre le parlement. Plus tard, il était venu l'épée à la main réclamer la couronne, et ne s'était soustrait qu'avec peine au bras vainqueur de Cromwell, après la bataille de Worcester. Rappelé par le vœu

1. Voyez à l'appui de cette assertion, l'*Histoire de Cromwell*, par Villemain.

national, il se présentait avec de glorieux antécédents et l'intérêt qu'inspirent toujours des infortunes dont on a triomphé. Les grâces de son esprit, l'affabilité de ses manières prévenaient en sa faveur, et remplissaient tous les cœurs de joie et d'espérances. Mais, pendant l'exil, Charles II était devenu étranger aux mœurs, aux institutions, à la religion de son pays; le malheur, qui retrempe les âmes ou les pourrit, avait usé son énergie; il revenait avec des intérêts opposés aux partis qui le rappelaient, et oublia qu'il ne retrouvait l'Angleterre calme que parce qu'elle était lasse, mais qu'elle était toujours divisée par « ces mêmes questions de tolérance religieuse et de liberté politique qu'il faut résoudre et qui ne se suppriment pas [1]. »

Quatre partis représentaient alors, sous une forme religieuse, autant de politiques différentes : les indépendants ou républicains, les presbytériens, qui, avec les autres sectes protestantes, formaient les non-conformistes; enfin les royalistes anglicans et les royalistes catholiques.

Les presbytériens avaient fait la révolution en s'alliant aux indépendants. Ils firent la contre-

1. Villemain, *Histoire de Cromwell*, p. 446.

révolution en s'alliant aux anglicans; ils formaient donc avec le parti auquel ils s'adjoignaient la majorité de la nation.

Ne semble-t-il pas que la simple raison disait au roi de s'appuyer sur cette majorité, qui l'avait rappelé en favorisant ses désirs et sa religion. Ne devait-il pas chercher à cimenter l'union des non-conformistes et des anglicans, et profiter de l'élan national pour apaiser les dissensions, assurer les libertés de l'Angleterre par des lois sages, et sa puissance à l'extérieur par une conduite honorable?

Mais, par nature et par caractère, Charles II devait être opposé à une semblable politique.

Par nature, c'est-à-dire comme Stuart, il ne pouvait se fier aux presbytériens, qui étaient les auteurs de la révolution, ni aux indépendants, qui lui avaient donné une si fatale issue. Les anglicans et les catholiques lui semblaient donc les seuls soutiens naturels de son trône [1], car, en politique comme en physique, les corps ne s'attirent et ne se séparent que par une affinité ou une répulsion naturelle.

1. Il ne put jamais vaincre ses répugnances contre Monk et l'amiral Montague, à cause de leurs antécédents républicains; et les anglicans même lui devinrent bientôt suspects

Par caractère, Charles II ne pouvait adopter un système de conciliation et de grandeur. Toutes les scènes qui avaient agité sa vie depuis son enfance, au lieu de créer en lui des convictions profondes, n'avaient produit que le doute dans son cœur. Il méprisait les hommes et le destin ; les hommes, parce qu'il voyait autour de lui des champions de tous les gouvernements, adulateurs successifs de la république de Cromwell et de la royauté; il méprisait le destin, parce qu'il ne voyait dans la suite de tant d'événements contraires qu'un jeu de la fortune. Pénétré de cet athéisme politique, il crut qu'une habile dissimulation suffirait pour tromper les hommes; et le sort, pour conjurer tous les dangers. Il crut qu'en remplaçant les idées d'honneur et de gloire par le développement des intérêts matériels, en détruisant la foi par l'astuce, et les consciences par la corruption, il sortirait du dédale des passions politiques; quant à la nation, peu lui importait qu'elle s'y perdît.

Les acclamations qui avaient salué le retour du fils de Charles Ier retentissaient encore que déjà le roi avait mécontenté tous les partis. N'osant pas soutenir les vieux royalistes (appelés cavaliers), par crainte de froisser les hommes de la révolution: n'osant pas se fier à ces derniers par anti-

pathie naturelle, il fut ingrat[1] par lâcheté et injuste par méfiance.

Les peuples ne devraient jamais se fier aux princes qui, pour monter sur le trône, ont besoin de tranquilliser les esprits par leurs déclarations, et de flatter les partis par leurs promesses; car la nécessité de semblables manifestes prouve assez qu'ils n'ont pas les mêmes intérêts que la nation, et que leur personne inspire des craintes que leur parole même ne saurait calmer.

La déclaration de Bréda portait sur deux petits points essentiels : licenciement de l'armée et amnistie générale.

L'armée fut en effet licenciée, mais pour être aussitôt réorganisée. L'amnistie fut rendue nulle par de grandes exceptions; l'Écosse et l'Irlande n'y furent pas comprises.

La crainte de l'anarchie fut exploitée avec ardeur par le gouvernement pour excuser des mesures arbitraires. Une émeute dans Londres, de quelques sectaires, fut le signal de persécutions contre les non-conformistes et les presbytériens. Un bill

1. Les royalistes, obligés de capituler dans la ville de Colchester, furent envoyés par Cromwell en Amérique, et vendus comme des nègres. Charles II, rendu à la puissance, oublia de les racheter. (Chateaubriand, *Mélanges historiques*, p. 152.)

fut dressé pour la sûreté du roi et du gouvernement; on ne s'y borna pas à punir les actions, on étendit les peines aux simples projets, aux écrits, aux opinions, jusqu'aux simples paroles. Toute *entreprise* contre la personne du roi fut qualifiée de crime de haute trahison. Ce mot *entreprise*, dit Boulay (de la Meurthe)[1], était assurément bien vague; on l'eût remplacé par le mot attentat, comme nous l'avons vu de nos jours, que la loi n'eût pas été plus juste ni le crime mieux défini.

Charles II n'avait qu'une seule préoccupation, c'était de trouver les moyens de se procurer assez d'argent pour payer ses inutiles dépenses : il réunissait le parlement, ne lui parlait de gloire nationale que dans le but de se faire accorder des subsides. Après avoir commencé par abandonner pour cinq millions Dunkerque à la France, il vendit au poids de l'or, à Louis XIV, les intérêts et l'honneur de son pays. Une telle conduite devait bientôt ramener le parlement et la nation à des sentiments hostiles, d'autant plus que la protection occulte qu'on accordait aux catholiques contribuait à augmenter la méfiance générale.

1. Boulay (de la Meurthe), *Histoire de Charles II*, t. I, p. 60.

Pour faire diversion à ces sentiments, Charles résolut (1664) de faire la guerre à la Hollande, pays qu'il détestait, à cause des formes républicaines de son gouvernement, et auquel il reprochait de donner asile à ses sujets mécontents, oubliant que lui-même proscrit[1], y avait trouvé protection.

Cette guerre, qui avait commencé par caprice, finit par lassitude, après quelques victoires et quelques revers; mais la paix, conclue en 1667 par le traité de Bréda, fut regardée par les Anglais comme déshonorante pour eux; et comme si la Providence voulait marquer le règne du sceau de sa réprobation, la peste vint à cette époque désoler le royaume, et un incendie détruire une grande partie de Londres[2].

Tandis qu'en Angleterre le souverain usait toute son habileté à tendre des piéges et des embûches aux partis qui voulaient une politique honorable, en France, au contraire, il y avait un jeune roi qui ne pensait qu'à la gloire de son pays.

1. Boulay (de la Meurthe), *Histoire de Charles II*, t. I, p. 98.

2. Il est curieux de remarquer que tous les règnes qui ont été funestes pour leur pays ont été signalés par quelque grand désastre, comme la peste ou l'inondation, l'incendie ou la famine.

Louis XIV réclamait alors tous les Pays-Bas espagnols comme le patrimoine de sa femme, fille de Philippe IV, et s'était emparé, en courant, de la Flandre et de la Franche-Comté. Cette invasion inattendue avait effrayé l'Europe. La Hollande, quoique alliée de la France, voyait avec crainte un si redoutable voisin. L'empereur d'Allemagne se préparait à la guerre. La Suède redoutait l'alliance de la France et du Danemark, et l'opinion publique en Angleterre s'associait avec enthousiasme aux alarmes du continent. Le roi, obligé de se soumettre à ces manifestations, chargea sir William Temple, homme dont le patriotisme égalait la capacité, de conclure le traité de la Triple Alliance, qui opposait à la France les forces réunies de l'Angleterre, de la Suède et de la Hollande. Mais Charles n'avait cédé qu'à contre-cœur à cette politique. Il s'apercevait tous les jours davantage que sa cause n'était pas celle de la nation, et qu'il ne pouvait régner qu'en s'appuyant sur une force étrangère qui lui donnât les moyens de dompter ses ennemis intérieurs, et de se passer, par la suite, de la représentation nationale.

Pour l'exécution d'un plan aussi dangereux, il fallait qu'il eût recours à tous les moyens que la

ruse invente, que la politique admet, mais que la morale réprouve toujours.

Les gouvernements qui ne sont ni assez populaires pour gouverner par l'union des citoyens, ni assez forts pour les maintènir tous dans une oppression commune, ne peuvent se soutenir qu'en alimentant la discorde entre les partis.

Charles II, qui avait d'abord persécuté lui-même les non-conformistes, les livra ensuite aux persécutions des anglicans, afin, disait-il, qu'ils sentissent mieux le repos dont ils jouiraient, si les catholiques avaient le dessus [1].

Il se félicitait de ses premiers succès dans cette voie tortueuse en disant à lord Essex : « J'ai si bien allumé la guerre entre le clergé anglican et les non-conformistes, qu'ils ne s'aviseront pas désormais de s'unir ensemble pour combattre mes desseins [2]. » Mais la perversité, quelque habile qu'elle soit, a tort de se vanter de ses victoires passagères; car, en dernier lieu, c'est la justice seule qui triomphe. Les espérances de Charles ne se réalisèrent pas dans la suite. La crainte des dangers qui les menaçaient également, l'antipa-

1. Mazure, t. I, p. 88.
2. Boulay (de la Meurthe), t. I, p. 133.

thie commune pour les catholiques, engagèrent les non-conformistes à se réunir aux anglicans, afin de résister aux empiétements du pouvoir, et dès lors les embarras s'accrurent et l'opposition devint menaçante.

Dans le parlement de 1670, lord Lucas fit entendre cette accusation : « On avait tout espéré, s'écriait-il, du rétablissement du roi; les sujets devaient être soulagés, la nation devait être heureuse et florissante, et, au lieu de cela, jamais les charges n'ont été si pesantes : et la force réelle, la gloire de l'Angleterre diminuent de jour en jour[1] ! »

Charles II avait signé le traité de la triple alliance avec la ferme intention de ne pas y rester fidèle et d'abandonner lâchement ses alliés. L'empereur d'Allemagne lui avait offert d'entrer avec lui dans cette alliance contre la France, et il avait refusé. Le duc de Lorraine lui avait fait la même offre, et lorsque celui-ci, attaqué et dépouillé par la France[2] à cause de cette offre, lui fit demander son assistance, il dit froidement que *c'était un malheur qu'il fallait supporter*.

Le roi a déjà divisé ses ennemis en les excitant

1. Boulay (de la Meurthe), t I, p. 135.
2. Louis XIV s'empara en quinze jours de la Lorraine, 1670.

entre eux; maintenant le comble de sa coupable habileté sera de faire conclure des traités honteux par des hommes populaires, et de combattre le protestantisme avec des protestants. Dans ce but il aura toujours une double politique et un double conseil. Il combattra en dessous les mesures prises ostensiblement par ses ministres, fera tomber sur eux toute la responsabilité des embarras qu'il aura lui-même suscités, et rendra nulles à l'extérieur toutes les négociations de ses ambassadeurs, en s'arrangeant directement, par des agents secrets, avec les ennemis de son pays. Par le charme décevant de ses paroles, il obtiendra le concours d'hommes nationaux à ses vues antinationales, ce qui lui donnera le double avantage de cacher la perfidie de ses projets par l'instrument dont il se servira, et de dépopulariser les hommes qui, dans l'opposition, seraient de dangereux chefs de parti.

C'est ainsi que Charles II fait présenter au parlement, en 1670, par le garde du grand sceau, Bridgeman, une demande de subsides, alléguant la nécessité d'armer contre la France et de soutenir la cause protestante, tandis qu'à l'insu de ce ministre, il fait dans le même temps assurer Louis XIV que sa flotte n'agira qu'avec la sienne,

et qu'il n'augmente son armée de terre que pour maintenir les mauvaises passions de son pays et y établir le catholicisme.

C'est ainsi qu'il use ou dépopularise tous les hommes qu'il emploie; c'est avec la même duplicité qu'il va se servir de sir William Temple.

Mais il est un homme, qui ne se laissera pas jouer par le roi, et qui se vengera, par une éclatante popularité et une véhémente opposition, de la participation qu'il aura prise à un pouvoir méprisable. C'est Ashley Cooper, comte de Shaftsbury, qui fut à la fois, sous ce règne, l'auteur des mesures les plus impopulaires et l'instigateur le plus fervent de la résistance des chambres et des lois les plus favorables à la liberté [1].

Cependant Louis XIV ayant promis au roi deux cent mille livres sterling par an, à condition que l'Angleterre aidât la France à la conquête de la république des Provinces-Unies, la guerre, pour la seconde fois, fut déclarée à la Hollande, en 1672.

Fort de cette alliance, Charles fait revivre les lois martiales, qui avaient été formellement abolies par la pétition des droits; il fixe des peines sévères

1. C'est à lui qu'on doit la loi de l'*habeas corpus*, qui passa dans la session de 1679.

contre les discours séditieux, et a recours à une nouvelle perfidie pour tromper les sentiments populaires. Les non-conformistes qu'il a persécutés, et ensuite fait persécuter par les anglicans, il veut avoir l'air maintenant de les prendre sous sa protection, et publie un acte de tolérance qui n'a pour but que de favoriser le catholicisme.

Le parlement, convoqué en 1673, s'irrite au plus haut point de cette mesure, et représente au roi qu'il n'a pas le droit de suspendre des lois; que l'acte de tolérance n'a pu être promulgué sans le consentement du parlement. Pour donner le change à ces remontrances, Shaftsbury a beau déployer toute son éloquence pour faire ressortir la nationalité de la guerre contre la Hollande, les chambres reviennent à l'exposition de leurs griefs, et d'ailleurs tous les cœurs anglais battaient déjà en faveur du jeune prince d'Orange, qui avait arrêté Louis XIV en opposant à ses armes victorieuses l'empereur, l'Empire, et l'Espagne.

La position du gouvernement était grave : on donnait au roi les conseils les plus imprudents, et un coup d'État devenait à craindre; mais le caractère de Charles repoussait ces mesures extrêmes, qui forcent la tyrannie à la franchise. Il se rend au parlement, se donne l'air de céder de bonne

grâce, et déchire l'édit qui soulevait tant de récriminations. Shaftsbury, ministre responsable et provocateur de cet acte impopulaire, sent que toute l'animadversion publique va retomber sur lui ; soudain il se retourne contre ses collègues, attaque avec toute la supériorité de son esprit et la force de son éloquence un plan de finances du grand trésorier, qu'il livre à la vindicte publique, et s'élance dans l'opposition en disant qu'un roi qui s'abandonne mérite d'être abandonné.

Le ministère fut dissous, le parlement fut satisfait, et le parti national crut avoir remporté une victoire importante; cependant les ministres seuls étaient changés, la politique devait rester la même. Le pays s'aperçut bientôt de cette vérité; les prorogations successives des chambres lui démontrèrent que la cour redoutait l'expression du mécontentement soulevé par la guerre du continent, qui traînait en longueur.

Dans la session de 1674, les griefs de la nation se firent entendre avec force. Les communes déclarèrent, entre autres choses, que la religion de l'État était menacée par le mariage de l'héritier du trône avec une princesse qui ne professait pas le culte dominant ; elles demandèrent quels étaient les perfides conseillers qui avaient fait rompre le

traité de la triple alliance? par qui avait été conclu le dernier traité avec Louis XIV? si c'était pour intimider le parlement qu'on faisait camper l'armée aux portes de Londres? Enfin, disaient-elles, ces subsides que nous vous avons prodigués pour soutenir la puissance de l'Angleterre contre l'ambition de la France, à quoi ont-ils servi? et pourquoi a-t-on fait la guerre aux états généraux sans notre avis?

Ces plaintes énergiques prouvèrent au roi que le moment était venu de céder encore à l'opinion publique; personne ne savait mieux que lui dissiper l'orage par un retour simulé au désir des chambres. L'année précédente, il avait déchiré l'acte de tolérance sans renoncer à ses projets en faveur du catholicisme; maintenant il va proposer la paix avec l'intention formelle d'être aussi utile à Louis XIV par sa neutralité que par sa coopération; et de même que sa concession apparente sur la religion, de 1673, lui a permis de continuer une guerre impopulaire, de même la satisfaction qu'il donne en 1674 sur la politique étrangère lui permettra d'étouffer les plaintes sur les griefs intérieurs.

La paix fut conclue avec les états généraux, et le parlement se sépara joyeux d'y avoir contraint la

cour, tant il est facile à un souverain de contenter une opposition parlementaire et de faire croire à sa bonne foi en trompant par ses promesses.

Pendant les quatre années qui s'écoulèrent jusqu'à la paix de Nimègue, les intrigues politiques de tout genre affligèrent l'Angleterre. D'un côté, le roi achetait les votes et les consciences, et éloignait tant qu'il pouvait les sessions du parlement, afin de ne pas être forcé à une politique plus active contre la France; de l'autre, Louis XIV soldait de ses deniers et le roi et l'opposition des chambres, afin que les divisions intestines maintinssent l'Angleterre dans sa dépendance. L'honneur du pays était aussi à l'encan, et, au milieu de cette corruption universelle, l'intérêt national n'était plus qu'un navire battu par tous les vents, qui, sans gouvernail et sans pilote, n'a d'espoir que dans les flots qui le pousseront au port.

Cependant, l'inaction du gouvernement dans les affaires du continent excitait la défiance du peuple; le roi offrit aux parties belligérantes sa médiation pour la paix, avec l'arrière-pensée de faire tourner cette médiation en faveur de la France. Pour mieux faire croire à la nationalité de ses projets, Charles II chargea encore sir William Temple d'aller à la Haye comme ambassadeur extraordinaire.

Ce ministre, véritable homme de bien, réfléchissant sur le malheureux succès du traité de la triple alliance, voulut, avant d'accepter cette nouvelle mission, connaître toute la pensée du roi et lui faire entendre la vérité. Il blâma la marche du gouvernement à l'intérieur comme à l'extérieur; il déclara au roi qu'il ne pouvait résister au vœu national, et que ses troupes lui seraient insuffisantes à cet effet; enfin, il lui cita ce propos bien connu d'un homme pour qui Charles avait beaucoup d'estime : « Qu'un roi d'Angleterre serait le plus grand des rois s'il voulait être l'homme de son peuple; mais qu'il ne serait rien s'il voulait être quelque chose de plus[1]. » Le roi, qui savait mieux que personne couvrir sa dissimulation par les dehors de la franchise et l'abandon le plus gracieux, lui répondit en lui serrant la main : « Allez, partez! je veux être l'homme de mon peuple[2]. »

Temple, convaincu, partit et fut indignement trompé. C'est ici l'endroit de remarquer combien il est regrettable que les hommes qui ont dans le cœur un grand amour pour la patrie, un grand désir de la voir puissante et respectée, consentent

1. Hume, t. X, p. 73.
2. Mazure, t. 1, p. 139.

à servir un gouvernement qui les fait les instruments de ses projets honteux. Fiers de leur capacité et de la pureté de leurs intentions, ils croient, en entrant dans les affaires, pouvoir imprimer une nouvelle marche à la politique; mais leur volonté se brise contre une résistance plus forte. Ils ne sauvent pas le pouvoir qu'ils servent, et en le servant ils trahissent, contre leur gré, la cause qu'ils voudraient faire triompher.

Les négociations furent ouvertes et rompues plusieurs fois jusqu'en 1677, suivant les différentes chances de la guerre; mais lorsque Louis XIV, qui avait lutté avec succès contre presque toute l'Europe, eut, en six semaines, pris les trois plus grandes places fortes des Pays-Bas, cette nouvelle conquête alarma l'Angleterre, et le parlement demanda qu'on fît une alliance offensive et défensive avec les états généraux. A cette époque, le prince d'Orange vint en Angleterre pour arracher Charles II à l'influence de la France.

Le roi le reçut avec empressement, lui donna sa nièce en mariage, et lui promit de déclarer la guerre à la France, s'il n'obtenait pas pour la Hollande une entière satisfaction. Mais en même temps il faisait avertir Louis XIV par son ambassadeur qu'il ferait tous les sacrifices possibles pour rester

en paix avec lui : « Car, disait-il à Barillon, j'aime mieux dépendre du roi, votre maître, que de mon peuple[1]. »

Ainsi prévenu, Louis XIV élude toutes les feintes menaces des ambassadeurs, augmente ses prétentions et poursuit ses conquêtes.

Cependant le roi rassemble de nouveau le parlement le 15 janvier 1678, parle du danger où se trouve la Hollande, obtient deux millions de livres sterlings de subsides pour armer quatre-vingts vaisseaux, lève en six semaines vingt mille hommes et les envoie en Flandre. Temple concerte avec les Provinces-Unies des mesures rigoureuses contre la France. En six jours, cet habile négociateur conclut un traité qui oblige l'Angleterre à déclarer la guerre, si Louis XIV ne s'engage pas à abandonner dans deux mois la Flandre et la Belgique. On s'apprête à renouveler la lutte en Angleterre et en Hollande. La nation croit que son honneur va être vengé et ses intérêts dignement pris à cœur ; mais bientôt on apprend que tout est changé, que, par l'entremise d'un agent subalterne, Charles s'est entendu avec les puissances, que Temple a été trompé, l'Angleterre trahie, et que les cours de

1. Mazure, *Histoire de la révolution de* 1688, t. I, p. 201.

France, de Suède, d'Angleterre, sont tombées d'accord à Nimègue sur les conditions de la paix.

Six millions, en effet, avaient acheté la neutralité de Charles, la promesse de ne point rassembler le parlement pendant six mois et de licencier l'armée. Le traité de Nimègue (1678) conservait à la France presque toutes ses conquêtes ; il blessait également les intérêts de la Hollande, de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Charles II eût pu être l'arbitre de l'Europe, il préféra être le tributaire et l'esclave de Louis XIV.

La connaissance de ce traité irrita profondément la nation anglaise. Elle se disait : Voilà donc le résultat de tous nos sacrifices depuis dix-huit ans ! Les sommes immenses que nous avons votées pour l'équipement de nos flottes et pour le maintien d'une aussi grande armée de terre n'ont servi qu'à notre déshonneur et à la perte de notre influence en Europe.

« Tandis que l'Espagne, la Hollande, l'Empire et les princes d'Allemagne, dit Hume, appelaient l'Angleterre à haute voix pour les conduire à la victoire, à la liberté, et tendaient à la rendre plus glorieuse qu'elle n'avait jamais été, son roi, par de vils motifs, l'avait secrètement vendue à Louis XIV

et s'était laissé corrompre pour trahir les intérêts de son peuple [1]. »

Ce fut le moment le plus glorieux du règne de Louis XIV et le plus humiliant du règne de Charles II; car le roi de France ne lui donnait rien pour l'Angleterre en échange de sa condescendance; au contraire, il mettait des droits sur les marchandises anglaises, ce qui était alors une innovation [2], et interdisait le commerce des vaisseaux anglais avec le commerce de Gênes [3], ce qui prouve que la lâcheté ne profite jamais.

La paix de Nimègue avait terminé les différends de la Grande-Bretagne avec le continent; mais Charles n'était pas au bout de ses épreuves; il sera, jusqu'à sa mort, en butte aux dédains de Louis XIV, en proie à la factieuse hostilité du parlement, et sans cesse menacé par les conspirations et les soulèvements populaires.

Rien ne signale mieux l'état de malaise d'une société que lorsqu'un incident imprévu et léger en lui-même vient tout à coup éveiller tous les esprits, exalter toutes les passions et amener des résultats

1. Hume, t. X, p. 61.
2. *Idem*, t. X, p. 397.
3. Mazure, t. I, p. 371.

que, dans des temps ordinaires, les plus grands événements seuls seraient capables de produire.

La protection accordée au parti catholique par le roi, avec tant de persévérance et de dissimulation, avait inspiré une telle crainte et une telle méfiance à la nation, qu'un jour elle écouta avec une faveur marquée et une crédulité surprenante un homme vulgaire et de mœurs impures, qui vint dérouler les improbables secrets d'un complot papiste contre le pays et l'État; et cette vague déclaration, qui ne reposait que sur le dire d'un homme sans foi, conduisit à l'échafaud lord Stafford et d'autres victimes de cette infernale machination.

Puis, lorsque cet orage fut passé, les conspirations du parti populaire commencèrent et allèrent chercher leurs chefs parmi les anciens ministres du roi, et jusqu'à son propre fils; et lord Russell et Sidney et tant d'autres payèrent de leur tête leur désir trop hâtif de liberté.

Puis enfin le roi crut que la décomposition sociale était parvenue à un terme qui lui permît d'exécuter le projet qu'il méditait depuis vingt ans. Il cassa le parlement à Oxford et régna sans contrôle.

S'il manquait de faits patents pour juger Charles II, on aurait déjà une juste idée de sa funeste

influence, en considérant comment il employa les hommes qui le servirent et comment il les sacrifia toujours aux intérêts mobiles du moment; Clarendon, auquel il devait en grande partie sa couronne, est abandonné par lui à l'animadversion du parlement et exilé. Charles néglige le vertueux Ormond, abuse du dévouement de Temple, et, vers la fin de son règne, c'est à Jeffreyes qu'il donne avec affection[1] des marques de sa confiance, parce que ce chef de justice possédait l'utile talent de plier et de torturer les lois à toutes les iniquités. Le propre de tout gouvernement est de communiquer à ceux qui le servent son reflet et sa couleur; aussi Charles II rapetissait tous les hommes, et flétrissait par ses missions des caractères qui, mieux employés, eussent fait de grands citoyens. Par exemple, Churchill est envoyé par lui à Louis XIV pour stipuler le prix de la dépendance de la couronne anglaise; et le même Churchill, alors négociateur d'un ignoble traité, c'était Marlborough, dont Guillaume III et la reine Anne surent autrement diriger les talents pour la gloire de leur pays.

1. Il le combla d'honneurs, et lui donna une bague avec affection, lorsqu'il partait pour procéder à des jugements iniques.

Charles II maintint pendant vingt-cinq ans un pouvoir qui avait commencé au milieu des acclamations bruyantes de la joie, et qui finit au milieu du silence d'une morne douleur. Elle est triste, l'histoire d'un règne qui ne se signale que par des procès politiques et des traités honteux, et qui ne laisse après lui au peuple qu'un germe de révolution, et aux rois qu'un exemple déshonorant.

« On se demande, dit M. Boulay (de la Meurthe), comment un règne si honteux put durer si longtemps? C'est, ajoute-t-il, que le souvenir de l'époque précédente était encore trop général et trop vif, et que le parti royaliste, d'ailleurs nombreux, puissant et bien uni, en profitait habilement; c'est que les amis de la liberté, quoique bien plus nombreux, ne furent jamais d'accord ni sur les moyens à employer ni sur le but de leurs efforts; c'est que les transactions les plus odieuses de Charles furent ignorées de son vivant; c'est que sa fausseté couvrait la perfidie de ses vues; c'est que la lâcheté le fit reculer plus d'une fois à propos devant l'orage prêt à l'écraser. »

Charles II mourut en 1685. « Il y a eu, dit encore Boulay (de la Meurthe), des princes plus méchants et plus sanguinaires que lui, sans doute; mais aucun peut-être qui ait porté plus loin le

mépris de ses devoirs et de sa dignité. Au dehors il aurait pu remplir un rôle important et glorieux; il lui suffisait pour cela de profiter des circonstances et de répondre au noble élan de la nation. Au dedans, il se trouva souvent, il est vrai, dans une position si embarrassante que, quoi qu'il fît, il lui était difficile de ne pas exciter beaucoup de mécontentement; mais la difficulté de cette position était en grande partie son propre ouvrage. Il ne faut pas oublier que, rappelé par l'immense majorité de la nation et sans le secours d'aucune force étrangère, il se trouvait à son retour investi d'une confiance et d'un pouvoir plus que suffisants pour calmer ce qu'il y avait encore d'aigreur et réconcilier tous les esprits. Il ne lui fallait pour cela qu'un peu de sagesse dans les vues, un peu de générosité dans le caractère, un peu de franchise et de fermeté dans la conduite.

« Personne, dit Temple dans ses *Mémoires*, n'était plus aimable et d'un accès plus facile; loin d'être imposant ou réservé, il n'avait pas le moindre levain d'orgueil ni de vanité. C'était le plus affable et le plus civil des hommes. Il traitait moins ses sujets comme des vassaux et des tenanciers que comme autant de seigneurs, de gentilshommes et de particuliers libres. Le tour de ses compliments

était plausible, et toutes ses manières engageantes. Il prenait de l'empire sur les cœurs dans le temps même qu'il perdait l'estime de ses sujets, et souvent il les mettait dans l'incertitude entre leur jugement et leur inclination [1]. »

Mais M. de Chateaubriand peint plus philosophiquement que tout autre, dans ses *Mélanges historiques*, le règne de Charles II. « Ce prince, dit ce grand écrivain, fut un de ces hommes qui se placent quelquefois entre deux périodes historiques, pour finir l'une et commencer l'autre, pour amortir les ressentiments, sans être assez forts pour étouffer les principes; un de ces princes dont le règne sert comme de passage ou de transition aux grands changements d'institutions, de mœurs et d'idées chez les peuples; un de ces princes tout exprès créés pour remplir des espaces vides, qui, dans l'ordre politique, séparent souvent la cause de l'effet. »

1. Hume, t. X, p. 148.

CHAPITRE V.

CONCLUSION.

Résumons, dans ce dernier chapitre, les causes de la décadence des Stuarts et de la grandeur de Guillaume III.

Les descendants de l'infortunée reine d'Écosse avaient reçu de la nature des qualités brillantes; ils possédaient même cette affabilité de manières qui séduit les cœurs. Guillaume était sec, froid, réservé.

Le règne des Stuarts commença toujours sous les plus heureux auspices, tout semblait leur sourire. Guillaume, au contraire, fut dès les premiers jours entouré de dangers et de difficultés sans nombre. Pourquoi les premiers tombèrent-ils avec tant de chances de succès, tandis que le second triompha avec tant de chances de mort?

Les Stuarts arrivèrent au trône à une époque où les progrès de la civilisation avaient divisé

l'Angleterre en deux partis dictincts : les intérêts anciens, forts de la consécration du temps; les intérêts nouveaux, forts de l'ascendant de la raison.

Au lieu d'allier ces deux intérêts nationaux, ils ne soutinrent que les anciens droits et commencèrent la lutte. Cependant le bien général ne pouvait résulter que de la fusion intime de ces deux causes; et, comme toute fusion a besoin de feu pour se produire, ce fut la guerre civile qui se chargea d'accélérer, sous les Stuarts, un résultat que Guillaume obtint par son patriotisme et son génie.

Les Stuarts se trouvaient toujours dans une position fausse. Représentants officiels du protestantisme, ils étaient catholiques au fond du cœur. Représentants obligés d'un système de liberté et de tolérance, ils étaient absolus par instinct. Représentants des intérêts anglais, ils étaient dévoués ou vendus à la France.

Guillaume, au contraire, était véritablement, par nature et par conviction, ce qu'il représentait sur le trône.

Par la manière dont le prince d'Orange établit son autorité, il devait avoir un avantage marqué sur les Stuarts. Ce n'était pas Charles Ier et Jac-

ques II, héritant d'un pouvoir déjà déconsidéré et avili; ce n'était pas non plus Charles II, appelé par l'accord momentané des partis opposés, obligé d'être ou leur jouet ou leur oppresseur : c'était le fondateur d'un nouvel ordre de choses dont l'établissement avait été hâté par son courage et son habileté.

L'origine d'un pouvoir influe sur toute sa durée, de même qu'un édifice brave les siècles ou s'écroule en peu de jours, suivant que sa base est bien ou mal assise.

En général, les révolutions conduites et exécutées par un chef[1] tournent entièrement au profit des masses; car, pour réussir, le chef est obligé d'abonder entièrement dans le sens national; et, pour se maintenir, il doit rester fidèle aux intérêts qui l'ont fait triompher; tandis que, au contraire, les révolutions faites par les masses ne profitent souvent qu'aux chefs, parce que le peuple croit, le lendemain de sa victoire, son ouvrage achevé, et qu'il est dans son essence de se reposer longtemps de tous les efforts qu'il lui a fallu pour vaincre.

1. Il est clair que je ne parle que des révolutions qui ont lieu dans les pays libres, où la force morale a plus d'empire que la force physique.

Ainsi donc, Guillaume III, qui, par son illégitimité, repoussait toute solidarité avec les règnes précédents ; qui, par sa personne et ses hauts faits, était le chef de sa cause et de la révolution ; qui, enfin, par son élection libre, avait acquis un droit incontestable, avait posé profondément dans le sol anglais les bases de son trône.

Considérons maintenant la conduite personnelle de ces différents souverains.

Les Stuarts avaient du courage, de l'esprit, de la persévérance ; mais ils employaient ces qualités à s'opposer aux besoins de leur peuple et au rebours des circonstances.

Ils résistaient là où il fallait céder, et ils cédaient là où la résistance était un devoir.

Ils n'avaient de persévérance que dans leur haine, jamais dans leur affection ; et, une fois entraînés sur la pente révolutionnaire, ils manquèrent toujours de cette vertu qui seule peut sauver dans les grands périls, l'élan du cœur.

On peut gouverner une société tranquille et régulière avec les seuls dons de l'esprit ; mais lorsque la violence a remplacé le droit, et que la marche méthodique de la civilisation a été rompue, un souverain ne regagne le chemin qu'il a

perdu qu'en prenant de ces grandes et subites résolutions que le cœur seul inspire.

Lorsque Charles Ier, résistant au torrent révolutionnaire, était bloqué dans Oxford, en 1644, par l'armée parlementaire, ce n'était pas en discutant minutieusement les prérogatives de la couronne et les droits du parlement, qu'il pouvait regagner son influence perdue; mais en prenant une de ces grandes décisions qui étonnent par leur audace et plaisent par leur grandeur même, comme, par exemple, de se jeter dans Londres, seul, de sa personne, en se confiant à la générosité du peuple [1].

Lorsque Jacques II apprit les projets hostiles du prince d'Orange, ce n'était pas en implorant le secours de Louis XIV qu'il pouvait raffermir sa couronne, mais en faisant appel à la fidélité d'un parlement libre, et en tenant au pays ce langage élevé qui vibre si bien du haut d'un trône

1. Les craintes de nos ennemis nous montrent quelquefois, mieux que nos propres sentiments, nos véritables intérêts. En 1644, le parlement crut que le roi avait l'intention de venir se mettre dans Londres à la tête du peuple de la Cité, qui lui était dévoué; il fut saisi d'une terreur panique, et prit les mesures les plus énergiques pour empêcher Charles Ier de réaliser un projet que d'ailleurs il n'eut jamais. (Voyez Guizot, t. II, p. 44.)

Une lutte ne peut se soutenir qu'à armes égales; et lorsque, dans le tourbillon des révolutions, le vice et la vertu, la vérité et l'erreur, se confondent par leur emportement mutuel, ce n'est que par les passions généreuses de l'âme qu'on dompte les passions haineuses des partis.

Mais les Stuarts avaient sur les lèvres ce que Guillaume avait dans le cœur : ils possédaient cette politesse du vice qui imite les vertus qu'on n'a pas, tandis que Guillaume avait cette rudesse de la vertu qui dédaigne tout fard et tout éclat d'emprunt.

Le protestantisme était devenu, en Angleterre, depuis le XVI[e] siècle, l'emblème de tous les intérêts nationaux. Pour être puissants à l'intérieur comme à l'extérieur, les Stuarts n'avaient qu'à se mettre partout franchement à la tête de cette cause; loin de là, ils l'abandonnèrent au dehors et mirent tous leurs efforts à la dompter au dedans.

Mais il n'y a jamais eu, chez les peuples libres, de gouvernement assez fort pour réprimer longtemps la liberté à l'intérieur sans donner de gloire au dehors. Aussi la marche du gouvernement des Stuarts se manifestait par des contradictions journalières qui violaient tantôt les règles de la justice, tantôt les règles de la politique.

Charles Ier, tout en abandonnant en Europe la cause protestante, ne pouvait empêcher qu'on ne recrutât chez lui des partisans et des soldats pour Gustave-Adolphe, ce héros du protestantisme.

Charles II était obligé, pour satisfaire à l'opinion publique, de donner sa nièce au prince d'Orange, chef de la ligue protestante.

Jacques II, quoique catholique et persécuteur, fut contraint à donner asile aux victimes de la révocation de l'édit de Nantes.

De sorte que les Stuarts réveillaient sans cesse les sympathies en faveur de la cause qu'ils voulaient sacrifier, et leur protection, loin d'être un signe de leur générosité, était une preuve de leur faiblesse et de leur lâcheté.

Mais on ne viole pas impunément la logique populaire. Maintenir la paix en réveillant des symboles de guerre; protéger les persécutés en faisant cause commune avec les persécuteurs; charger le peuple d'impôts, pour faire assister les flottes et l'armée à des traités honteux; tendre journellement tous les ressorts du pouvoir, sans même garantir le repos public, voilà les inconséquences dont le peuple, tôt ou tard, devait leur demander compte!

Toujours en état d'hostilité envers la nation,

les Stuarts recouraient tour à tour aux lois et aux hommes, aux choses les plus saintes ou les plus profanes, comme à des armes pour attaquer ou pour se défendre.

Se servant des ministres protestants pour rétablir le catholicisme, et envoyant les catholiques à l'échafaud; se servant des hommes politiques pour abaisser le parlement, et les abandonnant ensuite aux vengeances parlementaires, ils étaient constamment entravés dans leurs projets, constamment entraînés dans une voie opposée à leurs désirs, et semblaient ne pas avoir de but parce qu'ils n'osaient avouer le leur.

Les Stuarts ne cherchaient jamais par l'application de quel grand principe, par l'adoption de quel grand système ils pouvaient assurer la prospérité et la prépondérance de leur pays; mais par quels expédients mesquins, par quelles intrigues cachées, ils pouvaient soutenir leur pouvoir toujours dans l'embarras.

Ils ne cherchaient jamais *par quoi*, mais *par qui* ils pouvaient se maintenir, mettant ainsi toujours l'intérêt privé à la place de l'intérêt général, les questions de personnes à la place des questions de principes, et l'intrigue à la place de hautes conceptions politiques.

Guillaume, au contraire, mettait sous ses pieds tous les obstacles, et faisait concourir toutes les opinions diverses comme tous les individus opposés à un seul but, l'intérêt du pays.

Les Stuarts ne faisaient la guerre que pour soutenir par un peu de gloire leur pouvoir chancelant.

Guillaume la faisait pour accroître l'influence de l'Angleterre.

Après les défaites, les Stuarts demandaient la paix; Guillaume ne l'acceptait qu'après la victoire.

Le plus grand reproche qu'on puisse faire aux deux derniers Stuarts, c'est d'avoir toujours été les esclaves de Louis XIV. Lorsqu'ils se trouvaient dans l'embarras, ils en appelaient à l'appui de l'étranger, oubliant que souvent on pardonne tout à un souverain, excepté de ne pas être de son pays.

Tous les hommes, grands et petits, placent leur honneur quelque part. Les Stuarts le plaçaient comme une relique dans l'arche sainte des prérogatives royales. Guillaume plaçait le sien dans la fierté nationale.

Ici-bas, tous les hommes sont plus ou moins acteurs; mais chacun choisit son théâtre et son auditoire, et met tous ses efforts comme toute son ambition à obtenir le suffrage de ce parterre de son adoption; semblables à Alexandre, qui, sur

les bords de l'Indus, pensait à l'approbation des Athéniens comme à la plus belle récompense de ses travaux.

Les Stuarts n'ambitionnaient que l'éloge d'une faction et d'un souverain étranger. Guillaume, au contraire, mettait sa gloire à mériter l'approbation de la postérité.

Tandis que les premiers ne savaient pas profiter des biens de la terre sous un ciel sans nuages, le second savait récolter pendant la tempête.

Les Stuarts rassemblaient le parlement pour le tromper, Guillaume pour le convaincre. Les premiers cassaient ou prorogeaient les chambres toutes les fois qu'elles parlaient d'honneur national ou de liberté; le second les cassait lorsqu'elles étaient animées de passions réactionnaires ou de sentiments opposés à la gloire du pays.

Les Stuarts régnaient par la dissimulation et l'intrigue; Guillaume gouvernait par la franchise. Les Stuarts faisaient toujours grand bruit de leurs alarmes, pour cacher leurs coupables espérances. Guillaume avouait hautement ses espérances, pour dissiper les alarmes.

Pendant que les Stuarts hésitaient, Guillaume marchait.

Pendant que les Stuarts, dominés par la foule,

ne voyaient autour d'eux que confusion, Guillaume avait déjà aperçu le but, s'était élancé et avait entraîné la foule après lui.

L'exemple de ces malheureux rois prouve que lorsqu'un gouvernement combat les idées et les vœux d'une nation, il produit toujours des résultats opposés à ses projets.

Les Stuarts voulaient rétablir le catholicisme; ils l'anéantirent pour des siècles en Angleterre. Ils voulaient relever la royauté; ils la compromirent. Ils voulaient assurer l'ordre, et ils n'amenèrent que bouleversements sur bouleversements. Il est donc vrai de dire que :

« Le plus grand ennemi d'une religion est celui qui veut l'imposer; le plus grand ennemi de la royauté, celui qui la dégrade; le plus grand ennemi du repos de son pays, celui qui rend une révolution nécessaire. »

Guillaume III réussit à fermer le gouffre des révolutions et à assurer les destinées de l'Angleterre, par cela seul que sa conduite fut tout l'opposé de celle des Stuarts; car s'il eût suivi les mêmes errements et marché sur les mêmes traces, il eût compromis tout ce qu'il consolida.

Considérons, en effet, ce qui serait résulté si le prince d'Orange, après avoir détrôné Jacques II et

violé le principe d'hérédité, eût accepté la couronne du dernier parlement de Jacques II, et qu'au lieu de convoquer une convention nationale, expression libre de la volonté populaire, il n'eût ainsi tenu son autorité que d'une assemblée bâtarde qui n'avait aucun droit de la lui donner.

Supposons qu'au lieu de déchirer les traités des Stuarts, il eût imploré comme eux l'appui et la bienveillance d'une puissance étrangère ;

Supposons qu'au lieu de soutenir, les armes à la main, la cause protestante sur le continent, il l'eût abandonnée ;

Supposons que, sans venger l'Angleterre de tous les affronts qu'elle avait reçus, il eût conservé dans Londres une armée permanente plus nombreuse que les troupes de Jacques II, pour intimider le parlement et pour subir des humiliations étrangères; qu'au lieu de poursuivre un grand but, il n'eût fait, comme les Stuarts, que des expéditions inutiles, pour tromper l'ardeur militaire et faire diversion à l'opinion publique;

Supposons qu'au lieu de s'appuyer sur des intérêts généraux, il eût blessé également les intérêts anciens et les intérêts nouveaux; qu'il eût été, comme les Stuarts, parjure et aux hommes qui l'avaient secondé et aux promesses qu'il avait sanc-

tionnées dans son manifeste; qu'au lieu de tenir aux chambres un langage plein de dignité, il n'eût fait appel qu'aux sentiments vulgaires, qu'aux passions basses et aux craintes de l'anarchie revendiquant avec elles la responsabilité des actes tyranniques des règnes précédents[1];

Supposons, enfin, qu'au lieu d'assurer la cause de la révolution de 1688, il l'eût trahie; qu'au lieu de relever le nom anglais, il l'eût avili, qu'au lieu de soulager le peuple, il l'eût accablé d'impôts, sans augmenter ni sa gloire, ni son commerce, ni son industrie; qu'il eût restreint les libertés, sans même garantir l'ordre public; certes, une nouvelle révolution serait devenue une impérieuse nécessité. Car les sociétés ne subissent pas ces bouleversements qui compromettent souvent leur existence, pour changer de chef seulement; elles s'ébranlent pour changer de système, pour guérir leurs souffrances; elles réclament impérieusement le prix de leurs efforts, et ne se calment que lorsqu'elles l'ont obtenu.

Guillaume III satisfit aux exigences de son époque et rétablit la tranquillité publique; mais s'il

1. Si, par exemple, le parlement eût revendiqué la responsabilité de l'assassinat juridique de lord Russell et de Sidney, au lieu de réhabiliter leur mémoire, comme il le fit.

eût suivi la politique des Stuarts, il eût été renversé, et les ennemis de la nation anglaise, en voyant encore de nouveaux besoins de changements, eussent accusé le peuple d'inconséquence et de légèreté, au lieu d'accuser les gouvernants d'aveuglement et de perfidie; ils eussent dit que l'Angleterre était une nation *ingouvernable;* ils l'eussent appelée, comme Jacques II la nomma dans ses Mémoires, une *nation empoisonnée.* Mais, en dépit de ces accusations, la cause nationale, tôt ou tard, eût triomphé, car Dieu et la raison eussent été pour elle!

Disons en terminant qu'il résulte, de l'étude des époques que nous avons rappelées, des principes clairs, précis et applicables à tous les pays.

L'exemple des Stuarts prouve que *l'appui étranger est toujours impuissant à sauver les gouvernements que la nation n'adopte pas.*

Et l'histoire d'Angleterre dit hautement aux rois:

Marchez a la tête des idées de votre siècle, ces idées vous suivent et vous soutiennent.

Marchez a leur suite, elles vous entraînent.

Marchez contre elles, elles vous renversent.

PIÈCES A L'APPUI

PIÈCES A L'APPUI.

I.

Adresse de la Haute Chambre au prince d'Orange, pour lui déférer le gouvernement provisoire.

Nous, lords spirituels et temporels assemblés, dans cette conjoncture, supplions Votre Altesse de se charger de l'administration des affaires publiques, tant civiles que militaires; de prendre la disposition des revenus publics pour la conservation de notre religion, des droits, lois, libertés et propriétés, et de la paix de la nation, et de vouloir porter un soin particulier à l'état présent de l'Irlande, pour prévenir promptement le danger qui la menace.

Nous supplions aussi Votre Altesse de se char-

ger de l'administration jusqu'à l'assemblée d'une *Convention* pour le 22 janvier (2 février, style grégorien), dans laquelle nous ne doutons point que l'on ne prenne les mesures nécessaires à l'établissement de toutes choses sur un fondement sûr et légitime, afin d'empêcher qu'elles soient jamais enfreintes à l'avenir.

Donné dans la chambre des lords, à Westminster, le 25 décembre 1688 (5 janvier 1689, style grégorien)[1].

La chambre des communes fit une adresse entièrement semblable.

1. Mazure, t. III, p. 295.

II.

Déclaration de la Convention nationale, qui investit Guillaume et Marie de la royauté, et limite le pouvoir royal.

Le jour pris pour la cérémonie (24 février 1689), Guillaume et Marie étant sur des siéges placés sur une estrade en forme de trône, les deux chambres en corps s'étant présentées devant eux, le clerc de la couronne lut, en leur nom, une adresse, où, après l'énumération des principaux griefs reprochés à Jacques, il était dit :

« Les pairs et les communes du royaume, rassemblés en corps complet et représentatif de toute la nation, agissant, comme leurs ancêtres l'ont fait en pareille circonstance, pour le maintien de leurs anciens droits, déclarent :

« Que de suspendre l'exécution des lois ou d'en dispenser; de lever de l'argent sur les sujets, ou d'employer l'argent accordé à un autre usage que

celui pour lequel il l'a été; de lever ou de garder sur pied une armée dans le royaume en temps de paix; de créer des cours ou commissions pour les affaires ecclésiastiques; ce sont, de la part de la couronne, lorsqu'elle agit ainsi sans le concours du parlement, autant de choses illégales et pernicieuses;

« Que c'est un droit des sujets de présenter des requêtes au roi, sans que l'exercice de ce droit puisse jamais donner lieu à aucun emprisonnement ni poursuite; que les élections du parlement doivent être libres; que la liberté des discussions ou des procédures dans le parlement ne peut jamais être l'objet d'aucune délibération, ni d'aucune question hors du parlement;

« Que les sujets protestants peuvent avoir des armes, selon leurs conditions, et comme il est permis par les lois;

« Que la nomination et le rapport des jurés doivent se faire sans fraude, et que les jurés choisis pour les procès de haute trahison doivent avoir des terres en propre;

« Qu'on ne doit pas exiger des cautions excessives, ni imposer d'amendes exorbitantes, ni ordonner de punitions cruelles et inusitées;

« Que toutes promesses d'amendes ou de con-

fiscation sur les particuliers, avant leur conviction, sont illégales et nulles;

« Que, pour le maintien ou la correction des lois, pour le redressement des abus, il doit y avoir de fréquents parlements;

« Qu'ils insistent sur tous et chacun de ces articles, comme sur autant de droits qui leur appartiennent, et auxquels il n'aurait jamais dû être porté aucune atteinte;

« Que, dans la confiance où ils sont que Son Altesse, achevant l'ouvrage qu'elle a si glorieusement commencé, les maintiendra dans tous ces droits, et les préservera de tous autres attentats contre leur religion, leurs lois et leurs libertés, ils ont résolu et résolvent :

« Que Guillaume et Marie, prince et princesse d'Orange, soient déclarés roi et reine d'Angleterre, etc., pour posséder la couronne et la dignité royale pendant leur vie et la vie de celui des deux qui survivra, et que le seul et entier exercice du pouvoir royal reste dans la main du prince d'Orange, au nom desdits prince et princesse, pendant qu'ils seront tous deux en vie; et qu'après leur décès, ladite couronne et dignité royale appartiendra aux héritiers issus du corps de ladite princesse, et, au défaut d'une telle lignée, à la

princesse Anne de Danemark et aux héritiers issus de son corps, et au défaut d'une telle lignée, aux héritiers procréés dudit prince d'Orange;

« Qu'ils supplient le prince et la princesse d'Orange de vouloir l'accepter *conformément.* »

Le prince répondit : « Nous acceptons la couronne que vous nous offrez; et comme je n'avais point d'autre intention en venant ici que de conserver votre religion, vos lois et vos libertés, vous pouvez être assurés que je m'efforcerai de les maintenir, et que je serai toujours prêt à concourir de tout mon pouvoir à tout ce qui sera du bien-être et de la gloire de cette nation. »

Ainsi fut formé le contrat entre la nation et son nouveau roi; ainsi se termina en Angleterre cette célèbre révolution de 1688 [1].

1. Boulay (de la Meurthe), t. II, p. 191.

RÉPONSE

A

MONSIEUR DE LAMARTINE

M. Chapuys-Montlaville, député, se proposant de publier un Plutarque français à l'usage du peuple, a fait part à M. de Lamartine de ce projet. A cette occasion, l'illustre représentant a écrit une lettre dans laquelle se trouve un passage où le consulat et l'empire sont si maltraités, que le prisonnier de Ham a cru de son devoir d'y répondre par la lettre ci-jointe, adressée également à M. Chapuys-Montlaville.

A M. CHAPUYS-MONTLAVILLE.

Fort de Ham, le 23 août 1843.

Monsieur,

Je viens de lire la lettre que M. de Lamartine vous a adressée, et dans laquelle il expose ses idées sur le caractère que doivent avoir les publications populaires. Cette lettre contient une appréciation si peu juste du Consulat et de l'Empire, que je crois de mon devoir d'y répondre, persuadé que, dans votre impartialité, vous voudrez bien accueillir mes réflexions sur cette grande époque.

L'influence que l'empereur Napoléon exerça sur la civilisation est jugée de la manière suivante par M. de Lamartine.

« Cet homme survient; il arrête le mouvement révolutionnaire précisément au point où il cessait d'être *convulsif* pour devenir *créateur*. Il se fait lui-même réaction contre une liberté qui commen-

çait déjà *à réagir par elle-même*. Il s'arme de tous les *repentirs*, de tous les *ressentiments*, de toutes les *apostasies* qu'une révolution sème toujours sur sa route. Il écrase *la liberté naissante* avec *les débris* mêmes de tout ce qu'elle a renversé pour éclore ; il refait un *ancien régime* avec les choses et les noms d'hier ; il fait *rétrograder* la presse jusqu'à la censure, la tribune jusqu'au silence, l'*égalité* jusqu'à une noblesse de plébéiens, la liberté jusqu'aux *prisons d'État ;* la *philosophie* et l'*indépendance des cultes* jusqu'à *un concordat*, jusqu'à une *religion d'État*, instrument de règne, jusqu'à un sacre, jusqu'à l'oppression et la captivité d'un pontife. *Il étouffe partout en Europe l'amour et le rayonnement pacifique des idées françaises*, pour n'y faire briller que les *armes odieuses* de la violence et de la conquête. Quel est le résultat final de ce drame à un seul acteur?... Un nom de plus dans l'histoire ; mais l'*Europe deux fois à Paris ;* mais les limites de la France resserrées par l'inquiétude ombrageuse de tout l'Occident désaffectionné ; mais l'*Angleterre réalisant sans rivale la monarchie universelle des mers*, et en France même, la *raison*, la *liberté* et les *masses retardées* indéfiniment par cet épisode de gloire, et ayant peut-être à marcher *plus d'un*

siècle pour regagner le terrain perdu en un seul jour : voilà le 18 brumaire. »

En lisant ce passage, où les faits les plus patents de l'histoire contemporaine sont ouvertement dénaturés, on a peine à croire que ces lignes soient sorties de la plume de l'illustre député de Mâcon, surtout quand on l'entend déclarer solennellement, dans la même lettre, que *c'est devant la vérité seule qu'il faut se placer en écrivant l'histoire à l'usage du peuple.*

Examinons si M. de Lamartine est resté fidèle à cette maxime.

Je ne défends pas le *principe* de la révolution du 18 brumaire, ni la manière brutale dont elle s'est opérée. Une insurrection contre un pouvoir établi peut être une nécessité, jamais un exemple qu'on puisse convertir en principe. Le 18 brumaire fut une violation flagrante de la constitution de l'an III; mais il faut convenir aussi que cette constitution avait déjà été trois fois audacieusement enfreinte : au 18 fructidor, lorsque le gouvernement attenta à l'indépendance du corps législatif en condamnant ses membres à la déportation sans jugement; au 30 prairial, quand le corps législatif attenta à l'indépendance du gouvernement; enfin, au 22 floréal, quand, par un décret

sacrilége, le gouvernement et le corps législatif, attentèrent à la souveraineté du peuple, en cassant les élections faites par lui.

La question importante à résoudre est de savoir si le 18 brumaire sauva ou non la République; et pour éclaircir ce fait, il suffit de considérer quel était l'état du pays avant cet événement, et ce qu'il fut après.

M. de Lamartine est le premier écrivain qui ait osé dire que, sous le directoire, le mouvement révolutionnaire cessait d'être convulsif pour devenir *créateur*. Il est au contraire de notoriété publique que le directoire n'avait conservé de la Convention, que les haines, sans en recueillir ni les vérités ni l'énergie. La France périssait par la corruption et le désordre. La société avait à sa tête les fournisseurs et les faiseurs d'affaires, hommes sans conscience ni patriotisme. Les généraux d'armée, tels que Championnet à Naples et Brune en Italie, se sentant plus forts que le pouvoir civil, ne lui obéissaient plus et emprisonnaient ses mandataires. D'autres s'entendaient avec les chefs des chouans, et trahissaient la République. Le crédit était anéanti, le trésor était vide, la rente était tombée à 11 francs, les ressources du pays étaient gaspillées par une administration vénale; le bri-

gandage le plus affreux infestait la France ; l'Ouest était toujours en insurrection ; l'Italie avait été perdue, et malgré la victoire de Zurich, l'ancien régime, fort de nos défaites, de nos dissensions intestines, de la faiblesse du gouvernement, s'avançait menaçant à la tête de la coalition étrangère. La liberté, au lieu de commencer *à réagir par elle-même*, comme le dit M. de Lamartine, était un mot vide de sens, car les seules lois en vigueur étaient les lois d'*exclusion* ou de *proscription*. Il y avait *cent quarante-cinq mille Français* en exil. Les anciens conventionnels étaient exclus de tous les emplois. L'écrivain dont les paroles tendaient à attaquer la forme existante du gouvernement était *passible de la peine de mort*. La loi des otages, qui détruisait la sécurité de *deux cent mille familles*, était maintenue dans toute sa rigueur. Des entraves sans nombre arrêtaient la liberté des cultes. Les persécutions des théophilanthropes avaient soulevé la Belgique ; les prêtres réfractaires ou assermentés gémissaient également en prison ou en exil. La loi de l'emprunt forcé produisait les plus funestes effets sur les propriétés ; les domaines nationaux avaient cessé de se vendre, et les ressources du revenu public étaient taries. Tel était l'esprit, telle était la liberté qui

régnaient à cette époque malheureuse. Le général Bonaparte débarque à Fréjus, et « la France, dit M. de Cormenin, homme positif et national, la France, effrayée du dehors, inquiète du dedans, court au-devant d'un homme, les mains pleines du pouvoir, et lui dit : Sauvez-moi![1] » Les populations violent les lois de quarantaine pour l'amener plus vite à terre, s'écriant : « Nous aimons mieux la peste que l'invasion, » et le premier consul, à peine au pouvoir, rétablit l'ordre dans le monde moral comme dans le monde physique, apaise les dissensions, réunit tous les républicains contre l'ennemi commun, l'ancien régime; crée la régularité dans les finances, dans la justice, dans l'administration, et fait plier sous son commandement l'armée qui murmurait. Il jette les fondements de l'égalité en établissant le Code civil, « monument législatif, dit encore M. de Cormenin, le plus durable des temps modernes par la solidité de ses matériaux, le plus magnifique par la simplicité de ses divisions, le plus unitaire par la fusion de tous les systèmes du droit coutumier et du droit écrit. » Par son organisation centrale, il assure l'unité et la nationalité française; par le concordat,

1. Discours sur la centralisation.

il réconcilie le clergé, rétablit la religion, proclame la liberté des cultes et affermit un des principaux résultats de la révolution, en faisant sanctionner par le pape l'aliénation des biens ecclésiastiques. Le premier consul ferme toutes les plaies de la patrie, ouvre les prisons où gémissaient neuf mille prévenus politiques; il fait revenir les proscrits, parmi lesquels se trouvaient les membres de l'assemblée constituante; il rappelle La Fayette, Latour-Maubourg, Bureau de Puzy, et les hommes condamnés à la déportation, tels que Carnot, Portalis, Siméon, Barbé-Marbois; il remet en vigueur tous les souvenirs de gloire; il soulage l'infortune de la dernière des Duguesclin, comme l'infortune de la veuve de Bailly, président de la célèbre séance du Jeu-de-Paume; comme l'infortune de la sœur de Robespierre. Il pacifie la Vendée, apaise les troubles de Toulouse, les mécontentements du Midi, l'insurrection de la Belgique. N'ayant plus besoin, comme le directoire, de soldats pour maintenir la tranquillité dans Paris, il les lance à la frontière, reconquiert l'Italie, obtient la paix et oblige tous les souverains de l'Europe à reconnaître la République française et son glorieux représentant. Telles furent les conséquences du 18 brumaire; voilà ce que M. de Lamartine appelle *s'armer de tous*

les repentirs, de tous les ressentiments, de toutes les apostasies! Le Consulat a sauvé la République et l'avenir de la révolution d'une ruine complète ; et ce fait, tous les républicains consciencieux, tels que Carnot, Thibaudeau, Cormenin, Carrel, l'ont reconnu : dire le contraire, c'est nier l'évidence. L'Empire a froissé quelques-unes des idées nouvelles, méconnu quelques vérités ; mais le Consulat est resté, pour tous les vrais patriotes, l'emblème le plus pur de la révolution, une des plus belles pages de notre histoire. Si aujourd'hui il existe encore une opinion sincère et nationale, qui a pris pour mission de rappeler les formes républicaines, c'est qu'il y a encore un grand nombre d'esprits élevés qui regrettent ce gouvernement créateur et organisateur, composé de deux chambres électives, d'un conseil d'État et d'un chef responsable avec deux millions de liste civile. Ils regrettent cette administration intègre, économe, qui, avec un budget de sept cents millions, répandait partout la prospérité ; enfin ils regrettent cette politique puissante et fière, qui nous avait rendus la première nation du monde.

Autre grief : « Napoléon étouffe partout en Europe l'amour et le rayonnement pacifique des idées françaises. » Or, lorsque le général Bona-

parte prit le timon des affaires, la République était en guerre avec toute l'Europe; les peuples étrangers, sans exception, étaient tous exaspérés contre la France; les magnifiques vérités proclamées par nos assemblées nationales avaient été obscurcies par tant de passions, qu'elles étaient méconnues! Où donc existait le *rayonnement pacifique* dont parle M. de Lamartine? Ce fut Napoléon, au contraire, qui, arrêtant les passions, fit triompher partout en Europe les vérités de la révolution française. Ce fut lui qui implanta en Pologne, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Suisse, les idées et les lois civilisatrices de la France. Qui ne sait qu'en Allemagne il fit disparaître d'un trait de plume *deux cent quarante-trois* petits États féodaux; que de la Vistule au Rhin il détruisit le servage, les abus de la féodalité, y introduisit le Code civil français, la publicité des jugements par jury en matière criminelle, déracina les haines de religion, et y établit la liberté des cultes! Qui ne sait qu'en Pologne, en Italie, il créa des germes puissants de nationalité, éleva des tribunes nationales, et répandit tous les bienfaits d'un gouvernement éclairé! Qui ne sait qu'en Suisse il pacifia les cantons, et leur donna un pacte fédéral qui est encore aujourd'hui l'objet de leurs regrets! Enfin

qui ne sait qu'en Espagne même il détruisit l'inquisition, la féodalité, et fit tous ses efforts pour y établir une constitution plus libérale et un gouvernement plus éclairé que tous ceux que nous y avons vus depuis vingt-huit ans! Naguère encore Coblentz, en illuminant ses murs, parce que la Prusse n'avait pas pu lui enlever ses lois françaises, rendait un bel hommage à la mémoire de l'Empereur.

« Le résultat de l'Empire, dit l'illustre écrivain que je réfute avec douleur, c'est l'Europe deux fois à Paris, c'est l'Angleterre réalisant sans rivale la monarchie universelle des mers; c'est en France la raison, la liberté, et les masses retardées indéfiniment par cette période de gloire. » Cela est vrai dans ce sens que ces résultats désastreux sont venus, non du triomphe, mais *de la chute* de l'Empereur. Pleurez donc avec nous, avec la France, avec les peuples, les revers de nos armes; car si elles eussent toujours été victorieuses jusqu'à la fin, l'Angleterre était abaissée, l'oligarchie européenne vaincue, les nationalités des peuples voisins ressuscitées, la liberté enfin implantée en Europe!

Je ne défends pas systématiquement toutes les institutions de l'Empire, ni toutes les actions de

l'Empereur, je les explique. Je regrette la création d'une noblesse qui, dès le lendemain de la chute de son chef, a oublié son origine plébéienne pour faire cause commune avec les oppresseurs; je regrette certains actes de violence inutiles au maintien d'un pouvoir fondé par la volonté du peuple; mais ce que je prétends, c'est que de tous les gouvernements, qui précédèrent ou qui suivirent le Consulat et l'Empire, aucun ne fit, même pendant la paix, pour la prospérité de la France, la millième partie de ce que créa l'Empereur pendant la guerre.

Ouvrez le magnifique ouvrage de M. de Cormenin sur la centralisation, et vous y lirez ce passage remarquable : « La division départementale de la France, la codification législative, la comptabilité financière, l'administration intérieure, l'armée disciplinée, la police organisée, et l'unité nationale, font l'envie et l'admiration de l'Europe! » Eh bien ! excepté la division du territoire par départements, toutes ces fondations sont des créations de l'Empereur.

Que M. de Lamartine veuille bien se rappeler les lois organiques de l'Empire, et il verra que, malgré leurs défauts, le sénat avec ses membres élus, le corps législatif avec ses membres rétri-

bués, les colléges électoraux et les assemblées de canton, avaient une base plus démocratique que les chambres d'aujourd'hui. Qu'il étudie l'organisation du conseil d'État impérial, composé de toutes les spécialités les plus renommées, et qu'il dise s'il croit, avec les chartes de 1814 ou de 1830, avec des aristocraties bâtardes, avec des lois rédigées à la hâte, votées en une séance, farcies d'amendements contradictoires; s'il croit, dis-je, pouvoir continuer ainsi l'œuvre immortelle du Code civil, et ancrer profondément en France le respect de la loi?

Qu'il consulte le rapport au roi de M. Villemain sur l'instruction publique, et il verra que l'Empereur, qui organisa l'instruction primaire et secondaire, et qui créa ensuite l'Université, avait, en 1812, plus de lycées et de colléges communaux, et plus d'élèves dans ces établissements qu'il n'y en avait en France en 1840.

Qu'il consulte les statistiques criminelles, et il verra que, depuis l'Empire, les délits suivent toujours une progression croissante.

Qu'il consulte les intérêts de la classe ouvrière, et il se convaincra que les salaires, sous l'Empire, étaient doubles de ce qu'ils sont aujourd'hui, qu'on n'a ni développé ni amélioré l'institution

des prud'hommes; enfin, qu'on a détruit les dépôts de mendicité sans les remplacer par d'autres établissements.

Qu'il jette les yeux sur les documents officiels recueillis par le capitaine de vaisseau Laignel, et il verra que l'Empereur, malgré les désastres d'Aboukir et de Trafalgar, malgré les guerres continentales, avait en dix ans reconstruit *cent trois vaisseaux de ligne*, tandis que depuis 1814 jusqu'à 1842 la Restauration et le gouvernement actuel n'en ont construit entièrement que *quatre!*

Qu'il énumère tous les marais desséchés, tous les canaux, tous les ports creusés, toutes les routes ouvertes, tous les monuments élevés, toutes les industries créées en quatorze ans de guerre, et qu'il compare ces résultats avec ceux obtenus en vingt-huit ans de paix avec un budget plus élevé de 600 millions par an.

Enfin, même ces prisons d'État, si décriées dans l'opinion, étaient établies sur un système plus humain, plus légal et moins arbitraire que les prisons de la Restauration, que les prisons de Doullens et du mont Saint-Michel du régime actuel. Sous la Restauration, les prisonniers politiques étaient confondus avec les galériens; aujourd'hui ils ne peuvent faire valoir leurs plaintes que de-

vant des inspecteurs ou des préfets, hommes trop dépendants pour oser prendre la défense d'ennemis du gouvernement. Sous l'Empire, les prisons d'État étaient visitées par des conseillers d'État en missions extraordinaires, fonctionnaires publics les plus haut placés après les ministres, et qui, par leur caractère politique, pouvaient faire prévaloir sans crainte la justice et l'humanité.

Qu'en philosophe, en homme consciencieux, comme je me plais à le juger, M. de Lamartine scrute avec impartialité les actes de Napoléon, et il lui rendra justice comme au premier organisateur de la démocratie française, comme au promoteur le plus fervent de la civilisation.

Napoléon eut ses torts et ses passions; mais ce qui le distinguera éternellement de tous les souverains aux yeux des masses, c'est qu'il fut le roi du peuple, tandis que les autres furent les rois des nobles et des privilégiés.

Comme citoyen, comme homme dévoué aux libertés de mon pays, je fais une grande distinction entre le Consulat et l'Empire; comme philosophe, je n'en fais aucune, parce que, consul ou empereur, la mission de Napoléon fut toujours la même. Consul, il établit en France les principaux bienfaits de la révolution; empereur, il répandit

dans toute l'Europe ces mêmes bienfaits. Sa mission, d'abord purement française, fut ensuite humanitaire.

Il est pénible de voir un homme de génie, comme M. de Lamartine, méconnaître de si grandes vérités; mais comment s'en étonner lorsqu'on se souvient, qu'il y a un an, le député de Mâcon, dans un discours à ses commettants[1], se plut à nier l'action de Rome sur la civilisation du monde, et attribua à Carthage une influence qu'elle n'eut jamais? Le poëte qui oublie que nous autres, peuples de l'Occident, nous devons tout à Rome, tout, jusqu'à notre langue, à laquelle lui-même prête un nouveau lustre, ce poëte, dis-je, peut aussi oublier la gloire civile, l'influence civilisatrice de l'Empereur; car les traces du génie de Rome, comme les traces du génie de Napoléon, sont gravées en caractères ineffaçables sur notre sol comme dans nos lois.

Je ne puis comprendre qu'un homme, qui accepte le magnifique rôle d'avocat des intérêts démocratiques, reste insensible aux prodiges enfantés par la lutte de toutes les aristocraties européennes

1. Voyez le dernier discours de M. de Lamartine au banquet de Mâcon.

contre le représentant de la révolution; qu'il soit inflexible pour ses erreurs, sans pitié pour ses revers, lui dont la voix harmonieuse a toujours des accents pour plaindre les malheurs, pour excuser les fautes des Bourbons. Eh quoi! M. de Lamartine trouve des regrets et des larmes pour les violences du ministère Polignac, et son œil reste sec et sa parole amère au spectacle de nos aigles tombant à Waterloo, et de notre Empereur plébéien mourant à Sainte-Hélène!

C'est au nom de la vérité historique, la plus belle chose qu'il y ait au monde après la religion, que M. de Lamartine vous a adressé sa lettre; c'est également au nom de cette même vérité historique que je vous adresse la mienne. L'opinion publique, cette reine de l'univers, jugera qui de nous deux a saisi sous son véritable aspect l'époque du Consulat et de l'Empire.

Je profite avec plaisir de cette occasion pour vous exprimer, monsieur, la haute estime que je vous porte, et je vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments distingués.

Napoléon-Louis Bonaparte.

RÊVERIES POLITIQUES

RÊVERIES POLITIQUES[1].

« Le peuple qui a la souveraine puissance doit « faire par lui-même tout ce qu'il peut faire ; et ce « qu'il ne peut pas bien faire, il faut qu'il le fasse « par ses ministres. »

(MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. II. c. II.)

L'époque où nous vivons est faite pour développer les facultés comme pour encourager tous les amours-propres. La liberté de la presse permettant à chacun de faire connaître ses opinions, on écrit aujourd'hui ce qu'on se serait contenté de penser autrefois, et la persuasion d'un meilleur avenir stimule toutes les capacités, quelque faibles qu'elles soient. Une des raisons qui engagent les patriotes à écrire, c'est le désir ardent

1. Les RÊVERIES POLITIQUES ont été écrites en 1832 : M. de Chateaubriand était alors en Suisse ; le Prince lui soumit son travail, et notre grand écrivain voulut bien y faire quelques observations, qui ont malheureusement été égarées. L'une d'elles consistait à mettre *nation* au lieu de *peuple*.

d'améliorer la condition des peuples; car si l'on jette un coup d'œil sur les destinées des diverses nations, on recule d'épouvante et l'on élève alors la voix pour défendre les droits de la raison et de l'humanité. En effet, que voit-on partout? Le bien-être de tous sacrifié non aux besoins, mais aux caprices d'un petit nombre; partout deux partis en présence, l'un qui marche vers l'avenir pour atteindre l'utile, l'autre qui se cramponne au passé pour conserver les abus. Là, on voit un despote qui opprime; ici un élu du peuple qui corrompt; là un peuple esclave qui meurt pour acquérir son indépendance; ici un peuple libre qui languit parce qu'on lui dérobe sa victoire.

Là où il n'y a pas eu de révolution, il est aisé de comprendre que le pouvoir soit rétif aux innovations et s'entoure de priviléges; mais là où il y a eu révolution, là où le peuple a renversé un pouvoir odieux pour ramener la gloire et la liberté, voir les vaincus profiter de la victoire, étouffer l'enthousiasme et relever ce que le peuple avait détruit dans sa colère, c'est ce qui surpasse l'imagination, et ce qui doit servir de leçon à la postérité. Le plus difficile n'est pas d'acquérir la liberté, c'est de la conserver; et comment la conserver, lorsque ceux qui devraient la défendre l'attaquent

sans cesse? Ce n'est plus seulement la force brutale qui commande ou la trahison qui tue, c'est un esprit de doctrine qui détruit tout germe vital. C'est cet esprit qui, peu inquiet de l'honneur de la France, a tout abandonné à la peur d'une anarchie qui n'était point à craindre, ou d'une guerre que nous ne pouvions redouter. C'est une fausse idée d'utilité que celle qui sacrifie mille avantages réels pour un inconvénient ou imaginaire ou de peu d'importance. Elle tendrait donc à priver les hommes du feu parce qu'il incendie, et de l'eau parce qu'elle inonde. Ah! pourquoi la belle révolution de Juillet a-t-elle été flétrie par des hommes qui, redoutant de planter l'arbre de la liberté, ne veulent qu'en greffer des rameaux sur un tronc que les siècles ont pourri, et dont la civilisation ne veut plus!

Le malaise général qu'on remarque en Europe vient du peu de confiance que les peuples ont en leurs souverains. Tous ont promis, aucun n'a tenu. Les besoins que la civilisation fait naître se font sentir dans tous les pays; partout les peuples demandent, partout les rois refusent. C'est donc à la force à décider. Malheur aux souverains dont les intérêts ne sont pas liés à ceux de la nation! quand la gloire de l'un ne fait pas la gloire de l'autre,

quand la conservation de l'un est au détriment de l'autre, et lorsqu'ils ne peuvent se fier réciproquement ni à leurs promesses ni à leurs serments. Les rois défendent leur trône comme leur propriété personnelle. Toute concession leur paraît un vol; toute amélioration, un commencement de révolte.

Les despotes qui gouvernent le sabre à la main et qui n'ont de lois que leur caprice, ceux-là du moins ne dégradent pas l'espèce humaine; ils l'oppriment sans la démoraliser La tyrannie retrempe les hommes; mais les gouvernements faibles qui, sous un masque de liberté, marchent à l'arbitraire; qui ne peuvent que corrompre ce qu'ils voudraient abattre, qui sont injustes envers les faibles et humbles envers les forts, ces gouvernements-là conduisent à la dissolution de la société; car ils endorment par leurs promesses, tandis que les autres réveillent par leurs martyres.

« Chaque gouvernement se compose de deux éléments distincts, sa nature et son principe. Sa nature est ce qui le fait être tel, et son principe ce qui le fait agir; l'une est sa structure particulière, l'autre les passions humaines qui le font mouvoir[1]. »

Un gouvernement ne peut donc être fort que

1. Montesquieu, *Esprit des lois.*

lorsque ses principes sont d'accord avec sa nature. C'est ainsi que la nature de la République fut d'établir le règne de l'égalité et de la liberté; et les passions qui la firent agir, l'amour de la patrie et l'extermination de tous ses ennemis. La nature de l'Empire fut de consolider un trône sur les principes de la Révolution, de cicatriser toutes les plaies de la France, de régénérer les peuples; ses passions, l'amour de la patrie, de la gloire, de l'honneur. La nature de la Restauration fut une liberté octroyée pour faire oublier la gloire; et ses passions, le rétablissement des anciens priviléges et la tendance à l'arbitraire. La nature de la royauté de 1830 fut la renaissance des gloires françaises, la souveraineté du peuple, le règne du mérite; ses passions, la peur, l'égoïsme et la lâcheté.

L'agitation qui règne dans tous les pays, l'amour de la liberté qui s'est emparé de tous les esprits, l'énergie que la confiance en une bonne cause a mise dans toutes les âmes, tous ces indices d'un désir impérieux nous mèneront à un heureux résultat. Oui, le jour viendra, et peut-être n'est-il pas loin, où la vertu triomphera de l'intrigue, où le mérite aura plus de force que les préjugés, où la gloire couronnera la liberté. Pour arriver à ce but, chacun a rêvé des moyens dif-

férents; je crois qu'on ne peut y parvenir qu'en réunissant les deux causes populaires, celle de Napoléon II et celle de la république. Le fils du grand homme est le seul représentant de la plus grande gloire, comme la république, celui de la plus grande liberté. Avec le nom de Napoléon on ne craindra plus le retour de la Terreur; avec le nom de la république on ne craindra plus le retour du pouvoir absolu. Français, ne soyons pas injustes et rendons grâce à celui qui, sorti des rangs du peuple, fit tout pour sa prospérité, qui répandit les lumières et assura l'indépendance de la patrie. Si un jour les peuples sont libres, c'est à Napoléon qu'ils le devront. Il habituait le peuple à la vertu, seule base d'une république. Ne lui reprochez pas sa dictature : elle nous menait à la liberté, comme le soc de fer qui creuse les sillons prépare la fertilité des campagnes. C'est lui qui porta la civilisation depuis le Tage jusqu'à la Vistule; c'est lui qui enracina en France les principes de la République. L'égalité devant les lois, la supériorité du mérite, la prospérité du commerce et de l'industrie, l'affranchissement de tous les peuples : voilà où il nous menait au pas de charge! Jeunesse française, d'où vient cette ardeur qui vous enflamme, cet

amour de la liberté et de la gloire qui fait de vous les fermes soutiens et l'espoir de la patrie? C'est que l'aurore de votre vie fut éclairée par le soleil d'Austerlitz, que l'amour de la patrie fut votre premier sentiment, et que l'instruction solide que vous puisiez sous les ailes de la victoire donnait de bonne heure accès dans votre âme aux nobles passions qui font palpiter un cœur. Le malheur du règne de l'empereur Napoléon, c'est de n'avoir pu recueillir tout ce qu'il avait semé, c'est d'avoir délivré la France sans avoir pu la rendre libre.

Mais les hommes sont souvent injustes envers ceux qui leur ont fait le plus de bien; ils s'enthousiasment des noms et négligent les choses réelles. « Sylla, homme emporté, mène violemment les Romains à la liberté; Auguste, rusé tyran, les conduit doucement à la servitude. Pendant que sous Sylla la république reprenait des forces, tout le monde criait à la tyrannie; et pendant que sous Auguste la tyrannie se fortifiait, on ne parlait que de liberté. »

Nul doute qu'il ne faille aujourd'hui des lois immuables qui assurent à jamais le bonheur et les libertés du pays; mais n'oublions pas qu'il y a des moments de crise d'où la patrie ne saurait sortir triomphante qu'avec le génie d'un Napoléon ou la

volonté immuable d'une Convention; car il faut une main forte qui abatte le despotisme de la servitude avec le despotisme de la liberté, qui sauve la patrie avec les mêmes moyens qui l'auraient asservie. Chaque époque a ses besoins impérieux; chaque convulsion de la société demande un remède différent. « C'est ainsi que les lois, dont l'effet naturel était de faire des Romains un grand peuple, leur devinrent à charge lorsqu'ils se furent agrandis[1]. »

Plus il y a dans un pays d'intelligences qui se montrent, plus il y a d'hommes capables de commander aux autres, plus les institutions doivent être républicaines : aussi marchons-nous à grands pas vers le règne des capacités.

Les premiers besoins d'un pays sont l'indépendance, la liberté, la stabilité, la suprématie du mérite et l'aisance également répandue. Le meilleur gouvernement sera celui où tout abus du pouvoir pourra toujours être corrigé, où, sans bouleversement social, sans effusion de sang, on pourra changer et les lois et le chef de l'État, car une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures.

1. Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains.*

Pour que l'*indépendance* soit assurée, il faut que le gouvernement soit fort, et, pour qu'il soit fort, il faut qu'il ait la confiance du peuple, qu'il puisse avoir une armée nombreuse et bien disciplinée sans qu'on crie à la tyrannie, qu'il puisse armer toute la nation sans crainte de se voir renversé.

Pour être libre, ce qui n'est qu'une conséquence de l'indépendance, il faut que tout le peuple indistinctement puisse concourir aux élections des représentants de la nation; il faut que la masse, qu'on ne peut jamais corrompre, et qui ne flatte ni ne dissimule, soit la source constante d'où émanent tous les pouvoirs.

Pour que l'*aisance* se répande dans toutes les classes, il faut non-seulement que les impôts soient diminués, mais encore que le gouvernement ait un aspect de stabilité qui tranquillise les citoyens et permette de compter sur l'avenir. Le gouvernement sera *stable* lorsque les institutions ne seront point exclusives, c'est-à-dire lorsque, ne favorisant aucune classe, elles seront tolérantes pour tous et surtout en harmonie avec les besoins et les désirs de la majorité de la nation. Alors le mérite sera la seule raison pour parvenir, les services rendus à la patrie la seule cause de récompenses.

D'après les opinions que j'avance, on voit que mes principes sont entièrement républicains. Eh ! quoi de plus beau, en effet, que de rêver à l'empire de la vertu, au développement de nos facultés, au progrès de la civilisation? Si, dans mon projet de constitution, je préfère la forme monarchique, c'est que je pense que ce gouvernement conviendrait plus à la France, en ce qu'il donnerait plus de garanties de tranquillité, de force et de liberté.

Si le Rhin était une mer, si la vertu était toujours le seul mobile, si le mérite parvenait seul au pouvoir, alors je voudrais une république pure et simple. Mais, entourés comme nous le sommes d'ennemis redoutables qui ont à leurs ordres des milliers de soldats qui peuvent renouveler chez nous l'irruption des barbares, je crois que la république ne pourrait repousser l'invasion étrangère et comprimer les troubles civils, qu'en ayant recours aux moyens de rigueur qui nuisent à la liberté. Quant à la vertu et au mérite, on voit souvent dans une république qu'ils ne peuvent atteindre qu'un certain degré : ou l'ambition les corrompt, ou la jalousie les perd. C'est ainsi que tous les génies transcendants sont souvent écartés par la défiance qu'ils inspirent,

et l'intrigue alors triomphe du mérite qui pouvait illustrer la patrie. Je voudrais un gouvernement qui procurât tous les avantages de la république sans entraîner les mêmes inconvénients ; en un mot, un gouvernement qui fût fort sans despotisme, libre sans anarchie, indépendant sans conquêtes.

Voici les bases de ce projet de constitution :

Les trois pouvoirs de l'État seraient le Peuple, le Corps législatif et l'Empereur.

Le Peuple aurait le pouvoir électif et de sanction.

Le Corps législatif aurait le pouvoir délibératif.

L'Empereur le pouvoir exécutif.

Le pays sera heureux tant qu'il y aura harmonie parmi ces trois pouvoirs, c'est-à-dire lorsque l'opposition, qui doit toujours exister dans un État libre, ne sera que comme les dissonances de la musique qui concourent à l'accord total.

L'harmonie entre le gouvernement et les gouvernés ne peut exister que de deux manières : lorsque le peuple se laisse gouverner par la volonté d'un seul, ou lorsque le chef gouverne d'après la volonté de tous. Dans le premier cas, c'est le despotisme; dans le second, c'est la liberté. La tranquillité de l'un est le silence des tombeaux;

la tranquillité de l'autre est la sérénité d'un ciel pur.

Le pouvoir sera toujours obligé de régner d'après les désirs du peuple, puisque les deux chambres seront immédiatement élues par la masse. Il n'y aura plus de distinction de rang ni de fortune; chaque citoyen concourra également à l'élection des députés. Il n'y aura plus ni aristocratie de naissance, ni aristocratie d'argent; il n'y aura plus que celle du mérite. La seule condition pour être électeur ou éligible sera l'âge, différence qui ne repose que sur les capacités, puisque celles-ci ne se développent qu'avec les années. La seconde chambre repose sur la même base : on ne pourra être sénateur que lorsqu'on aura rendu un service éminent à la patrie. Ces services reconnus par l'assemblée nationale, les hommes choisis par les colléges électoraux, il ne sera rien laissé au caprice d'un seul. Ainsi donc la nation sera représentée par deux chambres : l'une sera composée des hommes que le peuple aura jugés les plus dignes de discuter ses intérêts; l'autre de ceux que la nation aura reconnus comme ayant bien mérité de la patrie.

La forme du gouvernement est stable lorsqu'elle est appuyée sur toute la nation, parce qu'alors aucune classe n'est repoussée, parce que la carrière

est ouverte a tous les mérites sans donner de prise aux ambitions funestes des factions; parce que enfin le pouvoir a la force nécessaire pour protéger sans avoir celle d'empiéter sur les droits du peuple.

La souveraineté du peuple est garantie, parce qu'à l'avénement de chaque nouvel empereur la sanction du peuple sera demandée. S'il refuse, les deux chambres proposeront un nouveau souverain. Le peuple n'ayant pas le droit d'élection, mais seulement celui d'approbation, cette loi ne présente pas les inconvénients de la royauté élective, source constante de dissensions; elle sera, au contraire, une sûreté contre les explosions politiques. Alors on ne verra plus la terre ensanglantée, le monde ébranlé par la chute d'un seul homme; les lois, en suivant l'opinion, commanderont aux passions et devanceront les besoins.

Je me flatte que les idées que je viens d'émettre sont plus ou moins en rapport avec celles que professe la partie la plus énergique de la France, cette portion qui ne se laisse jamais corrompre par le pouvoir et qui envoie à la tribune nationale, ou au champ d'honneur, des héros ou des hommes d'État, suivant les dangers de la patrie.

Cette grande portion de la nation, ce sont les

patriotes, et les patriotes d'aujourd'hui sont en grande partie républicains. Mais, quoique chacun se soit fait un beau idéal de gouvernement, croyant telle ou telle forme mieux appropriée à la France, cependant la conséquence des principes de liberté est de reconnaître qu'au-dessus des convictions partielles il y a un juge suprême qui est le peuple. C'est à lui à décider de son sort, c'est à lui à mettre d'accord tous les partis, à empêcher la guerre civile, et à proclamer hautement et librement sa volonté suprême. Voilà le point où doivent se rencontrer tous les bons Français, de quelque parti qu'ils soient, tous ceux qui veulent le bonheur de la patrie et non le triomphe de leurs doctrines. Que ceux des carlistes qui ne font pas cause commune avec les traîtres et les ennemis de la France, mais qui suivent les idées généreuses de Chateaubriand; que ceux des orléanistes qui ne se sont pas associés aux meurtres de la Pologne, de l'Italie et des patriotes français; que tous les républicains et napoléonistes se réunissent devant l'autel de la patrie pour attendre la décision du peuple. Alors nous présenterons à l'Europe le spectacle imposant d'un grand peuple qui se constitue sans excès, qui marche à la liberté sans désordre. Si les Puissances qui veulent partager la France

nous faisaient la guerre, elles verraient alors le peuple libre se lever tout entier comme un géant au milieu des pygmées qui voudraient l'attaquer.

On parle de combats éternels, de luttes interminables, et cependant il serait facile aux souverains de consolider la paix pour toujours : qu'ils consultent les rapports et les mœurs des diverses nations entre elles, qu'ils leur donnent leur nationalité et les institutions qu'elles réclament, et ils auront trouvé la vraie balance politique. Alors tous les peuples seront frères, et ils s'embrasseront à la face de la tyrannie détrônée, de la terre consolée et de l'humanité satisfaite.

MÉLANGES

DU SYSTÈME ÉLECTORAL.

Nous avons dit que l'idée napoléonienne consistait à allier les idées de liberté aux idées d'autorité : tel est, en effet, le secret du législateur moderne.

Lorsque Napoléon prit en main le pouvoir, la France avait été en proie, pendant longtemps, à deux maux également funestes : l'oppression et l'anarchie; et ces deux états de malaise avaient produit ce fâcheux résultat : que ceux qui avaient été opprimés détestaient le pouvoir quel qu'il fût, et que ceux qui avaient souffert de l'anarchie détestaient la liberté, sous quelque forme qu'elle se montrât. Rasseoir la société française, reconstituer le pouvoir et l'autorité, tout en jetant les bases fondamentales des institutions qui devaient amener le règne de la liberté, telle fut la mission de Napoléon.

Pour exécuter une œuvre aussi grande, il lui fallait, suivant sa propre opinion, vingt ans de règne; cinq ans seuls lui ont manqué.

L'Empereur a passé, aux yeux de quelques gens, pour un tyran; et cependant, si l'on recherche les actes de son administration, si l'on approfondit l'esprit qui les a dictés, on se convaincra de cette vérité : que toutes ses institutions avaient un but beaucoup plus démocratique, et, en même temps, beaucoup moins révolutionnaire que tout ce qui a été établi depuis sa chute. Car il faut bien se convaincre d'une chose, c'est qu'en France les masses ne sont pas révolutionnaires par nature, et que, lorsqu'on bâtit avec elles, on bâtit solidement.

Dans le système électoral, dont nous allons dire quelques mots, on peut trouver un aperçu du caractère distinctif du système de l'Empereur.

Considérons, en premier lieu, que tout ce que fit Napoléon avait ce but élevé, de construire pour l'avenir. Il voyait bien que le système féodal, qui avait gouverné l'Europe tout entière pendant mille ans, avait été irrévocablement renversé en 1789; mais il ne suffisait pas de l'avoir détruit; car on ne renverse, disait-il, que ce que l'on remplace. Il fallait donc substituer à la forte organisa-

tion féodale une autre organisation démocratique aussi forte qu'elle; il fallait donc, avant tout, organiser.

Remarquons aussi qu'il établit dans ses institutions cette élasticité qui permet de modifier, de resserrer ou d'étendre le réseau politique, sans changer la base fondamentale. Cette disposition a ce grand avantage, que les améliorations qu'on introduit modifient au lieu de renverser; et le respect dû à la loi n'est pas ébranlé, tandis qu'au contraire, il ne peut s'enraciner dans les esprits, lorsque la législation est continuellement changée.

Il en était pour le système électoral comme pour le système de finances. Pour ce dernier, Napoléon avait inventé les centimes additionnels, qui permettaient d'élever ou d'abaisser le taux des impositions, suivant les besoins du trésor, sans créer de nouveaux impôts, dont l'établissement est toujours difficile.

De même, pour rendre les droits d'élection plus réels, l'Empereur n'avait pas besoin de faire de nouvelles lois, mais simplement d'autoriser les colléges électoraux à élire directement leurs députés, au lieu de ne présenter que des candidats au choix du gouvernement.

L'Empereur avait jeté les seules fondations sur lesquelles le suffrage universel pût s'établir sans inconvénient, et l'élection générale, organisée suivant ses plans, au lieu d'être une cause d'agitation continuelle et de bouleversement, devenait une grande institution, qui, en disciplinant les masses, assurait l'ordre et la stabilité.

Pour mieux expliquer notre pensée, il faut que nous remontions au premier établissement du système électoral. Thibaudeau, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, s'exprime ainsi sur les lois électorales qui avaient précédé le Consulat : « La constitution de l'an III avait paru vicieuse, surtout dans les élections; avant le 18 fructidor, elles portèrent les royalistes au corps législatif : cette journée les en chassa. Après, vint le tour des jacobins : le 22 floréal les écarta. Aux élections suivantes, ils reparurent, se maintinrent, et se disposèrent à écarter leurs rivaux. Il n'y avait donc rien de stable : c'était le triomphe d'un parti. Un gouvernement plus habile, ou constitué plus fortement que le directoire, aurait-il évité cette bascule? Sieyès ne le crut pas; il imagina d'ôter au peuple les élections directes, et de le réduire à faire des listes de notabilités, nommer des candidats, parmi lesquels le sénat élirait les membres

du corps législatif et du tribunat. Ces listes devaient être composées de tous les individus qui avaient été nommés par le peuple à des fonctions publiques ou qui avaient exercé des emplois à la nomination du gouvernement, et qui étaient intéressés, par conséquent, à maintenir les principes et les résultats de la révolution. »

Napoléon, créé consul à vie, supprima les listes de notabilités de Sieyès, établit des assemblées de canton, composées de tous les citoyens domiciliés dans le canton. Ces assemblées nommaient les membres des colléges électoraux, d'arrondissement et de département. Les éligibles aux colléges électoraux devaient être les plus imposés du département, mais on pouvait ajouter au collége d'arrondissement dix membres, et aux colléges de département vingt membres non propriétaires, pris parmi les membres de la Légion d'honneur, ou parmi les hommes qui avaient rendu des services. Les colléges présentaient deux candidats aux places vacantes dans le corps législatif; le collége de département seul proposait des candidats pour les places de sénateurs; un des deux candidats devait être choisi hors du collége qui le présentait.

En examinant l'esprit qui dicta ces lois, à une

époque où l'on sortait de violentes dissensions, et où la guerre était toujours menaçante; alors même que les amis les plus sincères de la liberté voyaient la nécessité de restreindre les droits électoraux, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'intention de l'Empereur n'ait été de rétablir l'élection sur les bases les plus larges. Nous ne doutons nullement qu'à la paix, son système ne se fût modifié, et que la loi d'élection ne se fût ainsi formulée :

« Tous les Français sont électeurs et éligibles;

« L'élection est à deux degrés. Tous les citoyens domiciliés dans un canton se réuniront, et procéderont à l'élection des membres des colléges électoraux d'arrondissement et de département.

« Ces colléges procéderont directement à l'élection des députés; les colléges de département seuls proposeront au gouvernement trois candidats pour la place de sénateur.

« Les députés seront rétribués pendant le temps que dureront les sessions législatives. »

Une loi semblable nous paraît être d'accord avec les idées de progrès et avec les conditions de stabilité indispensable au bonheur d'un pays. Ce système sanctionne franchement les idées de liberté; il donne des droits politiques à tout un

peuple, sans offrir les dangers et les inconvénients de ce que l'on entend ordinairement par suffrage universel. Des colléges électoraux nommés par le peuple rattachent les grandes autorités au peuple, et réciproquement. Ce sont des corps intermédiaires utiles entre le pouvoir et le peuple; c'est une classification de citoyens; c'est, en un mot, une organisation hiérarchique et démocratique; hiérarchique, car on est d'abord électeur, parce qu'on est d'abord citoyen; ensuite on est membre d'un collége électoral, parce qu'on s'est acquis la confiance des citoyens; et puis député, parce qu'on s'est acquis la confiance des électeurs. Il y a donc plusieurs degrés à parcourir; mais l'organisation est en même temps démocratique, parce que le peuple entier en forme la base.

Remarquons, en effet, que dans un État bien organisé, il faut toujours que deux mouvements contraires se fassent sentir : l'un, qui de la base de l'édifice remonte vers le sommet, et l'autre qui du sommet redescende vers la base.

Cette influence gouvernementale, qui doit se faire sentir jusqu'aux dernières classes du peuple, et cette influence de la volonté populaire, qui doit se faire sentir jusqu'au chef du gouvernement, doit agir et réagir, mais par degrés et par éche-

lons, autant dans le mouvement ascensionnel que dans le mouvement descendant.

Lorsque le peuple vote en masse sur la place publique, et donne directement son suffrage, c'est pour ainsi dire tout le sang d'un corps qui afflue vers la tête; il y a malaise, congestion, étourdissement.

Les intérêts mêmes du peuple y sont mal représentés, parce que ce n'est plus la réflexion et le jugement qui élisent, mais la passion et l'entraînement du moment qui décident du choix.

Nous avons un exemple frappant de cette vérité dans la démocratie des petits cantons suisses. Le peuple, assemblé en masse sur la place publique, choisit tous ses représentants; et, quoiqu'il fasse usage de toute la plénitude de sa souveraineté, c'est cependant dans ces cantons que l'esprit rétrograde est le plus enraciné. Dans leurs assemblées populaires, il n'y a pas de vieux préjugé qu'ils ne sanctionnent, il n'y a pas d'amélioration qu'ils ne repoussent.

En France, tout le contraire a lieu; dans notre système d'élection, organisé sur la peur et le privilége, c'est l'action du gouvernement qui se fait sentir, sans intermédiaire, sur la masse des électeurs, et cette action, au lieu d'être éclairée ou

protectrice, s'évertue à corrompre les consciences, à tromper par ses promesses, à faire du vote des citoyens un véritable agiotage politique.

Nous ne parlerons pas de ces autres projets de réforme, inventés par des hommes que nous révérons, sans doute, mais qui se sont laissé entraîner par un sentiment purement réactionnaire.

Le gouvernement, disent quelques partisans de la réforme, influence par ses places le vote des hommes de l'administration : excluons donc tous les hommes d'autorité. Mais ne vous apercevez-vous donc pas que vous ne remédiez à un mal que pour tomber dans un autre, et qu'au lieu de vouloir établir un système sur les principes généraux de gouvernement et de liberté, vous ne faites que lancer le pays dans des voies de haine, de défiance et de réaction? car, supposez que demain vous ayez une administration probe et honnête, qui fasse de la vertu et du mérite le seul titre aux emplois, voudrez-vous exclure tous ces hommes des chambres législatives? Reportez-vous à l'histoire du passé! Sieyès, dans la constitution de l'an VIII, ne voyant de véritables républicains que parmi les employés du pouvoir, avait inventé ces listes de notabilités, où tous les fonctionnaires

étaient inscrits ; vous, qui ne voyez de bons Français que parmi ceux qui ne servent pas le pouvoir, vous voulez exclure les fonctionnaires de la chambre des députés. Laissez donc de côté ces haines, ces rancunes, ces rivalités de parti ; élevez-vous à la hauteur d'un principe ; renversez tous les systèmes d'exclusion, quels qu'ils soient ; donnez des droits à tous, afin que tous soient intéressés au maintien de ce que vous aurez établi ; n'ayez d'autre préoccupation que le bien du pays, et surtout n'ayez pas peur du peuple ; il est plus conservateur que vous !

L'EXIL.

« O vous que le bonheur a rendus égoïstes, qui n'avez jamais souffert les tourments de l'exil, vous croyez que c'est une peine légère que de priver les hommes de leur patrie! Or, sachez-le, l'exil est un martyre continuel, c'est la mort; non la mort glorieuse et brillante de ceux qui succombent pour la patrie, non la mort plus douce de ceux dont la vie s'éteint au milieu des charmes du foyer domestique, mais une mort de consomption, lente et hideuse, qui vous mine sourdement et vous conduit sans bruit et sans effort à un tombeau désert.

« Dans l'exil, l'air qui vous entoure vous étouffe et vous ne vivez que du souffle affaibli qui vient des rives lointaines de la terre natale.

« Étranger à vos compatriotes qui vous ont oublié, sans cesse étranger parmi ceux avec lesquels

vous vivez, vous êtes comme une plante, transportée d'un climat lointain, qui végète faute d'un coin de terre où elle puisse prendre racine.

« L'exilé peut trouver sur la terre étrangère des âmes généreuses, des caractères élevés qui s'efforceront d'être pour lui prévenants et affables; mais l'amitié, cette harmonie des cœurs, il ne la rencontre nulle part, car elle ne repose que sur une communauté de sentiments et d'intérêts; les prévenances mêmes dont il est l'objet perdront beaucoup de leurs charmes à ses yeux, parce qu'elles auront toutes le cachet d'un service rendu. Être à l'égard d'un exilé comme envers tout le monde, n'est-ce pas un acte de courage?

« Exilé, vrai paria des sociétés modernes, si tu ne veux pas avoir le cœur brisé à chaque instant, il faut, comme le dit Horace, que tu t'enveloppes dans ta vertu et que, la poitrine couverte d'un triple airain, tu sois inaccessible aux émotions qui t'assailliront à chaque pas que tu feras dans la vie.

« Ne te laisse jamais aller à un épanchement de cœur, à des entraînements sympathiques qui tendraient à te rappeler au souvenir de tes compatriotes; ils viendraient, l'injure à la bouche, te demander de quel droit toi, toi exilé, tu oses venir exprimer une opinion sur les affaires de ton

pays ; de quel droit tu oses pleurer ou te réjouir avec tes concitoyens! Si tu rencontres sur la terre étrangère un des tiens, c'cst-à-dire un de ces hommes dont tous les antécédents se rattachent à ta famille et avec lequel tu as passé les premières années de l'enfance, arrête l'élan qui te pousse vers lui; ne lui tends pas la main, car tu le verrais fuir avec précipitation.... et il n'a pas tort, ton contact semble porter la contagion : ton baiser est comme le souffle du désert qui dessèche tout ce qu'il touche. Si l'on savait qu'il t'a parlé, on le priverait du pain qui fait vivre ses enfants! C'est un crime aux yeux des grands du jour que d'être lié à un exilé.

« Vois-tu, dans le lointain, ce drapeau aux couleurs si belles? Entends-tu retentir ces chants guerriers? Malheureux! ne cours pas rejoindre tes frères : fais-toi attacher comme Ulysse au mât du vaisseau; car si tu allais partager leur danger, ils te diraient : « Nous n'avons que faire de ton sang!... »

« Si une calamité publique afflige tes concitoyens, si l'on reçoit, pour soulager l'infortune, l'offrande du riche comme celle du pauvre, n'envoie pas le fruit de tes épargnes, car on te dirait : « Nous n'avons que faire de l'obole de l'exilé. »

« Prends garde à chaque pas que tu fais, à chaque mot que tu prononces, à chaque soupir qui s'échappe de ta poitrine, car il y a des gens payés pour dénaturer tes actions, pour défigurer tes paroles, pour donner un sens à tes soupirs!

« Si l'on te calomnie, ne réponds pas; si l'on t'offense, garde le silence, car les organes de la publicité sont fermés pour toi, ils n'accueillent pas les réclamations des hommes qui sont bannis. L'exilé doit être calomnié sans répondre, il doit souffrir sans se plaindre; la justice n'existe pas pour lui.

« Heureux ceux dont la vie s'écoule au milieu de leurs concitoyens, et qui, après avoir servi leur patrie avec gloire, meurent à côté du berceau qui les a vus naître! Mais malheur à ceux qui, ballottés par les flots de la fortune, sont condamnés à mener une vie errante, sans attraits, sans charme et sans but, et qui, après avoir été de trop partout, mourront sur la terre étrangère sans qu'un ami vienne pleurer sur leur tombe! »

———

LE PARTI CONSERVATEUR.

Depuis 1815 nous sommes condamnés à copier en tout nos voisins d'outre-mer. Si l'imitation amenait toujours la ressemblance, nous conseillerions de poursuivre cette imitation avec persévérance, car il y a de belles et grandes institutions en Angleterre. Mais malheureusement les copies serviles ne produisent jamais qu'un résultat pernicieux. Prenons l'habit de nos voisins, si vous le voulez absolument, mais au moins coupons-le à notre taille.

Servons-nous de l'expérience des Anglais pour transplanter chez nous des lois analogues; mais ne prenons ni leur langage parlementaire, ni leurs dénominations de partis, car nous ne pourrions plus nous entendre.

Nous n'avons ni le même caractère, ni les mêmes mœurs, ni la même nature : les mêmes

mots représenteraient deux choses totalement opposées.

Il y a maintenant en France une fraction politique qui se donne le titre pompeux de conservateur! N'est-il pas ridicule de s'appeler ainsi dans un pays où rien n'est à sa place, et où tout doit être changé? En Angleterre, au contraire, on conçoit facilement cette dénomination de parti, parce que la société repose sur des bases qui durent depuis des siècles.

Nous ne partageons pas les opinions du parti tory, mais nous convenons qu'il pourrait dire au peuple anglais : « Nous nous appelons conservateurs, parce que nous voulons conserver un système politique qui a fait de l'Angleterre une des premières puissances du monde; parce qu'avec ce système, suivi avec persévérance pendant plus d'un siècle, nous avons couvert le pays de travaux de tous genres, élevé notre industrie et notre commerce au plus haut degré, et porté la gloire de nos armes d'un bout du monde à l'autre; nous sommes fiers de notre vieux système, parce que nous avons gouverné tout en maintenant la liberté individuelle et la liberté de la presse, parce que nous n'avons servi qu'une dynastie, prêté qu'un serment, et jamais fait cause commune avec l'en-

nemi de notre patrie. Nous sommes orgueilleux de notre passé, nous redoutons l'avenir, voilà pourquoi nous sommes conservateurs. »

Mais vous, conservateurs français, de quoi pouvez-vous être fiers, vous qui n'avez, comme parti, aucun glorieux antécédent, et qui voulez aujourd'hui conserver ce qu'hier encore vous aidiez à renverser? Quelles sont les bases de cet édifice, sur lequel vous tremblez qu'un impie porte la main? que voulez-vous protéger contre l'esprit d'amélioration et de changement?

Est-ce le trône? mais il n'a ni fondation solide, ni prestige, ni influence; le chef de l'État est, pour ainsi dire, prisonnier dans son palais. Est-ce la chambre des pairs? mais elle ne représente rien; sa faible voix, à peine écoutée, est sans autorité sur l'opinion. Est-ce la chambre des députés, qui ne représente que deux cent mille électeurs, et qui, considérée en elle-même, n'a ni la dignité d'un sénat, ni le généreux élan d'une assemblée démocratique? Les partis qui s'y forment n'ont ni conscience ni principes; leurs voix se perdent sans écho, une majorité s'y établit à peine, et ils n'ont la force ni de soutenir ce qu'ils approuvent ni de renverser ce qu'ils blâment.

Est-ce l'état matériel de la France, que vous

trouvez si prospère, que vous vouliez le conserver? mais regardez autour de vous, et vous ne verrez que langueur dans les transactions commerciales, que stagnation de l'industrie, que misère chez le peuple, que corruption dans les hautes classes.

Est-ce l'état moral qui vous plaît? mais ne voyez-vous pas que nous marchons à une dissolution complète, et que le gain et la rapine sont les seules passions du jour?

Est-ce la paix intérieure qui sourit à votre esprit de conservation? mais à chaque instant cette paix est troublée; demain comme hier, comme il y a dix ans, l'émeute grondera dans les rues : vous êtes incapables de protéger la propriété et la vie des citoyens contre la révolte qui renaît sans cesse. Et quand l'esprit révolutionnaire sommeille, c'est votre esprit craintif qu'il faut redouter; votre police va jeter le trouble dans nos familles, et votre violence outrage à chaque instant le foyer domestique.

Quant à nos relations avec l'étranger, c'est là que le système de conservation peut encore moins s'expliquer. Nos représentants ne sont que tolérés dans les cours du nord; dans les cours du midi ils sont sans influence. Au nord comme au sud,

notre politique est aussi louche qu'incertaine; en orient comme en occident, on ignore ce que nous voulons, et l'on doute même que nous puissions vouloir. Enfin nulle part nous ne commandons le respect, nulle part nous n'inspirons de sympathie; nous serions la risée de l'Europe, et les Puissances voisines nous mépriseraient, si elles pouvaient oublier ce que nous avons été.

Appelez-vous donc conservateurs tant que vous voudrez, hommes d'État à petite vue et à petite portée, nous rirons de pitié; car prêcher le maintien d'un état fébrile et maladif, au lieu de chercher le remède efficace, c'est le propre de l'ineptie et de la sottise.

DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE EN ANGLETERRE.

En général, c'est une vérité de dire qu'il y a plus de liberté en Angleterre et plus d'égalité en France. Cela se conçoit facilement d'après l'organisation des deux sociétés. Dans les pays où il existe une aristocratie puissante, les grandes familles furent toujours les défenseurs zélés des libertés, parce qu'elles en avaient besoin pour elles-mêmes, comme garantie contre le pouvoir monarchique, tandis qu'elles s'opposèrent toujours à l'égalité, parce qu'elle attaquait leurs priviléges.

Ainsi, lorsque les barons anglais se réunirent, en 1215, pour obtenir du roi Jean la grande charte, ils y firent insérer, comme une des clauses principales, qu'aucun homme libre ne pourrait

être pris et emprisonné que par un jugement de ses pairs et d'après la loi du pays.

Nous voyons, d'un autre côté, que toutes les organisations récentes, qui ont pour base l'égalité, gênent en quelque sorte la liberté; ainsi, la conscription, qui est une institution des plus démocratiques, puisqu'elle soumet tous les citoyens aux mêmes charges, entrave cependant à un haut degré la liberté individuelle, puisqu'elle empêche de suivre la profession à laquelle on voudrait s'adonner, et qu'elle fait sacrifier au métier des armes les plus belles années de la jeunesse.

Mais revenons à notre sujet principal, qui est de considérer quelles sont les garanties que possède un citoyen, en Angleterre, contre l'arbitraire et la violence.

Nous avons dit que la grande charte avait hautement proclamé le premier principe de la liberté individuelle; mais sous les règnes despotiques des Tudors et des premiers Stuarts, il était généralement reconnu que tout Anglais, privé arbitrairement de sa liberté, pouvait en appeler aux cours de justice. Cependant ces appels restèrent le plus souvent sans résultat, tant que le pouvoir du souverain fut illimité par le fait, et que les juges se trouvèrent dépendants de la couronne. Au com-

mencement du règne de Charles Ier, les cours de justice allèrent même jusqu'à décider solennellement qu'elles ne rendraient pas la liberté à un prisonnier arrêté par ordre du roi ou des lords du conseil privé, même lorsque l'arrestation aurait été faite sans allégation de motifs. Cette décision souleva une vive discussion dans le parlement, et amena la pétition de droit (*petition of right*, la troisième année du règne de Charles Ier), qui portait que nul ne pourrait être arrêté ou détenu en vertu d'un semblable pouvoir. Comme les juges tinrent peu compte de cette pétition, un autre statut fut adopté, par lequel les juges furent requis d'accorder sans délai un mandat (*writ*) d'*habeas corpus*. Ce mandat est un ordre adressé au geôlier ou à la personne qui retient le prisonnier, d'amener le corps d'un détenu devant la cour[1], et celle-ci est obligée d'examiner la légalité de l'emprisonnement dans le délai de trois jours, sans avoir aucun égard pour l'autorité qui aurait ordonné l'emprisonnement. Mais on trouva encore moyen d'éluder la loi, et ce ne fut qu'après

1. C'est une loi d'une haute antiquité, mais qui n'a été mise en vigueur que vers la fin du XVIIe siècle. L'historique de l'*habeas corpus* est donné dans *Blackstone's Commentaries*, v. III.

le vote définitif du fameux *habeas corpus*, de l'an 31 du règne de Charles II[1], qu'il y eut répression réelle des abus.

Voici les principales clauses de cet acte :

1° Sur une plainte faite par écrit, *par* ou *au nom* de toute personne arrêtée et sous le poids d'une accusation (pourvu que le mandat d'emprisonnement ne mentionne pas une prévention d'un ordre élevé, tel que le crime de trahison, de félonie, ou que le prisonnier ne soit détenu d'après un jugement légal pour dettes, etc.), un des juges de haute cour devra délivrer un mandat ordonnant d'amener l'accusé devant lui, puis il le fera élargir sous la garantie d'un cautionnement jusqu'à ce que le prévenu paraisse devant le tribunal compétent et réponde du délit dont il est accusé ;

2° Les officiers ou agents qui ne se conformeraient pas exactement à ce mandat, ou qui en différeraient l'exécution, seraient passibles des peines les plus graves ;

3° Toute personne, une fois mise en liberté, ne pourra plus être appréhendée pour le même délit ;

1. On voit par cette date que Charles II, comme Louis XVIII, comptait ses années d'exil parmi les années de son règne.

4° Toute personne arrêtée pour un délit d'un ordre élevé (trahison ou félonie), et ne pouvant, en conséquence, être mise en liberté, devra être jugée aux assises les plus prochaines, ou autrement elle sera relâchée sur caution;

5° Tout habitant de la Grande-Bretagne (à l'exception des condamnés), ne pourra être déporté hors du royaume-uni. Une infraction à cet article entraînerait les peines les plus graves.

Le statut d'*habeas corpus* s'appliquait principalement aux personnes accusées de délits criminels; mais, par un autre statut promulgué en 1816, il fut étendu à tous les cas de détention illégale; ainsi, d'après la loi existante, toute personne, dont la liberté aurait été violée sous un prétexte quelconque, peut demander une solennelle explication des causes de sa détention, en faisant appel à cet acte. Un criminel ne peut être détenu au delà d'un certain temps; les assises ont lieu deux fois par an, ordinairement aux mois de mars et d'avril, de juillet et d'août; si donc un attentat a été commis en automne, le prisonnier ne peut être détenu que jusqu'au printemps, ce qui est la plus longue période de détention qu'il puisse subir, car la cour, en général, ne remet le jugement que sur la demande expresse du prisonnier.

Toutes les prisons et toutes les maisons de fous sont visitées régulièrement par des personnes dont le devoir est de rechercher les abus et de recueillir les plaintes. La personne, qui détient le prisonnier, et à laquelle on adresse le mandat d'*habeas corpus* doit faire ce que l'on appelle un *return*, c'est-à-dire un exposé par écrit des motifs de détention, afin que le juge ou la cour décident la question. Le *return* du geôlier est lu en pleine cour, et les motifs de l'emprisonnement sont discutés publiquement. C'est là, en effet, une grande garantie; bien que le public puisse être exclu de l'enquête préliminaire qu'on fait subir au prisonnier, cela n'arrive jamais, à moins qu'il n'y ait des raisons importantes pour que les débats aient lieu à huis clos : et comme dans cette enquête on permet aux amis et à l'avocat de l'accusé de l'assister de leurs conseils, on peut dire que le prévenu subit devant le public un premier procès pour savoir s'il y a des motifs assez graves pour le mettre ou non en accusation.

Si une cour refuse un *habeas corpus*, les plaignants peuvent s'adresser à une autre; ainsi personne ne peut être victime d'une oppression légale dans un pays où les juges sont tout à fait indépendants et généralement respectés, à moins d'un

concours de circonstances contre lesquelles il est impossible de se garder.

Il n'y a pas d'accusateur public en Angleterre, car l'attorney général n'intervient que dans des cas très-extraordinaires. Il n'y a pas de doute que bien des coupables n'échappent à la justice par le manque d'un tel fonctionnaire, mais aussi la liberté individuelle court moins le risque d'être violée.

Mais ce ne sont pas seulement les lois qui protégent les citoyens, c'est aussi la manière dont elles sont exécutées, c'est la manière dont le gouvernement exerce le pouvoir. En Angleterre, l'autorité n'est jamais passionnée : ses allures sont modérées et toujours légales; aussi n'y connaît-on pas les violations du domicile d'un citoyen, auxquelles on est si sujet en France, sous le nom de visites domiciliaires : on respecte le secret des familles en laissant intactes les correspondances; on ne gêne en rien la première de toutes les libertés, celle d'aller où bon vous semble, car on n'exige de personne ces passe-ports, invention oppressive du comité de salut public, et qui sont un embarras et un obstacle pour les citoyens paisibles, sans arrêter, en aucune façon, ceux qui veulent tromper la vigilance de l'autorité.

Ce qui assure encore la liberté, c'est l'organisation de la police qui, au lieu de provoquer afin de punir, prévient les crimes et évite les peines.

La seule occasion où, en Angleterre, une personne puisse être emprisonnée arbitrairement et sans aucune allégation de motifs dans le mandat, c'est pour un cas d'offense envers la cour (*contempt*); de sorte que si une cour (ou un juge), devant laquelle est amené le prisonnier, est informée qu'une autre cour l'a emprisonné pour offense envers elle, aucune enquête ne peut avoir lieu sur la justice ou l'injustice de l'emprisonnement, car il est supposé d'avance que l'emprisonnement est légal.

Ainsi, dans le bizarre conflit qui a eu lieu dernièrement entre la chambre des communes (qui, sous quelques rapports, a les mêmes attributs qu'une cour) et la cour du banc de la reine[1],

1. On se rappelle que, dans un rapport fait par des inspecteurs des prisons, on avançait qu'on avait trouvé à Newgate (prison de Londres) un livre obscène publié par le libraire Stockdale. Ce rapport fut imprimé et vendu par Hansart, l'imprimeur de la chambre des communes, par l'ordre de cette chambre. Stockdale porta plainte en calomnie contre Hansart : et la cour du banc de la reine ayant décidé que l'ordre de la chambre des communes ne justifiait pas l'imprimeur, rendit

celle-ci eût à l'instant relâché les shérifs, si le véritable motif avait été expliqué dans le mandat d'emprisonnement. Mais lorsqu'ils furent amenés devant la cour sous un mandat d'*habeas corpus*, on trouva que le mandat d'emprisonnement ne renfermait d'autre explication de délit que d'avoir été condamnés pour offense à la cour; car il est admis, comme marque de respect, que les cours se doivent entre elles de supposer que cette offense a eu lieu réellement.

Il faut avouer qu'un pouvoir de cette nature est exorbitant; une majorité dans la chambre des communes pourrait emprisonner qui bon lui semblerait, sans qu'il y eût aucune possibilité d'en appeler à l'*habeas corpus*, tant que le mandat d'emprisonnement du président mentionnerait que c'est pour offense à la chambre.

Mais alors l'accusé en appellerait à une puis-

un jugement en faveur de Stockdale, et ordonna aux shérifs de le mettre à exécution. Alors la chambre des communes condamna les shérifs à être emprisonnés pour un supposé délit de mépris (*contempt*) envers les priviléges de la chambre. La dispute, qui dura très-longtemps, finit par un acte du parlement, qui décida qu'aucune publication, paraissant sous l'autorité d'une des deux chambres du parlement, ne pourrait, à l'avenir, être attaquée devant une cour de justice.

sance qui n'a jamais fait défaut en Angleterre lorsqu'on l'a invoquée pour protéger la liberté; c'est l'opinion publique.

Car, il faut l'avouer, quelque bien faites que soient les lois, le pouvoir pourra les enfreindre, ou les faire tourner à son profit, si l'opinion publique n'est pas toujours prête à l'arrêter lorsqu'il s'écarte de la justice. En effet, une loi ou une charte, privée de l'appui général de l'opinion, n'est qu'un chiffon de papier. Mais elle devient une arche sainte lorsque l'intérêt public en garantit tous les mots, et qu'en effacer un, ou ne pas les exécuter tous, est pour le pouvoir un arrêt de mort.

L'empereur Napoléon a dit au conseil d'État un mot, qui mérite la plus profonde méditation de la part des hommes politiques : « Il n'y a pas d'esprit public en France, parce que la propriété y est dans la dépendance. » L'Empereur voulait dire sans doute qu'il manquait à la France, après avoir été bouleversée si longtemps, cet esprit calme, modéré, régulateur, qui oblige les passions et toutes les violences à tomber au niveau général de l'opinion publique; cet esprit susceptible et plein de pudeur, qui rougit et s'irrite dès qu'on touche aux lois qui protégent le foyer domestique.

Il est hors de notre sujet d'examiner ce que

l'Empereur entendait dire par la dépendance de la propriété ; mais il nous suffit de constater ce fait, qu'en France, où l'on se montre si jaloux de tout ce qui touche à l'égalité et à l'honneur national, on ne s'attache pas religieusement à la liberté individuelle. Qu'on trouble la tranquillité des citoyens, qu'on viole leur domicile, qu'on leur fasse subir pendant des mois entiers un emprisonnement préventif, enfin qu'on méprise les garanties individuelles, quelques hommes généreux élèveront la voix, mais l'opinion publique restera calme et impassible, tant que vous n'éveillerez pas une passion politique.

Là gît la plus grande raison de la violence du pouvoir : il peut être arbitraire parce qu'il ne trouve pas de frein qui l'arrête. En Angleterre, au contraire, les passions politiques cessent devant une violation du droit commun. C'est que l'Angleterre est un pays légal et que la France ne l'est pas encore devenue ; c'est que l'Angleterre est un pays fortement constitué, tandis que la France lutte tour à tour depuis quarante ans, entre les révolutions et les contre-révolutions, et que la religion des principes y est à créer.

DE L'ORGANISATION MILITAIRE EN FRANCE.

Un des généraux qui contribuèrent le plus à l'organisation militaire de la Prusse exprima un jour cette pensée : « Que dans un État bien organisé, on ne devait pas savoir où commence le soldat et où finit le citoyen. » Ces paroles dépeignent la philosophie d'un système qui sera infailliblement adopté par toutes les Puissances du continent, parce qu'il répond aux nouvelles exigences des peuples de l'Europe.

Il ne suffit plus maintenant qu'une nation ait quelques centaines de chevaliers bardés de fer, ou quelques milliers de condottieri et de mercenaires, pour maintenir son rang et son indépendance; il lui faut des millions d'hommes armés; car, lorsque la guerre éclate, ce sont des peuples entiers qui s'entre-choquent; et, lorsque la lutte est

engagée, c'est le génie qui décide de la victoire; mais c'est l'organisation seule qui résiste dans les revers. Il est donc indispensable, pour chaque nation, de pouvoir mettre sur pied des armées nombreuses; mais, comme aucun État du monde ne pourrait, sans s'épuiser, maintenir constamment en activité des centaines de mille hommes, il faut avoir recours à un système qui offre les plus grands avantages possibles en temps de guerre, sans occasionner de trop lourdes charges pendant la paix. C'est à quoi l'Empereur avait songé souvent, lorsqu'il luttait avec l'Europe. C'est ce que la Prusse a exécuté, afin de ne plus voir sa monarchie s'écrouler par la perte d'une seule bataille.

Voici, en résumé, quelle est l'organisation militaire de la Prusse :

La Prusse a 14 330 000 habitants; l'armée est de 145 000 hommes; la landwehr de 385 000.

L'armée doit être considérée comme une grande école, où tous les citoyens viennent apprendre le métier des armes. Chaque soldat ne reste que trois ans sous les drapeaux : à sa sortie de l'armée, il compte pendant deux ans encore dans la réserve; c'est-à-dire qu'en temps de guerre il est obligé de rejoindre son corps; en temps de

paix, il est exercé pendant ces deux ans dans la landwehr.

Les forces de l'État sont ainsi composées : 1° l'armée, de tous les hommes de vingt à vingt-cinq ans. Il y en a plus de cent mille qui atteignent annuellement cet âge; mais on n'en recrute qu'environ vingt-cinq mille; — 2° la landwehr du premier ban se compose de tous les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans qui ne sont pas entrés dans l'armée; des soldats qui ont servi trois ans, et de toute la population, de vingt-cinq à trente-deux ans. Il n'y a de payé et de permanent, pendant toute l'année, que l'état-major de chaque bataillon, et, par compagnie, un sergent-major, un fourrier et deux caporaux. Il en est de même pour la cavalerie; le gouvernement entretient toute l'année, par escadron, un officier, un maréchal des logis, trois sous-officiers et un trompette; — 3° la landwehr du second ban peut être considérée comme armée de réserve; elle est composée des hommes le mieux exercés, et de ceux qui sont dans la force de l'âge; des hommes de trente-deux à trente-neuf ans, qui tous ont servi, soit dans l'armée, soit dans la landwehr du premier ban. Elle n'a point de cadres permanents; — 4° le landsturm, ou landwehr du troisième

ban, n'existe que sur le papier; il comprend tous les hommes de dix-sept à cinquante ans, mais il n'est rassemblé que dans les cas extraordinaires.

L'armée active réunie à la landwehr du premier ban, monte à 330 000 combattants; si nous y joignons la landwehr du second ban, qui compte à elle seule à peu près 200 000 combattants, nous aurons un total de 530 000 hommes, environ.

Le principe de cette organisation repose sur le système de recrutement par province. La Prusse est divisée en provinces, en districts, en cercles et en communes. Les districts sont composés de manière à ce qu'ils recrutent en même temps les régiments de ligne et ceux de landwehr qui portent le même numéro. Chaque cercle donne un bataillon de landwehr du premier ban, un bataillon du deuxième ban; un escadron du premier ban, un escadron du second ban. Les divisions territoriales moins grandes donnent des compagnies. L'artillerie de la landwehr n'est destinée qu'à se joindre, en temps de guerre, à l'artillerie de ligne. Chaque bataillon d'infanterie de la landwehr donne à cet effet une compagnie de cent soldats, huit caporaux et un officier, qui, pendant le temps des manœuvres, est réunie et exercée par des officiers et sous-officiers d'artil-

lerie détachés de l'armée active avec des pièces de campagne. Chaque division ou brigade a son quartier général dans la province où elle se recrute.

Ainsi la Prusse, dont la population est de moitié moins grande que celle de la France, peut, pour défendre son territoire, mettre sur pied 530 000 hommes exercés. Ce système offre donc des ressources immenses pour la défense; on lui trouverait sans doute des défauts, mais ne sont-ils pas largement compensés par les avantages? car, nous le répétons, il ne s'agit pas de savoir si les soldats, qui ont passé trois ans sous les drapeaux, sont aussi faits au métier des armes que ceux qui y sont demeurés huit ans; il est clair que les meilleurs soldats seront ceux qui auront été rompus le plus longtemps à la discipline militaire; mais la question importante est de trouver une organisation, qui, au jour du danger, donne des milliers d'hommes exercés, et qui, pendant la paix, soit une faible charge pour le budget et enlève peu de jeunes gens à l'agriculture.

Ainsi donc, le système prussien résout le problème et matériellement et moralement; car, non-seulement sous le rapport militaire cette organisation est avantageuse, mais encore sous le

rapport philosophique elle mérite d'être admirée, puisqu'elle détruit toute barrière entre le citoyen et le soldat, et qu'elle élève le sentiment de chaque homme en lui faisant comprendre que la défense de la patrie est son premier devoir. Là gît, en effet, la grande différence qui existe entre la landwehr et la garde nationale organisée comme elle l'est aujourd'hui. En Prusse, c'est tout le peuple qui est armé pour la défense du pays; en France, c'est la bourgeoisie seule qui est armée pour la défense des intérêts privés.

L'empereur Napoléon, dans la tête duquel toutes les grandes pensées ont germé, fit lire au conseil d'État jusqu'à vingt rédactions d'un projet d'organisation des trois bans de la garde nationale. Mais les événements empêchèrent l'accomplissement de ses desseins; et l'Empereur, attiré par d'autres objets, vit échapper ce plan que sa prévoyance calculait pour mettre la France à l'abri de tout revers. Il s'écriait au conseil d'État : « Poursuivez donc les bans de la garde nationale; que chaque citoyen connaisse son poste au besoin; que M. Cambacérès, que voilà, soit dans le cas de prendre son fusil si le danger le requiert; et alors vous aurez vraiment une nation maçonnée a chaux et à sable, capable de défier les siècles

et les hommes. Je relèverai d'ailleurs cette garde nationale à l'égal de la ligne; les vieux officiers retirés en seront les chefs et les pères. J'en ferai solliciter les grades à l'égal des faveurs de la cour; » et il ajoutait : « Je suis intraitable pour les exemptions, elles seraient des crimes; comment charger sa conscience d'avoir fait tuer l'un au détriment de l'autre? Je ne sais même pas si j'exempterais mon fils! »

Nous allons dire quelques mots sur le désir que nous aurions de voir en France ces belles paroles mises à exécution. Nous ne proposerons pas, comme en Prusse, d'établir pour la troupe de ligne un recrutement par province, parce que nous croyons que ce système peut entraîner en temps de guerre de graves inconvénients. Mais nous voudrions élever la garde nationale au rang de l'armée, afin que, semblable à l'armée, la garde nationale fût pendant la paix le gardien du feu sacré, et pendant la guerre l'espoir et l'appui de la patrie.

En temps ordinaire, l'armée n'aurait que deux cent mille hommes sous les armes; elle serait composée de jeunes gens de vingt à vingt-six ans; ils resteraient donc six ans sous les drapeaux. A leur sortie des rangs de l'armée active, ils compte-

raient encore quatre ans dans la réserve, qui serait le premier ban de la garde nationale; c'est-à-dire, que pendant la guerre ils seraient obligés de rejoindre leur corps, et que pendant la paix ils feraient partie du premier ban de la garde nationale.

Ce premier ban se composerait donc de tous les hommes de vingt à vingt-six ans des classes de conscription qui n'auraient pas été mises en activité, et de tous les hommes de vingt-six à trente ans. Il serait exercé deux fois par an pendant un mois.

Le second ban comprendrait tous les hommes de trente à quarante ans; le troisième ban, tous lės hommes de quarante à soixante ans.

De ces trois bans de la garde nationale, le premier seul, qu'il faudrait considérer comme la réserve de l'armée, aurait ses états-majors permanents, et les officiers les plus recommandables par leur ancienneté et leurs services en seraient les chefs et les instructeurs.

Le second ban de la garde nationale n'aurait pas de cadres permanents; les officiers seraient élus par leurs concitoyens; ce second ban ne serait tenu qu'à une revue tous les trois mois.

Le troisième ban de la garde nationale n'existerait que sur le papier.

La France (cette idée est consignée dans les Mémoires de l'Empereur) serait divisée en trente-trois arrondissements militaires, ce qui ferait un million de population par arrondissement. Chaque arrondissement formerait une division militaire de la garde nationale, qui, organisée en brigades et en divisions, aurait son quartier général au chef-lieu de l'arrondissement.

La France pourrait ainsi compter plus de 1 200 000 hommes exercés, capables de suffire à toutes les exigences des événements les plus compliqués. Les avantages de ce système seraient immenses. Nous avons maintenant une grande et belle armée, qui ferait encore des prodiges, si elle était de nouveau appelée à de glorieux travaux; mais le reste de la nation n'est point organisé militairement; la garde nationale ne rendrait que de très-légers services en cas d'invasion; son organisation n'a rien de commun avec celle de l'armée, elle en est au contraire tout l'opposé; au lieu de répandre dans le peuple l'esprit militaire, elle l'abat et le dénature. Le but de l'organisation de la garde nationale ne semble pas être dirigé contre l'extérieur, et son emploi se borne au maintien de la tranquillité des rues. Des hommes qui, n'ont jamais supporté les privations des soldats et qui

n'ont pas acquis l'instruction des officiers, sont nommés généraux, et empruntent aux défenseurs de la patrie ces signes honorés, qui sont la seule récompense de vingt années de dangers, de misère, de privations de toute espèce.

Cette confusion de titres et d'honneurs engendre naturellement la rivalité; au lieu de marcher ensemble dans un but commun, les citoyens d'un même pays se divisent, et apprennent à se haïr.

Dans notre projet, au contraire, toute rivalité cesserait, car la garde nationale et l'armée seraient confondues dans une seule et même organisation; en nommant aux grades élevés de la garde nationale du premier ban les anciens militaires que l'âge aurait rendus moins propres à un poste actif, on obtiendrait cet immense avantage d'employer les débris glorieux, et de donner plus d'avancement à la jeunesse, qui est impatiente d'arriver. Ces vieilles têtes de colonnes répandraient dans toute la population le feu sacré, qu'il est si nécessaire de conserver dans une nation jalouse de son indépendance.

Il faut remarquer, en effet, que l'armée est, pour ainsi dire, partagée en deux camps : les anciens et les nouveaux officiers; comme il y a vingt-cinq ans que nous sommes en paix, on peut

dire que la tête est vieille, tandis que le corps est rempli d'une séve vigoureuse. D'un côté, ce sont les vieilles traditions, les emblèmes vivants de notre gloire passée; de l'autre, c'est l'espoir de la patrie. Ces deux classes distinctes ont des intérêts différents, qu'il faut savoir satisfaire. Depuis 1830, l'administration a senti la difficulté de donner à ces deux branches de l'armée la part qui leur revenait; mais, en cela comme en toute autre chose, au lieu de procéder par les principes de justice, elle s'est conduite avec violence et partialité. Elle a éliminé, parmi nos vieilles gloires, non pas ceux dont le corps était trop affaibli par les travaux, mais ceux dont la vigueur de l'âme et les souvenirs toujours palpitants lui semblaient offrir des dangers.

Quant aux jeunes officiers, trop souvent la faveur a été cause de l'avancement, et les services rendus sont restés sans récompense; ainsi le gouvernement, tout en sentant qu'il fallait rajeunir la tête de l'armée, et donner de l'avancement à la nouvelle génération, a mécontenté tout le monde, au lieu de trouver un moyen de concilier tous les intérêts. Un gouvernement doit savoir, au contraire, utiliser tous les mérites, et donner à chacun le poste où il peut rendre le plus de services à la société.

En résumé, l'organisation que nous proposons offrirait des avantages : 1° sous le rapport économique, puisque de ces 1 200 000 hommes il n'y en aurait que 200 000 enlevés à l'agriculture ; 2° sous le rapport moral, puisqu'elle ferait disparaître toute rivalité entre la garde nationale et l'armée, et qu'elle répandrait l'esprit militaire dans toute la nation ; 3° sous le rapport gouvernemental, puisqu'elle emploierait toutes les capacités militaires, les vieilles comme les jeunes gloires.

Mais, quand même tous ces avantages ne seraient pas consacrés par ce projet, nous dirions encore qu'il faudrait l'adopter, ou en adopter un équivalent, par la seule et unique raison qu'organisée de la sorte, la France serait à l'abri de toute invasion, qu'elle pourrait défier l'univers, et répéter avec plus de justesse ce mot des fiers Gaulois : « Si le ciel venait à tomber, nous le soutiendrions sur le fer de nos lances. »

AUX MANES DE L'EMPEREUR.

Citadelle de Ham, le 15 décembre 1840.

Sire, vous revenez dans votre capitale, et le peuple en foule salue votre retour; mais moi, du fond de mon cachot, je ne puis apercevoir qu'un rayon du soleil qui éclaire vos funérailles!

N'en veuillez pas à votre famille de ce qu'elle n'est pas là pour vous recevoir : votre exil et vos malheurs ont cessé avec votre vie; mais les nôtres durent toujours!

Vous êtes mort sur un rocher, loin de la patrie et des vôtres : la main d'un fils n'a point fermé vos yeux. Aujourd'hui encore, aucun parent ne conduira votre deuil!

Montholon, lui que vous aimiez le plus parmi vos dévoués compagnons, vous a rendu les soins

d'un fils ; il est resté fidèle à votre pensée, à vos dernières volontés ; il m'a rapporté vos dernières paroles : il est en prison avec moi !

Un vaisseau français, conduit par un noble jeune homme, est allé réclamer vos cendres ; mais c'est en vain que vous cherchiez sur le pont quelqu'un des vôtres : votre famille n'y était pas !

En abordant au sol français, un choc électrique s'est fait sentir ; vous vous êtes soulevé dans votre cercueil ; vos yeux, un moment, se sont rouverts : le drapeau tricolore flottait sur le rivage, mais votre aigle n'y était pas !

Le peuple se presse comme autrefois sur votre passage ; il vous salue de ses acclamations, comme si vous étiez vivant ; mais les grands du jour, tout en vous rendant hommage, disent tout bas : « Dieu ! ne l'éveillez pas ! »

Vous avez enfin revu ces Français que vous aimiez tant ; vous êtes revenu dans cette France que vous aviez rendue si grande ; mais l'étranger y a laissé des traces que toutes les pompes de votre retour n'effaceront pas !

Voyez cette jeune armée : ce sont les fils de vos braves ; ils vous vénèrent, car vous êtes la gloire ; mais on leur dit : « Croisez vos bras ! »

Sire, le peuple, c'est la bonne étoffe qui couvre

notre beau pays ; mais ces hommes que vous avez faits si grands et qui étaient si petits, ah! Sire, ne les regrettez pas!

Ils ont renié votre évangile, vos idées, votre gloire, votre sang; quand je leur ai parlé de votre cause, ils nous ont dit : « Nous ne la comprenons pas! »

Laissez-les dire, laissez-les faire; qu'importent, au char qui monte, les grains de sable qui se jettent sous les roues! Ils ont beau dire que vous fûtes un météore qui ne laisse pas de traces! ils ont beau nier votre gloire civile; ils ne nous déshériteront pas!

Sire, le 15 décembre est un grand jour pour la France et pour moi. Du milieu de votre somptueux cortége, dédaignant certains hommages, vous avez un instant jeté vos regards sur ma sombre demeure, et, vous souvenant des caresses que vous prodiguiez à mon enfance, vous m'avez dit : « Tu souffres pour moi, ami, je suis content de toi! »

L'UNION FAIT LA FORCE.

ENSEIGNEMENT HISTORIQUE.

En 1685, le trône d'Angleterre était occupé par un roi qui se nommait Jacques II. Ce prince était simple de mœurs, exempt de vices et doué de qualités privées recommandables.

A son avénement, on se rappelait avec intérêt toutes les vicissitudes de sa vie passée. On se souvenait que, jeune encore, il s'était battu avec courage pendant les troubles civils, et qu'exilé avec sa famille pendant la République et le Protectorat, il avait été élevé à cette école du malheur, toujours si vantée et souvent si infructueuse. Arrivé à cet âge où l'expérience et la raison semblent devoir prendre la place des illusions décevantes et des passions fougueuses, il s'annonçait comme l'homme

le plus capable de faire le bonheur du peuple qu'il était appelé à gouverner.

Il en fut cependant tout autrement. Jacques II fut le plus détestable roi que l'Angleterre ait jamais eu; car il n'avait rien d'anglais, ni l'esprit, ni le cœur, ni les intérêts, ni la religion; ses qualités mêmes étaient opposées à celles de la nation.

L'Angleterre était un pays municipal, il était centralisateur; elle était constitutionnelle, il était despote; elle était protestante, il était catholique; elle était fière et indépendante, il était humble et esclave de l'étranger.

Les grands événements politiques dont le roi avait été témoin comme duc d'York, au lieu de créer en lui des convictions profondes basées sur les terribles exemples de ses prédécesseurs, n'avaient laissé en lui d'autres traces que la haine des idées nouvelles et le doute même du bien. Il appelait le progrès une utopie; la gloire, une chimère; l'honneur, un préjugé; la misère des classes pauvres, une malheureuse nécessité. Persuadé que les prérogatives de la couronne valaient plus aux yeux de Dieu que les droits des peuples; que les libertés et la cause pour lesquelles la nation anglaise s'était battue depuis quarante ans n'étaient chères

qu'à un petit nombre de factieux qui corrompaient l'esprit public ; que les institutions , fruits de la révolution , menaçaient sans cesse son autorité [1], il prit la résolution de rétablir par la ruse ou par la force, dans toute leur intégrité, les vieux abus, les vieilles coutumes et l'ancien dogme.

Pour réussir dans ce perfide projet, il comptait sur l'affaissement moral de la nation , sur l'appui d'une puissance étrangère , sur la division des partis politiques, sur l'armée et sur les ressources de son esprit dissimulé.

A cette époque, il y avait dans la nation une apathie générale : les changements politiques qui avaient eu lieu dans le court espace de cinquante ans avaient usé les caractères, affaibli les croyances, et presque détruit l'opinion publique. Les partis, tout en ayant perdu leur première violence, conservaient entre eux leur ancienne rancune, et, par leur division, livraient le pays à une secte sans honneur et sans patriotisme. « Il y avait, dit Hallam (*Constitutionnal history*, vol. III, p. 75), un grand relâchement de principes dans les hautes

1. Jacques II disait souvent qu'un gouvernement ne pouvait exister avec des institutions telles que l'*Habeas corpus* et la loi du *Test*. (Dalrymple, p. 171.)

classes, et, dans les classes inférieures, un servilisme intéressé envers le pouvoir et une soif immodérée de places. » Aussi, Jacques II disait-il à l'ambassadeur Barillon, son confident (Hallam, p. 76), « qu'il connaissait assez l'Angleterre pour savoir que la possibilité d'avoir des emplois et des charges ferait plus de catholiques que la permission de dire des messes publiques. »

Le parlement était le fidèle reflet de l'état de marasme de la nation. Il n'y avait ni une adhésion complète aux mesures du gouvernement, ni une opposition compacte et nationale, partant, aucune majorité décisive. Une des lois les plus importantes ne passa qu'à la majorité d'une voix (Hallam, p. 82). Aussi, le peuple contemplait-il les débats des chambres comme on contemple un combat de coqs, prodiguant ses applaudissements au vainqueur quel qu'il fût.

Cependant la politique de Jacques II lui créait tous les jours de plus nombreux ennemis. A l'intérieur ce n'était qu'arbitraire et corruption ; à l'extérieur ce n'était que faiblesse et lâcheté. Le premier acte du roi, en montant sur le trône, avait été d'implorer un subside d'un souverain étranger. Plus tard, des insurrections ayant éclaté dans quelques parties du royaume, il prit ce prétexte pour

maintenir sur pied l'armée la plus nombreuse que l'Angleterre ait jamais eue.

Quoique le gouvernement du roi fût en paix avec toutes les puissances, la Grande-Bretagne retentissait de bruits de tambours et de fanfares de guerre; mais cette armée, qui, sous la République et le Protectorat, avait fait respecter le nom anglais sur tout le continent, ne devait servir aujourd'hui qu'au maintien de la politique la plus honteuse qui eût affligé le pays. Aussi choisissait-on les officiers, non d'après leur mérite comme hommes de guerre, mais d'après leur manière de penser (Hallam, p. 75).

On a la preuve des préoccupations du pouvoir par l'extrait suivant d'une lettre de Barillon : « Il me paraît, dit l'ambassadeur, que le roi a été fort aise d'avoir un prétexte de lever des troupes. Il croit que l'entreprise du duc de Monmouth ne servira qu'à le rendre plus maître de son pays. Son projet est d'abolir entièrement les milices, dont il a reconnu le danger et l'inutilité dans cette dernière occasion. Il connaît bien que le parlement verra mal volontiers cet établissement, mais il veut être assuré du dedans de son pays et croit ne pouvoir l'être sans cela. » (Dalrymple, p. 169.)

En effet, il faut régner ou par la force morale

ou par la force brutale. Jacques II choisit ce dernier parti, et il crut qu'avec un parlement complaisant, avec un corps de juges dévoués, à la tête desquels étaient Herbert et Jefferies, avec une armée permanente, il pouvait être maître de l'âme et du corps de ses sujets, c'est-à-dire, des lois et des consciences. Il fit passer un bill pour la préservation de la personne du roi, qui, dit Hallam, (p. 71) était plein de dangereuses innovations et d'inconstitutionalités. Il viola les franchises des corporations (*Forfeitures of corporations*, Hallam, p. 70). Il limita les droits d'élection; et même l'Université d'Oxford, ce sanctuaire des idées monarchiques, ne fut pas à l'abri de ses poursuites arbitraires. L'opinion publique s'émut profondément du renvoi des professeurs du collége de la Madeleine. On disait ouvertement à cette occasion (Hallam, p. 104) : « Qu'avons-nous gagné à nos révolutions, si Jacques II croit pouvoir gouverner aussi despotiquement que les Tudors? »

La composition du conseil privé, dont les membres furent choisis parmi les hommes les plus impopulaires, irrita toute la nation « qui apprenait, dit Hallam (p. 79), avec indignation et même avec mépris qu'un ministre sans principes, un évêque intrigant, ou un poëte licencieux avaient passé

du côté d'un monarque dont la faveur ne pouvait s'obtenir qu'en foulant aux pieds sa foi politique et religieuse. » Cependant, lorsque parut le fameux décret de liberté de conscience qui froissa si profondément l'opinion publique, les corps constitués étaient si avilis par l'habitude de l'obéissance que des adresses de félicitations furent envoyées par centaines par toutes les sectes, par tous les grands jurys, les corporations, les villes et les hameaux. Ces adresses, hommages toujours trompeurs des opprimés, furent renouvelées avec la même apparente ferveur à l'occasion de la naissance du prince de Galles, et « aujourd'hui que nous connaissons l'esprit prédominant du peuple à cette époque, dit l'historien anglais (Hallam, p. 101), nous aurions à rougir de la lâcheté ou de l'hypocrisie de nos ancêtres, si nous ne savions que ces adresses n'étaient au fond que l'œuvre d'un petit nombre. »

La politique extérieure de Jacques II était aussi sévèrement jugée que sa politique intérieure. A cette époque la ligue d'Augsbourg avait été formée pour résister à l'ambition de Louis XIV. L'Angleterre, pays libre, protestant et maritime, était par sa nature, rivale de la France et profondément intéressée à l'indépendance des Pays-Bas. Elle devait

se mettre à la tête de cette ligue ; « mais les sinistres inclinations du roi, dit Hallam, l'avaient éloigné des véritables intérêts de son peuple, et l'avaient rendu vassal d'un souverain étranger. » Ses ministres vantaient l'alliance anglo-française, et Sunderland écrivait à cette époque à l'ambassadeur de France (Hallam, p. 75) : « Je vois clairement l'appréhension que beaucoup de gens ont d'une liaison avec la France et les efforts qu'on fait pour l'affaiblir; mais cela ne sera au pouvoir de personne. » On voit par ces paroles dans quel aveuglement vivait la cour d'Angleterre; et comment aurait-elle évité la catastrophe qui l'attendait, lorsqu'elle ne mettait aucune loyauté dans ses rapports diplomatiques, même avec la puissance à laquelle elle devait le plus? Pendant que Jacques II complotait avec Barillon contre les libertés de son peuple et qu'il adressait à Louis XIV protestations sur protestations, il traitait secrètement d'une alliance avec l'Espagne. (Hallam, p. 108.)

Il y a sous ce règne un fait bien remarquable à enregistrer, et qui prouve combien les gouvernements sont impuissants lorsqu'ils veulent aller contre le sentiment général d'un pays. Ils peuvent bien momentanément réprimer les insur-

rections, étouffer les plaintes, corrompre des individus; mais ce qu'ils prennent d'un côté il faut qu'ils le rendent de l'autre; tout ce qu'ils retranchent par la force de la vitalité des faits va germer et se développer dans le domaine des esprits.

Il est curieux de voir ce monarque anglais, vassal de Louis XIV, voulant détruire dans son propre pays la religion protestante et la liberté, n'être pas assez puissant, malgré ses troupes, ses juges, ses courtisans, pour refuser un asile aux victimes de la révocation de l'édit de Nantes, qui rapportaient chez lui un esprit de réforme et de liberté qu'il voulait détruire.

Cependant, malgré l'impopularité toujours croissante du gouvernement du roi, l'esprit national avait tellement dégénéré, comme nous l'avons dit, qu'il est permis de croire à la réussite de ses projets si une transformation heureuse ne se fût opérée dans les partis qui divisaient alors l'Angleterre. Tant que les anglicans, les non-conformistes, les dissidents, les whigs et les torys se firent une guerre fratricide, le pouvoir se fortifia de leur division; et l'opinion publique; sans direction, flotta incertaine comme un navire sans boussole et sans timonier. Quoi, en effet, de plus

déplorable que de voir des partis s'acharner à une lutte de mots sur des théories mystiques, lorsque au fond ils étaient d'accord sur les grands principes fondamentaux dont l'adoption générale devait assurer l'avenir de la patrie! Tous les partis devaient s'entendre sur un point; car tous, excepté celui qui était au pouvoir, voulaient la liberté et la gloire de l'Angleterre, et tous encore reconnaissaient dans la volonté du peuple anglais le juge suprême; dans la libre élection, le moyen qui devait mettre d'accord les enfants d'une même grande famille.

Malheureusement, les partis comme les individus s'accordent plus par une antipathie commune que par une sympathie réciproque; et, quoiqu'ils eussent tous au fond du cœur le même amour, ce fut la haine contre un pouvoir antinational qui les rangea sous le même drapeau. Dès lors la cause de Jacques II fut irrévocablement perdue, et celle du peuple anglais irrévocablement gagnée. Le roi avait beau se vanter d'être entouré d'hommes qui avaient servi tour à tour la République, Cromwell et Charles II, ces hommes ne représentaient aucun parti, aucun intérêt; car les transfuges n'emportent jamais leur drapeau. Il n'y eut plus en Angleterre que deux partis: l'un,

composé des hommes du pouvoir, hommes sans principes, sans conscience, sans nationalité ; l'autre, composé de tout ce que le pays renfermait d'hommes dévoués au triomphe de la liberté, de l'indépendance, de la grandeur du pays. Le protestantisme était alors, en Angleterre, le symbole de tous ces grands intérêts, et, pour en assurer le triomphe, puritains ou anglicans, républicains ou monarchistes, tous s'unirent contre l'ennemi commun. De cette union sortit, radieuse et pleine d'avenir, la célèbre révolution de 1688. Il avait fallu bien des larmes, bien du sang, et surtout bien des années, pour arriver à cet immense résultat, *car, depuis la Restauration, vingt-huit ans s'étaient écoulés!*

ÉTUDES MATHÉMATIQUES DE NAPOLÉON.

M. Arago, ayant fait demander au prisonnier de Ham, par M. Thayer, son collègue au conseil municipal de Paris, des renseignements sur les études mathématiques de Napoléon, le prince Louis-Napoléon écrivit la lettre suivante à M. Thayer :

Mon cher Monsieur Thayer,

La lettre que vous venez de m'écrire m'a fait grand plaisir, car il y avait longtemps que j'étais privé de vos nouvelles. Je serais bien heureux de pouvoir être de quelque utilité au célèbre savant dont vous me parlez, en lui fournissant de nouveaux détails sur les études mathématiques de

l'Empereur ; mais malheureusement je ne sais que peu de choses sur ce sujet, et le général Montholon, dont j'ai interrogé la mémoire, ne se rappelle que des faits peu importants. Néanmoins je vais toujours vous donner mes idées et mes souvenirs personnels : vous en ferez ensuite l'emploi que vous voudrez.

Il est de fait certain que l'Empereur s'était distingué à l'école de Brienne par son application aux mathématiques. Il les avait étudiées dans Bezout, et Bezout était resté son auteur de prédilection. Il n'a jamais oublié les amis de sa jeunesse! Son goût pour les sciences exactes est naturel à expliquer. Ce qui distingue, je crois, les grands hommes, ce qui enflamme leur ambition, ce qui les rend absolus dans leurs volontés, c'est l'amour de la vérité, qu'eux seuls croient connaître ; aussi l'Empereur devait-il, dans son jeune âge, préférer aux autres sciences celles qui donnent toujours des résultats incontestables et inaccessibles à la chicane et à la mauvaise foi. Mais son esprit tout pratique avait, dès le principe, retenu surtout cette portion de mathématiques qui sert à résoudre tous les problèmes d'un usage général. Dans la science comme en politique, il repoussait les théories ou les principes dont il ne voyait pas une application

immédiate, et c'est peut-être pour cela qu'il préférait le génie pratique de Monge au génie transcendant de Laplace. Il estimait, certes, beaucoup le second; mais il n'aimait pas qu'un savant se renfermât toujours en lui-même et ne fût abordable qu'aux initiés. Faire avancer la science était sans doute un grand mérite; mais la répandre dans le peuple était à ses yeux un plus grand mérite encore. Aussi combien n'aurait-il pas apprécié M. Arago, votre illustre collègue, qui possède à un si haut degré ces deux facultés si difficiles à rencontrer dans le même homme : Être le grand prêtre de la science et savoir initier le vulgaire à ses mystères.

L'Empereur avait une mémoire étonnante pour les chiffres, et il n'oubliait jamais les nombres exprimant les rapports des divers éléments de notre organisation civile et militaire. Ma mère m'a souvent raconté avoir vu l'Empereur calculer devant elle les mouvements les plus compliqués de ses troupes, se souvenant de la position de chaque corps, du rapport des différentes armes entre elles, du numéro des régiments et du temps que chacun d'eux emploierait pour parcourir la distance voulue. Vous savez peut-être qu'un jour, vérifiant les comptes du trésor où étaient inscrits les passages

des troupes par Paris, il affirma, contre le dire de l'administration, que le 32e n'était jamais passé par Paris. On fit une enquête, et on trouva, en effet, qu'il n'avait traversé que Saint-Denis, mais que la ville n'ayant pas de payeur militaire, la somme qu'on avait fournie au régiment avait été mise sous le dossier de Paris. A ne juger que superficiellement, on dirait que cette facilité de calculs et cette mémoire surprenante viennent d'un esprit plutôt arithmétique que mathématique ; mais, en analysant, on voit que ce qui nous apparaît comme une simple proportion est déjà le résultat de hautes combinaisons. Le banquier qui cherche le produit d'un intérêt simple ou composé ne fait qu'un calcul d'écolier ; mais celui qui fait entrer dans ses combinaisons, comme les inconnues d'une équation, toutes les causes physiques et morales qui font vivre, marcher et vaincre une armée, celui qui calcule combien un grand mot qui va à l'âme de ses soldats peut multiplier leur force, et qui fixe leur nombre suivant les sympathies ou les répulsions que le drapeau de la démocratie française doit rencontrer chez les peuples étrangers ; ah ! certes, celui-là fait plus que de l'arithmétique, il résout les plus grands problèmes de mathématiques transcendantes ; car, au bout de ses calculs,

se trouvent comme résultat : gloire, nationalité, civilisation!

Souvent l'Empereur s'occupait de la comptabilité des maisons de sa famille. Un jour, préoccupé probablement par quelque budget, il s'avança, devant beaucoup de monde, vers ma mère, et lui dit tout haut : « Hortense, combien dépensez-vous pour votre cuisine et pour votre écurie? — Sire, je ne m'en souviens pas. — Eh bien! vous êtes une sotte! on peut toujours, avec peu de chiffres, se souvenir de son budget; dans toute maison bien réglée, il ne faut dépenser que le quart de son revenu pour sa cuisine, et le cinquième pour son écurie. »

Une autre fois, formulant les règles de notre conduite, il disait : « Dans tout ce qu'on entreprend, il faut donner les deux tiers à la raison, et l'autre tiers au hasard. Augmentez la première fraction! vous serez pusillanime. Augmentez la seconde! vous serez téméraire. »

A Sainte-Hélène, l'âme ulcérée par tant de chagrins, il voulait se distraire en s'occupant de sujets qui attiraient son attention, sans rappeler ses souvenirs, et alors il rêvait avec des chiffres comme un poëte rêve avec des vers. Tantôt il cherchait (d'après ce que m'a dit le général Montholon) de nouvelles constructions de ponts militaires, et il en

calculait la résistance; tantôt il comparait la rapidité de ses mouvements stratégiques aux mouvements des anciens généraux; tantôt il vérifiait sur le papier s'il serait possible qu'un corps d'armée se retranchât tous les soirs comme le faisaient les légions romaines, et dans ce but il calculait les déblais et remblais qu'il était possible d'exécuter en peu de temps. Enfin, quelquefois il s'occupait de statistique et cherchait la solution d'un problème qui, sous son règne, l'avait vivement intéressé, l'extinction de la mendicité.

En résumé, l'empereur Napoléon avait bien appris les mathématiques et mettait cette science au-dessus de toutes les autres. Cependant, homme de synthèse plutôt qu'homme d'analyse, il ne s'était occupé que des problèmes d'une application directe. Il disait que le dessin et les sciences exactes donnent de la rectitude à l'esprit; et, en effet, le dessin apprend à *voir*, et les mathématiques apprennent à *penser*. Il croyait toutefois qu'il ne fallait pas surcharger la tête des jeunes gens et leur fatiguer l'esprit par l'étude d'une analyse trop profonde.

Permettez-moi de terminer par un dernier aperçu philosophique. Les grands hommes ont toujours une grande influence sur les générations qui les

suivent, quoique cette influence soit souvent niée et combattue. C'est ainsi que l'influence de Charlemagne s'est fait sentir pendant plusieurs siècles, et que même aujourd'hui l'éducation de la jeunesse obéit encore à l'impulsion donnée par ce grand homme. A l'époque, où le christianisme s'élevait avec les barbares au-dessus de l'empire romain, l'Église était le flambeau de la science, l'espoir de la civilisation. Par elle seule il était possible d'adoucir les mœurs et de discipliner les hommes d'armes. Charlemagne se servit de son prestige, la rappela à la sévérité de ses principes et lui donna une grande prépondérance. Pour arriver à elle, qui tenait encore et à Constantinople et à Rome, il fallait savoir le grec et le latin; ces deux langues étaient donc la base de toute science, le chemin obligatoire par où l'on devait passer pour arriver de l'ignorance au savoir, de la barbarie à la civilisation. Eh bien! quoique notre état social ait complétement changé depuis mille ans, quoique les portes de la science aient été enfoncées par les laïques, c'était encore, il y a cinquante ans, la méthode ecclésiastique que l'on suivait dans l'éducation, et il fallait une révolution comme celle de 89 et un homme comme Napoléon pour élever au-dessus des langues mortes les sciences physiques

et mathématiques qui doivent être le but de notre société actuelle; car elles forment des travailleurs au lieu de créer des oisifs.

En politique, comme en éducation, *remplacer* l'édifice de Charlemagne, telle était la mission de l'Empereur; mais le temps lui a manqué en cela comme en toute chose. Et n'est-ce pas inconcevable de voir encore aujourd'hui qu'on exige un examen de latin pour entrer aux écoles polytechnique et militaire? Du latin au dix-neuvième siècle, pour apprendre à construire des navires de guerre ou des places fortes! du latin pour apprendre à lancer des boulets ou pour appliquer dans les arts les sciences chimiques et mécaniques!

C'est en faisant ces rapprochements qu'on acquiert la triste conviction que des esprits même élevés sont souvent esclaves des préjugés et de la routine. Les habitudes les plus futiles et les plus inutiles ont d'immenses racines dans le passé, et, quoique, au prime-abord, il semble qu'il suffise d'un souffle pour les détruire, elles résistent souvent et aux convulsions des sociétés et aux efforts d'un grand homme.

Si cette lettre ne répond pas entièrement aux questions que vous m'avez adressées, vous y verrez

cependant, je l'espère, un désir de faire quelque chose qui soit agréable à vous et à M. Arago, dont personne plus que moi n'admire le génie scientifique. Ayez la bonté de me rappeler au souvenir de Mme Thayer et du duc de Padoue, et croyez à mes sentiments de haute estime et d'amitié.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 6 décembre 1842.)

LA TRAITE DES NÈGRES.

LES PHILANTHROPES ET LE DROIT DE VISITE.

Honorons les philanthropes qui, par une application heureuse d'une haute idée philosophique, font le bien de leurs semblables; mais mettons-nous en garde contre ces hommes à théories plus brillantes que vraies, qui poursuivent une idée sans se préoccuper des effets contraires qu'elle produit, et qui, voulant embraser le monde entier de leur amour, font le malheur du genre humain. Le caractère particulier de ces esprits incomplets dont nous voulons parler, consiste à se passionner pour les peines qui leur sont les plus étrangères et qu'ils connaissent le moins. L'ardeur de ces hommes s'accroît toujours en raison directe du carré des distances où se trouvent les objets de leur sympathie. Ils sont insensibles à la misère du prolétaire français, au dénûment de l'ouvrier

qui habite le même toit qu'eux; mais aussitôt qu'à nos antipodes quelques iniquités se commettent, oh! alors leurs passions s'exaltent, l'humanité qui souffre au bout du monde leur paraît bien plus digne de pitié que celle qui languit dans leur propre patrie. Encore, si réellement ils faisaient du bien à quelqu'un, nous bénirions leurs efforts, car tous les hommes sont frères. Malheureusement tout le contraire a lieu.

Arrivons au fait. Le sentiment public s'est indigné en Europe de l'esclavage et de la traite des nègres. Ce sentiment était vrai, car il était populaire.... Mais les soi-disant philosophes s'en sont emparés, et ils ont aggravé le mal qu'ils voulaient guérir. Il est facile de le prouver. Dans la plupart des pays brûlants d'Amérique, la terre est cultivée exclusivement par les noirs. La race africaine est nécessaire à ce climat : l'esclavage la forçait au travail, la traite en augmentait annuellement le nombre. La propriété des deux tiers de l'Amérique dépendait de l'esclavage et de la traite. Un sentiment religieux et chrétien, que nous sommes loin de blâmer, car nous l'éprouvons nous-même, s'est emparé de l'Europe; et, attendrie par les souffrances de toute une race d'hommes, elle s'est écriée : « Plus d'esclavage! plus de traite! » A ces mots,

les habitants des Amériques de race européenne nous ont répondu : « L'émancipation est pour nous le synonyme de vol, de ruine, d'assassinat, car les esclaves sont notre propriété ; nous les avons achetés, il faut nous payer leur liberté ; et, si vous les affranchissez tout à coup, ils nous tueront. Nous aussi, nous sommes vos frères, et nous avons droit à votre protection. »

Cette considération ne manquant pas de justesse, le gouvernement français répondit : « Eh bien ! va pour l'esclavage jusqu'à nouvel ordre ; mais plus de traite. Nous allons l'abolir par le traité du droit de visite. » Or, qu'est-il arrivé ? C'est que, la traite étant un besoin impérieux pour plusieurs parties de l'Amérique, tant que l'esclavage existait, elle devait exister ; aussi, elle se fait aujourd'hui par contrebande sur une tout aussi grande échelle. Tant que le marché restait ouvert, il était impossible d'interdire ouvertement la marchandise ; tant qu'un besoin impérieux se fait sentir pour une société, elle trouve toujours moyen d'y satisfaire. Les pauvres nègres, au lieu d'être entassés par vingtaines sur les vaisseaux, sont entassés par centaines, et, lorsque les vaisseaux qui les portent sont poursuivis par les croisières philanthropes, on les jette à la mer afin de se sous-

traire aux pénalités imposées par les gouvernements européens. Nous pouvons citer, comme preuve de ce que nous avançons, un fait sur cent, qui s'est passé sur les côtes du Brésil en 1836, et qui a été connu de toute l'escadre française.

Un bâtiment croiseur anglais aperçoit un navire dont les allures lui paraissent être celles d'un négrier; il se met à sa poursuite. Ce dernier s'éloigne de toute la force de ses voiles. Cependant la corvette anglaise le suit de près, elle va l'atteindre lorsqu'elle aperçoit que le navire se débarrasse d'une grande quantité de tonneaux qu'il jette à la mer. Un de ces tonneaux vient à passer près du bâtiment anglais; on le saisit, on le monte sur le pont, on l'ouvre; un cri d'horreur s'échappe de la bouche des matelots : un nègre est enfermé dans le tonneau, et il en est de même des autres qu'on reprend à la mer. Le négrier a voulu, par ce moyen, cacher sa marchandise; les lois des philanthropes ont changé un marchand d'esclaves en assassin! Et ceci n'est point un fait isolé. Il est avéré que le Brésil reçoit plus de nègres annuellement en contrebande qu'il n'en recevait avant les traités pour la suppression du trafic humain. Ainsi donc, les nègres sont bien plus martyrisés qu'auparavant; le droit de visite n'a point servi à l'hu-

manité, et, tant que l'esclavage existera, il en sera de même.

Qu'y a-t-il à faire? Le voici! Si la grande question de l'abolition de l'esclavage eût été conduite par des gouvernements, par des hommes voulant sincèrement le bien de l'humanité, c'est-à-dire la prospérité de la race blanche et de la race noire, ils eussent d'abord habitué les esclaves de leurs colonies, en les soumettant à un apprentissage graduel, à passer insensiblement du travail forcé au travail libre. Ils eussent pendant ce temps, de concert avec tous les gouvernements à esclaves, veillé à ce que la traite se fît avec humanité, en soumettant à des peines sévères tout capitaine de navire qui n'eût pas installé ses nègres comme des Européens qui émigrent en Amérique. Tous les gouvernements de l'Europe se seraient entendus pour persuader à tous les gouvernements américains de suivre leur exemple, et alors leur parole eût été persuasive, tandis qu'aujourd'hui le gouvernement brésilien, par exemple, peut demander à la France de quel droit elle empêche qu'on lui apporte des esclaves, puisqu'elle en a elle-même dans ses colonies.

L'esclavage une fois détruit, la traite évidemment était anéantie du même coup, et l'humanité

était satisfaite. Tandis qu'aujourd'hui on a semé la haine entre le maître et l'esclave, la traite se poursuit en contrebande et devient d'autant plus atroce qu'on veut la réprimer davantage. Enfin, cette répression sert de prétexte aux vengeances de l'Angleterre, qui est prête à faire la guerre, c'est-à-dire à faire tuer des milliers d'Anglais et de Français dans un soi-disant intérêt d'humanité.

Répétons encore, en terminant, que si la philanthropie, qui voit juste et bien, est une des plus belles vertus humaines, la fausse philanthropie est le pire de tous les travers; et ceci nous rappelle ces belles paroles de M. Villemain, alors qu'il n'était pas ministre : « Il faut que la vérité soit une chose bien précieuse en elle-même, puisque les erreurs généreuses des âmes pures sont presque aussi fatales à l'humanité que le crime, qui est une erreur des méchants. »

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 4 février 1843.)

OPINION DE L'EMPEREUR

SUR LES

RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC LES PUISSANCES DE L'EUROPE.

La polémique s'est appliquée, depuis douze ans, à faire valoir tour à tour les avantages de l'alliance anglaise ou de l'alliance russe, comme s'il fallait absolument que la France se liât intimement avec l'une de ces deux grandes puissances. A entendre ces deux uniques thèses retentir dans le monde politique, il semblerait que la France ait besoin d'une autre force que la sienne propre pour se faire respecter, d'une autre voix que la sienne pour être écoutée dans le congrès des rois. Nous ne prétendons pas qu'il faille rester dans l'isole-

ment et n'avoir de relations franches et amicales avec personne; mais nous croyons qu'une alliance doit être le résultat de longs rapports bienveillants entre les nations, et non le fruit d'un entraînement soudain. Voici les paroles de l'empereur Napoléon :

« La France est, par sa situation géographique, la richesse de son sol et l'énergie intelligente de ses habitants, l'arbitre de la société européenne; elle sort du rôle que la nature lui assigne lorsqu'elle devient conquérante; elle en descend lorsqu'elle obéit aux obligations d'une alliance quelconque. Elle est aux nations de l'Europe ce qu'est le lion aux êtres qui l'entourent. Elle ne peut se mouvoir sans être protectrice ou destructive; elle prête l'appui de sa force, mais elle ne l'échange jamais, dans son propre intérêt, contre un secours qui lui soit nécessaire pour sa défense. Sa propre force lui suffit toujours, lors même qu'elle se trouve momentanément affaiblie par la maladie des nations : les divisions intestines. Car il ne lui faut qu'un effort convulsif pour punir ses ennemis d'avoir osé l'appeler au combat.

« En 1793, toute l'Europe était coalisée contre la France; cent mille Vendéens, soudoyés par l'Angleterre, menaçaient Paris; un million trois cent

mille Français se firent soldats par amour de la patrie, et non pas, comme on a pu le dire, pour fuir la hache des licteurs d'un Robespierre ou d'un Couthon. La coalition fut vaincue, condamnée à reconnaître la République.

« Ce que la France fit alors, elle pouvait le faire en 1814 et 1815 ; son épuisement comparatif était plus que compensé par les avantages de son union, de son obéissance à un seul ordre ; ni l'occupation de Paris, ni la bataille de Waterloo ne la condamnaient à passer sous les fourches caudines. Le général Bonaparte l'aurait sauvée, l'Empereur la perdit en abdiquant.

« Quand on a l'honneur et le bonheur tout à la fois d'être France, il faut comprendre toute la portée de cette position de faveur : et, de *nation-soleil* que l'on est, ne point se transformer en *nation-satellite*.

« L'Angleterre, toute puissante qu'elle est, ne peut intervenir seule dans les affaires du continent avec toute l'importance du premier rôle ; il lui faut, de toute nécessité, s'appuyer sur Vienne, Paris ou Saint-Pétersbourg, et c'est dans cette pensée que lord Castelreagh a décoré du nom pompeux de royaume les landes du Hanovre, afin d'avoir entrée royale dans la diète germanique. »

Ce qui se passe depuis douze ans prouve la vérité et la profondeur de l'opinion de Napoléon. En 1830, le gouvernement français sollicita avec empressement la reconnaissance et l'alliance de l'Angleterre, et l'Angleterre répondit : Nous défendrons vos idées vis-à-vis de l'Europe ; mais livrez-nous vos intérêts. Reconnaissez les traités de 1815 et la suprématie de notre marine, engagez-vous à évacuer l'Algérie quand nous le demanderons, à nous sacrifier même quelques-unes de vos industries et à laisser notre influence s'établir dans l'Orient et dans la Méditerranée. Ces promesses ayant été faites, l'Angleterre réclame, quand elle croit le moment favorable, l'exécution des engagements pris. Elle est dans son droit ; mais pourquoi notre gouvernement a-t-il, de son propre chef, engagé notre avenir, et, pour un intérêt dynastique, abandonné les grands intérêts du pays? Nous désirons qu'une bonne intelligence règne entre les deux peuples les plus civilisés du globe ; mais à condition que les droits et la dignité de chacun auront été pesés avec les mêmes poids dans la même balance, et que les hommes chargés de la haute mission d'accorder deux peuples rivaux n'auront d'autre but que le bonheur de la France et le développement de ses

richesses agricoles, industrielles et commerciales : développement qui n'a lieu que lorsqu'on suit une politique franche, énergique, nationale.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 22 mars 1843.)

L'OPPOSITION.

L'opposition n'occupera jamais une grande place dans l'opinion publique, tant qu'elle n'aura pas une passion, un système, un but. Que sa passion soit l'économie, le développement des intérêts matériels, la prépondérance du pays, la gloire ou la liberté, peu importe; mais il faut que l'opposition ait quelque chose dans le cœur, pour remuer la fibre populaire. Que son système soit anglais, américain, prussien ou turc, il faut qu'elle prouve qu'elle a des opinions fixes, pour créer des convictions profondes. Enfin, que le but vers lequel elle marche soit rapproché ou lointain, il faut du moins qu'il soit appréciable, compréhensible, pour qu'on le juge; et, s'il est bon, qu'on le suive; car les peuples se lassent de marcher toujours sans espoir d'arriver jamais.

Or, excepté le petit nombre d'hommes qui partagent nos convictions, il n'y a dans la Chambre que des individualités; les chefs de l'opposition dynastique, si on en excepte M. de Lamartine, n'ont aucune passion, aucun système, aucun but.

Demandez-leur comment ils comprennent les rapports internationaux de la France avec les autres puissances de l'Europe, et ils vous répondront par des équivoques. Demandez-leur comment ils conçoivent la diminution des impôts, l'amélioration de l'agriculture, l'organisation de l'industrie, le développement de notre commerce, et ils vous répondront par des généralités. Demandez-leur comment ils entendent les droits politiques des citoyens, l'organisation militaire de la France et l'organisation que réclament impérieusement les classes ouvrières, et ils vous répondront : néant.

Enveloppés d'un nuage d'opposition, ils s'étonnent que le pays ne les suive pas dans leur marche nébuleuse, que leur drapeau sans couleur soit impuissant pour rallier les âmes généreuses.

Ils invoquent les mânes des Foy, des Manuel, des La Fayette, oubliant que ces hommes-là avaient tout ce qui leur manque Sous la Restauration, les chefs de l'opposition avaient pour passion la liberté, pour système la constitution anglaise, pour

but l'établissement d'un gouvernement parlementaire. Aussi chacun de leurs coups portait, chacune de leurs paroles retentissait d'un bout de la France à l'autre, et, de 1816 à 1830, ils renversèrent les obstacles, fendirent la foule, et suivirent une marche lente, mais progressive comme un triomphe.

Nous avons personnellement trop d'estime pour les chefs de la gauche dynastique pour ne pas leur dire la vérité, en leur appliquant les belles paroles de M. de Lamartine : « Il faut que la France cesse d'être France, ou que vous cessiez de faire une opposition sans principes et sans caractère. Le pays est las d'une guerre de mots, de chicane, de synonymes; il faut, à des exigences réelles, des opinions positives, comme à des souffrances profondément senties des remèdes efficaces. »

Depuis douze ans, aux désastres de la liberté on mesure notre énergie! En 1830, le peuple chasse en trois jours une monarchie de huit siècles. On élève au trône une nouvelle dynastie : le ministère explique cet avénement par ces mots devenus fameux, *parce que Bourbon;* vous ripostez par votre célèbre *quoique Bourbon*, et vous croyez ainsi avoir sauvé le grand principe d'élection.

Les peuples se soulèvent : le ministère déclare

la guerre possible si l'Autriche entre en campagne; vous demandez qu'elle devienne probable, et l'Italie est envahie. La Pologne arbore le drapeau de l'indépendance et implore la France : le ministère déclare qu'elle est trop loin; vous vous écriez : « Dieu veuille qu'elle fût plus près ! » Et la Pologne est égorgée. On rédige les lois de septembre qui violent toutes les promesses de la Révolution, et vous vous bornez à dire que le mot *attentat* est trop vague et trop peu défini. On réclame la réforme électorale que sous la Restauration vous demandiez comme nous, et c'est tout au plus si vous votez pour l'adjonction des capacités.

On accumule les dépenses millions par millions, et vous montez sur vos grands chevaux pour proposer des réductions de 50 000 francs sur un budget d'un milliard et demi.

On insulte la France: le ministère baisse la tête; vous, vous la relevez, mais pour vous taire, montrant ainsi le spectacle le plus déplorable, l'arrogance dans l'humiliation.

Enfin, le droit de visite irrite la nation : le ministère l'accepte; vous vous contentez de dire : « Nous voudrions bien qu'il en fût autrement. »

En vérité, nous le demandons, est-ce là le langage qui convient aux hommes qui veulent repré-

senter cette démocratie française toujours si loyale, si fière, si courageuse?

Sachez-le : comme le corps humain, une société ne prospère qu'autant que les parties dont elle est composée remplissent chacune régulièrement leurs fonctions; l'immobilité d'une seule entraîne la ruine de toutes les autres. Or, la tête, siége de l'intelligence, doit conduire le reste du corps, ou, si elle manque à sa mission, elle meurt avec lui. Vous, messieurs les députés, vous êtes la tête de la nation; celle-ci ne recevant de vous ni impulsion, ni direction, devrait donc périr. Mais, comme les peuples ne périssent pas, la France marchera sans vous, si vous ne savez la conduire.

(*Progrès du Pas-de-Calais*, 1er avril 1843.)

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

